

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les investissements étrangers dans des entreprises industrielles en Belgique — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES EN BELGIQUE

CHAPITRE I

OBJET, METHODE ET PLAN DE L'ETUDE

1. Objet et champ d'étude.

Le phénomène des investissements étrangers en Belgique n'est pas neuf puisque pendant l'entre-deux guerres déjà on y avait assisté à une première vague d'implantations étrangères, surtout américaines. C'est de cette époque que date notamment l'installation dans notre pays des « grands » de l'automobile, d'entreprises de matériel électrique et de plusieurs groupes pétroliers.

Depuis une dizaine d'années, on assiste cependant à une recrudescence et à une amplification des investissements dits étrangers dont l'impulsion provient sans doute, pour une part importante, de la création et de la réalisation progressive du Marché Commun européen.

La question des investissements étrangers est fort complexe. Ainsi, pour ce qui est de la Belgique, on peut distinguer les investissements qu'elle fait à l'étranger et ceux que

l'étranger fait sur son territoire. A ce sujet, des indications, d'ailleurs insuffisamment précises sur certains points, sont reprises dans la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Le propos du présent article n'est pas d'analyser les évolutions, équilibres ou déséquilibres, qui peuvent s'être produites sous ce rapport; il se limitera à un seul volet, celui des investissements que l'étranger a effectués dans des entreprises industrielles exploitant en Belgique. Même ainsi circonscrite, la question demeure très vaste puisque les investissements de l'étranger en Belgique peuvent être considérés sous des angles très divers, tels que leur niveau absolu et relatif, leurs variations, leur origine, leur forme, leur financement, leurs répercussions sur l'emploi, sur les salaires, sur le commerce extérieur et la balance des paiements, leur contribution à la croissance du produit national, les secteurs ou les régions vers lesquels ils se dirigent.

Comme première contribution à une étude plus exacte de ce vaste problème, l'article qu'on va lire s'est fixé pour objectif de tenter de quantifier les investissements étrangers effectués en Belgique au cours des années 1960 à 1967.

Certes, depuis 1959, la Direction des Investissements étrangers du Ministère des Affaires économiques publie annuellement un rapport sur les « investissements étrangers » en Belgique; il s'agit de recensements des nouveaux projets, exclusivement étrangers ou mixtes, d'investissements industriels et commerciaux. Pour chaque projet, le Ministère recense le montant des capitaux à investir, soit dans la première phase de réalisation de la constitution de nouvelles entreprises (ou de l'érection par des entreprises étrangères existantes de nouvelles unités de production localisées en dehors des sièges d'exploitation déjà en activité), soit dans le rachat, total ou partiel, d'entreprises belges.

Les montants recensés par la Direction des Investissements étrangers comme projets d'investissements étrangers dans l'industrie ont évolué comme suit :

(milliards de francs)

1960	3,1	1965	17,1
1961	6,2	1966	4,8
1962	6,5	1967	11,2
1963	4,9	1968	8,1
1964	8,5	1969	31,2

Aussi importante et instructive qu'elle soit, cette statistique ne fournit pas une vue exacte des « investissements étrangers » réellement effectués.

On a cru, dès lors, qu'il pourrait être intéressant d'élargir le champ d'observation en essayant de chiffrer l'importance à la fois des investissements nouveaux et du stock existant de capital fixe des entreprises industrielles exploitant en Belgique pour lesquelles il apparaît que, mesurée d'après le seul critère objectif pratiquement disponible, à savoir la propriété du capital investi, l'influence que des personnes étrangères, physiques ou morales, sont en mesure d'exercer sur les organes de décision est supérieure ou égale à l'influence d'éléments belges. Lorsque l'élément étranger prédomine, l'entreprise est dite « étrangère »; lorsque les éléments belge et étranger détiennent une égale influence, l'entreprise est dite « semi-étrangère ».

Dans la conception que nous avons adoptée, la notion d'entreprise industrielle désigne tout établissement situé en Belgique, qu'il soit ou non doté de la personnalité juridique et quelle que soit, le cas échéant, la forme de celle-ci, qui est le siège d'exploitation d'une activité industrielle ⁽¹⁾; l'agriculture et ses secteurs connexes ⁽²⁾, ainsi que tous les services, en ce compris le commerce, les transports, la finance, les assurances, sont donc exclus du champ observé.

Enfin, nous n'avons considéré comme « investissements » que les montants affectés à la formation de capital fixe considérée sous l'angle individuel et non pas global, comme dans les comptes nationaux ⁽³⁾; quant à « l'immobilisé brut », c'est le montant du capital fixe accumulé, figurant aux bilans et donc supposé être encore en service dans l'entreprise, déduction non faite du fonds d'amortissements.

Il y a donc entre le recensement du Ministère des Affaires économiques et le nôtre d'importantes différences, surtout conceptuelles et, accessoirement techniques.

La première et la plus fondamentale est que le Ministère recense des projets annoncés, alors que nous avons chiffré des réalisations.

La deuxième tient aux critères qui font qu'un investissement est étranger ou non. Dans la conception du Ministère, est « étranger » tout projet qui consiste dans une mise de fonds, par des non-résidents, dans une entreprise exploitant ou appelée à exploiter une activité en Belgique, même s'il s'agit de projets dits « mixtes » dans lesquels les partenaires étrangers interviennent pour moins de la moitié. Par contre, dans l'optique de notre étude, une entreprise n'est étrangère que si les non-résidents y détiennent une influence décisive, c'est-à-dire une participation supérieure à la moitié, et semi-étrangère que si l'influence belge et celle de l'étranger sont équivalentes.

Une autre différence découle de l'acceptation donnée au terme « investissement ». Con-

(1) Industries extractive, manufacturière, de la construction et de l'électricité, gaz et eau.

(2) Horticulture, sylviculture, pisciculture.

(3) La différence essentielle réside dans le fait que les achats de terrains et d'immeubles bâtis sont recensés comme formation brute de capital fixe sur le plan individuel, c'est-à-dire dans les bilans des entreprises, mais non dans les comptes nationaux.

Nous informons nos abonnés qu'à partir du mois de janvier 1971, ce bulletin s'intitulera *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* et que sa présentation sera modifiée. Il continuera à être publié mensuellement. Chaque livraison comprendra, comme par le passé, une partie consacrée aux principales statistiques, à la législation économique et à une bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique. En outre, quatre fois par an au moins, le *Bulletin* reprendra un article sur un sujet économique ou financier.

trairement à notre méthode qui ne recense que les immobilisations en biens de capital fixe, les rapports du Ministère englobent également les immobilisations financières, c'est-à-dire les acquisitions d'actions ou de parts; en outre, ils tiennent compte des sommes nécessaires au fonds de roulement.

Une quatrième différence résulte du fait que le Ministère ne recense que des projets « initiaux », c'est-à-dire le coût prévu de la première phase de réalisation des projets (rachat ou création), alors que notre étude couvre, en principe, toutes les immobilisations industrielles réalisées pendant la période considérée.

Par ailleurs, il faut encore mentionner qu'un certain nombre d'entreprises qui répondent en principe aux critères retenus pour notre recensement n'ont pu être incluses dans nos résultats à cause de l'absence de données bilantaires; c'est le cas de quelques unes de celles qui ne sont pas constituées sous forme de société anonyme. Ce facteur n'a pas joué en ce qui concerne les rapports du Ministère.

En pratique, l'originalité principale du travail dont les résultats seront présentés ci-après est double. D'une part, il englobe non seulement les créations de nouvelles entreprises et de nouvelles unités de production, mais tous les investissements réalisés dans les entreprises considérées comme étrangères ou semi-étrangères, qu'elles soient de création récente ou établies de longue date dans le pays, à la seule condition qu'elles exercent une activité industrielle. D'autre part, il débouche, par des rapprochements significatifs, sur une tentative de situer la part que ces entreprises prennent dans l'ensemble de l'industrie et dans chacun des grands secteurs de celle-ci, tant du point de vue des nouveaux investissements que de celui du stock de capital fixe accumulé.

2. Méthode.

A la lecture de ce qui précède, on aura déjà constaté qu'il s'agit d'une étude effectuée au départ de données micro-économiques, le matériel statistique nécessaire n'ayant pu être constitué que par la recherche et la globalisation de données individuelles.

Il a fallu, tout d'abord, s'efforcer de recenser toutes les entreprises contrôlées par l'étranger,

au sens défini ci-avant. A l'aide des rapports annuels sur les investissements étrangers publiés par le Ministère des Affaires économiques, de publications spécialisées concernant le contrôle financier des entreprises, le tout complété et recoupé au moyen des informations publiées dans les annexes au *Moniteur belge* et d'autres données, une patiente recherche a été menée dans le but de déterminer la nationalité des propriétaires. Si ces derniers étaient des personnes physiques, leur nationalité a été déterminée d'après le lieu de leur domicile; le plus souvent, on avait affaire à des sociétés dont la nationalité devait, à son tour, être déterminée par celle de leurs propriétaires. Dans bien des cas, des recherches au second degré et même des recherches en chaîne, avec tous les aléas que ceci comporte, ont été rendues nécessaires. C'est dire qu'il n'a pas toujours été possible d'obtenir des données complètes et exactes au sujet de la nationalité des propriétaires. Aussi, en cas de doute, n'a-t-on finalement retenu que les entreprises pour lesquelles on a pu avoir un degré suffisant de certitude que leur propriété était, directement ou indirectement, détenue à concurrence de la moitié ou plus par des étrangers ⁽¹⁾.

Tout en étant fatalement incomplet, le recensement opéré englobe certainement la très grande majorité des entreprises « étrangères » et la totalité de celles qu'on peut qualifier d'importantes; on peut admettre qu'il en va de même pour les entreprises dont la propriété est répartie à parts égales entre la Belgique et l'étranger.

Une fois établie la liste des entreprises étrangères et semi-étrangères, et après élimination de celles dont l'activité n'est pas industrielle, le travail pouvait entrer dans sa seconde phase, celle de l'établissement des données statistiques concernant les immobilisations et les amortissements. Ces renseignements, nécessaires au calcul, année par année, du montant des nouveaux investissements, bruts et nets, ont été puisés dans les bilans des entreprises recensées, qu'on a consultés dans les annexes au *Moniteur belge* et éventuellement complétés et/ou précisés par d'autres sources d'information.

(1) C'est en application de ce principe que, en raison d'incertitudes quant à la nationalité dominante d'un de ses principaux actionnaires, une grande entreprise sidérurgique n'a pas été incluse dans la liste des firmes recensées.

Une première difficulté qui s'est présentée ici a été l'absence de données bilantaires pour certaines entreprises, soit qu'elles n'aient pas adopté le statut de société anonyme, qui entraîne l'obligation de publier les bilans dans les annexes au *Moniteur belge*, soit qu'elles n'aient pas encore dû publier leur premier bilan, soit que les publications imposées aient été omises, soit encore que les rubriques publiées, trop peu détaillées, n'aient pas permis d'isoler les montants recherchés. Bien que, dans la plupart des cas, cette difficulté ait pu être surmontée, souvent grâce à la collaboration des entreprises intéressées, ce facteur a néanmoins entraîné l'omission d'un certain nombre d'entreprises recensées comme étrangères; cependant, aucun établissement important n'a dû être négligé pour ce motif.

La seconde difficulté a été provoquée par le fait que le montant exact des nouveaux investissements bruts annuels n'est pas indiqué, sauf dans de rares cas où il est mentionné explicitement dans le bilan ou les documents annexes. Il a donc fallu recourir à une méthode d'approximation indirecte, basée sur l'évolution des rubriques bilantaires relatives à l'immobilisé et aux amortissements. Cette méthode s'appuie sur le fait que, dans une entreprise déterminée, le montant des nouveaux investissements d'une année doit ⁽¹⁾ être égal à la variation de l'immobilisé brut pendant cette année, augmentée des désaffectations, c'est-à-dire des annulations comptables d'actifs (immobilisations) cédés, détruits ou mis hors de service et des passifs (amortissements) s'y rapportant. Le détail des techniques appliquées est exposé dans l'Annexe I.

Les résultats obtenus par ces moyens d'approximation indirecte ne sont pas absolument exacts. En effet, les données bilantaires devant servir aux calculs ne sont pas entièrement pures. Ainsi, les rubriques d'immobilisé et d'amortissement peuvent englober des éléments qui n'ont pas de caractère industriel ⁽²⁾. En outre, leur évolution est parfois altérée par des opérations purement comptables ⁽³⁾.

(1) Pour autant qu'il n'y ait pas d'opérations purement comptables relatives à des plus-values ou des moins-values, par exemple.

(2) Par exemple, des immobilisations immatérielles (brevets, clientèle, etc.) et financières (participations, avances à long terme).

(3) Telles des réévaluations d'actifs, des constatations de plus-values ou de moins-values.

ou par les effets de fusions, absorptions ou scissions.

De toutes façons, les méthodes d'approximation auxquelles il a fallu recourir ne donnent que des valeurs minimales pour les désaffectations et, partant, pour les nouveaux investissements; il y a donc là une source de sous-estimation systématique de ces derniers.

En dépit des imperfections qui sont dues aux insuffisances des données principalement bilantaires sur lesquelles on a dû s'appuyer et qui, d'ailleurs, se neutralisent sans doute mutuellement jusqu'à un certain point, les résultats obtenus peuvent être considérés comme donnant un ordre de grandeur minimal pleinement valable. Ils ont permis de dégager une vue chiffrée de l'importance des investissements bruts et nets, annuels et cumulés, qu'on peut qualifier d'étrangers et semi-étrangers en ce sens que l'étranger exerce une influence respectivement supérieure ou égale à l'influence belge dans les entreprises où ils ont été effectués.

3. Plan de l'étude.

Dans le chapitre qui suit sont présentés les résultats généraux de l'étude, qu'on a ensuite tenté de situer par rapport aux valeurs comparables pour l'ensemble de l'industrie belge et pour chacun de ses secteurs principaux; à cette fin, les grandeurs obtenues par le recensement effectué, qui doivent être considérées comme des minima, ont été rapprochées de données globales, relatives à l'ensemble de l'industrie et des grandes branches de celle-ci et obtenues, directement ou par extrapolation, d'autres sources.

Dans les trois chapitres suivants, les investissements étrangers et semi-étrangers ont été étudiés, par année et pour l'ensemble de la période 1960 à 1967, en fonction des critères ci-après : modalité et époque de prise du contrôle étranger (avec, en cas de modification de cette modalité, indication de l'ancien et du nouveau statut), nationalité, secteur d'activité.

Tous ces éléments ont été codifiés, cas par cas, sur les bases suivantes.

En ce qui concerne les modalités de contrôle, on a distingué, d'une part, les entreprises étrangères proprement dites où l'étranger dispose du contrôle exclusif — il s'agit alors de « filiales » ou de « succursales », selon que

le siège d'exploitation en Belgique a ou non une personnalité juridique propre — ou majoritaire et, d'autre part, les entreprises semi-étrangères où les intérêts belges et étrangers s'équilibrent.

L'attribution d'un indice particulier a permis de repérer les entreprises dont les modalités de contrôle se sont modifiées au cours de la période 1960-1967, c'est-à-dire qui, d'un contrôle à 50 p.c. ou majoritaire, sont passées à un contrôle à 100 p.c. ou vice versa. On a distingué également les entreprises créées directement comme entreprises étrangères ou semi-étrangères et les entreprises ayant été belges et rachetées, partiellement ou totalement, par l'étranger.

L'époque de prise du contrôle semi-étranger ou étranger est en principe l'année au cours de laquelle ce contrôle est devenu égal ou supérieur à 50 p.c. Toutefois, cette règle n'a été suivie que pour ce qui s'est passé au cours de la période 1960-1967. La situation antérieure à 1960 a été clichée dans l'état où elle

était à la fin de 1959 : entreprise belge, entreprise étrangère ou semi-étrangère.

La nationalité, lorsqu'un seul pays étranger possède des intérêts dans une entreprise, est évidemment celle du pays en question; lorsque les intérêts étrangers se répartissent entre deux ou plusieurs pays, il a été recherché si l'un des pays en cause y possédait une part de contrôle supérieure à celle de l'autre ou de chacun des autres partenaires; dans l'affirmative, la nationalité du pays dit « dominant » a été attribuée; dans la négative, qui ne concerne qu'un très petit nombre de cas, l'entreprise n'a pas reçu de nationalité déterminée, mais a été classée sous l'intitulé « plusieurs nationalités », qui sera utilisé en ce sens dans le texte de l'étude.

La ventilation en secteurs d'activité est conforme à celles qui sont généralement adoptées dans les classifications économiques nationales et internationales.

Quelques brèves considérations finales clôtureront l'étude.

CHAPITRE II

RESULTATS GLOBAUX

1. Aperçu général.

Depuis 1960, l'effort d'investissement étranger dans l'industrie belge s'est fortement intensifié.

Le montant brut des nouveaux investissements étrangers proprement dits de l'année 1967 était plus de six fois aussi important que

celui de ce même type d'investissements en 1960.

Pour les investissements nets, la progression est plus frappante encore : ils sont devenus onze fois plus importants. Cela s'explique par le fait qu'une fraction croissante des investissements bruts est affectée à la création de nouvelles unités de production n'ayant pas

Tableau I.

Investissements étrangers et semi-étrangers dans l'industrie belge de 1960 à 1967

(millions de francs)

	Nouveaux investissements bruts			Nouveaux investissements nets		
	Etrangers	Semi-étrangers	Ensemble	Etrangers	Semi-étrangers	Ensemble
1960	2.999	332	3.331	1.148	43	1.191
1961	3.448	1.148	4.596	1.522	824	2.346
1962	4.763	2.171	6.934	2.612	1.810	4.422
1963	9.822	1.135	10.957	7.041	627	7.668
1964	10.317	869	11.186	6.964	246	7.210
1965	11.360	1.567	12.927	7.076	808	7.884
1966	19.223	2.190	21.413	13.917	1.302	15.219
1967	18.990	4.663	23.653	12.707	3.782	16.489
Période 1960-1967	80.922	14.075	94.997	52.987	9.442	62.429

encore atteint le stade de l'activité normale : ces entreprises ne font pas encore ou guère d'amortissements, tandis que les entreprises plus anciennes pratiquent généralement l'amortissement au maximum de ce qu'admet l'administration fiscale.

Les coefficients de multiplication sont plus élevés encore pour les investissements semi-étrangers : plus de 14 pour les investissements bruts et 88 pour les investissements nets. Il est vrai que le niveau de départ en 1960 se situe très bas, les associations où intérêts belges et étrangers se trouvent sur un pied d'égalité étant très rares à l'époque; si elles se sont sensiblement développées, leur importance n'en est pas moins restée secondaire, non seulement parce que les nouvelles créations de telles associations n'ont guère été nombreuses, mais aussi parce que, dans quelques cas, des entreprises créées selon cette modalité sont ultérieurement passées sous contrôle étranger majoritaire ou exclusif.

On remarque aussi que l'évolution des investissements semi-étrangers est assez irrégulière, ce qui provient essentiellement du fait qu'elle est étroitement liée aux programmes d'investissements d'un nombre restreint d'entreprises de grande dimension, surtout du secteur chimique ⁽¹⁾; les modifications de modalités de contrôle dont il vient d'être question y ont également contribué.

A l'évolution des chiffres bruts telle qu'elle a été décrite jusqu'à présent, il convient cependant d'apporter un important correctif : celui de la hausse des prix. En effet, d'après l'évolution de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe, qu'on peut induire des données relatives aux comptes nationaux, il apparaît que le coût des investissements a augmenté d'un tiers entre 1960 et 1967. Si on élimine la variation des prix, les coefficients d'accroissement sont dès lors réduits d'autant par rapport aux données brutes du tableau I.

(1) Raffinage de pétrole compris.

**Coefficients de multiplication, entre 1960 et 1967,
des investissements étrangers et semi-étrangers**

	Nouveaux investissements bruts			Nouveaux investissements nets		
	Etrangers	Semi-étrangers	Ensemble	Etrangers	Semi-étrangers	Ensemble
A prix courants	6,3	14,0	7,1	11,1	88,0	13,8
A prix constants	4,7	10,5	5,3	8,3	65,3	10,4

Il n'en reste pas moins que la progression en volume a été impressionnante puisque, à prix constants, les nouveaux investissements totaux recensés ont plus que quintuplé en termes bruts et plus que décuplé en termes nets.

Cette expansion a été favorisée par divers facteurs internationaux et nationaux.

Parmi les premiers, il faut citer l'extraordinaire accélération de l'évolution technologique. Celle-ci a entraîné un développement de la demande de biens d'équipement non seulement parce que les techniques de production évoluent et vieillissent rapidement, mais aussi parce que les inventions de matières et de produits nouveaux conduisent à la création des équipements industriels nécessaires à leur production. Cette évolution s'est d'ailleurs étendue au secteur des services qui — et ceci est

nouveau — est devenu un important utilisateur d'équipements, notamment électroniques; cette évolution technologique a eu pour effet que les méthodes de production en général sont devenues de plus en plus techniques et exigent la mise en œuvre de capitaux de plus en plus considérables.

En second lieu, et en partie sans doute en relation avec ce premier facteur, qui postule la fabrication en grande série d'un nombre croissant de produits, il y a la vive expansion des investissements que les entreprises américaines effectuent hors des Etats-Unis : au cours de l'année 1967, ceux-ci ont été 2,5 fois plus élevés qu'en 1960 ⁽¹⁾.

(1) *Survey of Current Business : Plant and Equipment Expenditures by Foreign Affiliates of U.S. Corporations, 1968-1970*, septembre 1969, p. 18 et *Foreign Investments 1965-1966*, septembre 1966, p. 30.

Simultanément, la période 1960-1967 a vu la réalisation graduelle du marché commun européen qui a précisément constitué un puissant pôle d'attraction des investissements américains à l'étranger.

On citera également, comme dernier facteur international, la puissance d'expansion manifestée par les grandes entreprises en République fédérale d'Allemagne et l'épuisement relatif des réserves de main-d'œuvre dans ce pays.

Les facteurs belges ont des aspects complémentaires à ceux que nous venons de mentionner. En effet, sans s'arrêter à tous les éléments qui ont traditionnellement été favorables à l'investissement dans notre pays (tels que la situation géographique, la qualification de la main-d'œuvre, le réseau de communications, etc.), on sait que la Belgique a été confrontée avec de graves problèmes structurels liés au déclin de l'industrie charbonnière, aux pertes de débouchés subies dans certains secteurs des fabrications métalliques (matériel ferroviaire et naval, équipements pour l'industrie minière, notamment) et aux difficultés de mutation rencontrées par l'industrie sidérurgique. A cause, en partie, de ces problèmes, il s'était créé ou maintenu des réserves considérables de main-d'œuvre dans certaines parties du pays.

Enfin, en raison sans doute, surtout, des éléments précités, la Belgique a pris des mesures spécifiques de promotion des investissements, essentiellement sous la forme des lois dites d'expansion et de reconversion, qui permettent d'octroyer une gamme variable d'avantages en faveur de projets d'investir satisfaisant à certaines conditions. En 1967, la formation intérieure brute de capital fixe dans l'industrie ⁽¹⁾ a d'ailleurs atteint, à prix courants, 2,2 fois et, à prix constants, 1,8 fois le montant de 1960. Dans l'application de la politique de promotion de l'investissement, une attitude généralement accueillante a été prise envers les investisseurs étrangers, notamment en les laissant bénéficier largement des avantages prévus par les lois susdites.

*
**

En conséquence des investissements effectués, la valeur globale du stock de capital fixe

(1) Industries extractive, manufacturière, de la construction, de l'électricité, gaz et eau.

contrôlé par des entreprises étrangères et semi-étrangères s'est fortement accrue.

Tableau II.

Valeur comptable brute du stock de capital fixe des entreprises étrangères et semi-étrangères

(milliards de francs) ¹

Situation à fin d'année	Entreprises étrangères	Entreprises semi-étrangères	Ensemble
1960	32,2	3,8	36,0
1961	35,1	5,7	40,8
1962	40,3	8,3	48,6
1963	50,2	9,6	59,8
1964	60,4	11,2	71,6
1965	72,4	12,8	85,2
1966	90,8	15,4	106,2
1967	106,4	19,6	126,0
Coefficient $\frac{1967}{1960}$	3,3	5,1	3,5

¹ Sauf coefficients.

Les coefficients d'accroissement sont toutefois sensiblement inférieurs à ceux des nouveaux investissements, pour le motif qu'ils sont calculés par rapport au stock d'immobilisations brutes existant au début de la période, dans lequel est comprise la valeur comptable de toutes les immobilisations anciennes encore en service à ce moment. En outre, la progression de l'immobilisé brut inscrit aux bilans est freinée par les « désaffectations », c'est-à-dire les mises hors service, en cours de période, d'actifs immobilisés, qui se traduisent par des diminutions du montant de l'immobilisé figurant à l'actif. Le montant de ces désaffectations peut, en principe, être calculé — et l'a d'ailleurs été effectivement — pour l'établissement des données chiffrées individuelles utilisées pour la confection des statistiques globales présentées dans cette étude ⁽¹⁾. Au niveau des données globalisées, la méthode n'est toutefois pas applicable en l'espèce, principalement parce qu'une partie de l'augmentation de l'immobilisé brut recensé comme étranger en fin de période résulte de l'acquisition, par des étrangers, d'immobilisations déjà existantes, au moyen de prises de participation ou rachats qui ne sont pas comptés dans la présente étude comme investissements industriels. Le montant de ces acquisitions a été

(1) Cf. ci-avant, p. 464, et Annexe I.

estimé à environ 10 milliards. Compte tenu de ce montant, les désaffectations auraient atteint au total environ 14 milliards, soit plus de 40 p.c. de l'immobilisé brut total recensé en début de période.

2. Comparaison avec les recensements du Ministère des Affaires économiques.

Les rapports annuels publiés par la Direction des Investissements étrangers constituant jusqu'à présent la seule source belge d'information systématique sur les investissements étrangers en Belgique, il s'imposait d'y comparer les résultats de notre étude.

En totalisant les montants annuels de projets d'investissements étrangers recensés dans les rapports relatifs aux années 1960 à 1967 publiés par le Ministère des Affaires économiques, on arrive, pour les secteurs industriels, à un total de 62,2 milliards. Ce total ne peut être comparé sans plus aux 95 milliards d'investissements étrangers et semi-étrangers recensés dans notre étude parce que, comme on l'a exposé, il y a d'importantes différences de conception entre les deux recensements.

Afin de rapprocher les totaux obtenus selon les deux sources, diverses opérations ont été effectuées pour tenter de rendre les deux séries compatibles.

D'une part, en ce qui concerne notre recensement, du total de 95 milliards d'investissements étrangers et semi-étrangers que nous avons totalisés, nous avons extrait les seuls investissements réalisés dans les entreprises devenues étrangères pendant les années 1960 à 1967, soit 51,4 milliards ⁽¹⁾; nous y avons, ensuite, ajouté un montant de 11,5 milliards correspondant à la valeur estimée de certains investissements effectués par des entreprises qui, bien qu'elles soient étrangères à 50 p.c. ou plus dès avant 1960, sont néanmoins citées dans les listes individuelles figurant dans les rapports annuels du Ministère des Affaires économiques parce que les investissements dont il s'agit consistent dans la création, décidée

entre le début de 1960 et la fin de 1967, de nouvelles unités de production implantées en dehors des sièges d'exploitation existants ⁽¹⁾. Le total ainsi obtenu s'élève à 62,9 milliards.

D'autre part, nous avons tenté de traduire en réalisations les montants recensés par le Ministère des Affaires économiques au titre de projets annoncés. Il fallait pour cela pouvoir établir le profil du rythme moyen de réalisation de ces projets. La méthode utilisée à cette fin a consisté à trier toutes les firmes recensées sur la base des deux chiffres qui, dans le numéro de code attribué à chaque entreprise, correspondent à l'année au cours de laquelle cette entreprise est devenue étrangère ou semi-étrangère; neuf groupes d'entreprises ont ainsi été formés, le premier comprenant les firmes qui étaient déjà étrangères au 1^{er} janvier 1960, le second, celles qui le sont devenues en 1960, le troisième, celles qui le sont devenues en 1961 et ainsi de suite. En suivant année par année le rythme des investissements réalisés dans chacun des neuf groupes, on a pu déboucher sur la constatation que, pendant la période d'observation, la réalisation des investissements projetés ⁽²⁾ s'est étendue en moyenne sur quatre années ⁽³⁾ selon une cadence approximative de 9 p.c. pendant la première année, 31 p.c. pendant la deuxième, puis 35 et 25 p.c. respectivement pendant les troisième et quatrième années. En « actualisant » sur cette base les projets recensés par le Ministère, on a pu évaluer les réalisations effectives pour la période 1960-1967 à 48 milliards environ. L'écart important entre ce montant et les 62,2 milliards de projets recensés de 1960 à 1967 par le Ministère est dû au fait que les réalisations qui ont eu lieu en 1960, 1961 et 1962 sur les projets annoncés avant le 1^{er} janvier 1960 sont très faibles, tandis que celles qui doivent encore avoir lieu après 1967 sur les projets recensés de 1965 à 1967 sont considérables; le total annuel des projets recensés au cours de cette dernière

⁽¹⁾ Voir tableau IX, page 474; le montant de 51,4 milliards correspond au total arrondi des investissements des entreprises étrangères créées après le 1^{er} janvier 1960, soit 44.344 millions, augmentés des investissements des entreprises encore belges au 31 décembre 1959 et devenues par la suite étrangères ou semi-étrangères, soit 7.063 millions.

⁽¹⁾ En effet, si en principe le Ministère, dans ses rapports annuels, ne tient pas compte des extensions d'entreprises étrangères qui disposent déjà d'un ou de plusieurs sièges d'activités dans notre pays, il est fait exception pour des érections de nouvelles unités de production localisées en dehors des sièges d'exploitation existant déjà.

⁽²⁾ Première phase.

⁽³⁾ Compte tenu des redressements opérés pour certains projets dont la réalisation n'a, pour des raisons exceptionnelles, été entamée que plusieurs années après l'annonce de la décision de principe.

période atteint, en effet, environ le décuple de celui des projets recensés pendant les années antérieures à 1960.

Après ajustements, des différences considérables subsistent donc entre la série du Ministère et la nôtre. Même en admettant que les deux recensements soient complets et exacts ⁽¹⁾, que les calculs d'ajustement effectués sur les deux séries soient suffisamment précis et que tous les projets annoncés et recensés aient été mis à exécution, il reste que, malgré les redressements opérés, subsistent dans notre recensement des investissements que le Ministère des Affaires économiques n'a pas repris, à savoir ceux que les entreprises « nouvelles » ⁽²⁾, où l'influence étrangère atteint au moins 50 p.c., ont réalisés après l'achèvement de la première phase, tandis qu'inversement, le Ministère des Affaires économiques a compté parmi les projets recensés, d'une part, les investissements à réaliser dans les entreprises où la participation étrangère est inférieure à 50 p.c. ou pour lesquelles nous n'avons pu disposer de données bilantaires et, d'autre part, les sommes affectées au rachat total ou partiel d'entreprises existantes ainsi que les capitaux destinés à assurer le fonds de roulement pendant la première phase. Il est donc extrêmement malaisé d'attribuer une signification précise à l'écart d'environ 15 milliards qui subsiste entre les deux séries ajustées, soit 62,9 milliards pour notre recensement et 48 milliards pour les données actualisées du Ministère.

Le fait que, pendant les années 1960 à 1967, le montant des investissements physiques effectivement réalisés dans les entreprises industrielles exploitant en Belgique et contrôlées à raison de 50 p.c. au moins par des organes où l'influence étrangère égale ou dépasse l'influence belge, excède à lui seul le total des nouveaux projets recensés pour l'ensemble des intérêts étrangers, même minoritaires ou de caractère financier (rachats d'actions ou parts) — projets dont, d'ailleurs, une partie, estimée à plus de 17 milliards, reste encore à matérialiser après 1967 — met en lumière que l'importance relative des investissements étrangers en Belgique est plus grande encore que ne l'indiquent

les données qu'on peut calculer au départ de recensements annuels du Ministère des Affaires économiques.

3. Importance relative.

S'ils montrent bien, dès l'abord, qu'on se trouve en présence d'un phénomène important, les résultats globaux donnés ci-avant n'acquiescent cependant tout leur sens que s'ils sont placés en regard des réalisations observées dans l'ensemble de l'industrie pendant la même période. On a donc tenté divers rapprochements significatifs.

A. Les nouveaux investissements.

En ce qui concerne les investissements annuels, le rapprochement auquel on songe immédiatement est celui des investissements étrangers que nous avons recensés, avec les estimations de la formation brute de capital fixe dans l'industrie belge reprises dans les comptes nationaux et qui, pour la période considérée, totalisent à prix courants 453,1 milliards ventilés comme suit :

	<i>(milliards de francs)</i>
industrie extractive	14,3
industrie manufacturière	330,4
industrie de la construction	41,2
électricité, gaz, eau	67,2

Cette comparaison appelle toutefois de sérieuses réserves. En effet, bien qu'elle soit, au départ, basée sur des données tirées de la comptabilité des entreprises ⁽¹⁾, l'estimation de la formation intérieure brute de capital fixe, telle qu'elle apparaît dans les comptes nationaux, comporte certains « redressements » qui ont pour conséquence de réduire sa comparabilité avec les données exclusivement bilantaires utilisées dans le présent recensement des investissements étrangers. Les deux corrections principales qu'on peut citer à cet égard sont, d'une part, l'application d'un indice multiplicateur visant à tenir compte des montants affectés à la formation brute de capital fixe, mais imputés directement au compte d'exploitation ou de profits et pertes et non aux comptes

⁽¹⁾ Ce qui implique notamment, en ce qui concerne notre recensement, que les investissements inscrits aux bilans reflètent exactement et uniquement le coût des biens de capital fixe.

⁽²⁾ Dans le sens de « créées ou devenues étrangères après le 31 décembre 1959 ».

⁽¹⁾ A savoir l'enquête annuelle organisée par l'Institut National de Statistique concernant les investissements des établissements en activité ayant occupé au moins 20 personnes (pour la construction, 50 personnes jusqu'en 1966) et des établissements n'exerçant pas encore leur activité.

d'immobilisations et, d'autre part, la déduction de certaines opérations qui, tel l'achat de terrains, constituent des immobilisations au sens comptable sans être en même temps de la formation brute de capital fixe dans l'optique de la comptabilité nationale.

Dès lors, il a paru préférable d'établir une base de référence en partant des tableaux annuels relatifs aux investissements dans l'industrie publiés par l'Institut National de Statistique. Ces données proviennent des enquêtes annuelles auxquelles sont soumis les établissements ayant occupé 20 personnes ou plus ⁽¹⁾ à un moment quelconque de l'année de compte ainsi que tous les établissements ayant procédé à des investissements sans avoir encore exercé l'activité pour laquelle ils ont été fondés (établissements dits nouveaux) ⁽²⁾. Sur la base du nombre de personnes occupées, on a ensuite extrapolé, par industrie, les résultats de cette enquête pour obtenir une évaluation, globale et pour les quatre grandes branches d'activité industrielle, du total des investissements effectués chaque année par l'ensemble des entreprises industrielles exploitant en Belgique. Les chiffres extrapolés ne diffèrent d'ailleurs guère, et dans certains cas, pas du tout, des chiffres de l'enquête elle-même. Cela n'a rien de sur-

prenant car l'importance relative des entreprises « industrielles », artisanat exclu, occupant moins de 20 personnes est généralement très faible et dans certaines industries (notamment charbonnages, pétrole, électricité), elle est même nulle. On a donc établi, pour les années 1964 à 1967 ⁽¹⁾, la comparaison directement avec les données de l'enquête de l'Institut National de Statistique extrapolées à l'ensemble des entreprises industrielles. Tout en tenant compte des réserves que toute comparaison de ce genre appelle, on peut considérer que ce rapprochement donne des ordres de grandeur valables.

De 1964 à 1967, en moyenne un quart des investissements bruts et plus d'un tiers des investissements nets réalisés dans les entreprises industrielles exploitant en Belgique sont à mettre au compte d'entreprises contrôlées par l'étranger.

Ces proportions passent à 28 p.c. pour les investissements bruts et 40 p.c. pour les investissements nets, si on prend en considération non seulement les investissements étrangers proprement dits, mais aussi les investissements semi-étrangers.

On remarque que les pourcentages annuels accusent une tendance fondamentale à l'expansion qui, d'ailleurs, apparaîtrait plus nettement encore si l'observation pouvait remonter jusqu'en 1959-1960.

Cette vue globalisée recouvre d'importantes différences sectorielles. Celles-ci sont mises en évidence dans le tableau IV, en ce qui concerne les quatre grandes branches d'activité industrielle; elles seront précisées ultérieurement, dans l'analyse sectorielle, pour les principales industries manufacturières.

C'est surtout dans l'industrie manufacturière que l'implantation étrangère se manifeste. Les pourcentages élevés atteints dans l'industrie extractive surprennent à première vue. Ils s'expliquent par le fait que, bien que le total de la formation brute de capital fixe dans cette industrie ait été relativement faible, des investissements non négligeables ont été effectués pendant les premières années de la période sous revue dans deux charbonnages où des intérêts français prédominaient. A la fin de 1966, ces deux entreprises ont cessé leur acti-

Tableau III.

Part des investissements étrangers et semi-étrangers dans le total des investissements de toutes les entreprises industrielles ¹ exploitant en Belgique ²

(pour cent)

	Part des investissements étrangers		Part des investissements étrangers et semi-étrangers	
	bruts	nets	bruts	nets
1964	21,0	32,6	22,8	33,8
1965	19,6	25,5	22,3	28,4
1966	29,1	41,3	32,4	45,2
1967	26,9	37,5	33,5	48,6
Période 1964-1967 ...	24,6	34,9	28,4	40,1

¹ Industries extractive, manufacturière, de la construction, de l'électricité, gaz et eau.

² Extrapolation, à toutes les entreprises industrielles, des enquêtes effectuées par l'Institut National de Statistique auprès des établissements en activité occupant 20 personnes ou plus (pour la construction, 50 personnes ou plus jusqu'en 1960) et auprès des établissements non encore en activité.

(1) Pour la construction, 50 personnes ou plus, jusqu'en 1966.

(2) Cf. « Bulletin de Statistique », Institut National de Statistique, n° 3, mars 1969, p. 282.

(1) Les données de cette série, publiée par l'Institut National de Statistique, ne remontent pas au-delà de 1964.

Tableau IV.

Importance relative, par grandes branches d'activité, des investissements étrangers et semi-étrangers effectués au cours de la période 1964 à 1967

	Nouveaux investissements bruts des entreprises		Nouveaux investissements nets des entreprises		Pourcentage, par branche d'activité, de ces nouveaux investissements rapportés au total des investissements de toutes les entreprises industrielles de chaque branche d'activité			
	étran-gères	étran-gères et semi-étran-gères	étran-gères	étran-gères et semi-étran-gères	investissements étrangers		investissements étrangers et semi-étrangers	
					bruts	nets	bruts	nets
(millions de francs)								
Industrie manufacturière	57.976	66.748	39.776	45.585	31,5	46,0	36,3	52,8
Industrie extractive	773	773	60	60	13,0	...	13,0	...
Electricité, gaz et eau	1.135	1.650	825	1.154	2,7	3,0	4,0	4,2
Industrie de la construction	6	6	3	3	0,1	0,1	0,1	0,1
Ensemble de l'industrie	59.890	69.177	40.664	46.802	24,6	34,9	28,4	40,1

tivité de producteurs; aussi, l'importance des investissements étrangers dans l'industrie extractive est-elle tombée depuis 1967 à un niveau insignifiant.

En raison du caractère particulier, apparenté au service public, que revêt son activité, le secteur « Electricité, gaz et eau » n'est évidemment pas de ceux qui attirent fortement les investisseurs étrangers.

Dans l'industrie de la construction, enfin, l'intervention étrangère est quasi nulle. Il est vrai que ce secteur s'adresse quasi uniquement au marché national. La branche « génie civil »

est fortement axée sur les dépenses publiques, tandis que la branche « logement » est de celles où les habitudes, particularités et préférences nationales sont les plus marquées.

Les caractéristiques qui viennent d'être décrites deviennent plus accusées au fil du temps, ainsi que le montrent les évolutions retracées au tableau V.

En fin de période, les investissements étrangers et semi-étrangers dans les industries non manufacturières ne formaient plus qu'une fraction négligeable du total des investissements dans ces industries. Au contraire, l'implanta-

Tableau V.

Investissements étrangers et semi-étrangers, par branche d'activité, en pour cent des investissements de toutes les entreprises industrielles exploitant en Belgique ¹

	Entreprises sous contrôle étranger				Entreprises sous contrôle étranger ou semi-étranger			
	1964	1965	1966	1967	1964	1965	1966	1967
<i>Investissements bruts :</i>								
Industrie manufacturière	25,8	24,3	36,7	36,7	27,8	27,5	40,7	45,6
Industrie extractive	9,0	20,4	18,9	1,7	9,0	20,4	18,9	1,7
Electricité, gaz et eau	6,0	2,6	2,5	1,3	7,4	3,9	3,7	2,3
Industrie de la construction	0,1	0,1	0,1
Ensemble de l'industrie	21,0	19,6	29,1	26,9	22,8	22,3	32,4	33,5
<i>Investissements nets :</i>								
Industrie manufacturière	41,9	32,5	53,4	52,4	42,9	36,1	58,1	67,6
Industrie extractive	9,7	307,2	— ²	— ²	9,7	307,2	— ²	— ²
Electricité, gaz et eau	7,3	2,7	2,6	1,2	8,9	3,9	3,7	2,2
Industrie de la construction	0,2	0,1	0,2	0,1
Ensemble de l'industrie	32,6	25,5	41,3	37,5	33,8	28,4	45,2	48,6

¹ Industries extractive, manufacturière, de la construction, de l'électricité, gaz et eau.
² Chiffres négatifs : désinvestissement.

tion étrangère dans l'industrie manufacturière s'était fortement amplifiée au point qu'en matière d'investissements bruts, la part des entreprises sous contrôle étranger s'élevait en fin de période à plus de 36 p.c. et celles de l'ensemble des entreprises étrangères et semi-étrangères, à plus de 45 p.c. En termes d'investissements nets, les proportions sont plus frappantes encore puisqu'elles atteignent plus de la moitié pour les entreprises sous contrôle étranger et plus des deux tiers pour le total des entreprises étrangères ou semi-étrangères. En raison du recul relatif de l'intervention étrangère dans les secteurs non manufacturiers, les pourcentages sont moins élevés pour l'ensemble des secteurs industriels, mais la même tendance y apparaît également.

B. Stock de capital fixe.

A défaut de statistiques comptables relatives au montant des immobilisations brutes en biens de capital fixe de l'ensemble des entreprises industrielles, nous avons dû recourir à des méthodes d'extrapolation en vue d'établir une base de référence par rapport à laquelle on pourrait mesurer l'importance des immobilisations en question reprises aux bilans des entreprises industrielles sous contrôle étranger et semi-étranger exploitant en Belgique. Ces extrapolations sont basées sur les données de l'échantillon des sociétés anonymes dont la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite recense les bilans; la méthode suivie est exposée à l'Annexe II.

Aux réserves générales qui s'imposent à l'égard de ce genre d'extrapolations en chaîne, il faut, dans le cas présent, ajouter une réserve particulière qui tient au fait que le stock de capital fixe indiqué à un moment déterminé est l'addition du coût d'immobilisations successives comptabilisées chacune à sa valeur d'acquisition exprimée en une unité monétaire dont le pouvoir d'achat n'est pas constant. Sauf réévaluation comptable, les immobilisations anciennes encore en service figurent ainsi aux bilans pour des montants inférieurs au coût d'immobilisations qui seraient identiques mais de date récente; autrement dit, les investissements récents ont, dans les bilans, un coefficient de pondération surfait par rapport aux investissements anciens.

Cette particularité mérite d'être signalée parce que les investissements étrangers se sont

fortement développés au cours des années les plus récentes. Cependant, on ne peut perdre de vue, d'une part, qu'il existe aussi des investissements étrangers « anciens » et, d'autre part, que les investissements « belges » étaient, même en fin de période, encore supérieurs, en termes bruts, aux investissements étrangers; en outre, le fait que, malgré leur vieillissement et leur relative baisse de rendement progressifs, les immobilisations brutes sont, jusqu'au moment de leur désaffectation complète, reprises aux bilans pour la totalité de leur valeur d'acquisition, constitue sans doute un facteur de surestimation de la valeur productive réelle des immobilisations anciennes.

On se gardera donc de vouloir considérer les résultats présentés et commentés ci-après autrement que comme des ordres de grandeur généraux.

Tableau VI.

Immobilisé brut des entreprises étrangères et semi-étrangères recensées en pour cent de l'immobilisé brut de l'ensemble des entreprises occupant du personnel et exerçant un activité industrielle ou artisanale

Situation à fin d'année

	Entreprises étrangères		Entreprises étrangères et semi-étrangères	
	1960	1967	1960	1967
Industrie manufacturière	7,6	17,6	8,7	20,4
Industrie extractive	20,6	10,0	20,6	10,0
Electricité, gaz et eau	3,9	2,4	4,5	4,5
Industrie de la construction
Ensemble de l'industrie	6,9	13,1	7,8	15,5

Les proportions d'intervention étrangère enregistrées ici sont sensiblement inférieures à celles qu'on a constatées pour les nouveaux investissements annuels bruts. Cela provient du fait que l'immobilisé brut figurant aux bilans des entreprises constitue l'expression comptable de la valeur des immobilisations accumulées pendant de nombreuses années et ne reflète donc que de manière atténuée et ralentie les développements les plus récents des nouveaux investissements. Or, c'est précisément au cours des derniers exercices comptables que les investissements étrangers et semi-étrangers se sont vivement intensifiés.

Le tableau VI confirme néanmoins les tendances constatées antérieurement, à savoir que l'implantation étrangère est nulle dans le secteur de la construction et faible dans le secteur « Electricité, gaz et eau », tandis qu'elle est importante dans l'industrie manufacturière.

En ce qui concerne l'industrie extractive, le degré de contrôle étranger y était considérable jusqu'à la fin de 1966 mais, comme il a été indiqué ci-avant, l'année 1967 a vu se produire un retournement complet de cette situation.

CHAPITRE III

NOMBRE DES ENTREPRISES RECENSEES EPOQUE ET MODALITES DE LA PRISE DE CONTROLE ETRANGER

1. Nombre d'entreprises recensées.

Le nombre d'entreprises englobées dans le recensement était de 167 au début de 1960; à la fin de 1967, il était passé à 446, soit 2,7 fois le chiffre de départ.

Sur l'ensemble de la période, 306 cas d'entreprises devenues étrangères ou semi-étrangères ont été recensés, dont les cinq sixièmes par création de nouvelles entreprises et un sixième par acquisition de parts d'entreprises belges existantes. Tant pour les créations que pour les rachats, on observe une accélération en fin de période.

Du total précité de 306 entreprises, 27 ont disparu en cours de période pour des causes diverses :

— 7 entreprises ont été reprises par d'autres sociétés;

— 1 entreprise a mis fin à son activité industrielle, mais a poursuivi son activité commerciale d'importateur-distributeur;

— 8 entreprises sont redevenues belges par abandon du contrôle étranger ou semi-étranger;

— 11 cas sont à considérer comme des échecs ayant conduit à la liquidation volontaire ou forcée.

Par solde, le nombre d'entreprises recensées s'est accru de 279 unités, soit de 167 p.c. Les deux tiers de cet accroissement se retrouvent dans le groupe des filiales et succursales, dix pour cent dans celui du semi-contrôle et le solde dans celui du contrôle étranger majoritaire.

Tableau VII.

Evolution du nombre d'entreprises recensées

	Nombre d'entreprises à fin d'année				Variation			
	Sous contrôle exclusif	Sous contrôle majoritaire	Sous semi-contrôle	Ensemble	Ensemble	dont :		
						Nouvelles créations	Rachats d'entreprises belges 1	Réductions 2
1959	128	26	13	167				
1960	131	27	13	171	+ 4	3	1	—
1961	153	36	26	215	+ 44	39	6	— 1
1962	175	40	34	249	+ 34	26	9	— 1
1963	211	43	36	290	+ 41	37	7	— 3
1964	230	52	38	320	+ 30	25	9	— 4
1965	251	68	35	354	+ 34	37	3	— 6
1966	277	73	39	389	+ 35	34	9	— 8
1967	319	85	42	446	+ 57	51	10	— 4
Variation 1960-1967	+191	+59	+29	+279	+279	252	54	—27

1 Rachat de 50 p.c. du capital ou plus.

2 Pour cause de dissolution, absorption, concordat, cessation d'activité industrielle, abandon du contrôle étranger.

2. Epoque de la prise de contrôle ou semi-contrôle étranger.

Tableau VIII.

Investissements étrangers et semi-étrangers ventilés d'après l'époque de prise de contrôle

(millions de francs)

Entreprises devenues étrangères ou semi-étrangères	Investissements totaux de la période 1960-1967	Investissement moyen par an pour l'ensemble des entreprises	Investissement moyen par entreprise et par an
avant 1960	43.590	5.449	32
en 1960	3.266	408	19
en 1961	10.795	1.542	49
en 1962	12.831	2.139	70
en 1963	4.535	907	25
en 1964	12.843	3.211	92
en 1965	3.110	1.037	44
en 1966	3.339	1.670	41
en 1967	688	688	20

Si les entreprises sous contrôle étranger depuis avant 1960 ont pris à leur compte plus de 45 p.c. du total, le tableau VIII montre que ce ne sont cependant pas elles qui, compte tenu de la période d'existence, ont effectué en moyenne les plus gros investissements; sous ce rapport, elles sont dépassées de très loin par celles qui sont devenues étrangères en 1964 et en 1962. Cette dernière année est

celle où fut décidée l'implantation d'une entreprise de construction et d'assemblage automobiles, tandis que 1964 est l'année de la décision de la construction de plusieurs complexes importants dans le secteur chimique. Le chiffre très bas de 1967 s'explique par le fait que, comme il a été exposé ci-avant (1), les créations de nouvelles entreprises ne se réalisent qu'à concurrence de moins de 10 p.c. au cours de l'année de décision. A titre de comparaison, signalons que, d'après l'enquête annuelle de l'Institut National de Statistique sur les investissements, l'investissement moyen par entreprise pour tous les participants à cette enquête (entreprises « étrangères » incluses) s'est élevé en 1967 à 7,5 millions. La dimension moyenne des entreprises étrangères exploitant en Belgique paraît donc être de beaucoup supérieure à celle des entreprises belges.

3. Modalités du statut étranger.

Il a paru intéressant de faire la distinction entre les investissements des entreprises nouvellement créées au cours de la période recensée et ceux des entreprises qui existaient déjà avant le 1^{er} janvier 1960.

(1) Cf. chapitre II, section 2, Comparaison avec les recensements du Ministère des Affaires économiques, p. 468.

Tableau IX.

Investissements étrangers et semi-étrangers de 1960 à 1967 ventilés entre entreprises existant au début de la période et entreprises créées depuis 1960

	(millions de francs)	(pour cent du total)
<i>Entreprises existant déjà au 31 décembre 1959 :</i>		
<i>Entreprises déjà étrangères :</i>		
filiales et succursales	27.659	29,1
contrôle majoritaire	7.323	7,7
Entreprises déjà semi-étrangères	8.608	9,1
Entreprises encore belges	7.063	7,4
Total pour les entreprises existant au 31 décembre 1959	50.653	53,3
<i>Entreprises créées après le 31 décembre 1959 :</i>		
comme entreprises belges rachetées ensuite par l'étranger ...	133	0,1
comme entreprises étrangères		
- filiales et succursales	38.996	41,1
- contrôle majoritaire	1.953	2,1
comme entreprises semi-étrangères	3.262	3,4
Total pour les entreprises créées après le 31 décembre 1959 ...	44.344	46,7
Total général ...	94.997	100,0

La première indication qui ressort du tableau IX — elle est plutôt surprenante — est que plus de 53 p.c. des investissements recensés ont été réalisés dans des entreprises qui existaient déjà avant la période 1960-1967 dont le début, rappelons-le, coïncide avec le rapide essor des investissements étrangers et semi-étrangers.

Cette constatation doit cependant être nuancée dans une certaine mesure par le fait que certaines des entreprises existant déjà au 31 décembre 1959, que ce soit ou non sous la forme d'entité juridique distincte, ont procédé ultérieurement à la création d'unités d'exploitation entièrement nouvelles qui sont reprises parmi les projets recensés par la Direction des Investissements étrangers du Ministère des Affaires économiques et dont, par conséquent, le coût est inclus dans ce qui, d'après cette source, constitue les investissements étrangers récents.

Ce même tableau IX montre également qu'au cours de la période sous revue, l'implantation étrangère ne s'est effectuée que très secondairement sous la forme de rachat d'en-

treprises belges. Dans les entreprises belges existant au 31 décembre 1959 et rachetées en cours de période, on n'a investi qu'environ 7 p.c. du total recensé; pour les entreprises créées comme belges pendant la période considérée et passées ensuite sous le contrôle ou le semi-contrôle étranger, le pourcentage correspondant est insignifiant. Certes, parmi les entreprises déjà étrangères ou semi-étrangères à la fin de 1959, certaines furent belges à l'origine, mais d'après les indications qu'on a pu réunir, ces cas ne sont guère nombreux.

Il en résulte donc qu'environ 80 p.c. des investissements étrangers ou semi-étrangers recensés ont été affectés à des entreprises où les intérêts étrangers étaient, dès l'origine, prépondérants, autrement dit, des entreprises nouvellement créées par l'étranger, seul ou en association avec des partenaires belges non majoritaires.

Le tableau X ventile les investissements d'après le degré d'influence que l'étranger exerçait sur l'entreprise dans l'année de l'investissement, quel qu'ait pu être le statut précédent ou postérieur de cette entreprise.

Tableau X. Investissements étrangers et semi-étrangers ventilés selon le degré d'influence étrangère ¹

	Contrôle exclusif	Contrôle majoritaire	Semi-contrôle	Contrôle exclusif	Contrôle majoritaire	Semi-contrôle
	(milliards de francs)			(pour cent du total)		
1960	2,3	0,7	0,3	69	21	10
1961	2,8	0,7	1,1	60	15	25
1962	3,6	1,1	2,2	53	16	31
1963	8,7	1,2	1,1	79	11	10
1964	8,9	1,4	0,9	79	13	8
1965	9,3	2,1	1,5	72	16	12
1966	17,3	1,9	2,2	81	9	10
1967	17,4	1,6	4,7	73	7	20
Période 1960-1967	70,3	10,7	14,0	74	11	15

¹ Le degré d'influence retenu est celui qui existait l'année où les investissements ont été effectués. Les investissements faits dans les entreprises dont les modalités de contrôle se sont modifiées pendant la période 1960-1967 ne sont donc pas repris dans la même colonne pour toute la période mais bien, pour chaque année, dans la colonne correspondant à leur statut du moment.

Il confirme que, des trois formules qu'on a distinguées — contrôle exclusif (filiales et succursales), contrôle majoritaire, semi-contrôle —, c'est la première qui a reçu la préférence très marquée des investisseurs étrangers, puisqu'elle rassemble les trois quarts des 95 milliards d'investissements étrangers et semi-étrangers recensés.

L'association à parts égales avec le capital belge apparaît pour 14 milliards ou 15 p.c. des investissements recensés. Il est vrai que la part de l'étranger dans ces investissements

n'est que de la moitié, soit 7 milliards, à rapprocher des 70 milliards investis dans les filiales et succursales.

Le contrôle majoritaire, enfin, semble particulièrement peu apprécié par les investisseurs étrangers et/ou belges, puisque 10,7 milliards ou 11 p.c. seulement du total des investissements ont été recensés dans les entreprises ayant ce statut.

Les dépenses d'équipement dans les entreprises contrôlées partiellement par l'étranger accusent d'une année à l'autre d'assez larges

fluctuations. Celles-ci résultent en partie du fait qu'un nombre restreint de firmes sont en cause, de sorte que le total est plus fortement influencé par les variations normalement erratiques des immobilisations de ces firmes. Elles sont cependant aussi la conséquence des glissements intervenus en cours de période dans la classification des entreprises recensées en fonction de l'importance des intérêts étrangers.

Comme on le voit au tableau XI, abstraction faite des rachats d'entreprises belges, ces glissements d'une forme de statut étranger à l'autre, qui n'ont affecté qu'un petit nombre de firmes, ne concernent que 2,4 milliards d'investissements, soit moins de 3 p.c. de l'ensemble des investissements étrangers et semi-étrangers recensés; ils ont tous joué dans le sens d'une accentuation du contrôle étranger. Les

Tableau XI.

**Investissements étrangers et semi-étrangers dans les entreprises
dont le statut a été modifié entre le début de 1960 et la fin de 1967**

(millions de francs)

Ancien statut	Nouveau statut			
	Contrôle semi-étranger	Contrôle étranger		
		Majoritaire	Exclusif	Total
Contrôle belge	4.378	1.372	1.446	7.196
Contrôle semi-étranger	—	279	1.869	2.148
Contrôle étranger :				
majoritaire	—	—	295	295
exclusif	—	—	—	—
Total ...	4.378	1.651	3.610	9.639

plus importants concernent des entreprises créées en association à parts égales avec le capital belge et passées ensuite dans la catégorie des filiales ou, dans quelques cas, des participations majoritaires. Parmi les entreprises fondées en collaboration avec des intérêts mineurs belges qui, rappelons-le, n'ont reçu que 11 p.c. du total des investissements recensés, on n'a relevé qu'un seul cas notable de

changement de catégorie : il concerne une société pétrochimique qui est devenue filiale pure d'une firme américaine. Inversement, on n'a noté aucun cas de contrôle étranger total qui serait devenu majoritaire, ni de contrôle majoritaire qui se serait transformé en participation à partage égal. Par contre, comme il a été signalé, on a enregistré huit cas d'abandon du contrôle étranger ou semi-étranger.

CHAPITRE IV

NATIONALITE DES INVESTISSEURS ETRANGERS

1. Aperçu général.

A. Investissements bruts.

D'après les critères en fonction desquels a été déterminée la « nationalité » des investissements étrangers, 96 p.c — soit la quasi-totalité des 80,9 milliards d'investissements bruts étrangers — et 97,5 p.c., soit la quasi-totalité des 95 milliards d'investissements étrangers et semi-étrangers recensés pendant la période 1960-1967, ont été effectués dans des entreprises dont le contrôle ou semi-contrôle ne relève que d'un seul pays étranger.

En ce qui concerne les quelque 3,5 p.c. d'investissements réalisés dans des entreprises dont le contrôle ou le semi-contrôle est exercé conjointement par des personnes physiques ou morales de nationalités étrangères différentes, il a été possible de déceler une nationalité « dominante » pour plus de la moitié des montants en cause. Finalement, 1,5 p.c. seulement des investissements étrangers et semi-étrangers n'ont pu se voir attribuer une nationalité précise et ont, dès lors, été classés sous la rubrique « plusieurs nationalités ». On n'y a relevé que trois initiatives nouvelles au cours de la période considérée : une association

américano-allemande et deux associations de capitaux britanniques et néerlandais, ce qui est le cas également pour la plus grande part des investissements dans les entreprises à plusieurs

nationalités établies en Belgique dès avant 1960 et dont la plus importante est spécialisée dans les produits à base de graisses animales et végétales.

Tableau XII.

Ventilation, d'après le critère de nationalité, des entreprises étrangères et semi-étrangères et de leurs nouveaux investissements

	Nombre d'entreprises recensées		Montant des investissements de la période 1960-1967 (millions de francs)			
	Accroissement entre le début de 1960 et la fin de 1967	Total à la fin de 1967	Bruts		Nets	
			Etrangers	Etrangers et semi-étrangers ¹	Etrangers	Etrangers et semi-étrangers ¹
Etats-Unis	165	209	45.269	48.503	31.884	34.467
République fédérale d'Allemagne	11	19	9.608	10.126	8.796	9.096
France	17	66	9.404	9.431	3.440	3.466
Royaume-Uni	27	49	4.256	7.198	2.692	4.242
Pays-Bas	41	57	5.882	5.987	3.479	3.532
Suisse	7	17	2.743	2.743	761	761
Suède	3	13	1.428	1.428	682	682
Autres nationalités	5	9	933	1.144	560	769
Plusieurs nationalités	3	7	1.399	1.399	693	693
Part belge des investissements semi-étrangers				7.038		4.721
Total ...	279	446	80.922	94.997	52.987	62.429

¹ Les montants indiqués par nationalité comprennent le total des investissements étrangers et semi-étrangers diminué de la part belge (50 p.c.) dans les investissements semi-étrangers.

L'ensemble des investissements bruts auxquels un indice de nationalité déterminé a pu être attribué forme donc quelque 98,5 p.c. du total des investissements bruts étrangers et semi-étrangers recensés.

Comme on le constate aux tableaux XII et XIII, ce sont, en ce qui concerne les investissements bruts étrangers proprement dits, ceux dont le contrôle relève des Etats-Unis qui emportent la part du lion avec 45,3 milliards ou 56 p.c. du total. C'est très loin

derrière ces investissements américains qu'on trouve ceux de quatre nations voisines de la Belgique : la République fédérale d'Allemagne et la France, avec 12 p.c., les Pays-Bas (7 p.c.) et le Royaume-Uni (5 p.c.). Les autres nationalités n'apparaissent que pour 3 p.c. et moins.

En ce qui concerne les entreprises « semi-étrangères », nous n'avons attribué à chaque nationalité que la moitié des investissements qui y ont été opérés, l'autre moitié étant clas-

Tableau XIII.

Importance relative des différentes nationalités

(pour cent. du total)

	Investissements étrangers			Investissements étrangers et semi-étrangers ¹		
	Part dans le nombre d'entreprises à la fin de 1967	Part dans le montant des investissements bruts		Part dans le nombre d'entreprises à la fin de 1967	Part dans le montant des investissements bruts	
		Période 1960-1967	Période 1966-1967		Période 1960-1967	Période 1966-1967
Etats-Unis	45	56	61	47	55	60
République fédérale d'Allemagne	4	12	20	4	11	20
France	16	12	6	15	11	5
Royaume-Uni	11	5	2	11	8	6
Pays-Bas	13	7	6	13	7	5
Suisse	4	3	2	4	3	2
Suède	3	2	1	3	2	1
Autres nationalités	2	1	1	2	1	...
Plusieurs nationalités	2	2	1	1	2	1

¹ Les pourcentages par nationalité sont calculés par rapport au total des investissements étrangers et semi-étrangers diminué du montant de la part belge (50 p.c.) dans les investissements semi-étrangers.

sée dans une rubrique « part belge dans les investissements semi-étrangers ». A défaut de procéder ainsi, on aurait, dans le calcul des pourcentages par pays, surestimé systématiquement la part de ceux d'entre eux pour lesquels des montants relativement importants d'investissements semi-étrangers ont été recensés. Le fait d'ajouter aux investissements bruts étrangers proprement dits, le montant des investissements bruts semi-étrangers ainsi rectifiés ne modifie pas de manière importante les proportions relevées ci-avant, sauf en ce qui concerne le Royaume-Uni qui, en raison des immobilisations considérables effectuées dans des entreprises dont le contrôle lui est acquis à 50 p.c. (principalement dans le secteur pétrolier), voit augmenter de 70 p.c. le chiffre des investissements qui lui sont attribués.

Si, laissant les pourcentages moyens, on cherche à voir ce qui s'est passé à l'intérieur de la période 1960-1967, on constate que certains glissements se sont produits. C'est ainsi que les investissements français, relativement très importants pendant les premières années — en 1961 et 1962, ils venaient même en tête de la liste établie par ordre décroissant d'importance avant ceux des Etats-Unis (1961) ou à égalité (1962) avec ceux-ci — se sont ensuite simplement maintenus en valeurs absolues, de sorte que leur part relative s'est fortement réduite en fin de période, c'est-à-dire au moment où le total annuel des nouveaux investissements connaissait une très vive expansion. Il en va de même, mais dans une mesure moindre, des investissements britanniques. Par contre, l'inverse a été constaté pour les investissements allemands : leur contribution

moyenne fut, de 1960 à 1967, du même ordre de grandeur que celle des investissements français, mais, partis d'un niveau très modeste en début de période (± 3 p.c.), ils sont devenus les seconds par ordre d'importance en 1966 et 1967. Quant aux investissements américains, leur prépondérance s'est encore accentuée au cours de ces deux dernières années.

Au total, deux pays, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, ont pris à leur compte les quatre cinquièmes des investissements bruts totaux, étrangers et semi-étrangers, effectués en 1966 et 1967. Pour l'ensemble de la période 1960-1967, la contribution de ces deux pays atteint les deux tiers du total.

B. Investissements nets.

Les résultats enregistrés en matière d'investissements annuels nets d'amortissements, qui reflètent en gros (1) l'accroissement véritable des moyens de production, font apparaître plus clairement encore la signification des glissements dont il vient d'être question.

Les taux de couverture des nouveaux investissements bruts étrangers par les amortissements annuels mettent bien en lumière que non seulement sur l'ensemble de la période, mais surtout en fin de celle-ci, les investissements allemands sont presque entièrement et les investissements américains sont surtout des investissements d'extension. Au contraire, les investissements français consistent, en fin de période, exclusivement en dépenses de rempla-

(1) Pour autant que les amortissements effectués correspondent aux investissements de remplacement, destinés à maintenir inchangée la capacité de production.

Tableau XIV.

Amortissements et investissements nets des entreprises étrangères et semi-étrangères

	Taux de couverture des nouveaux investissements bruts par les amortissements annuels		Investissements nets répartis par pays, en pour cent du total de ces investissements 1	
	Période 1960-1967	Période 1966-1967	Période 1960-1967	Période 1966-1967
Etats-Unis	28	26	60	62
République fédérale d'Allemagne	12	9	16	26
France	63	101	6	...
Royaume-Uni	43	34	8	5
Pays-Bas	41	44	6	4
Suisse	72	71	1	1
Suède	52	55	1	1
Autres nationalités	28	91	1	...
Plusieurs nationalités	51	48	1	1
Tous pays étrangers	34	30	100	100

1 Les pourcentages par nationalité sont calculés par rapport au total des investissements étrangers et semi-étrangers diminué du montant de la part belge (50 p.c.) dans les investissements semi-étrangers.

cement, inférieures d'ailleurs au montant des amortissements, au point que les investissements nets en sont devenus négatifs.

Ce qui précède explique pourquoi, dans la ventilation par pays, qu'il s'agisse des entreprises étrangères seules ou de l'ensemble des entreprises étrangères et semi-étrangères, les pourcentages allemands et américains sont nettement plus élevés dans le total des investissements nets que dans celui des investissements bruts, tandis que l'inverse est vrai pour toutes les autres nationalités et particulièrement pour la France.

C. *Stock brut de capital fixe.*

L'évolution des nouveaux investissements bruts qui vient d'être décrite a eu pour effet de modifier sensiblement la répartition, par pays, du stock brut de capital fixe des entre-

prises étrangères et semi-étrangères exploitant en Belgique.

C'est ainsi que la vive progression des investissements des entreprises américaines et allemandes a accru fortement la proportion de ces entreprises dans le stock total, au détriment de celle de toutes les autres nationalités, à l'exception du groupe des « autres nationalités » où, il est vrai, le niveau de départ n'était que de 172 millions à la fin de 1960. Le recul le plus spectaculaire est celui de la France; il est dû aux causes indiquées ci-avant et a, en outre, été influencé par l'apport, à une association belge, de l'activité de production de deux charbonnages où les intérêts français prédominaient.

L'immobilisé moyen par entreprise étrangère a augmenté de 204 millions en 1960 à 263 millions en 1967; compte tenu de la

Tableau XV. **Stock de capital fixe ventilé d'après les différentes nationalités**

	Entreprises étrangères				Entreprises étrangères et semi-étrangères ¹			
	Stock de capital fixe en 1967			Coefficient de multiplication du stock de capital fixe entre le début de 1960 et la fin de 1967	Stock de capital fixe en 1967			Coefficient de multiplication du stock de capital fixe entre le début de 1960 et la fin de 1967
	(milliards de francs)	(pour cent du total)	Montant moyen par entreprise (millions de francs)		(milliards de francs)	(pour cent du total)	Montant moyen par entreprise (millions de francs)	
Etats-Unis	57,9	54	318,0	5,9	61,6	53	295,0	6,1
République fédérale d'Allemagne	10,0	9	588,0	21,9	10,5	9	552,0	23,0
France	14,6	14	224,0	1,3	14,6	13	221,0	1,3
Royaume-Uni	6,7	6	156,0	1,8	12,0	10	244,0	2,2
Pays-Bas	6,9	7	131,0	3,4	7,1	6	124,0	3,4
Suisse	4,8	5	281,0	1,7	4,8	4	281,0	1,7
Suède	2,3	2	179,0	2,4	2,3	2	179,0	2,4
Autres nationalités	1,1	1	150,0	6,1	1,2	1	140,0	7,3
Plusieurs nationalités	2,1	2	299,0	2,7	2,1	2	299,0	2,7
Ensemble ...	106,4	100	263,0	3,3	116,2	100	261,0	3,4

¹ Les montants et pourcentages par nationalité ne comprennent pas la part belge (50 p.c.) dans les investissements semi-étrangers soit, au total, 9,8 milliards à la fin de 1967.

hausse des prix, cette augmentation n'est pas très importante. Il y a toutefois de très grandes différences d'une nationalité à l'autre. C'est ainsi qu'on constate que la République fédérale d'Allemagne a, de beaucoup, le chiffre le plus élevé, avec près de 600 millions : il y a peu d'entreprises, mais elles sont de grande dimension. Les entreprises américaines viennent en seconde place avec quelque 300 millions. Les plus petits immobilisés moyens sont constatés pour les Pays-Bas.

L'adjonction des montants relatifs aux entreprises semi-étrangères à ceux des entreprises étrangères proprement dites, dans les

mêmes conditions que pour les nouveaux investissements ⁽¹⁾, a, pour le même motif, pour conséquence principale d'accroître fortement la proportion recensée pour le Royaume-Uni, cette avance se réalisant au détriment des autres nationalités principales. Même le pourcentage des entreprises américaines se réduit, bien qu'elles détiennent 37 p.c. des immobilisations brutes des entreprises semi-étrangères, pour 54 p.c. aux britanniques, 5 p.c. aux allemandes et 3 p.c. seulement pour l'ensemble des autres nationalités.

⁽¹⁾ C'est-à-dire, déduction faite de la part belge (50 p.c.) dans les entreprises semi-étrangères.

2. Analyse détaillée par nationalité.

Avant de décrire brièvement les traits principaux des investissements bruts étrangers et semi-étrangers recensés pour chaque pays, on peut mentionner une caractéristique commune à la plupart des nationalités. Elle concerne les modalités de contrôle et consiste en ce qu'une proportion largement prépondérante de ces investissements a été réalisée dans des établissements contrôlés intégralement par une firme-mère étrangère, que l'établissement créé en Belgique ait le statut de société distincte (filiale) ou ne soit qu'une simple division de la société-mère (succursale); seul le cas du Royaume-Uni fait exception à cette règle : le montant des investissements semi-étrangers attribués à ce pays atteint 70 p.c. des investissements britanniques proprement dits.

Pour simplifier, il a donc paru préférable, lors de l'analyse de chaque nationalité, de ne pas commenter séparément l'ensemble des investissements étrangers et semi-étrangers puis les investissements étrangers proprement dits et ce pour leurs montants tant bruts que nets. Sauf mention explicite contraire, les montants et pourcentages cités se référeront aux seuls investissements bruts, et uniquement dans les entreprises étrangères à plus de 50 p.c. Lorsqu'il sera question des investissements semi-étrangers, les montants ou pourcentages cités le seront en faisant abstraction de la part de ces investissements qui est attribuée à la Belgique (50 p.c.).

Les investissements américains ont toujours été importants; sauf en 1961, leur part dans le total fut chaque année prépondérante. Elle a fortement augmenté en cours de période et atteint 61 p.c. en moyenne en 1966-1967.

Sur l'ensemble de la période, ces investissements totalisent 45,8 milliards, soit 56 p.c. du total recensé, dont près des neuf dixièmes réalisés dans des entreprises dont le capital est totalement américain.

Les investisseurs américains ont fait preuve d'une grande diversité d'intérêts puisque les montants recensés se répartissent sur la plupart des grands secteurs industriels. Au premier rang de ceux-ci, par ordre d'importance décroissante, on trouve l'industrie des fabrications métalliques avec un peu plus de 50 p.c. et plus spécialement le matériel de transport avec 40 p.c. du total; ce taux élevé s'explique tant par les immobilisations effec-

tuées dans les usines d'assemblage installées en Belgique pendant l'entre-deux guerres que par quelques initiatives nouvelles de grande envergure dans le domaine des véhicules automobiles, des tracteurs et du gros matériel de génie civil, réalisées après 1960. En deuxième place apparaît le raffinage du pétrole (20 p.c.), suivi de la chimie (15 p.c.); les autres activités se partagent les quelque 15 p.c. restants.

La part des Etats-Unis dans les investissements semi-américains a été chiffrée à 3,2 milliards, ce qui ne représente que 7 p.c. des capitaux investis dans les filiales et succursales de firmes américaines. Il n'empêche qu'avec ces chiffres les Etats-Unis viennent également en tête dans le classement des investissements semi-étrangers d'après la nationalité étrangère, avec 46 p.c. du total des immobilisations nouvelles dans les entreprises semi-étrangères; plus de 90 p.c. des capitaux américains en cause concernent la chimie et le pétrole, ainsi que la métallurgie des alliages spéciaux.

Il a paru intéressant de comparer les résultats de notre étude à ceux des recensements effectués par le Département du Commerce des Etats-Unis. Ce dernier publie annuellement ⁽¹⁾ une estimation des dépenses brutes en installations et en équipement réalisées dans les secteurs miniers, manufacturiers et du pétrole par des entreprises installées à l'étranger et « affiliées » à des sociétés américaines.

Pour les années 1960 à 1967 inclusivement, le Département du Commerce a recensé dans ses enquêtes un total de 45,7 milliards de dépenses en installations et équipement en U.E.B.L. Pour la même période, notre étude indique, pour la Belgique seule, 45,3 milliards d'investissements dans des entreprises sous contrôle américain; avec la moitié des 6,5 milliards d'investissements réalisés dans des entreprises dont le contrôle est partagé à parts égales entre Américains et Belges, le total passe à 48,5 milliards.

Or, le champ de la statistique américaine est plus large que celui de notre étude. En effet, le Département du Commerce définit les entreprises « affiliées » comme étant celles dont il est établi que les résidents américains détiennent, directement ou indirectement, 25 p.c. du capital donnant droit de vote. De plus, contrairement à notre méthode où seules

(1) Dans le *Survey of Current Business*.

les variations des rubriques bilantaires relatives aux immobilisations non financières sont prises en considération, le Département du Commerce recense comme dépenses brutes en installations et équipement le prix payé pour le rachat total ou partiel d'entreprises étrangères existantes. Enfin, la statistique américaine traite l'U.E.B.L. comme une entité unique.

Si le chiffre de notre étude est néanmoins supérieur à celui de la statistique annuelle américaine, c'est parce que cette dernière ne résulte pas de l'agrégation de données bilantaires, mais d'une simple enquête limitée à environ 500 à 600 grandes sociétés américaines ayant notoirement d'importants intérêts à l'étranger.

Les investissements allemands ont été faibles dans les premières années de la période (± 3 p.c. du total); à partir de 1965, ils se sont vivement accrus pour atteindre des montants représentant 20 p.c. du total pour l'ensemble des années 1966 et 1967. Leur part dans le total s'établit ainsi à 12 p.c. sur l'ensemble de la période ou, en chiffres absolus, 9,6 milliards. La quasi-totalité de ceux-ci a été investie dans des filiales belges d'entreprises allemandes, puisqu'on n'a recensé que de rares cas, d'ailleurs d'importance mineure, de contrôle majoritaire; on notera également qu'on n'a trouvé que deux cas de contrôle partagé également entre Allemands et Belges.

La brusque accélération des investissements allemands depuis 1965 est due à deux importantes implantations dans le domaine de la chimie. Ce secteur à lui seul concentre d'ailleurs près de 90 p.c. des investissements totaux allemands pour la période 1960-1967, le solde de 10 p.c. s'étant porté pour la presque totalité sur deux sous-secteurs des fabrications métalliques : le matériel électrique et le matériel de transport (1).

La part relative des investissements français était très importante dans les premières années de la période envisagée; avec un tiers du total, elle dépassait (1961) ou égalait (1962) même celles des investissements américains. Au cours des années ultérieures, les investissements français se sont simplement maintenus approximativement en chiffres

absolus, ce qui, compte tenu de la forte croissance des totaux annuels recensés, a entraîné une chute brutale de la part française qui est descendue à moins de 6 p.c. en moyenne en 1966-1967. Sur l'ensemble de la période, les investissements français totalisent 9,4 milliards, soit 12 p.c. du total.

Trois caractéristiques frappent l'observateur. D'abord, les investissements français recensés se répartissent sur la plupart des grands secteurs d'activité et sur un nombre relativement élevé d'entreprises parmi lesquelles deux seulement ont un immobilisé brut qui dépassait le milliard en fin de période. Ensuite, les initiatives françaises sont relativement anciennes puisque 94 p.c. des 9,4 milliards d'investissements français recensés proviennent d'entreprises existant déjà en 1959. Ceci explique sans doute la troisième caractéristique, à savoir que la répartition sectorielle des investissements français fait apparaître une structure plus traditionnelle que les investissements d'autres pays, puisqu'on y relève des proportions importantes pour la métallurgie de base (23 p.c.), le textile (15 p.c.), les minéraux non métalliques (11 p.c.) et les industries extractives (9 p.c.); à part la chimie (26 p.c.), les secteurs dits de pointe n'y figurent que dans la proportion de 5 p.c. (matériel de transport) et moins.

On compte une douzaine de cas d'associations majoritaires avec le capital belge qui n'interviennent que pour environ 15 p.c. dans le total des investissements français recensés; quant à l'association à parts égales, elle est quasi inexistante.

Les investissements néerlandais viennent en quatrième position par ordre d'importance. Ils se chiffrent à 5,9 milliards. Bien qu'ils aient augmenté régulièrement en chiffres absolus, leur rythme de croissance a été moins rapide que celui du total des investissements étrangers; leur part relative qui, de 1960 à 1962, dépassait 10 p.c. s'est réduite de la sorte à moins de 6 p.c. en moyenne en 1966-1967.

De même que pour les investissements des autres nationalités déjà étudiées, on constate la prédominance — 93 p.c. en l'occurrence — des investissements dus à des entreprises ayant la forme de filiales, encore qu'on doive mentionner une demi-douzaine de cas d'associations à prédominance hollandaise, parmi lesquels deux entreprises dont l'immo-

(1) Il faut noter à cet égard qu'en application des principes méthodologiques suivis, les usines installées en Belgique par des filiales européennes de grands constructeurs américains sont recensées non parmi les réalisations allemandes, mais parmi les initiatives américaines.

bilisé se chiffre par plusieurs centaines de millions. Par contre, les associations belgo-néerlandaises à parts égales ne concernent que quatre entreprises de faible dimension. Bien qu'elle soit moins élevée que dans le cas français, on remarque l'importance des investissements dus à des entreprises déjà sous contrôle néerlandais avant 1960 : un peu plus de la moitié.

Les investissements néerlandais intéressent beaucoup de secteurs. Comme on pouvait s'y attendre, la plus grosse part s'en trouve toutefois concentré dans les fabrications métalliques (56 p.c.), et plus particulièrement dans le sous-secteur du matériel électrique (41 p.c.). Viennent ensuite les secteurs du textile avec 15 p.c. et de l'alimentation avec 12 p.c. du total; le solde affecte surtout les industries du papier et la transformation des matières plastiques.

Comme les investissements français, ceux qui sont attribués au Royaume-Uni concernent essentiellement (80 p.c.) des entreprises « anciennes ». Leur importance relative est allée en décroissant pour ne plus représenter que 2,4 p.c. du total en 1966-1967, contre 15 p.c. en 1960. De 1960 à 1967, on en a recensé au total 4,3 milliards. Egalement dus en grande majorité — plus de 80 p.c. — à des entreprises contrôlées entièrement par les Britanniques, ces investissements touchent un assez grand nombre d'entreprises, généralement de dimension moyenne ou petite, réparties sur la plupart des grands secteurs d'activité. Fait assez surprenant, le secteur « Electricité, gaz et eau » se voit attribuer plus de la moitié des investissements britanniques; l'autre moitié se répartit entre de nombreux secteurs avec une préférence pour les fabrications métalliques (13 p.c., dont la moitié pour le matériel de transport), le papier (12 p.c.) et la chimie (9 p.c.).

Une particularité importante à relever au sujet des intérêts britanniques en Belgique est que le recensement opéré a fait apparaître que des sommes considérables ont été investies dans les entreprises dont le capital est anglais pour une moitié et belge pour l'autre; pour l'ensemble des entreprises concernées, la part anglaise dans ces investissements est de 2,9 milliards, soit un montant équivalant à 70 p.c. des investissements dans les entreprises sous contrôle anglais majoritaire ou exclusif. Les 2,9 milliards en question se retrouvent principalement dans l'industrie du raffinage de pétrole et, dans une moindre mesure, dans le secteur, encore, du gaz et de l'électricité.

S'élevant à 2,7 milliards (dont 0,7 milliard dans des filiales et succursales et 2 milliards dans des entreprises sous contrôle majoritaire), les investissements suisses constituent 3,4 p.c. du total. Ils ont été effectués presque exclusivement dans des firmes d'ancienne implantation et exerçant leur activité dans des secteurs dits traditionnels, tels que cimenteries et produits alimentaires.

Les investissements suédois totalisent 1,4 milliard, soit 1,8 p.c. du total; les associations à participation suédoise majoritaire interviennent pour 0,6 milliard et les filiales de firmes suédoises pour 0,8 milliard. Ils concernent pratiquement trois secteurs : fabrications métalliques (50 p.c., répartis entre les constructions métalliques spécialisées, les machines pneumatiques et l'assemblage automobile), industries allumettière (25 p.c.) et du papier (22 p.c.). Ni pour la Suède ni pour la Suisse, on n'a recensé d'associations à parts égales avec le capital belge.

Les investissements repris sous la rubrique « autres nationalités » (ensemble 1 p.c. du total) groupent des réalisations sous contrôle canadien, italien, japonais et espagnol.

CHAPITRE V

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE

1. Aperçu général.

Quelques remarques introductives s'imposent au sujet de l'analyse sectorielle qui va suivre. Du fait que les données statistiques que nous avons réunies sont extraites des

bilans, il résulte que chaque entreprise recensée s'est vu attribuer un code de secteur unique qui couvre toutes ses activités. Or, nombre d'entreprises ont des programmes de fabrication diversifiés englobant une gamme de produits qui ne relèvent pas nécessairement tous

du même secteur d'activité. C'est ainsi que certaines entreprises exploitant une raffinerie de pétrole possèdent leur propre flotte au moyen de laquelle elles assurent, en partie, le transport de leurs matières premières et/ou de leurs produits finis; dans le secteur des métaux, des fabricants de produits de base exploitent eux-mêmes des départements de transformation de ces produits; fréquemment aussi, des entreprises productrices de biens disposent de départements spécialisés qui en assurent eux-mêmes la distribution au stade du gros ou même du détail.

Dans tous les cas d'activités multiples, on a dû trancher sur la base du critère de l'activité dominante. Sans vouloir entrer dans le détail, nous dirons seulement que l'activité industrielle prime, en principe, l'activité commerciale et qu'en cas de pluralité d'activités industrielles, la comparaison des valeurs ajoutées ou, à défaut de renseignements à ce sujet, du chiffre d'affaires ou du nombre de personnes occupées détermine laquelle des activités est réputée dominante.

Si une réserve certaine s'impose donc dans l'interprétation de l'analyse sectorielle des résultats de notre étude, une prudence plus grande encore est nécessaire dans les rapprochements qu'on a tenté d'opérer, pour les principaux secteurs économiques, entre nos résultats et ceux d'autres recensements. En

effet, la délimitation des divers secteurs n'est pas exactement la même dans les diverses sources statistiques sectorielles disponibles (1). Pour pouvoir établir des comparaisons, on a donc dû procéder à d'assez larges regroupements qui ont pu atténuer mais non éliminer les conséquences des inconvénients précités. Comme, au surplus, ces comparaisons se font avec des données obtenues par des extrapolations dont, dans certains cas, l'enchaînement n'est pas entièrement satisfaisant, il faut se garder d'accorder aux résultats obtenus une valeur autre que largement indicative.

A. *Les nouveaux investissements.*

Ainsi qu'il a été exposé au chapitre I, les investissements étrangers et semi-étrangers ont trouvé leur terrain de prédilection dans les industries manufacturières, tandis que l'industrie de la construction et le secteur « Electricité, gaz et eau » ont été délaissés,

(1) C'est ainsi, par exemple, que l'industrie de transformation des matières plastiques est classée, d'après la source, soit dans l'industrie chimique, soit dans celle des fabrications métalliques, soit parmi les industries manufacturières diverses; d'autres divergences ont été constatées, notamment en ce qui concerne le caoutchouc, la fabrication de fils et fibres synthétiques et artificielles, les cokeries et dérivés de la houille, la fine mécanique et les instruments de précision. Souvent les données nécessaires à l'ajustement réciproque des séries ont fait défaut. Enfin, l'artisanat n'a pu être exclu de toutes les statistiques de référence.

Tableau XVI. **Part des quatre grandes branches d'activité industrielle dans les investissements étrangers et semi-étrangers**

	Investissements étrangers				Investissements étrangers et semi-étrangers			
	1960-1961	1966-1967	1960-1967	1960-1967	1960-1961	1966-1967	1960-1967	1960-1967
	(pour cent du total)			(milliards de francs)	(pour cent du total)			(milliards de francs)
<i>Investissements bruts :</i>								
Industrie manufacturière	93	98	96	77,4	93	98	96	90,7
Industrie extractive	5	1	1	1,3	3	1	1	1,3
Industrie de la construction
Electricité, gaz, eau	2	1	3	2,2	2	1	3	3,0
Ensemble de l'industrie	100	100	100	80,9	100	100	100	95,0
<i>Investissements nets :</i>								
Industrie manufacturière	107	100	97	51,6	104	99	91	60,6
Industrie extractive	- 4	- 1	...	- 0,2	- 3	- 1	...	- 0,2
Industrie de la construction
Electricité, gaz, eau	- 3	1	3	1,6	- 1	2	3	2,0
Ensemble de l'industrie	100	100	100	53,0	100	100	100	62,4

les industries extractives ayant même fait l'objet de désinvestissements puisque les nouvelles immobilisations y étaient inférieures aux dotations d'amortissement, de sorte que

l'investissement étranger net y devenait négatif. Comme il a été signalé également, ces orientations générales se sont accentuées au fil du temps.

En ce qui concerne les investissements bruts, 4 p.c. seulement du total des investissements étrangers et semi-étrangers recensés ont été dirigés vers les industries non manufacturières : 3 p.c. environ ont été absorbés par le secteur « Electricité, gaz et eau » et seulement 1 p.c. a été affecté aux industries extractives où, d'ailleurs, tout investissement étranger a pratiquement cessé depuis 1967. Quant à la construction, elle a été complètement délaissée par les investisseurs étrangers.

La ventilation des investissements nets opérés au cours de la période considérée est fondamentalement similaire à celle des investissements bruts. On notera que l'industrie extractive et, dans une moindre mesure, le secteur « Electricité, gaz et eau » apparaissent ici, à certains moments, en « désinvestissement », parce que les amortissements y ont été supérieurs aux nouvelles immobilisations; la part de la construction reste pratiquement inchangée.

B. Stock de capital fixe.

Sous l'influence, essentiellement ⁽¹⁾, des investissements qui viennent d'être décrits, la répartition sectorielle du stock de capital fixe a subi une évolution marquée.

La préférence des investisseurs étrangers pour les industries manufacturières apparaît ici, une fois encore, de façon très claire. En effet, la part des industries manufacturières dans le total des immobilisations brutes recensées, qui était déjà, en 1960, de 72 p.c. pour les entreprises étrangères proprement dites et de 74 p.c. pour les entreprises étrangères et semi-étrangères, est montée respectivement à 95 et 93 p.c. en fin de période.

L'immobilisé recensé pour les autres branches a évidemment subi une réduction corres-

(1) Comme il est exposé ci-avant (p. 464) et à l'Annexe I, l'immobilisé brut porté aux bilans est également affecté par des facteurs autres que les nouveaux investissements.

Tableau XVII.

Stock de capital fixe des entreprises étrangères et semi-étrangères dans les quatre branches d'activité industrielle

Situation à fin d'année

	Stock global ¹ (milliards de francs)	Immobilisé brut moyen par entreprise ¹ (millions de francs)	Répartition par branche (pour cent du total)					
			Entreprises étrangères			Entreprises étrangères et semi-étrangères		
			1960	1964	1967	1960	1964	1967
Industrie manufacturière	117,6	270	72	83	95	74	84	93
Industrie extractive	2,1	349	20	11	2	18	9	2
Electricité, gaz et eau	6,3	2.079	8	5	3	8	7	5
Industrie de la construction	6
Ensemble de l'industrie	126,0	282	100	100	100	100	100	100

¹ Entreprises étrangères et semi-étrangères.

pondante. Dans les industries extractives, la réduction a été drastique puisque leurs pourcentages tombent de 20 p.c. pour les entreprises étrangères et de 18 p.c. pour les étrangères et semi-étrangères à la fin de 1960 jusqu'à 2 p.c. à la fin de 1967. Cette chute brutale s'explique par la fermeture de certains charbonnages, la stagnation ou l'arrêt des investissements dans d'autres et, enfin, l'apport à la Kempense Steenkolenvereniging de l'activité de certains charbonnages où les intérêts français étaient prédominants.

Bien que des sommes considérables y aient été investies, l'immobilisé brut des entreprises étrangères et semi-étrangères du secteur « Electricité, gaz et eau » s'est accru à un rythme plus lent que celui des industries manufacturières.

Quant à l'industrie de la construction, l'intervention étrangère restait, à la fin de la période, aussi insignifiante qu'elle l'était au début de celle-ci.

La valeur comptable de l'immobilisé brut par entreprise, très variable d'une branche à

l'autre, est en tout cas largement supérieure à celle qu'on a pu calculer pour un échantillon de plus de 2.600 sociétés industrielles recensées par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et qui ne s'élevait, à la fin de 1967, qu'à 150 millions pour l'ensemble et à 119 millions pour les industries manufacturières seules.

2. Analyse détaillée par secteur manufacturier.

La prédominance écrasante des investissements recensés dans la branche manufacturière sur ceux qui ont été affectés aux autres grandes branches d'activité amène à concentrer l'analyse sectorielle détaillée sur la première.

A. Nouveaux investissements.

Qu'on considère soit le montant brut, soit le montant net des investissements et qu'on tienne ou non compte des entreprises définies comme semi-étrangères, l'évidence qui s'impose est qu'environ 70 p.c. des investissements recensés concernent deux industries : les fabrications métalliques d'abord, la chimie ensuite. Tous les autres secteurs ensemble se partagent donc moins d'un tiers des montants investis.

Le fait de déduire des investissements bruts le montant des amortissements annuels, de manière à obtenir la formation nette de capital fixe, a pour conséquence principale d'accroître

Tableau XVIII.

Ventilation des investissements étrangers et semi-étrangers entre les industries manufacturières

	Nombre d'entreprises recensées		Investissements de la période 1960-1967 (millions de francs)			
	Accroissement du début de 1960 à la fin de 1967	Situation à la fin de 1967	Bruts		Nets	
			Etrangers	Etrangers et semi-étrangers	Etrangers	Etrangers et semi-étrangers
Alimentation, boissons, tabac	21	36	1.935	2.260	771	751
Textile, habillement	37	53	4.069	4.302	2.521	2.643
Papier, impression	14	18	3.199	3.623	2.576	2.922
Chimie, caoutchouc	69	105	21.381	26.742	16.770	21.222
Raffinage de pétrole	3	8	8.853	13.679	5.811	8.110
Minéraux non métalliques	7	23	4.920	5.024	2.505	2.544
Métallurgie de base	4	6	506	1.325	438	1.147
Fabrications métalliques	122	179	32.424	33.710	20.176	21.228
Autres	5	7	75	75	58	58
Total des industries manufacturières .	282	435	77.362	90.740	51.626	60.625

la part du secteur chimique où de grosses unités de production construites au cours des dernières années de la période n'avaient pas encore atteint le stade de pleine exploitation ni, par conséquent, de l'amortissement normal; il ne modifie pas de manière très sensible la part des autres industries.

De même, la part des différents secteurs ne varie guère selon qu'on ajoute ou non le montant des investissements semi-étrangers à celui des investissements étrangers proprement dits: dans le premier cas, on voit simplement la part du raffinage de pétrole qui augmente d'environ 4 p.c., celle des fabrications métalliques diminuant d'autant. Dès lors, les commentaires détaillés qui suivent se référeront, en principe, sauf mention explicite contraire, aux seuls investissements bruts étrangers proprement dits.

Afin de mettre en lumière les changements qui ont pu se produire en cours de période dans l'orientation donnée aux investissements, on a indiqué séparément les pourcentages par secteur, d'une part, pour la période 1960-1961 qui était encore fortement influencée par la structure plutôt traditionnelle des investissements étrangers, d'ailleurs encore relativement faibles à l'époque et, d'autre part, pour les années 1966-1967 où les nouvelles réalisations atteignent leur apogée, de sorte que les industries du métal n'y subissent plus d'une façon aussi marquée l'impact des dépenses de renouvellement ou d'extension des entreprises établies en Belgique avant le début de la période considérée.

La comparaison de ces deux époques met mieux en évidence un essor du secteur chimique d'une ampleur telle qu'elle affecte la

Tableau XIX.

**Répartition, par industries manufacturières,
des entreprises étrangères et semi-étrangères et de leurs investissements**

(pour cent du total)

	Part dans le nombre d'entreprises ¹ à la fin de 1967	Période 1960-1967			
		Part dans le montant des investissements			
		Etrangers		Etrangers et semi-étrangers	
		Bruts	Nets	Bruts	Nets
Alimentation, boissons, tabac	8	2,5	1,5	2,5	1,2
Textile, habillement	12	5,3	4,9	4,7	4,4
Papier, impression	4	4,1	5,0	4,0	4,8
Chimie, caoutchouc	24	27,6	32,5	29,5	35,0
Raffinage de pétrole	2	11,4	11,3	15,1	13,4
Minéraux non métalliques	6	6,4	4,8	5,5	4,2
Métallurgie de base	1	0,7	0,8	1,5	1,9
Fabrications métalliques	41	41,9	39,1	37,1	35,0
Autres	2	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des industries manufacturières	100	100,0	100,0	100,0	100,0

¹ Etrangères et semi-étrangères.

part de tous les autres secteurs, même ceux qui, comme les métaux et le pétrole, continuaient de bénéficier d'importants apports étrangers nouveaux; on aperçoit nettement le

recul de secteurs « traditionnels » comme l'alimentation, les minéraux non métalliques et, dans une moindre mesure, le textile et le papier. Au total, le phénomène de concentra-

Tableau XX.

**Part relative des différentes industries manufacturières
dans le total des investissements étrangers et semi-étrangers**

(pour cent du total)

	Investissements bruts		Investissements nets	
	1960-1961	1966-1967	1960-1961	1966-1967
	Alimentation, boissons, tabac	5,2	1,7	5,2
Textile, habillement	4,2	3,0	2,0	2,1
Papier, impression	5,2	3,0	9,1	2,8
Chimie, caoutchouc	21,9	39,8	26,9	47,9
Raffinage de pétrole	21,5	18,2	13,4	19,8
Minéraux non métalliques	8,1	3,7	6,5	2,3
Métallurgie de base	0,8	0,4	1,6	0,2
Fabrications métalliques	32,9	30,1	35,0	24,3
Autres	0,2	0,1	0,3	0,1
Total des industries manufacturières	100,0	100,0	100,0	100,0

tion sur les métaux et la chimie s'est encore accentué, puisque ces deux secteurs ont absorbé, en 1966-1967, 70 p.c. des investissements étrangers bruts et 72 p.c. des investissements étrangers nets, contre respectivement 55 et 62 p.c. en 1960-1961.

tissements bruts et 40 p.c. des investissements nets étrangers.

Comme on le voit aux tableaux XIX et XX, une très faible partie seulement de ces investissements a été recensée dans la métallurgie de base ⁽¹⁾, de sorte que la part de la transforma-

*
**

Sur l'ensemble de la période 1960-1967, ce sont les industries des métaux qui emportent la plus grande part avec plus de 43 p.c. des inves-

⁽¹⁾ Sidérurgie, fonderies et transformation primaire de métaux ferreux et non ferreux. Un très important investissement a eu lieu dans ce secteur auquel des entreprises étrangères sont associées; il n'est pas repris dans notre recensement parce que la nationalité réelle de certains actionnaires n'a pu être établie avec certitude.

tion des métaux s'élève respectivement à 42 et 39 p.c. A l'intérieur des fabrications métalliques, les investissements se ventilent comme suit :

	Investis- sements étrangers	Investis- sements étrangers et semi- étrangers
	(pour cent)	
Matériel de transport	61	59
Construction électrique	18	17
Forges, estampage, gros em- boutissage, tréfilerie, étirage, laminage	7	9
Autres groupes	14	15

Les trois quarts sont donc localisés dans deux sous-secteurs : le matériel de transport et la construction électrique.

Le premier est un domaine pour ainsi dire traditionnel de l'investissement étranger puisque des constructeurs de véhicules automobiles, tant américains qu'européens, avaient depuis plus de 30 ans installé des chaînes d'assemblage en Belgique. C'est dans ce même domaine des véhicules automobiles ⁽¹⁾ que l'essentiel des investissements dans l'industrie du matériel de transport a été effectué, puisque les sous-secteurs du matériel ferroviaire, du matériel aéronautique, du matériel naval, des cycles et motocycles n'interviennent que pour moins de 2 p.c. dans le total du sous-secteur. Les firmes « anciennes », y compris celles qui ont érigé de nouveaux sièges d'exploitation, n'ont cependant pris à leur compte qu'un quart environ des investissements, les trois quarts restants étant imputables à des entreprises, ayant ou non une personnalité juridique belge, qui n'existaient pas en 1959. La grande majorité de ces dernières entreprises ont été créées par des sociétés américaines et des filiales européennes de sociétés américaines; quelques initiatives, moins nombreuses et surtout de dimension plus modeste, émanent d'investisseurs allemands, néerlandais, suédois, britanniques et, dans le secteur des motocycles, japonais.

Le second sous-secteur de la transformation des métaux, qui a drainé d'importants capitaux étrangers, est celui de la construction électrique, dans lequel on trouve également à la fois des entreprises « anciennes » et « nouvelles », mais cette fois dans une proportion inverse, puisque les « anciennes » ont pris à leur compte plus des quatre cinquièmes du total, contre moins de 20 p.c. aux entreprises « nou-

(1) Y compris les tracteurs et le matériel roulant de génie civil.

velles ». En fait, parmi celles-ci, il n'y en a aucune de très grand format, la plus importante étant une création américano-hollando-française.

Les montants recensés pour les autres sous-secteurs de la transformation des métaux résultent d'investissements nombreux dans des entreprises, filiales ou succursales pour la plupart, généralement de dimension moyenne, parmi lesquelles les firmes existant avant 1960, soit déjà sous statut étranger, soit sous statut belge modifié en statut étranger en cours de période, ont absorbé plus de 70 p.c. des nouvelles immobilisations étrangères recensées. Dans la première transformation des métaux, où les investissements recensés concernent essentiellement le travail des métaux non ferreux, les entreprises dites anciennes ont même absorbé la quasi-totalité des investissements étrangers. On notera cependant qu'il y eut, dans ce domaine, certaines initiatives nouvelles, mais sous la forme d'associations à parts égales avec le capital belge, qui ont été recensées pour 0,7 milliard, contre 2,3 milliards investis dans des entreprises sous contrôle étranger.

Deuxième par ordre d'importance des investissements étrangers, avec 21,4 milliards d'investissements étrangers et 5,3 milliards d'investissements semi-étrangers, le secteur de la chimie ⁽¹⁾ a connu la plus forte cadence de progression annuelle des investissements : de 0,4 et 0,1 milliard en 1960, respectivement pour les entreprises étrangères et pour les entreprises semi-étrangères, les nouveaux investissements sont passés à 7,2 et 2,5 milliards en 1967. Plus des deux tiers des investissements étrangers ont été réalisés dans des entreprises créées en cours de période; les filiales et succursales ont absorbé près de 90 p.c. de ces investissements, qui sont dus, à concurrence des trois quarts, à des initiatives allemandes (40 p.c.) et américaines (35 p.c.).

L'intervention étrangère concerne pratiquement tous les sous-secteurs de l'industrie chimique ⁽¹⁾, avec cependant une prépondérance pour les résines synthétiques et les matières plastiques (environ un tiers du total) et, dans une moindre mesure, la chimie de base, la pétrochimie et le caoutchouc.

Quant aux investissements semi-étrangers dans la chimie, ils concernent surtout des asso-

(1) Au sens large, y compris le caoutchouc et les matières plastiques.

ciations à parts égales américano-belges; la principale réalisation se rapporte à une société créée par un groupe belge et qui s'est ensuite associée à une firme américaine. Il faut mentionner également une importante initiative d'association qui s'est traduite par des prises de participations réciproques à cinquante pour cent entre une entreprise belge et une firme allemande.

Dans le secteur du raffinage du pétrole, presque toutes les entreprises existaient avant 1960; la seule exception notable est une raffinerie dont la construction a été entamée vers la fin de la période recensée. Une particularité à signaler dans ce secteur est que les associations avec le capital belge y jouent un rôle considérable : celles où les intérêts belges sont minoritaires ont été recensées pour 1,1 milliard et les associations sur base d'égalité avec le capital belge pour 4,8 milliards.

Dans le secteur des minéraux non métalliques, plus de 40 p.c. des investissements étrangers sont le fait d'associations où les intérêts étrangers sont majoritaires. Un certain nombre d'initiatives nouvelles ont été recensées, dont la plus importante concerne le traitement de la fibre de verre, mais les entreprises existant déjà avant 1960 groupent 70 p.c. environ des investissements étrangers recensés dans ce secteur.

Le cas du textile est tout autre puisqu'on n'y a relevé qu'une proportion négligeable d'investissements dans des entreprises contrôlées en partie seulement par l'étranger et un taux de deux tiers dans les firmes nouvellement créées en cours de période; les plus

importantes de celles-ci exercent leur activité dans le domaine des fils et fibres artificiels et synthétiques.

Le secteur du papier apparaît aussi comme « traditionnel », puisque les investissements dans les entreprises dont l'existence est antérieure à 1960 y sont comptés pour plus de 70 p.c. du total. C'est par ailleurs un secteur où les prises d'intérêt étrangères dans des sociétés belges ont été pratiquées assez systématiquement, puisqu'un quart des investissements étrangers et semi-étrangers recensés concernent des entreprises qui étaient encore belges au 31 décembre 1959. Ces deux facteurs expliquent pourquoi la proportion des associations avec le capital belge s'élève à 59 p.c. du total des investissements étrangers et semi-étrangers, soit 47 p.c. pour les associations à majorité étrangère et 12 p.c. pour les associations sans majorité belge ni étrangère.

Le plus « traditionnel » de tous est le secteur alimentaire : les firmes créées au cours de la période de recensement n'ont reçu que 8 p.c. des investissements étrangers recensés. Dans ce secteur également, on a observé un mouvement important de rachats, majoritaires ou pour moitié, d'entreprises belges.

Les industries manufacturières diverses, dans lesquelles sont notamment englobés les secteurs du bois et du cuir, n'ont attiré aucun investissement étranger de quelque importance.

B. Stock brut de capital fixe.

La répartition du stock brut de capital fixe entre les divers secteurs manufacturiers mon-

Tableau XXI.

Ventilation, par grands secteurs d'activité, du stock brut de capital fixe des entreprises étrangères et semi-étrangères

Situation à fin d'année

	Entreprises étrangères (pour cent du total)			Entreprises étrangères et semi-étrangères (pour cent du total)			Immobilié brut moyen par entre- prise à la fin de 1967 ¹ (millions de francs)
	1960	1964	1967	1960	1964	1967	
Alimentation, boissons, tabac	5	5	3	4	5	4	123
Textile, habillement	8	6	5	7	6	5	103
Papier, impression	1	4	6	1	4	5	329
Chimie, caoutchouc	19	19	26	18	20	27	302
Raffinage de pétrole	18	12	12	27	18	17	2.475
Minéraux non métalliques	12	10	7	11	8	6	315
Métallurgie de base	1	...	1	1	210
Fabrications métalliques	37	44	40	32	38	35	233
Autres	12
Total des industries manufacturières	100	100	100	100	100	100	270

¹ Entreprises étrangères et semi-étrangères.

tre que des progressions notables ont été réalisées par la chimie, les fabrications métalliques et le papier.

L'augmentation de la part de l'industrie du papier ne résulte pas seulement des nouveaux investissements qui y ont été réalisés, mais aussi, en bonne partie, du fait que des entreprises belges existantes sont passées sous contrôle étranger, ce qui, au moment de ce passage, a gonflé l'immobilisé brut recensé pour ce secteur de la totalité des immobilisations inscrites à ce moment aux bilans des firmes rachetées.

Dans la plupart des cas, l'importance du capital fixe brut par entreprise est de l'ordre de \pm 200 à 300 millions. Le raffinage du pétrole constitue une exception notable, puisque l'immobilisé moyen y a été chiffré en 1967 à 2.475 millions par entreprise; par contre, les montants correspondants sont inférieurs à la moyenne dans les industries de l'alimentation ⁽¹⁾, du textile et surtout dans les industries « diverses » où ils sont très faibles.

⁽¹⁾ Y compris les boissons et le tabac.

3. Importance relative, dans chaque secteur d'activité, des investissements et immobilisations recensés.

Bien que de tels rapprochements aient nécessairement, pour les motifs déjà exposés, un caractère arbitraire jusqu'à un certain point, il a paru intéressant de tenter de situer pour les principaux secteurs manufacturiers, comme on l'avait fait dans la partie générale pour les quatre grandes branches d'activités industrielles, l'importance des investissements et immobilisations étrangers et semi-étrangers par rapport à l'ensemble des immobilisations et investissements, belges et étrangers, dans chacun des secteurs intéressés.

A. Nouveaux investissements.

D'après la méthode déjà exposée, le montant brut des nouveaux investissements étrangers et semi-étrangers a été comparé aux résultats d'enquêtes de l'Institut National de Statistique extrapolés à l'ensemble des entreprises constituant chaque secteur. Pour assurer

Tableau XXII.

Investissements bruts des entreprises étrangères et semi-étrangères, en pour cent des investissements bruts totaux dans les principaux secteurs de l'industrie manufacturière

	Entreprises étrangères					Entreprises étrangères et semi-étrangères				
	1964	1965	1966	1967	1964-1967	1964	1965	1966	1967	1964-1967
Alimentation, boissons, tabac	5	5	5	6	5	6	6	7	7	7
Textile, habillement ¹	8	19	15	13	13	8	19	15	14	14
Chimie, caoutchouc, pétrole ²	31	36	60	58	50	36	46	72	78	64
Métaux	38	23	37	34	33	39	25	38	35	34
Minéraux non métalliques	20	33	32	13	25	20	33	33	14	25
Autres	4	17	4	5	7	4	18	4	5	7
Total des industries manufacturières .	26	24	37	37	32	28	28	41	46	36

¹ Non compris la préparation de fils et fibres artificielles et synthétiques.

² Y compris les matières plastiques.

une comparabilité suffisante, des regroupements ont dû être effectués.

C'est dans la chimie (au sens large) que les intérêts étrangers ont exercé la plus forte pénétration relative : les investissements étrangers seuls y ont représenté la moitié des investissements totaux dans ce secteur de 1964 à 1967; la proportion passe à 64 p.c. si on y ajoute les investissements semi-étrangers; le cap des trois quarts a même été franchi en 1967.

Dans le secteur des métaux, les investissements étrangers et semi-étrangers se main-

tiennent autour d'un palier d'un tiers du total. Il faut souligner toutefois que cette proportion d'un tiers recouvre en fait deux situations très différentes : celle de la sidérurgie, d'une part, où les entreprises contrôlées pour la moitié au moins par l'étranger ne représentent qu'une part infime dans le secteur ⁽¹⁾ et, d'autre part, les métaux non ferreux et les fabrications métalliques où, globalement, les investissements étrangers et semi-étrangers sont interve-

⁽²⁾ Cf. note ¹, p. 486.

nus dans une proportion beaucoup plus élevée, proche, semble-t-il, ⁽¹⁾ de la moitié. A l'intérieur de l'industrie des fabrications métalliques, il n'est pas douteux que, si elle était possible, une analyse plus détaillée ferait même apparaître, dans certains cas, tels celui des véhicules automobiles et celui de la construction électrique, des pourcentages de 80 et plus.

En troisième position, par ordre d'importance relative de l'intervention étrangère, viennent les minéraux non métalliques. Le niveau appréciable des investissements étrangers et semi-étrangers dans ce groupe d'industries est lié essentiellement au contrôle exercé par des firmes américaines et françaises sur des entreprises verrières et par des entreprises suisses sur des cimenteries.

La participation des entreprises étrangères et semi-étrangères aux investissements dans l'industrie textile ⁽²⁾, qui oscille ces dernières années autour de 15 p.c., concerne, pour une partie importante, le secteur lainier et, en particulier, la filature dans laquelle les intérêts français ont dès l'origine été considérables.

Quant aux autres groupes d'industries, les investissements n'y sont, dans l'ensemble, étrangers ou semi-étrangers qu'à concurrence de moins de 10 p.c. Cela n'exclut pas qu'ils puissent l'être dans des proportions importantes, même dominantes dans certaines activités

particulières, comme par exemple la fabrication de matières premières pour les textiles synthétiques.

B. Stock de capital fixe.

Comme pour les nouveaux investissements, on a tenté, selon la technique déjà décrite ⁽¹⁾, de chiffrer, pour chacune des principales industries manufacturières, le pourcentage du stock de capital fixe comptabilisé par les entreprises étrangères et semi-étrangères exploitant en Belgique, rapporté au stock de capital fixe total pour chaque secteur. Compte tenu des réserves exprimées précédemment au sujet de ces rapprochements ⁽²⁾, on constate que, par suite essentiellement ⁽³⁾ des investissements que ces entreprises étrangères et semi-étrangères ont effectués de 1960 à 1967, ce pourcentage s'est accru pour la plupart des secteurs distingués au tableau XXIII; toutefois, il reste insignifiant pour la métallurgie de base et pour les « autres industries ».

C'est cependant dans les secteurs de la chimie (au sens large) et des fabrications métalliques qu'on a enregistré les progressions les plus frappantes : entreprises semi-étrangères comprises, on atteint à la fin de 1967 des proportions de 56 p.c. pour la chimie

⁽¹⁾ La découpe de la statistique de l'Institut National de Statistique étant différente de la nôtre sur ce point, il n'a pas été possible d'effectuer des calculs précis.

⁽²⁾ A l'exclusion de la fabrication de fils et fibres artificiels et synthétiques.

⁽¹⁾ Cf. p. 472 et Annexe II.

⁽²⁾ Cf. p. 472.

⁽³⁾ Comme il a été exposé ci-avant (p. 464) et à l'Annexe I, l'immobilisé brut porté aux bilans est également affecté par des facteurs autres que les nouveaux investissements.

Tableau XXIII.

Part des entreprises étrangères et semi-étrangères dans le stock de capital fixe des entreprises industrielles exploitant en Belgique

(pour cent du total)

	Entreprises étrangères		Entreprises étrangères et semi-étrangères	
	1960	1967	1960	1967
Alimentation, boissons, tabac	3	5	3	6
Textile, habillement ¹	4	8	4	9
Chimie, caoutchouc, pétrole ²	19	41	26	56
Papier, impression	2	21	2	22
Minéraux non métalliques	13	14	14	14
Métallurgie de base	1
Fabrications métalliques	19	44	19	45
Autres
Total des industries manufacturières	8	18	9	20

¹ Non compris la préparation de fils et fibres artificielles et synthétiques.

² Y compris les matières plastiques.

(pétrole compris) et de 45 p.c. pour les fabrications métalliques.

Moins grande en valeurs absolues, la progression dans le secteur du papier attire également l'attention; comme il a été signalé, elle

résulte notamment du rachat majoritaire, par l'étranger, d'entreprises belges.

Dans l'ensemble des industries manufacturières, le contrôle étranger et semi-étranger a plus que doublé en sept ans.

CONSIDERATIONS FINALES

Que les investissements étrangers dans l'industrie belge soient considérables et qu'ils aient gagné beaucoup en importance depuis 1960 est un fait bien connu.

L'étude qui précède constitue une première tentative de quantification précise du phénomène. Elle aboutit à la constatation que, de 1960 à 1967, 80,9 milliards d'investissements ont été le fait d'entreprises étrangères et 14,1 milliards, d'entreprises semi-étrangères, soit au total 95 milliards d'investissements étrangers et semi-étrangers. Pendant la même période, la formation brute totale de capital fixe dans les mêmes industries s'est élevée à 453 milliards, soit près de cinq fois plus.

Ces résultats globaux recouvrent toutefois une évolution qui mérite particulièrement l'attention. Au fil des années, les investissements étrangers et semi-étrangers se sont développés beaucoup plus rapidement que les investissements « belges », de sorte que la part des premiers dans l'investissement industriel total s'est progressivement accrue. En termes d'investissements bruts, elle avait atteint en 1967 un tiers pour l'ensemble de l'industrie et presque la moitié pour l'industrie manufacturière seule.

Les regroupements par grands secteurs qu'on a dû opérer dissimulent d'importantes différenciations. Dans un certain nombre d'industries, tels la chimie et le caoutchouc, le raffinage du pétrole et diverses fabrications métalliques fortement élaborées, la proportion du contrôle étranger et, accessoirement, semi-étranger a largement dépassé la moitié. Les activités qui se trouvent dans ce cas sont, en gros, des industries dites de pointe ou de haute technicité.

Si on raisonne en termes d'investissements nets, c'est-à-dire d'accroissement des capacités de production, en 1967, les investissements étrangers et semi-étrangers avaient déjà pratiquement atteint le stade de la moitié du total observé pour l'ensemble de l'industrie belge et avaient même dépassé celui des deux tiers dans

l'industrie manufacturière seule. Cependant, ces proportions sont fortement influencées par le fait que beaucoup d'entreprises étrangères sont de création très récente et n'ont dès lors pas toutes atteint la phase de pleine activité et de rentabilité normale, ce qui affecte l'importance de leurs amortissements. Les pourcentages d'influence étrangère sont, actuellement encore, plus faibles en matière de stock brut de capital fixe, où les tendances récentes des nouveaux investissements ne se reflètent que de manière ralentie; dans ce domaine également, la situation évolue toutefois rapidement.

En ce qui concerne l'évolution la plus récente, on est fondé à croire que ces tendances ne se sont pas modifiées puisque, pour 1969, le Ministère des Affaires économiques a recensé pour 31,2 milliards de nouveaux projets d'investissements industriels étrangers, alors que le précédent record atteint dans ce domaine, en 1965, n'était que 17,1 milliards.

Si, à l'heure actuelle, le phénomène des investissements étrangers a donc acquis une portée considérable en ce qui concerne les secteurs industriels, surtout manufacturiers, les résultats enregistrés dans ce domaine ne sauraient en aucune manière être transposés au plan de l'ensemble de l'économie. En effet, ni dans l'agriculture ni dans l'ensemble des services, l'implantation étrangère n'atteint des proportions considérables. Or, notons-le, la contribution au produit national brut de 1969 n'a été que de 30,6 p.c. pour les industries manufacturières et de 41,2 p.c. pour l'ensemble de l'industrie.

Au surplus, comme on l'a signalé au début de cet article, les investissements que l'étranger effectue en Belgique ne forment qu'un des volets des relations qui s'établissent en ce domaine entre l'étranger et la Belgique; encore qu'ils le fassent souvent sous d'autres formes, les Belges investissent également des capitaux considérables à l'étranger. A ce sujet aussi, beaucoup reste à explorer.

METHODE DE CALCUL DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Le montant exact des nouveaux investissements effectués n'est que rarement cité dans les documents bilantaires et leurs annexes livrés à la publication.

En principe, le montant des nouveaux investissements vient apparaître aux bilans en augmentation de la rubrique « Immobilisé ». Cette rubrique est cependant influencée aussi par d'autres éléments : opérations purement comptables (constatations de plus-value ou de moins-value), fusions, scissions, absorptions, immobilisations non industrielles (financières ou immatérielles, brevets par exemple) et, enfin, désaffectations, c'est-à-dire annulations comptables d'actifs (immobilisations) cédés, détruits ou mis hors de service et des passifs (amortissements) s'y rapportant.

Les opérations purement comptables, les effets des fusions, scissions ou absorptions, ainsi que les immobilisations non industrielles ont été éliminés dans la mesure où la transparence des écritures le permettait. Le solde « immobilisé » retenu est donc supposé ne se rapporter qu'aux modifications des éléments purement industriels.

Restait alors à éliminer l'influence des désaffectations pour pouvoir calculer le montant des nouvelles immobilisations.

Puisque les nouveaux investissements viennent en majoration et les désaffectations en déduction de l'immobilisé, l'hypothèse de départ se formule comme suit : si I_t est l'immobilisé brut à la fin d'un exercice, I_{t-1} l'immobilisé brut au début de cet exercice et d le montant des désaffectations pendant l'exercice, le montant des nouveaux investissements $i = I_t - I_{t-1} + d$.

La difficulté n'est ainsi que reportée car, dans la pratique, le montant exact des désaffectations d qu'il est nécessaire de connaître, n'est que très rarement indiqué dans les documents bilantaires ou leurs annexes.

Il y a donc lieu de le rechercher, lui aussi. La méthode suivante a été appliquée à cette fin :

soit :

A_{t-1} le fonds d'amortissement au début de l'exercice
 A_t le fonds d'amortissement à la fin de l'exercice
 a le montant des amortissements de l'exercice.

S'il n'y a pas eu de désaffectations, $A_t = A_{t-1} + a$.

Si $A_t > A_{t-1} + a$, l'entreprise a pratiqué des amortissements plus grands que ceux qui sont renseignés au compte de profits et pertes ou au compte d'exploitation.

Par contre, si $A_t < A_{t-1} + a$, c'est que le fonds d'amortissement A_{t-1} a été réduit en cours d'exercice, autrement dit que des « extournes » ont été pratiquées sur ce compte. Ces « extournes » sont censées être des « désaffectations », ce qui, dans la grande majorité des cas, correspond à la réalité (1).

Le montant de d étant ainsi déterminé, on peut déduire celui de i par la formule précitée $i = I_t - I_{t-1} + d$.

Lorsque le bilan n'indique pas le montant de l'immobilisé brut (I) ni du fonds d'amortissements (A), mais bien l'immobilisé net (N) et les amortissements de l'exercice (a), les nouveaux investissements peuvent également être calculés par différence, bien que les désaffectations ne soient pas connues.

L'immobilisé net est égal à l'immobilisé brut diminué du fonds d'amortissement ou $N = I - A$. Or, les désaffectations n'influencent pas, en principe (2), l'immobilisé net, parce qu'au moment où elles s'opèrent, leur montant vient en déduction tant de I (immobilisé brut) que de A (fonds d'amortissement). Dès lors, $N_t = N_{t-1} - a + i$. Les grandeurs N_t , N_{t-1} et a étant connues, on peut déduire le montant des nouveaux investissements (i).

Il va de soi que les résultats obtenus au moyen des méthodes qui viennent d'être exposées ne sont valables que dans la mesure où les données bilantaires sur lesquelles s'appuient les calculs sont « pures » et complètes. L'expérience a montré qu'au total les résultats obtenus doivent être considérés plutôt comme des minimums que comme des valeurs précises.

(1) L'extourne peut avoir une raison différente; par exemple le rejet d'une partie des amortissements par l'administration fiscale; dans un tel cas, l'entreprise peut vouloir mettre son bilan publié en concordance avec son bilan « fiscal » et modifier en conséquence le fonds d'amortissement. Les amortissements annulés viennent alors s'inscrire au crédit du compte de profits et pertes; un tel redressement ne peut être évidemment éliminé que s'il apparaît séparément dans les comptes.

(2) Lorsque la désaffectation concerne un actif non encore entièrement amorti et que l'entreprise, au lieu de compléter d'abord la dotation d'amortissement, passe directement par le compte de profits et pertes le montant non encore amorti ou la différence entre ce montant et le prix de revente, l'immobilisé net sera cependant influencé. Dans cette dernière hypothèse, il apparaîtra, soit une désaffectation minimale, soit un nouvel investissement minimal, sauf dans les très rares cas où l'entreprise a procédé à de nouveaux investissements pour un montant exactement égal au solde non encore amorti des actifs désaffectés. Si ce dernier est inférieur aux nouveaux investissements, la différence apparaîtra comme nouvel investissement; s'il est supérieur, la différence apparaîtra comme désinvestissement net.

**METHODE D'EVALUATION DU STOCK DE CAPITAL FIXE
DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES EXPLOITANT EN BELGIQUE**

Cette évaluation a été effectuée au départ de l'échantillon bilantaire le plus complet existant à notre connaissance, à savoir celui que la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite établit annuellement pour quelque trois mille sociétés anonymes appartenant aux secteurs visés : industries extractives, manufacturières, de la construction et de l'électricité, gaz et eau.

Les données bilantaires recensées par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ont dû subir un ajustement parce que, en raison de l'insuffisance des éléments bilantaires publiés, l'immobilisé de certaines sociétés n'a pu y être recensé qu'à concurrence de son montant net d'amortissements. Pour chaque secteur, on a donc d'abord extrapolé cet immobilisé net au moyen du coefficient qu'on a pu calculer en établissant, pour l'ensemble des sociétés ayant publié les détails requis, le pourcentage que l'immobilisé net représentait par rapport à l'immobilisé brut.

De ces données ajustées, on est passé à l'ensemble des sociétés par actions en se servant du rapport existant entre les fonds propres des sociétés reprises dans l'échantillon de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et ceux de l'ensemble des sociétés par actions dont le montant figure dans la statistique annuelle que l'Institut National de Statistique publie sur le rendement des sociétés par actions. Cette méthode paraît acceptable en ce sens qu'on peut admettre qu'il existe généralement une relation entre l'importance des immobilisations et celle des fonds propres.

Restait une dernière étape : celle qui conduit des sociétés par actions à l'ensemble des entreprises industrielles exploitant en Belgique. Le seul pont qui permette de franchir ce passage est le recensement du commerce et de l'industrie au 31 décembre 1961 qui donne, pour chaque secteur d'activité, une ventilation du nombre de personnes occupées d'après la forme juridique des entreprises.

Le degré de validité de cette dernière extrapolation est assez relatif. D'abord parce qu'elle repose sur une structure du personnel occupé figée telle qu'elle était à la fin de 1961 et, ensuite, parce qu'elle surestime vraisemblablement l'immobilisé obtenu par extrapolation pour l'ensemble des entreprises industrielles; en effet, tout porte à croire que, certaines exceptions notables mises à part, les entreprises qui n'ont pas la forme de sociétés par actions sont généralement de dimension plus réduite que ces dernières et ont un coefficient de capital inférieur. La surestimation est d'autant plus probable que, en raison des découpages différentes des diverses statistiques utilisées, les entreprises artisanales n'ont pu être éliminées de l'extrapolation.

Les résultats obtenus ne doivent donc être considérés que comme des approximations; on peut admettre néanmoins qu'ils indiquent des ordres de grandeurs valables et que leur évolution dans le temps reflète les tendances réelles du rapport recherché entre le stock de capital fixe des entreprises étrangères et semi-étrangères et celui de l'ensemble des entreprises industrielles exploitant en Belgique.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le *Bulletin* de septembre 1970. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

KIRSCHEN E.S., La monnaie et les dieux. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 47, 3^e trimestre 1970, pp. 301-309.*)

Le financement de la construction de logements en Belgique. (*L'Épargne du Monde, Genève, n° 4, juillet-août 1970, pp. 203-212.*)

L'évolution monétaire récente en Belgique. (*Bulletin économique de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 16, juillet 1970, 15 p.*)

3. INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONE- TAIRES

BROUWER E.A., La société d'investissement. (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques, Liège, n° 251, juin 1970, pp. 39-45.*)

LAMBERT P., Vers la généralisation du contrôle des assurances en Belgique. (*Meunerie Belge, Bruxelles, LXVI, n° 74, juillet 1970, pp. 7-14.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

BUBLLOT J., Les mesures unilatérales destinées à éviter la double imposition des revenus en Belgique. (*Bulletin de Documentation fiscale internationale, Amsterdam, XXIV, n°s 7-8-9, juillet-août-septembre 1970, pp. 375-383.*)

CLAEYS BOUUAERT I., Les sociétés-mères et filiales dans le droit fiscal belge. (*Bulletin de Documentation fiscale internationale, Amsterdam, XXIV, n°s 7-8-9, juillet-août-septembre 1970, pp. 349-356.*)

GOETHALS M., La statistique provisoire des comptes communaux de 1969. (*Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XXIV, n° 93, juillet 1970, pp. 116-122.*)

GOFFIN R., Considérations sur la T.V.A. belge. (*Bulletin de Documentation fiscale internationale, Amsterdam, XXIV, n°s 7-8-9, juillet-août-septembre 1970, pp. 299-314.*)

HABER S., L'incidence de la T.V.A. sur la trésorerie des entreprises et leurs besoins de crédit. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires et financières, Impresor, Bruxelles, cahier n° 162, juin 1970, 28 p.*)

MAES J. et GHYSBRECHT J., Les grandes lignes du Code de la taxe sur la valeur ajoutée. (*La Revue Fiscale, Bruxelles, XXVII, n°s 4-5-6, avril-mai-juin 1970, pp. 157-189.*)

MOTTE P., Les déclarations à l'impôt des personnes physiques de l'exercice d'imposition 1966. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LVI, n°s 6-7, juin-juillet 1970, pp. 526-560.*)

SIBILLE P., Eléments du droit fiscal belge. (*Bulletin for International Fiscal Documentation, Amsterdam, XXIV, n°s 7-8-9, juillet-août-septembre 1970, pp. 279-285.*)

Structure de l'impôt des sociétés. (*La Fiscalité du Marché Commun, Deventer, n° 41, août 1970, pp. 93-99.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVES- TISSEMENTS — CONSOMMATION

BAUVIR L., Les investissements de l'industrie wallonne de 1964 à 1968. (*Revue du Conseil économique wallon, Liège, n° 95, avril-juin 1970, pp. 21-36.*)

CRAPS J., Réflexions sur l'épargne... (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, LXIX, n° 241, mai-juin 1970, pp. 287-291.*)

De buitenlandse investeringen in Limburg 1969. (*Economie in Limburg, Hasselt, n° 2, 2^e trimestre 1970, pp. 21-28.*)

VAN DEN BERG A., Introduction générale à l'analyse financière. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXXIV, n° 5, 1970, pp. 428-441.*)

« Verbruik en verbruiker. Syntheseverslag van de Commissie Verbruik van het A.C.W. ». (*De Gids op Maatschappelijk Gebied, Bruxelles, LXI, n°s 7-8, juillet-août 1970, pp. 557-602.*)

6. DEMOGRAPHIE

Le mouvement de la population en 1969. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LVI, n°s 6-7, juin-juillet 1970, pp. 515-525.*)

7. PRIX ET SALAIRES

GRINWIS M., Voorspelling van de prijzen van de produktie van 40 bedrijfssektoren in 1975. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 47, 3^e trimestre 1970, pp. 415-422.*)

GUILLAUME Y., Le freinage de l'indice des prix à la consommation. Son bénéfice pour les pouvoirs publics. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 47, 3^e trimestre 1970, pp. 407-414.*)

Het gewaarborgd maandloon. (*V.K.W.-Mededelingen, Anvers, XXV, n° 8-9, août-septembre 1970, pp. 333-340.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

La formation professionnelle, responsabilité collective. (*Fabrimétal, Bruxelles, n° 90, 14 septembre 1970, pp. 343-371.*)

9. SECURITE SOCIALE

Les interventions financières de l'Etat en matière de sécurité et de prévoyance sociales dans le budget de 1969. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, XII, n° 5-6, mai-juin 1970, pp. 722-740.*)

Les organes de gestion paritaire en matière de sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, XII, n° 5-6, mai-juin 1970, pp. 683-696.*)

10. SITUATION ET POLITIQUE ECONOMIQUES

DE FALLEUR R., La régionalisation du plan. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, IX, n° 4, juillet-août 1970, pp. 267-279.*)

DE FALLEUR R., Politique d'expansion régionale, décentralisation économique et planification. (*Socialisme, Bruxelles, XVII, n° 100, juillet 1970, pp. 435-452.*)

JACQUEMIN A., Problèmes théoriques et pratiques d'une démocratisation de la politique économique : le cas de la Belgique. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 47, 3^e trimestre 1970, pp. 331-350.*)

KINSBERGEN A., Industrialisatie en industrialisatiebeleid in de Provincie Antwerpen. (*E.R.A.-Berichten, Anvers, XIII, n° 1, 1970, pp. 5-18.*)

L'avis du Conseil Economique Wallon sur les grandes orientations du Plan 1971-1975. (*Revue du Conseil économique wallon, Liège, n° 95, avril-juin 1970, pp. 1-20.*)

L'économie belge et l'inflation. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, IX, n° 4, juillet-août 1970, pp. 303-314.*)

MALDAGUE R., De la programmation à la planification. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, IX, n° 4, juillet-août 1970, pp. 255-266.*)

MORISSENS L. et THYS F., Un modèle de la politique économique belge à court terme - 1^{re} partie. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 47, 3^e trimestre 1970, pp. 381-406.*)

Principales dispositions en 1969 en matière économique, sociale et financière. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 6, juin 1970, 133 p.*)

Radiographie économique de Bruxelles. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXV, n° 33, 4 septembre 1970, pp. 345-351.*)

11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

MAES R., Het controlecomité voor de elektriciteit en het gas en het toezicht op de inrichting van de elektriciteits- en gasvoorziening in België. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en publiekrecht, XXV, n° 4, juillet-août 1970, pp. 229-243.*)

ROBERT E., Le progrès du textile belge passe par l'exportation. (*Industrie, Bruxelles, XXIV, n° 8, août 1970, pp. 456-462.*)

12. RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Politique et recherche scientifiques en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXV, n° 34, 11 septembre 1970, pp. 357-362.*)

13. TRANSPORTS

DE SAEGER J., Het havenprobleem. (*V.K.W.-Mededelingen, Anvers, XXV, n° 8-9, août-septembre 1970, pp. 325-331.*)

15. COMMERCE EXTERIEUR

Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1969. (*Informations du Commerce Extérieur, Bruxelles, supplément série C, n° 3, août 1970, 95 p.*)

16. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BAERTSCHI W., Zur politischen Oekonomie des Währungssystems der westlichen Welt. (*Konjunkturpolitik, Berlin, XVI, n° 2-3, juin 1970, pp. 109-144.*)

BOSMAN H.W.J., Internationale monetaire problemen. (*Economie, Tilburg, XXXIV, n° 11, août 1970, pp. 560-575.*)

EINZIG P., Flexible Interest Rates. (*National Westminster Bank Quarterly Review, Londres, août 1970, pp. 13-21.*)

EINZIG P., The Case Against Floating Exchanges. (*Macmillan, Londres, 1970, XI + 211 p.*)

- Feste oder flexible Wechselkurse : Thesen und Gegenthesen. (*Konjunkturpolitik, Berlin, XVI, nos 2-3, juin 1970, pp. 73-108.*)
- GORDON W.E., La balance des paiements des Etats-Unis au cours de la période marquée par la politique anti-inflationniste. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, LXIX, n° 241, mai-juin 1970, pp. 294-303.*)
- GYGI P., Multiple Wechselkurse; Wesen, Erscheinungsformen und volkswirtschaftliche Würdigung. (Europäische Hochschulschriften, Reihe V : Volks- und Betriebswirtschaft, 8). (*Verlag H. Lang et Cie, Berne, 1970, 116 p.*)
- KAMMERER P., I movimenti internazionali di capitali, con particolare riferimento alla recente esperienza tedesca. (*Bancaria, Rome, XXVI, n° 7, juillet 1970, pp. 812-824.*)
- KLOPSTOCK F.H., Foreign Demand for United States Equities - The Role of Offshore Mutual Funds. (*Federal Reserve Bank of New York Monthly Review, New York, LII, n° 7, juillet 1970, pp. 163-174.*)
- Les parités de transition. (*Bulletin mensuel économique de la First National City Bank, New York, août 1970, pp. 9-12.*)
- L'Eurodollar aujourd'hui. (*Bulletin mensuel économique de la First National City Bank, New York, juillet 1970, pp. 7-11.*)
- SCHEPS S., L'avenir de l'or. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXXIV, n° 5, 1970, pp. 443-451.*)
- The Eurodollar Market; 3. Some Implications. (*Federal Reserve Bank of Cleveland Economic Review, Cleveland, mai 1970, pp. 3-14.*)
- TUROT P., Le Fonds Monétaire International, ou les problèmes d'un dynamisme exemplaire. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXXIV, n° 5, 1970, pp. 387-413.*)
- WHITTOME L.A., Il Fondo Monetario Internazionale e il sistema monetario mondiale. (*Bancaria, Rome, XXVI, n° 7, juillet 1970, pp. 808-811.*)
- WILLIAMSON G.I., International Capital and Money Markets; Their Development and Their Application. (*National Bank of Egypt, Le Caire, 1970, 24 p.*)
- 17. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE**
- Accord entre la Communauté Economique Européenne et l'Espagne. (*Journal officiel des Communautés Européennes, Bruxelles, XIII, n° L 182, 16 août 1970, pp. 4-176.*)
- Aperçu des activités du Conseil (17^e) 1^{er} août 1968 - 31 juillet 1969. (*Communautés Européennes, Bruxelles, 1970, 187 p.*)
- BACHMANN H., A Note on European Concentration and Depolization of the Rate of Exchange Policies. (*Aussenwirtschaft, Zürich, XXV, n° 2, juin 1970, pp. 76-79.*)
- British Entry - Likely Repercussions for the Developing Countries. (*European Trends, Londres, n° 24, août 1970, pp. 14-20.*)
- De uitbreiding van de Europese Gemeenschappen. (*De Gids op Maatschappelijk Gebied, Bruxelles, LXI, nos 7-8, juillet-août 1970, pp. 617-624.*)
- Douzième rapport d'activité du Comité monétaire (Bruxelles, le 30 juin 1970). (*Journal officiel des Communautés Européennes, Communications et Informations, Luxembourg, XIII, n° C 112, 3 septembre 1970, pp. 1-14.*)
- GROSFILS M., Les programmes tendant à réaliser l'unification monétaire des pays de la C.E.E. (*Aussenwirtschaft, Zurich, XXV, n° 2, juin 1970, pp. 56-75.*)
- JAMES E., Entraide entre marchés monétaires européens ou union monétaire européenne. (*Banque, Paris, n° 288, septembre 1970, pp. 729-735.*)
- KAPTEYN P.J.G. et VERLOREN VAN THEMAAT P., Inleiding tot het recht van de Europese Gemeenschappen. (Handboek voor de Europese Gemeenschappen, 1A). (*Kluwer, Deventer, 1970, 408 p.*)
- La prochaine étape du Marché Commun. (*Bulletin mensuel économique de la First National City Bank, New York, août 1970, pp. 12-14.*)
- La réforme de l'agriculture : mesures concrètes proposées par la Commission. (*Bulletin des Communautés Européennes, Bruxelles, III, n° 6, juin 1970, pp. 22-29.*)
- LEDENT A., La politique agricole et son application dans la C.E.E. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 47, 3^e trimestre 1970, pp. 351-379.*)
- Le financement public de la recherche et du développement dans les pays de la Communauté. Analyse par objectifs - 1967-1970. (*Etudes et enquêtes statistiques, Bruxelles, n° 2, 1970, div. p.*)
- Les marchés primaire et secondaire des euro-obligations. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXV, n° 32, 28 août 1970, pp. 337-341.*)
- LEVI-SANDRI, La politique sociale de la Communauté au début des années 1970. (*Bulletin des Communautés Européennes, Bruxelles, III, n° 5, mai 1970, pp. 22-28.*)
- Livre blanc britannique sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun européen. (*Notes et Etudes Documentaires, La Documentation Française, Paris, n° 3711, 24 juillet 1970, 32 p.*)
- LUCRON C., Les orientations nouvelles de l'Association entre la C.E.E. et les Etats Africains et Malgache Associés. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XXII, n° 6, novembre 1969, pp. 651-771.*)
- MALFATTI F.M., L'Europe... (*Industrie, Bruxelles, XXIV, n° 8, août 1970, pp. 443-444.*)
- MELCHIOR M., L'organisation des marchés agricoles de la C.E.E. au stade du marché unique. (*Cahiers de Droit européen, Bruxelles, VI, n° 2, 1970, pp. 127-153.*)
- MITCHELL J.D.B., L'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés. (*Cahiers de Droit européen, Bruxelles, VI, n° 3, 1970, pp. 251-273.*)

MOSCA U., La programmazione comunitaria come strumento dell'unificazione economica e monetaria dell'Europa. (*Bancaria, Rome, XXVI, n° 7, juillet 1970, pp. 804-807.*)

Progress Report on the European Economic Community. (*Midland Bank Review, Londres, août 1970, pp. 20-27.*)

Proposition de 3^e directive sur les fusions de sociétés anonymes. (*Bulletin des Communautés Européennes, Bruxelles, supplément au n° 5, 1970, 32 p.*)

Rapport intérimaire concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire. « Rapport Werner ». (*Bulletin des Communautés Européennes, Bruxelles, supplément au n° 7, 1970, 27 p.*)

RUSSETT B.M., Interdépendance et potentiels de coopération européenne. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 47, 3^e trimestre 1970, pp. 311-319.*)

SCHNEIDER K., Ressources propres pour la Communauté Européenne. (*La Fiscalité du Marché Commun, Deventer, n° 41, août 1970, pp. 79-89.*)

SOHIER M., Aperçu du développement actuel de la politique commune des transports. (*Cahiers de Droit Européen, Bruxelles, VI, n° 2, 1970, pp. 154-184.*)

TRIFFIN R., Report on the Creation of a European Reserve Fund. (*Action Committee for the United States of Europe, Bonn, 1969, 24 p.*)

Une date : l'« achèvement » du Marché Commun. (*Bulletin des Communautés Européennes, Bruxelles, III, n° 5, mai 1970, pp. 13-21.*)

Vingt ans après : la déclaration Robert Schumann du 9 mai 1950. (*Bulletin des Communautés Européennes, Bruxelles, III, n° 6, juin 1970, pp. 11-21.*)

WILLGERODT H., 14 Thesen zur europäischen Währungsintegration. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Frankfurt/Main, XXIII, n° 17, 1^{er} septembre 1970, pp. 827-831.*)

18. DIVERS

HOUGARDY N., La société anonyme européenne. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, LXIX, n° 241, mai-juin 1970, pp. 372-378.*)

Les sociétés internationales. (*Notes et Etudes Documentaires, Paris, n°s 3709-3710, 20 juillet 1970, 72 p.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — Economie générale
2. — Monnaie, crédit et banque
3. — Finances publiques
4. — Agriculture
5. — Industrie
6. — Travail
7. — Commerce intérieur
8. — Commerce extérieur
9. — Transports
10. — Prix et salaires
11. — Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers
12. — Communauté Economique Européenne

1. — ECONOMIE GENERALE

Loi du 16 juin 1970

sur les unités, étalons et instruments de mesure (Moniteur du 2 septembre 1970, p. 8844).

Loi du 8 juillet 1970

modifiant l'article 118 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier (Moniteur du 9 septembre 1970, p. 9101).

Arrêté royal du 15 juillet 1970

déterminant le montant du prélèvement au profit du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale sur le produit des

taxes assimilées au timbre de l'année 1970 (Moniteur du 3 septembre 1970, p. 8876).

Article 1^{er}. — Le montant du prélèvement à effectuer au profit du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale sur le produit des taxes assimilées au timbre de l'année 1970 est fixé à un milliard deux cents millions de francs pour le deuxième trimestre de l'année 1970.

Arrêté royal du 31 août 1970

déterminant la date de l'entrée en vigueur de la loi de cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique (Moniteur du 30 septembre 1970, p. 9761).

Article 1^{er}. — Les articles 1^{er} à 5 de la loi de cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique sont mis en vigueur le 1^{er} août 1970.

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Loi du 17 juillet 1970

portant approbation de la Convention pour le règlement des différends aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, faite à Washington le 18 mars 1965 (Moniteur du 24 septembre 1970, p. 9548).

Loi du 6 août 1970

autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à émettre, sous la garantie de l'Etat, des emprunts à concurrence d'une somme de 1.141 millions de francs, pour couvrir des dépenses de premier établissement (Moniteur du 15 septembre 1970, p. 9252).

Arrêté ministériel du 18 septembre 1970

approuvant l'émission par la Caisse nationale de Crédit professionnel d'un emprunt 8,25 p.c. 1970-1976, de cinq cents millions de francs (Moniteur du 29 septembre 1970, p. 9743).

Article 1^{er}. — La Caisse nationale de Crédit professionnel est autorisée à émettre un emprunt d'un montant nominal de cinq cents millions de francs.

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...).

Les obligations portent intérêt au taux de 8,25 p.c l'an à partir du 7 octobre 1970 jusqu'au 6 octobre 1976.

Art. 4. — Le prix d'émission, fixé à 990 francs net par 1.000 francs de capital nominal, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 6. — Les obligations sont remboursables le 7 octobre 1976 au pair de leur valeur nominale.

Art. 7. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

3. — FINANCES PUBLIQUES

Arrêté royal du 8 juillet 1970

portant règlement général des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (Moniteur du 15 septembre 1970, p. 9254).

Arrêté ministériel du 17 juillet 1970

d'exécution du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus (Moniteur du 15 septembre 1970, p. 9266).

Loi du 24 juillet 1970

contenant le budget du Ministère des Communications pour l'année budgétaire 1970 (Moniteur du 10 septembre 1970, p. 9132).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'année budgétaire 1970, afférentes au Ministère des Communications (...) des crédits s'élevant à la somme de 10.995.158.000 francs.

Art. 7. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 4.743.400.000 francs (...).

Art. 8. — Des crédits d'ordonnancement résultant des obligations contractées en exécution des autorisa-

tions accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 9.502.112.000 francs (...).

Art. 10. — Est approuvé le budget de la Régie des Voies aériennes pour l'année 1970 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 853.980.000 francs et pour les dépenses à 941.541.000 francs.

Art. 11. — Est approuvé le budget de l'Office régulateur de la navigation intérieure pour l'année 1970 (...).

Ce budget s'élève pour les recettes à 129.476.000 francs et pour les dépenses à 137.583.000 francs.

Art. 12. — Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux (...) sont évaluées à 830.560.000 francs pour les recettes et à 828.022.000 francs pour les dépenses.

Art. 14. — La Sabena est autorisée à conclure des emprunts à concurrence d'un montant de dix milliards de francs, par dérogation à l'article 4 de la loi du 23 juin 1960 autorisant cette société à modifier ses statuts.

Arrêté royal du 12 août 1970

modifiant l'arrêté du Régent du 18 septembre 1947 relatif à l'exécution du Code des droits de timbre (Moniteur du 18 septembre 1970, p. 9367).

Arrêté royal du 28 août 1970

*modifiant l'arrêté royal n° 1 du 23 juillet 1969
relatif aux mesures tendant à assurer le
paiement de la taxe sur la valeur ajoutée
(Moniteur du 5 septembre 1970, p. 9005).*

**Arrêté royal et arrêté ministériel
du 4 septembre 1970**

*relatifs à l'émission de l'emprunt 8,25 - 8,50 p.c.
1970-1976-1982 (Moniteur du 9 septembre 1970,
pp. 9102 et 9103).*

.....
*Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obliga-
tions au porteur (...) portant intérêt aux taux indi-
qués ci-après :*

*8,25 p.c. l'an à partir du 21 septembre 1970 jusqu'au
20 septembre 1976;*

*8,50 p.c. l'an à partir du 21 septembre 1976 jusqu'au
20 septembre 1982.*

.....
*Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir de la
troisième année (...).*

*Les obligations non amorties avant le 21 septembre
1982 sont remboursables à cette date à 103 p.c. de
leur valeur nominale.*

.....
*Art. 6. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le
remboursement anticipé de leurs obligations, au pair
de leur valeur nominale, le 21 septembre 1976.*

..*

.....
*Art. 3. — Le prix d'émission, fixé à 99 p.c. de la
valeur nominale, est payable intégralement en espèces
au moment du dépôt des souscriptions.*

.....
*Art. 11. — Il est alloué une commission de 1,25 p.c.
du capital nominal souscrit à leur intervention aux
banques, agents de change et caisses d'épargne privées
visés à l'article 1^{er}, ainsi qu'aux établissements finan-
ciers du secteur public.*

*Une commission de 1 p.c. peut être allouée aux
investisseurs institutionnels.*

**Arrêté royal et arrêté ministériel
du 4 septembre 1970**

*relatifs à l'émission de l'emprunt 8,50 p.c. 1970-
1983 (Moniteur du 9 septembre 1970, pp. 9104
et 9106).*

.....
*Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obliga-
tions au porteur (...) portant intérêt au taux de
8,50 p.c. l'an à partir du 21 septembre 1970.*

.....
*Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir de la
troisième année (...).*

.....
*Les obligations non amorties avant le 21 septembre
1983 sont remboursables à cette date à 102 p.c. de leur
valeur nominale.*

..*

.....
*Art. 3. — Le prix d'émission, fixé à 99 p.c. de la
valeur nominale, est payable intégralement en espèces
au moment du dépôt des souscriptions.*

.....
*Art. 10. — Il est alloué une commission de 1,25 p.c.
du capital nominal souscrit à leur intervention aux
banques, agents de change et caisses d'épargne pri-
vées visés à l'article 1^{er}, ainsi qu'aux établissements
financiers du secteur public.*

*Une commission de 1 p.c. peut être allouée aux
investisseurs institutionnels.*

Arrêté royal du 22 septembre 1970

*modifiant l'arrêté royal n° 4, du 29 décembre
1969, relatif aux restitutions en matière de
taxe sur la valeur ajoutée (Moniteur du
29 septembre 1970, p. 9742).*

4. — AGRICULTURE

Loi du 22 juillet 1970

*relative au remembrement légal de biens
ruraux (Moniteur du 4 septembre 1970,
p. 8917).*

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 25 septembre 1970

*relatif aux contingents tarifaires (Moniteur
du 30 septembre 1970, p. 9762).*

12. — **COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE**

Douzième rapport

d'activité du Comité monétaire (Journal officiel du 3 septembre 1970, n° C 112, p. 1).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication des données figurant aux tableaux VI-1, IX-3, XIII-3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, XVIII-1, 2 et 4 et XIX-2 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Source : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1965	1965	1968	1969
		(milliers)		(milliers)		
Population totale	I.N.S.	(à fin d'année)		(à fin d'année)		
		8.512	9.499	9.499	9.632	9.660
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	6.022	6.022	6.071	6.088
dont : Hommes	»	2.902	2.998	2.998	3.023	3.032
Femmes	»	2.948	3.024	3.024	3.048	3.056
Population active ² :	Ministère de l'Emploi et du Travail	(estimations de moyennes annuelles)		(estimations à fin juin)		
		3.481	3.660	3.672	3.715	3.761
dont : Agriculture	»	423	206	230	201	191
Industries extractives	»	191	97	94	67	60
Industries manufacturières	»	1.311	1.291	1.256	1.202	1.236
Bâtiments et construction	»	197	286	293	304	307
Transports	»	243	243	263	268	272
Commerce, banques, assurances et services	»	1.024	1.476	1.412	1.510	1.554
Chômeurs complets	»	92	61	63 ³	110 ³	88 ³
Ouvriers frontaliers ⁴	»			61	53	53

¹ Depuis 1965 la population active a été calculée à la date du 30 juin suivant une nouvelle méthode. Les chiffres ainsi obtenus ne sont pas comparables avec la série précédente.

² Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

³ Comprend les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

⁴ Dans l'ancienne série, les ouvriers frontaliers étaient répartis sur les différents secteurs.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION *

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission des Comptes nationaux.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
1. Rémunération des salariés ¹ :										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	144,8	152,7	166,1	181,6	210,9	230,1	255,9	269,7	285,8	321,1
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	11,8	12,6	14,2	15,3	16,6	18,4	19,8	20,8	22,5	23,9
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	26,2	28,9	31,5	36,9	43,1	49,8	52,6	59,0	62,9	68,6
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	63,5	64,6	69,2	76,9	82,5	92,9	104,1	113,9	121,5	132,2
e) Corrections et compléments	15,5	15,2	20,0	20,4	19,4	21,1	19,2	18,6	20,2	23,1
Total ...	261,8	274,0	301,0	331,1	372,5	412,3	451,6	482,0	512,9	568,9
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	23,4	27,0	25,2	27,7	29,1	31,2	28,8	29,4	32,3	36,1
b) Professions libérales ¹	12,5	13,3	14,3	15,1	16,7	22,0	24,2	25,5	27,8	29,8
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	76,0	79,3	82,8	87,2	100,8	104,9	110,2	114,4	118,8	122,6
d) Revenus des sociétés de personnes ²	6,5	7,1	7,2	7,4	8,3	8,6	8,2	8,3	8,5	9,7
e) Ajustement statistique	1,3	0,4	0,6	0,1	- 0,9	0,2	- 0,1	...	- 1,0	- 0,7
Total ...	119,7	127,1	130,1	137,5	154,0	166,9	171,3	177,6	186,4	197,5
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	19,2	21,0	23,5	25,7	28,5	31,3	34,5	38,2	41,5	49,3
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	34,2	34,1	34,0	32,5	32,5	34,2	37,0	38,2	39,7	41,0
c) Dividendes, tantièmes, dons	13,1	14,6	16,1	14,6	15,0	17,0	18,3	18,6	22,0	27,7
Total ...	66,5	69,7	73,6	72,8	76,0	82,5	89,8	95,0	103,2	118,0
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	11,7	13,2	11,7	13,5	16,7	17,0	11,9	16,3	18,8	24,3
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	9,2	10,0	11,5	11,3	14,1	17,0	18,1	18,8	21,0	26,4
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	5,8	5,8	5,4	5,3	6,8	5,3	4,3	7,1	5,8	6,0
7. Intérêt de la dette publique	-16,4	-18,6	-18,6	-20,5	-22,5	-24,3	-26,1	-29,0	-31,8	- 37,7
Revenu national net au coût des facteurs ...	458,3	481,2	514,7	551,0	617,6	676,7	720,9	767,8	816,3	903,4
8. Amortissements	56,1	58,4	61,7	67,2	74,3	80,0	86,4	92,6	98,1	106,9
Revenu national brut au coût des facteurs ...	514,4	539,6	576,4	618,2	691,9	756,7	807,3	860,4	914,4	1.010,3
9. Impôts indirects	65,4	73,2	78,8	84,4	94,1	101,9	119,2	130,3	137,9	152,4
10. Subsidés	- 7,2	- 6,7	- 7,2	- 6,6	- 7,7	- 9,7	-12,3	-12,7	-15,4	- 18,8
Produit national brut aux prix du marché ...	572,6	606,1	648,0	696,0	778,3	848,9	914,2	978,0	1.036,9	1.143,9

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

* Nouvelle série de 1963 à 1969.

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHÉ *

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission des Comptes nationaux.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
1. Agriculture, sylviculture et pêche	36,6	40,4	38,9	40,9	43,0	45,4	43,5	44,7	48,1	52,7
2. Industries extractives	14,0	14,0	14,0	15,7	16,5	15,2	13,2	12,2	11,2	11,0
3. Industries manufacturières :										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	39,3	40,7	42,5	43,9	46,7	49,5	53,5	58,8	64,4	68,5
b) Textiles	15,5	16,3	16,7	19,1	21,3	21,1	24,0	22,3	24,0	26,4
c) Vêtements et chaussures	7,6	8,2	9,2	9,6	10,7	11,7	12,5	12,6	12,5	14,0
d) Bois et meubles	6,7	6,8	7,8	9,0	10,6	11,3	13,0	13,9	14,9	16,2
e) Papier, impression, édition	8,5	9,1	10,3	11,2	12,5	13,3	14,8	15,9	17,0	19,6
f) Industries chimiques et activités connexes	14,5	14,9	15,6	17,6	19,7	21,0	22,5	23,4	27,2	29,4
g) Terre cuite, céramiques, verre et ciment	10,3	10,8	11,9	12,1	14,7	14,8	15,5	16,5	16,9	18,2
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	18,6	17,1	17,0	16,3	21,5	23,0	23,7	25,1	26,8	30,8
i) Fabrications métalliques et constructions navales	36,9	43,0	49,0	55,6	62,4	68,5	72,9	74,0	75,9	90,1
j) Industries non dénommées ailleurs	12,3	12,9	14,1	17,8	20,4	22,2	25,8	27,8	30,7	34,6
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>170,2</i>	<i>179,8</i>	<i>194,1</i>	<i>212,2</i>	<i>240,5</i>	<i>256,4</i>	<i>278,2</i>	<i>290,3</i>	<i>310,3</i>	<i>347,8</i>
4. Construction	33,2	36,9	40,3	42,6	54,4	57,9	62,5	69,0	66,9	73,0
5. Electricité, gaz et eau	11,1	11,5	12,6	15,0	16,7	18,3	20,7	22,5	25,3	28,6
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :										
a) Commerce	87,8	95,3	103,4	118,3	128,3	142,9	158,4	172,1	181,3	199,2
b) Services financiers et assurances ...	16,0	17,2	19,1	19,7	21,8	24,0	27,1	30,1	33,4	38,3
c) Immeubles d'habitation	40,5	41,1	41,5	41,4	42,8	45,7	49,7	51,6	53,5	55,8
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>144,3</i>	<i>153,6</i>	<i>164,0</i>	<i>179,4</i>	<i>192,9</i>	<i>212,6</i>	<i>235,2</i>	<i>253,8</i>	<i>268,2</i>	<i>293,3</i>
7. Transports et communications	38,9	38,8	42,1	47,1	53,2	57,8	63,6	67,6	76,1	83,1
8. Services	119,8	124,6	132,8	145,6	161,2	183,9	200,2	218,0	234,6	256,4
9. Corrections	-3,0	0,3	3,8	-7,4	-5,0	-5,4	-9,7	-7,5	-11,9	-9,5
Produit intérieur brut aux prix du marché ...	565,1	599,9	642,6	691,1	773,4	842,1	907,3	970,5	1.028,8	1.136,4
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	7,5	6,2	5,4	4,9	4,9	6,8	6,8	7,4	8,1	7,5
Produit national brut aux prix du marché ...	572,6	606,1	648,0	696,0	778,3	848,9	914,2	978,0	1.036,9	1.143,9

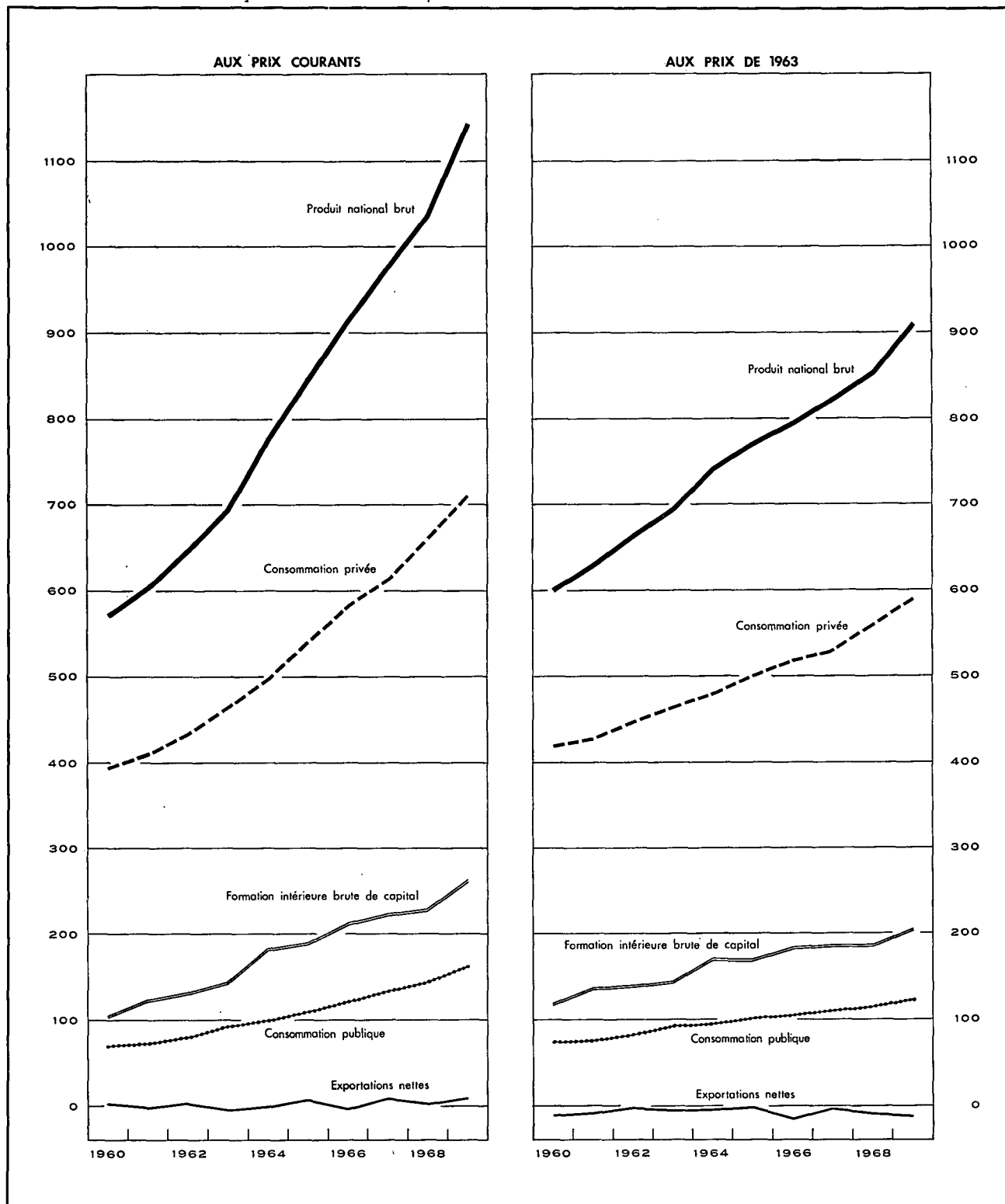
* Nouvelle série de 1963 à 1969.

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission des Comptes nationaux.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL *

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission des Comptes nationaux.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	108,2	112,5	119,8	122,8	127,7	138,2	146,9	154,1	160,5	171,9
b) Boissons et tabacs	29,1	30,3	31,2	32,8	36,1	39,1	40,5	44,3	47,3	49,9
c) Vêtements et autres effets personnels	38,4	40,6	43,1	44,9	47,6	51,1	54,4	54,8	58,6	65,3
d) Loyers, taxes, eau	48,2	49,1	50,2	50,8	53,3	57,0	61,6	64,3	66,9	69,9
e) Chauffage et éclairage	19,7	20,4	24,2	26,9	24,8	27,6	28,2	29,9	33,1	35,0
f) Articles ménagers durables	32,3	34,9	36,4	39,3	44,5	48,3	51,8	52,7	58,0	65,8
g) Entretien de la maison	18,3	19,1	20,6	21,3	23,4	25,7	27,7	29,8	32,4	34,9
h) Soins personnels et hygiène	23,5	24,9	27,1	28,4	30,4	38,0	42,2	45,7	51,4	55,3
i) Transports et Communications	33,0	34,0	36,1	42,5	47,6	51,8	57,3	61,2	67,0	73,8
j) Loisirs	30,6	32,3	33,9	36,5	41,2	44,4	47,3	51,6	54,6	59,6
k) Autres dépenses et ajustement statistique	12,3	12,1	10,4	18,4	20,3	19,7	24,7	24,1	30,9	30,1
<i>Total ...</i>	<i>393,6</i>	<i>410,2</i>	<i>433,0</i>	<i>464,6</i>	<i>496,9</i>	<i>540,9</i>	<i>582,6</i>	<i>612,5</i>	<i>660,7</i>	<i>711,5</i>
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	49,8	51,3	54,8	62,1	67,4	77,1	86,1	94,1	100,9	111,6
b) Biens et services	18,2	17,7	21,1	25,0	26,2	27,1	28,4	31,7	35,1	41,3
c) Loyer net imputé ou payé	2,3	2,6	2,9	3,3	3,8	4,3	4,5	5,2	5,8	6,2
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	1,0	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,9	2,1	2,2	2,5
<i>Total ...</i>	<i>71,3</i>	<i>72,7</i>	<i>80,0</i>	<i>91,7</i>	<i>98,9</i>	<i>110,2</i>	<i>120,9</i>	<i>133,1</i>	<i>144,0</i>	<i>161,6</i>
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	3,5	4,0	3,9	4,2	4,9	5,3	6,0	5,7	6,4	6,8
b) Industries extractives	1,5	2,0	1,5	2,0	2,0	2,0	1,7	1,6	1,9	2,0
c) Industries manufacturières	26,4	32,2	37,6	39,0	40,7	46,3	54,3	54,0	49,2	59,8
d) Construction	2,6	3,3	5,7	5,6	5,1	5,5	6,5	6,9	6,5	7,4
e) Electricité, gaz et eau	4,8	4,6	7,6	6,7	7,8	9,4	11,4	15,0	13,4	14,0
f) Commerce, banques, assurances	11,1	12,2	13,0	14,6	15,4	15,7	18,1	18,0	19,3	22,0
g) Immeubles d'habitation	29,3	32,2	29,4	33,3	52,2	58,7	56,5	59,3	58,3	61,8
h) Transports et communications	12,4	12,6	13,6	14,6	15,4	18,6	20,5	23,4	23,5	23,9
i) Pouvoirs publics et enseignement ...	12,1	13,5	15,6	18,2	23,2	19,7	24,3	28,8	34,2	38,3
j) Autres services	2,9	3,2	3,4	3,7	3,9	4,1	4,9	5,4	5,5	7,0
k) Variations de stocks	-0,2	4,2	1,5	1,0	11,0	4,4	7,8	5,3	8,8	17,7
l) Ajustement statistique	-0,1	-0,4	-1,2	0,7	0,9	...	1,1	0,2	2,0	0,8
<i>Total ...</i>	<i>106,3</i>	<i>123,6</i>	<i>131,6</i>	<i>143,6</i>	<i>182,5</i>	<i>189,7</i>	<i>213,1</i>	<i>223,6</i>	<i>229,0</i>	<i>261,5</i>
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	200,1	216,7	233,6	254,2	295,0	325,7	350,1	376,8	422,0	510,9
b) Importations totales	198,7	217,1	230,2	258,1	295,0	317,6	352,5	368,0	418,8	501,6
c) Exportations nettes	+1,4	-0,4	+3,4	-3,9	—	+8,1	-2,4	+8,8	+3,2	+9,3
Produit national brut aux prix du marché ...	572,6	606,1	648,0	696,0	778,3	848,9	914,2	978,0	1.036,9	1.143,9

* Nouvelle série de 1963 à 1969.

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL *

(Indices des estimations aux prix de 1963, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission des Comptes nationaux.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	93	95	98	100	101	102	105	110	112	115
b) Boissons	89	92	93	100	106	109	107	112	118	125
c) Tabac	93	95	100	100	105	111	115	117	118	121
d) Vêtements et autres effets personnels	85	89	93	100	102	107	110	109	114	125
e) Loyers, taxes, eau	96	97	99	100	102	105	107	108	111	113
f) Chauffage et éclairage	74	77	92	100	90	98	99	103	113	119
g) Articles ménagers durables	82	87	91	100	112	119	124	125	135	151
h) Entretien de la maison	94	96	100	100	103	106	107	110	114	117
i) Soins personnels et hygiène ...	87	90	96	100	102	110	112	115	127	134
j) Transports	77	79	84	100	109	120	124	131	143	156
k) Communications P.T.T.	83	87	93	100	108	114	123	132	141	151
l) Loisirs	89	93	96	100	105	110	112	117	120	127
<i>Total ...</i>	<i>89</i>	<i>91</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>103</i>	<i>108</i>	<i>111</i>	<i>114</i>	<i>121</i>	<i>127</i>
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	83	86	91	100	105	113	119	124	126	133
b) Biens et services	76	74	86	100	101	102	102	111	121	138
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	74	80	90	100	109	117	121	135	146	154
<i>Total ...</i>	<i>81</i>	<i>82</i>	<i>90</i>	<i>100</i>	<i>104</i>	<i>110</i>	<i>114</i>	<i>121</i>	<i>126</i>	<i>135</i>
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche	93	104	97	100	110	116	126	115	124	128
b) Industries extractives	86	113	81	100	96	93	78	70	83	86
c) Industries manufacturières	73	89	100	100	99	110	126	123	111	130
d) Construction	48	62	105	100	89	94	109	116	108	118
e) Electricité, gaz et eau	80	75	119	100	108	126	149	188	167	167
f) Commerce, banques, assurances	82	90	93	100	99	97	110	106	112	123
g) Immeubles d'habitation	117	125	107	100	144	151	136	134	127	129
h) Transports et communications .	89	90	96	100	101	118	125	137	134	132
i) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	75	77	84	100	142	106	123	150	179	194
j) Enseignement	76	94	105	100	89	85	100	95	102	101
k) Autres services	84	94	96	100	99	99	117	126	126	155
<i>Total ...</i>	<i>86</i>	<i>98</i>	<i>101</i>	<i>100</i>	<i>119</i>	<i>119</i>	<i>129</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>143</i>
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	80	87	93	100	111	120	124	133	148	171
b) Importations totales	83	89	93	100	111	118	128	132	149	173
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1963)	86,2	90,4	95,5	100,0	106,9	110,9	114,2	118,5	122,7	130,7

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1961. — « Centre de Recherches économiques » de Louvain. — Annuaire démographique (O.N.C.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.). — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution de la population active belge pour la période 1948-1960 ».*

Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Séries statistiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.). — « Centre de Recherches économiques » de Louvain. — International Financial Statistics (F.M.I.). — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960. — Bulletin général de statistiques de l'Office Statistique des Communautés européennes.*

* Nouvelle série de 1963 à 1969.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100 ¹

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construc- tion
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrications de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1963	104,0	60,1	107,8	105,7	119,5	131,5	113,1	100,6	99,1	108,9	
1964	108,2	61,2	111,0	107,4	122,0	134,4	123,1	104,5	98,7	117,5	
1965	105,8	57,2	109,6	107,0	117,6	138,3	129,1	105,2	93,6	112,9	
1966	104,5	48,6	109,7	101,5	121,0	135,3	116,6	108,3	98,0	111,2	
1967	102,1	43,9	106,4	93,3	119,2	129,3	109,2	105,3	95,6	113,0	
1968	99,5	39,5	104,5	91,9	112,6	127,0	109,4	104,7	92,0	108,3	
1967 2 ^e trimestre .	102,6	44,7	106,4	93,6	117,9	127,8	110,1	106,6	95,7	114,7	
3 ^e trimestre .	102,2	43,2	105,7	91,8	118,0	127,3	108,8	105,1	92,0	117,2	
4 ^e trimestre .	100,9	42,0	105,2	92,4	118,4	127,4	108,3	101,3	93,7	112,3	
1968 1 ^{er} trimestre .	97,6	40,8	103,2	91,0	114,5	124,8	106,1	101,4	92,7	102,1	
2 ^e trimestre .	98,9	40,0	103,2	91,4	111,4	125,7	107,1	102,7	91,6	109,3	
3 ^e trimestre .	100,5	38,8	104,7	91,7	111,4	127,3	109,2	106,3	91,8	112,5	
4 ^e trimestre .	100,7	38,0	106,0	93,7	113,1	129,9	115,0	108,6	91,9	109,4	
1967 Août	102,0	43,1	105,6	92,3	117,6	127,7	108,5	104,8	90,6	117,6	
Septembre ...	102,6	42,7	105,6	91,4	118,9	126,9	108,9	104,5	90,7	119,6	
Octobre	101,9	42,3	105,6	92,8	117,9	127,9	109,1	98,9	93,7	116,6	
Novembre	101,6	42,0	105,4	92,4	120,0	126,9	108,1	102,3	94,0	115,4	
Décembre	99,2	41,7	104,7	92,0	117,4	127,3	107,7	102,6	93,5	105,0	
1968 Janvier	97,5	41,2	103,7	91,4	116,0	125,4	106,0	101,9	93,0	99,3	
Février	97,4	40,8	102,9	90,9	113,7	125,0	105,6	100,7	92,6	101,9	
Mars	98,0	40,5	103,0	90,8	113,9	123,9	106,6	101,5	92,6	105,0	
Avril	98,5	40,3	102,9	91,2	112,2	125,5	106,7	100,7	91,8	107,9	
Mai	98,9	40,0	103,3	91,3	111,4	125,1	107,6	103,1	91,6	108,5	
Juin	99,4	39,8	103,5	91,7	110,7	126,6	107,3	104,2	91,5	111,5	
Juillet	99,7	39,4	103,9	91,5	111,1	127,0	106,7	105,1	91,1	110,8	
Août	100,4	39,0	104,5	91,6	110,8	125,5	108,8	106,6	91,8	113,2	
Septembre ...	101,3	38,1	105,7	91,9	112,4	129,4	112,0	107,1	92,5	113,6	
Octobre	101,3	38,1	106,1	94,1	113,5	129,8	113,0	108,7	91,3	112,0	
Novembre	100,8	37,9	106,0	94,0	112,8	130,0	115,5	108,2	91,8	109,9	
Décembre	100,1	38,1	105,9	92,9	113,1	130,0	116,5	108,9	92,6	106,2	

¹ Indices sur base originale 1964 = 100 convertis en indices base 1958 = 100.

II - 2. — DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : Office National de l'Emploi.

	Demandes d'emploi ¹						Offres d'emploi		
	Chômeurs complets indemnisés			Total	Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues ²	en suspens ¹
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite			ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus		
	ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus							
1962	22,7		48,2	70,9	6,7	3,6		18,9	15,0
1963	17,1		42,0	59,1	6,1	3,7		15,9	17,1
1964	13,4		37,0	50,4	6,3	4,1		13,9	13,1
1965	19,5		35,9	55,4	6,9	6,5		13,7	8,4
1966	2,5	23,1	35,9	61,5	6,6	2,4	5,7	13,3	7,5
1967	5,2	41,2	38,9	85,3	6,7	2,8	6,3	11,9	4,4
1968	5,2	53,4	44,1	102,7	7,0	2,6	6,4	13,4	4,9
1969	2,8	36,2	46,3	85,3	5,9	1,3	4,6	16,0	11,6
1969 1 ^{er} trimestre	3,9	53,2	47,1	104,2	5,6	1,3	5,7	16,6	7,3
2 ^e trimestre	2,0	36,1	45,4	83,5	6,9	0,9	4,0	18,4	12,0
3 ^e trimestre	1,8	27,7	46,1	75,6	7,2	1,6	4,1	15,0	13,9
4 ^e trimestre	3,3	28,0	46,7	78,0	6,2	1,5	4,3	14,1	13,2
1970 1 ^{er} trimestre	2,1	29,1	47,1	78,2	5,3	0,9	4,4	22,9 ³	23,3 ³
2 ^e trimestre	1,4	23,1	44,8	69,3	6,7	0,8	3,8	19,6	28,3
3 ^e trimestre	1,6	20,9	43,8	66,3	7,0	1,5	3,7	15,1	25,0
1969 Septembre	2,1	26,5	46,4	75,0	7,1	1,8	4,5	19,5	15,8
Octobre	2,9	26,4	46,0	75,3	6,9	1,7	4,5	17,2	14,9
Novembre	3,0	27,2	46,6	76,8	6,4	1,5	4,4	12,8	12,5
Décembre	4,1	30,3	47,6	82,0	5,4	1,3	4,1	12,2	12,2
								nouvelle série ³	
1970 Janvier	2,2	30,4	47,2	79,8	5,1	0,9	4,4	26,7	20,4
Février	2,2	29,7	47,3	79,2	5,2	0,9	4,5	20,4	23,5
Mars	1,8	27,1	46,8	75,7	5,7	0,9	4,4	21,6	26,1
Avril	1,7	25,5	46,1	73,3	6,4	0,8	4,1	19,8	26,6
Mai	1,4	24,4	44,0	69,8	6,7	0,7	3,8	18,4	28,4
Juin	1,2	19,3	44,4	64,9	6,9	0,9	3,4	20,5	29,9
Juillet	1,5	21,9	44,6	68,0	7,0	1,2	3,6	12,0	26,7
Août	1,3	20,5	43,5	65,3	7,0	1,6	3,8	15,5	24,4
Septembre	2,0	20,3	43,3	65,6	7,0	1,6	3,7	17,9	23,8

¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

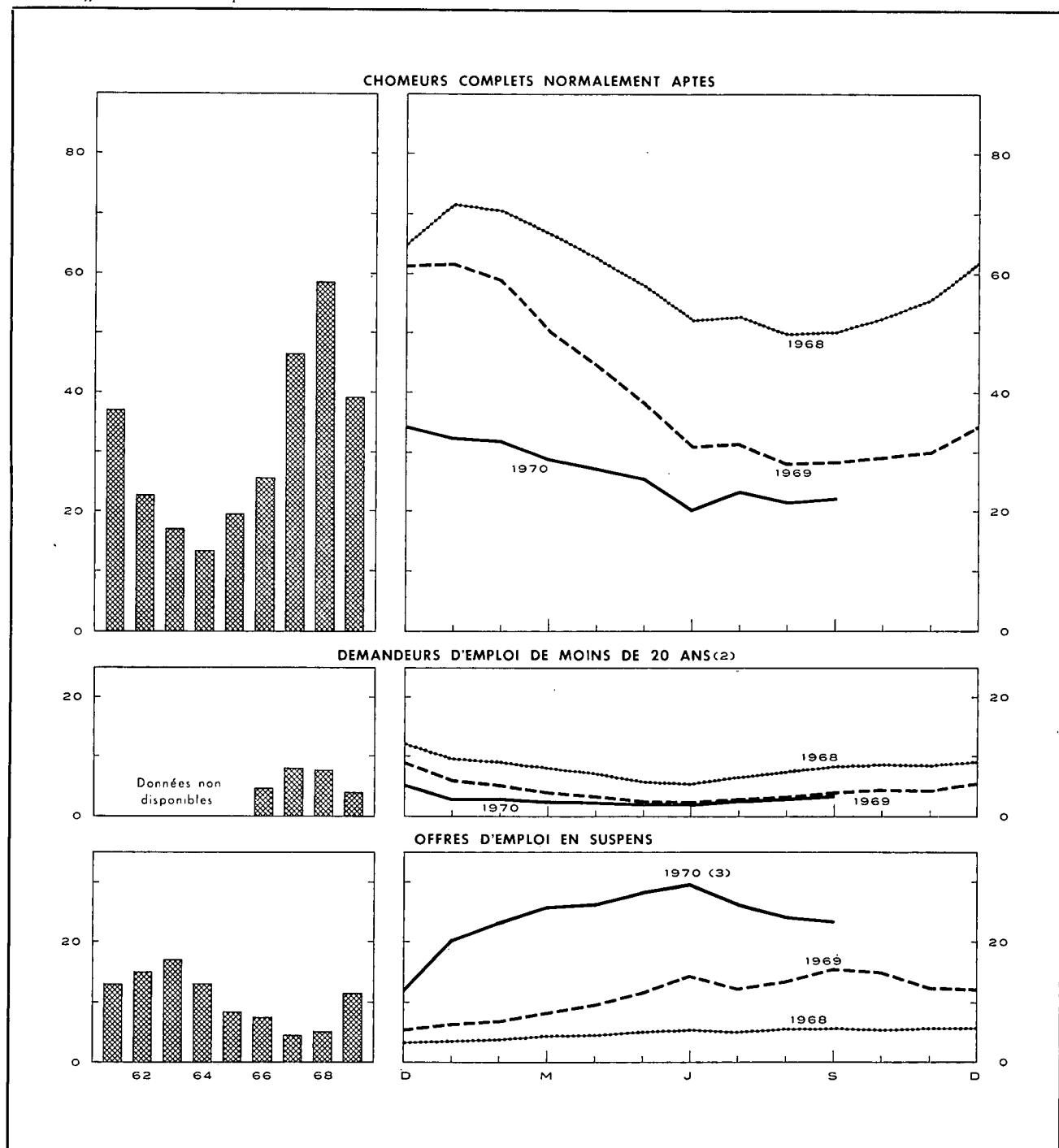
² Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970 de l'arrêté royal du 5-12-1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'Office National de l'Emploi tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

II - 2. — DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : Office National de l'Emploi.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes et demandeurs d'emploi libres inoccupés.

³ Entrée en vigueur le 1er janvier 1970 de l'arrêté royal du 5 décembre 1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'Office national de l'Emploi tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970 (e)
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	252	246	262	266	247	232	235	227	210
dont : froment	209	200	216	227	212	199	203	199	182
seigle	39	41	42	34	30	27	27	22	22
Céréales non panifiables	260	255	239	254	260	259	251	250	254
Plantes industrielles	93	94	106	95	92	95	107	109	102
Plantes racines et tuberculifères	116	114	103	98	98	99	90	86	88
Légumes cultivés pour la graine	10	10	11	10	9	8	8	8	7
Prés et prairies	829	825	815	810	810	810	807	804	807
Divers	129	135	129	119	124	123	116	121	120
Total ...	1.689	1.679	1.665	1.652	1.640	1.626	1.614	1.605	1.588
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	835	759	900	854	650	828	839	754	
Autres céréales	1.083	1.039	1.064	962	896	1.129	1.033	968	
Betteraves sucrières	2.079	2.200	3.515	2.748	2.858	3.615	4.108	4.217	
Lin (graines et paille)	231	240	283	190	167	105	108	112	
Chicorée à café	37	47	68	46	29	32	40	43	
Pommes de terre	1.872	1.530	1.755	1.419	1.475	1.943	1.566	1.253	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	141	132	120	108	95	86	86	81	
Total des bovidés	2.832	2.805	2.663	2.731	2.773	2.759	2.805	2.844	2.884
dont : vaches laitières	1.051	1.044	999	1.010	1.019	1.029	1.067	1.076	1.050
Porcs	2.053	1.795	1.833	1.847	1.971	2.323	2.502	2.803	3.747
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.630	1.644	1.712	1.953	2.199	2.403	2.585	2.475	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	462	458	429	461	500	548	586	608	

¹ Recensement au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

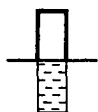
Source : Institut National de Statistique.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Aiglefin	285	300	221	281	233	141	130	136	361
Cabillaud	698	868	728	630	1.124	1.052	1.322	1.695	1.176
Plie	291	346	424	322	294	442	516	450	376
Sole	314	347	631	201	263	329	412	356	309
Raie	328	310	298	319	280	182	178	219	220
Hareng	409	273	153	134	112	61	30	11	38
Crevettes	80	48	76	75	72	80	104	80	114

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Statistiques agricoles (I.N.S.). — Annuaire statistique de la Belgique.
— Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistiques agricoles (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

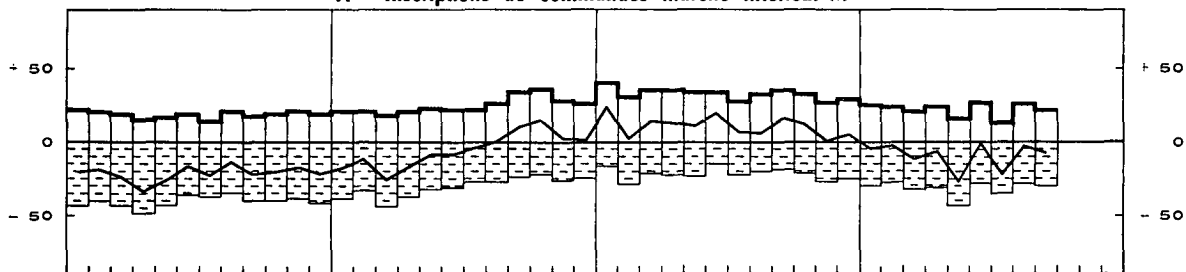
IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES DE LA CONJONCTURE *



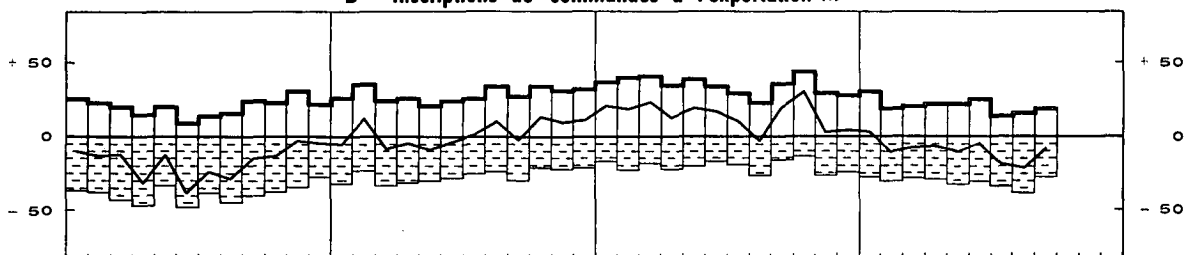
Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions A, B et C.
 Pourcentage des réponses « Supérieur à la normale » pour les questions D et E.
 Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions A, B et C.
 Pourcentage des réponses « Inférieur à la normale » pour les questions D et E.

— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions A, B et C.
 — Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « Supérieur » et « Inférieur » à la normale pour les questions D et E.

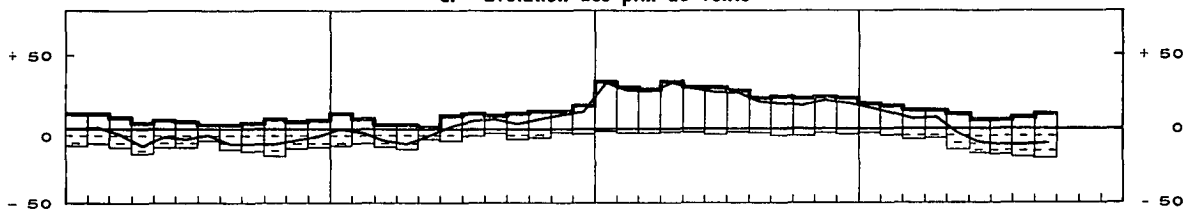
A - Inscriptions de commandes marché intérieur ⁽¹⁾



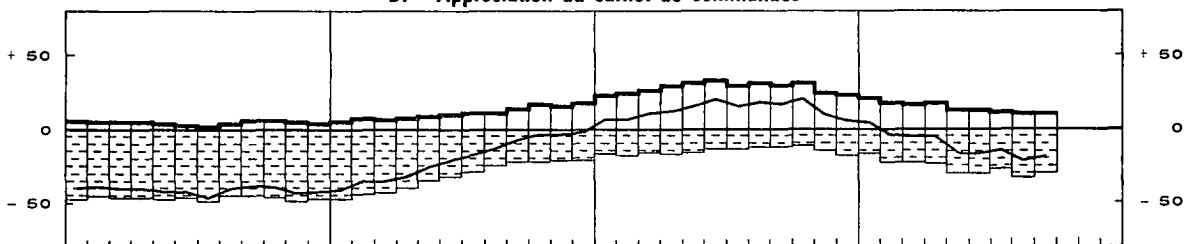
B - Inscriptions de commandes à l'exportation ⁽¹⁾



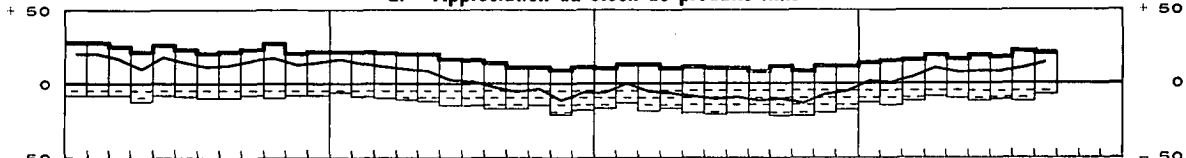
C - Evolution des prix de vente



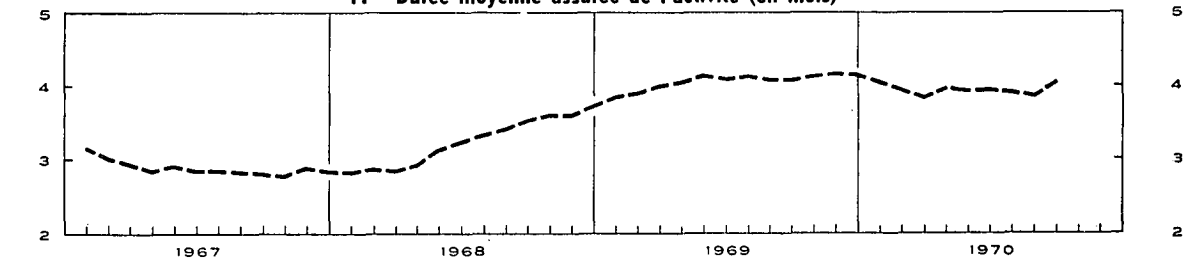
D - Appréciation du carnet de commandes



E - Appréciation du stock de produits finis



F - Durée moyenne assurée de l'activité (en mois)



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramique de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Elles ne comprennent pas la chimie en 1967 et en 1968. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à E la variation par rapport au mois précédent. ¹ Mouvements saisonniers éliminés.

IV - 1. — INDICES GÉNÉRAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indices non désaisonnalisés				Mouvement trend-cyclique
	Source : I.N.S.		Source : « Centre de Recherches économi- ques » de Louvain 1	Source : Agéfi 2	Source : I.N.S.
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général *	Indice général	Indice général *
1964	144	153	139	147	144
1965	147	157	144	149	147
1966	150	162	148	150	150
1967	152	165	149	152	153
1968	161	176	161	166	162
1969	p 177	p 196	p 180	180	p 179
1969 1 ^{er} trimestre	171	189	p 174	175	p 172
2 ^e trimestre	178	197	p 187	180	p 176
3 ^e trimestre	p 168	p 185	p 167	177	p 181
4 ^e trimestre	p 192	p 211	p 191	188	p 185
1970 1 ^{er} trimestre	p 188	p 205	p 181	177	p 188
2 ^e trimestre	p 194	p 210	p 195	189	p 192
3 ^e trimestre				p 181	
1969 Septembre	p 191	p 209	p 189	185	p 182
Octobre	p 206	p 226	p 192	196	p 184
Novembre	p 183	p 202	p 194	183	p 185
Décembre	p 187	p 206	p 187	185	p 186
1970 Janvier	p 181	p 199	p 173	176	p 187
Février	p 181	p 197	p 179	170	p 188
Mars	p 203	p 220	p 190	185	p 189
Avril	p 202	p 218	p 196	191	p 191
Mai	p 182	p 197	p 194	188	p 193
Juin	p 198	p 215	p 195	187	p 194
Juillet	p 153	165		178	195
Août				p 178	
Septembre				187 ³	

* Non compris la construction.

1 Indices sur base originale 1961 convertis en indices base 1958 = 100.

2 Indices sur base originale 1963 convertis en indices base 1958 = 100.

3 Prévisions.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs)

Base 1958 = 100

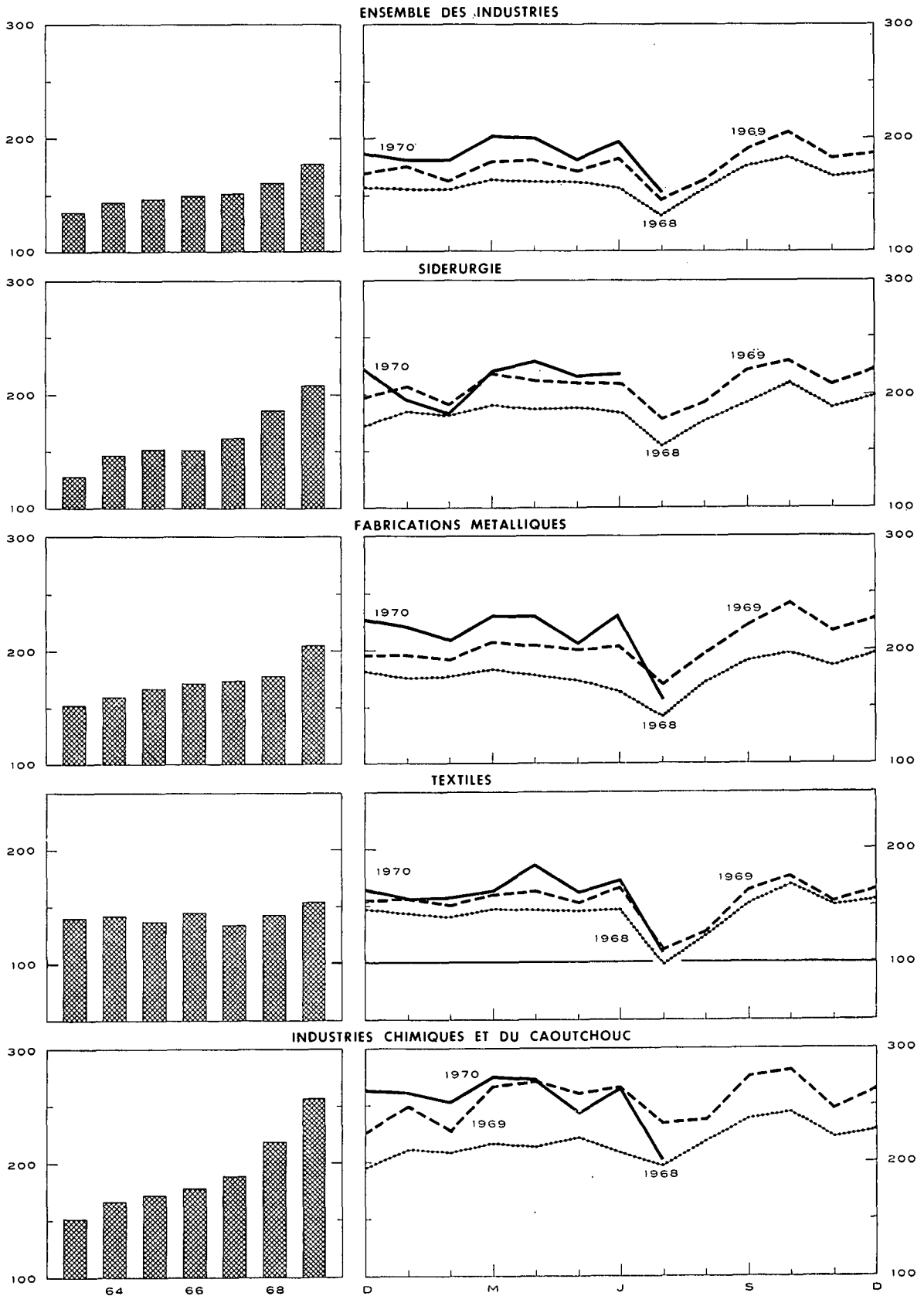
Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières													
		Industries extractives	dont :										Raffineries de pétrole		
			Indice général	Industries prod. minéraux non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles					Industrie chimique et industrie du caoutchouc	
									Total	dont :					Total
Fila- ture	Tissage	Bonne- terie	Total	Trans- formation des matières plastiques (1962 = 100)											
1964	144	92	153	151	147	162	160	127	142	135	146	153	166	148	206
1965	147	85	157	147	152	175	167	127	138	132	137	154	172	178	241
1966	150	76	162	148	151	177	172	134	145	135	149	161	178	213	256
1967	152	73	165	149	162	171	174	142	134	121	141	150	189	270	267
1968	161	67	176	150	186	187	178	145	143	134	150	153	219	321	355
1969	p 177	61	p 196	161	209	192	p 208	153	154	142	164	163	257	383	441
1969 1 ^{er} trimestre	171	64	189	141	206	191	199	134	156	145	164	167	249	370	434
2 ^e trimestre	178	65	197	170	211	190	204	149	162	148	170	173	266	392	437
3 ^e trimestre	p 168	55	p 185	163	198	184	p 198	158	134	121	145	144	250	371	440
4 ^e trimestre	p 192	61	p 211	171	221	204	p 229	170	165	153	177	168	265	401	453
1970 1 ^{er} trimestre	p 188	49	p 205	152	199	203	p 221	143	159	147	174	162	264	409	419
2 ^e trimestre	p 194	71	210	188	222		p 223	148	174	143	201	168	262	409	451
1969 Juillet	149	45	168	152	179	162	172	160	110	91	142	100	235	307	435
Août	p 164	55	p 180	162	194	182	199	158	127	121	119	155	238	350	448
Septembre	p 191	65	p 209	174	222	207	p 223	156	164	152	175	176	277	456	435
Octobre	p 206	68	p 226	184	230	212	p 242	189	176	160	188	189	282	441	450
Novembre	p 183	59	p 202	169	210	190	p 218	166	154	142	168	155	248	381	434
Décembre	p 187	55	p 206	160	223	209	p 228	156	165	158	176	159	265	381	474
1970 Janvier	p 181	37	p 199	144	196	200	p 222	136	156	145	172	151	262	395	433
Février	p 181	48	p 197	145	183	205	p 210	140	158	145	173	162	253	419	389
Mars	p 203	62	p 220	166	220	205	p 231	153	164	151	178	173	276	413	436
Avril	p 202	p 79	p 218	177	230	218	p 231	p 146	p 187	155	186	181	274	408	444
Mai	p 182	63	p 197	191	217	200	p 207	136	163	130	211	148	246	379	480
Juin	p 198	72	215	198	219		232	162	173	145	206	174	265	441	429
Juillet	p 153	57	165	167			159	158	110				202		503

* Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1958 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Administration des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Energie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (8), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)	
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1964	1.775	1.489	407	2.502	1.154	1.623	1.112	106	240
1965	1.649	2.419	422	2.393	1.212	1.697	1.300	107	268
1966	1.458	3.046	417	2.188	1.270	1.793	1.383	97	268
1967	1.369	2.644	364	2.140	1.336	1.884	1.440	98	296
1968	1.234	1.735	464	2.242	1.418	2.088	1.913	103	404
1969	1.100	631	479	2.211	1.506	2.303	2.379	107	671
1969 1 ^{er} trimestre	1.219	1.578	455	2.267	1.472	2.334	2.342	103	625
2 ^e trimestre	1.145	1.381	482	2.267	1.489	2.164	2.358	105	543
3 ^e trimestre	951	1.069	437	1.990	1.503	2.090	2.372	111	591
4 ^e trimestre	1.085	631	541	2.316	1.567	2.621	2.443	110	805
1970 1 ^{er} trimestre	784 ²	514	713	2.085	1.429 ²	2.536	2.263	94	986
2 ^e trimestre	1.037	344			1.621	2.338	2.445		
3 ^e trimestre	p 912	p 235			p 1.603				
1969 Septembre	1.115	1.069	483	2.132	1.536	2.278	2.351	113	634
Octobre	1.181	974	568	2.396	1.542	2.531	2.428	117	705
Novembre	1.024	809	474	2.239	1.552	2.548	2.344	106	766
Décembre	1.050	631	580	2.312	1.607	2.785	2.556	108	945
1970 Janvier	477 ²	554	639	1.765	1.218 ²	2.607	2.335	81	970
Février	736 ²	512	747	2.031	1.424 ²	2.393	2.101	81	939
Mars	1.139	514	754	2.459	1.644	2.609	2.352	120	1.049
Avril	1.190	484	707	2.547	1.666	2.497	2.399	122	918
Mai	924	415	407	1.920	1.618	2.236	2.592		
Juin	997	344			1.578	2.282	2.343		
Juillet	803	289			1.664	2.078	2.670		
Août	p 915	p 266			p 1.575	2.117			
Septembre	p 1.019	p 235			p 1.569				

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,8 tonne de coke ou 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).
2 Grèves.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : Institut National de Statistique [col. (1) et (2)] — Fabrimetal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1964	728	536	6,29	5,20	11,49	11,84
1965	764	559	6,58	6,02	12,60	12,76
1966	743	572	6,90	6,59	13,49	13,43
1967	810	626	6,72	6,70	13,42	13,69
1968	964	722	7,35	8,60	15,95	14,67
1969	1.070	819	8,57	11,52	20,09	18,20
1969 1 ^{er} trimestre	1.038	824	8,62	11,32	19,94	16,43
2 ^e trimestre	1.079	834	8,67	11,37	20,04	18,92
3 ^e trimestre	1.030	744	7,98	9,94	17,92	16,34
4 ^e trimestre	1.131	874	8,99	13,45	22,44	21,10
1970 1 ^{er} trimestre	1.012	827	p 8,90	p 12,78	p 21,68	p 19,24
2 ^e trimestre	1.148	839				
3 ^e trimestre	p 1.042					
1969 Août	1.014	705	7,84	8,85	16,69	14,07
Septembre	1.120	876	8,99	12,80	21,79	20,09
Octobre	1.174	919	8,95	14,04	22,99	21,66
Novembre	1.089	821	8,41	11,57	19,98	18,32
Décembre	1.132	882	9,61	14,74	24,35	23,33
1970 Janvier	962	844	p 8,91	p 13,15	p 22,06	p 18,38
Février	929	765	p 8,90	p 11,10	p 20,00	p 17,99
Mars	1.144	872	p 8,89	p 14,10	p 22,99	p 21,34
Avril	1.200	908	p 9,65	p 13,01	p 22,66	p 21,40
Mai	1.142	803	p 7,62	p 12,87	p 20,49	p 19,71
Juin	1.103	806				
Juillet	1.012	613				
Août	p 1.005	655				
Septembre	1.109 ¹					

1 Estimations de l'Agéfi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments achevés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments achevés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)
Nombre										
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.129	3.151	11.805	3.567	6.360	5.407
1961	44.552	31.603	10.436	1.406	35.233	3.498	12.785	3.958	7.071	5.975
1962	38.530	27.818	9.888	1.617	31.446	4.957	16.545	2.960	5.399	5.244
1963	38.686	28.020	12.408	1.480	27.693	6.016	20.797	3.417	4.602	5.179
1964	44.235	34.575	14.827	1.728	35.751	6.583	20.661	3.969	5.466	7.741
1965	39.254	31.001	17.067	1.996	39.780	6.562	24.421	4.301	6.442	12.074
1966	41.725	36.282	18.937	2.107	34.586	8.692	25.151	4.264	6.320	10.596
1967	37.335	33.281	17.954	1.994	34.071	8.569	25.846	4.094	5.353	9.663
1968	p 37.704	31.179			28.874 ²		1		1	8.525 ²
1969	p 45.092	36.886			35.439 ²		1		1	11.627 ²

¹ En 1968 et 1969, le volume à construire pour les constructions nouvelles, reconstructions totales, transformations, extensions et reconstructions partielles s'élève respectivement à 28.981 et 29.110 milliers de m³.

² Depuis 1968, nombre de bâtiments commencés.

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation ¹		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation ²	
	Autorisations de bâtir accordées (nombre)	Bâtiments commencés (nombre)	Autorisations de bâtir accordées (nombre)	Bâtiments commencés (nombre)
1968 3 ^e trimestre	3.011	2.809	1.030	824
4 ^e trimestre	3.277	2.482	990	853
1969 1 ^{er} trimestre	3.375	1.942	1.018	702
2 ^e trimestre	4.539	3.776	1.499	1.072
3 ^e trimestre	4.010	3.728	1.497	1.197
4 ^e trimestre	3.108	2.367	1.096	905
1970 1 ^{er} trimestre	2.801	1.773	926	650
1969 Avril	4.672	3.862	1.487	1.070
Mai	4.172	3.943	1.367	1.116
Juin	4.772	3.522	1.644	1.030
Juillet	4.574	3.108	1.698	1.022
Août	3.720	4.071	1.466	1.324
Septembre	3.735	4.006	1.327	1.244
Octobre	3.183	3.633	1.321	1.228
Novembre	2.697	2.253	962	892
Décembre	3.443	1.216	1.005	594
1970 Janvier	2.606	999	855	468
Février	2.881	1.180	907	597
Mars	2.917	3.140	1.016	886
Avril	4.100	3.319	1.535	1.045

¹ Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

² Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (ajustés pour variations saisonnières)

Base 1963 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1968	1969	% variat. *	1968	1969	% variat. *	1968	1969	% variat. *
	1969	1970		1969	1970		1969	1970	
1 ^{er} trimestre	125	140	+12,0	117	128	+ 9,5	120	140	+ 16,7
2 ^e trimestre	122	144	+18,0	119	131	+ 10,2	125	144	+ 15,2
3 ^e trimestre	132	144	+ 9,1	121	134	+ 10,1	130	144	+ 10,8
4 ^e trimestre	137	146	+ 6,6	125	137	+ 10,0	136	150	+ 10,3
1 ^{er} trimestre	140	152	+ 8,6	128	140	+ 9,3	140	153	+ 9,3
2 ^e trimestre	144	152	+ 5,6	131	143	+ 9,0	144	154	+ 6,9
3 ^e trimestre	144			134			144		
4 ^e trimestre	146			137			150		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1968	1969	% variat. *	1968	1969	% variat. *	1968	1969	% variat. *
	1969	1970		1969	1970		1969	1970	
1 ^{er} trimestre	127	139	+ 9,4	133	143	+ 7,5	137	154	+ 12,4
2 ^e trimestre	108	142	+31,5	135	145	+ 7,4	141	158	+ 12,1
3 ^e trimestre	132	144	+ 9,1	136	143	+ 5,1	145	163	+ 12,4
4 ^e trimestre	138	145	+ 5,1	141	131	- 7,1	150	168	+ 12,0
1 ^{er} trimestre	139	150	+ 7,9	143	151	+ 5,6	154	173	+ 12,3
2 ^e trimestre	142	150	+ 5,6	145	149	+ 2,8	158	175	+ 10,8
3 ^e trimestre	144			143			163		
4 ^e trimestre	145			131			168		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Centre de Recherches économiques de Louvain.* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar.* — *Bulletin du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.* — *Principaux indicateurs économiques* (O.C.D.E.).

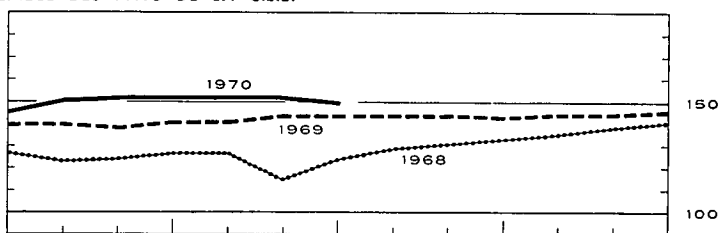
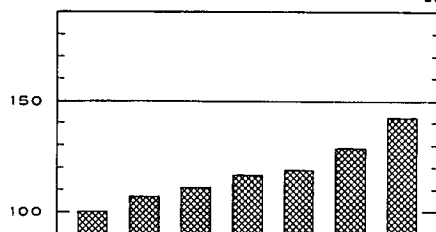
IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

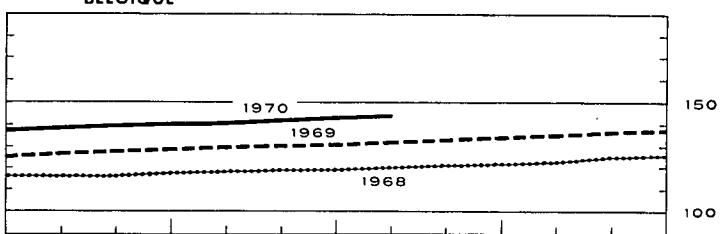
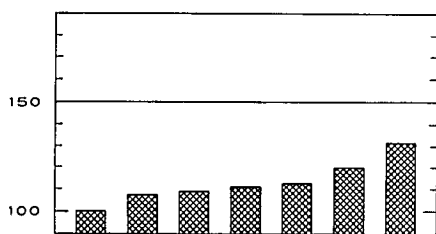
Base 1963 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)

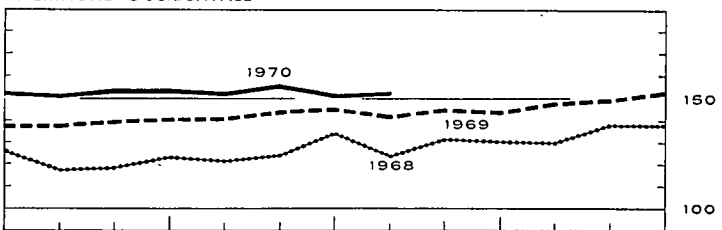
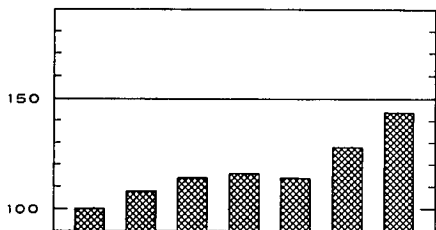
ENSEMBLE DES PAYS DE LA C.E.E.



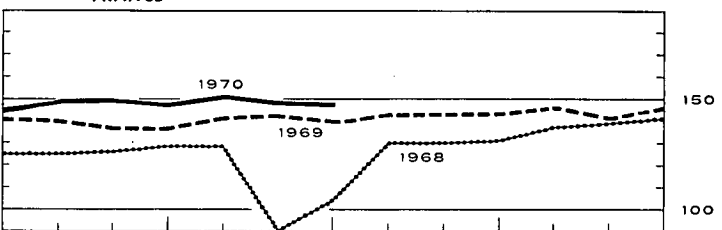
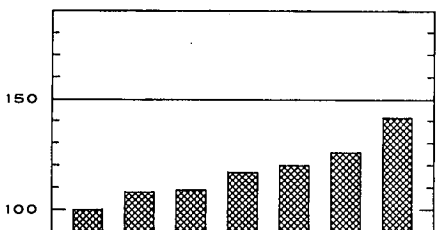
BELGIQUE



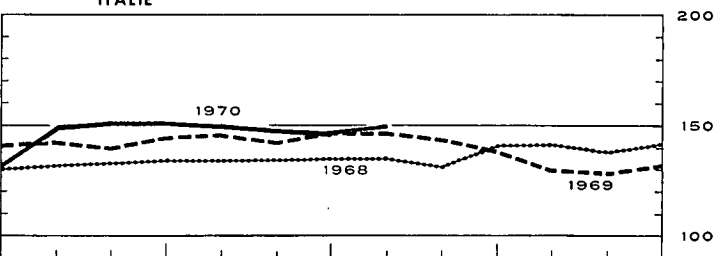
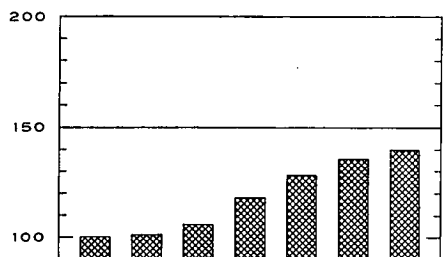
ALLEMAGNE OCCIDENTALE (1)



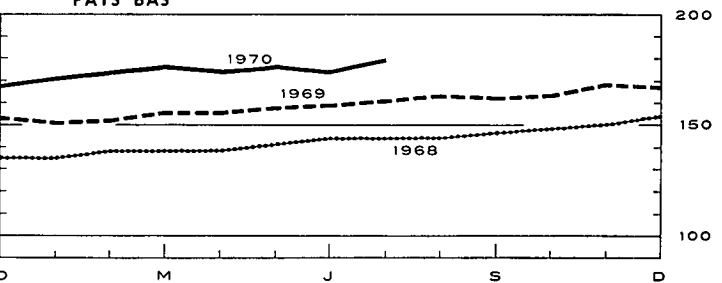
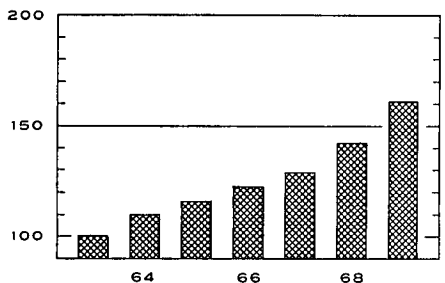
FRANCE



ITALIE



PAYS BAS



1 A partir de 1968, y compris Berlin-Ouest.

V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2 (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives 1	Tonnage total (milliers de tonnes)	dont :		(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
	combustibles et huiles minérales				minerais			
1964	753	577	5.549	2.030	1.291	154	135,5	16,5
1965	748	563	5.323	1.867	1.274	124	148,8	18,8
1966	726	519	4.943	1.650	1.222	114	137,8	18,4
1967	711	507	4.952	1.576	1.259	73	162,8	22,8
1968	681	556	5.273	1.621	1.321	35	164,7	25,3
1969	686	618	5.769	1.655	1.450	37	183,9	31,4
1968 4 ^e trimestre	692	648	5.984	1.890	1.429	34	128,8	24,3
1969 1 ^{er} trimestre	674	585	5.513	1.643	1.377	36	166,3	26,6
2 ^e trimestre	699	607	5.754	1.669	1.448	40	172,3	29,0
3 ^e trimestre	675	583	5.458	1.557	1.458	34	292,0	40,0
4 ^e trimestre	697	697	6.350	1.752	1.517	38	152,3	29,8
1970 1 ^{er} trimestre	p 685	596	5.313	1.372	1.315	30	144,3	27,9
2 ^e trimestre	p 693	682	6.343	1.700	1.642	28	205,2	34,6
1969 Août	647	554	5.183	1.523	1.383	34	297,3	40,3
Septembre	684	605	5.737	1.611	1.492	40	260,1	37,9
Octobre	706	699	6.532	1.800	1.564	41	181,9	32,9
Novembre	675	683	6.129	1.683	1.482	43	122,9	27,2
Décembre	710	709	6.389	1.774	1.504	31	152,2	29,3
1970 Janvier	p 689	613	5.414	1.230	1.472	29	151,5	27,3
Février	p 664	522	4.367	1.107	960	28	113,8	24,9
Mars	p 701	653	6.157	1.779	1.512	34	167,6	31,4
Avril	p 694	706	6.552	1.794	1.638	33	178,0	31,3
Mai	p 700	658	6.162	1.673	1.649	26	197,0	34,0
Juin	p 685	682	6.316	1.632	1.640	25	240,6	38,5
Juillet	p 663	647	5.968	1.619	1.556			
Août		651	5.813					

1 Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

2 Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b. — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics 1	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km.)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1964	4.558	3.036	1.408	165	178	78	304	99	36	6.276	509
1965	4.615	3.366	1.587	160	149	108	313	118	39	6.412	507
1966	4.761	3.376	1.514	143	148	76	337	156	40	6.633	497
1967	4.872	3.516	1.683	125	136	74	417	96	39	7.111	522
1968	5.127	4.042	1.991	131	108	97	684	304	50	7.778	554
1969	5.461	4.069	1.921	419	373	331	981	635	67	7.721	572
1969 1 ^{er} trimestre	5.194	3.928	2.069	315	193	278	918	523	56	7.468	545
2 ^e trimestre	5.592	4.029	1.685	418	378	283	989	676	54	8.189	606
3 ^e trimestre	5.487	4.149	2.034	466	403	405	1.110	668	79	7.742	570
4 ^e trimestre	5.569	4.169	1.894	476	519	357	905	671	78	7.487	566
1970 1 ^{er} trimestre	5.463	3.804	1.784	407	371	320	913	545	64	6.647	496
2 ^e trimestre	5.718			417							
3 ^e trimestre				520							
1969 Septembre	5.348	4.024	2.091	511	350	415	1.076	617	50	8.586	609
Octobre	5.915	4.639	1.947	530	398	427	1.007	536	77	7.923	613
Novembre	5.334	4.209	1.929	448	539	311	799	945	83	7.700	571
Décembre	5.459	3.660	1.806	449	619	333	908	531	74	6.839	514
1970 Janvier	5.681	3.446	1.893	496	172	213	955	571	41	5.843	437
Février	4.954	3.566	1.592	321	421	545	812	458	89	6.695	471
Mars	5.755	4.400	1.866	404	519	202	973	606	61	7.402	580
Avril	5.739	4.876	1.886	329	487	344	891	630	68	8.391	630
Mai	5.975			510			1.091			7.872	591
Juin	5.441			413							
Juillet	6.033			564							
Août				512							
Septembre				485							

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c. — Navigation Intérieure

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Ensemble des trafics 1	
	(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km.)
(1)	(2)	
1964	6.276	509
1965	6.412	507
1966	6.633	497
1967	7.111	522
1968	7.778	554
1969	7.721	572
1969 1 ^{er} trimestre	7.468	545
2 ^e trimestre	8.189	606
3 ^e trimestre	7.742	570
4 ^e trimestre	7.487	566
1970 1 ^{er} trimestre	6.647	496
2 ^e trimestre		
3 ^e trimestre		
1969 Septembre	8.586	609
Octobre	7.923	613
Novembre	7.700	571
Décembre	6.839	514
1970 Janvier	5.843	437
Février	6.695	471
Mars	7.402	580
Avril	8.391	630
Mai	7.872	591
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		

V - 2. — TOURISME ¹

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1962	1.578	1.192	85	57	101	44	24
1963	1.704	1.269	94	68	110	52	28
1964	1.843	1.355	108	82	118	57	30
1965	1.909	1.402	112	83	120	64	31
1966	1.971	1.448	107	91	117	72	34
1967	2.098	1.552	110	105	114	72	40
1968	2.083	1.560	101	115	98	72	35
1969	2.112	1.590	88	132	82	75	38
1968 3 ^e trimestre	5.450	4.328	228	315	215	155	51
4 ^e trimestre	516	305	36	27	20	28	26
1969 1 ^{er} trimestre	397	212	30	22	17	28	21
2 ^e trimestre	1.895	1.382	115	104	94	75	41
3 ^e trimestre	5.601	4.441	194	371	192	164	63
4 ^e trimestre	533	325	37	30	25	31	27
1970 1 ^{er} trimestre	493	270	41	25	32	34	21
1969 Mars	502	278	37	27	21	36	23
Avril	1.515	1.113	109	39	88	45	28
Mai	1.617	1.143	83	95	89	60	38
Juin	2.553	1.890	81	177	105	119	56
Juillet	8.224	6.603	182	759	235	191	72
Août	7.008	5.661	310	292	232	228	65
Septembre	1.572	1.059	90	62	109	74	53
Octobre	643	350	45	35	35	40	39
Novembre	535	312	38	25	23	32	25
Décembre	482	313	28	30	16	21	16
1970 Janvier	361	188	29	21	17	23	20
Février	367	189	29	21	19	25	20
Mars	750	433	64	33	59	55	24

¹ Y compris les nuitées du camping.

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples ¹					Coopératives	Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)					
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage ²				Indice général	Alimen-tation générale	Alimen-tation	Grands maga-sins	Coopé-ratives	Gros-sistes en alimen-tation générale
1963	180	177	185	164	179	161	179	193	156	140	156			
1964	196	188	200	183	200	168	196	220	163	140	163			
1965 *	212	203	212	199	218	181	213	260	168	145	169			
1966	225	218	222	206	236	188	220	295	173	145	166			
1967	232	232	220	199	240	193	243	343	173	145	178			
1968	244	242	229	206	259	198	259	427	178	144	187			
1969	266	265	249	217	288	200	285	543	186	140	197			
1968 4 ^e trimestre	291	271	271	215	300	211	283	485	180	144	198			
1969 1 ^{er} trimestre	234	261	200	216	260	197	261	482	182	140	194			
2 ^e trimestre	263	258	269	218	274	201	286	527	188	143	200			
3 ^e trimestre	252	246	233	209	280	188	280	531	187	138	188			
4 ^e trimestre	316	294	294	226	337	213	312	631	188	140	207			
1970 1 ^{er} trimestre	257	288	217	232	277	197	276	620	191	134	195			
2 ^e trimestre	284	276	283	240	302	199	312	656	196	136	209			
1969 Juillet	259	235	260	216	286	185	273	515						
Août	251	252	218	198	276	188	272	546						
Septembre	247	252	220	214	278	190	296	532						
Octobre	276	278	264	225	310	203	307	592						
Novembre	296	265	272	203	288	193	279	563						
Décembre	376	340	346	249	412	244	351	737						
1970 Janvier	259	286	220	249	274	205	270	623						
Février	237	273	186	221	274	186	267	590						
Mars	274	305	244	225	282	200	290	647						
Avril	281	293	260	227	300	198	313	662						
Mai	288	276	292	253	310	198	296	656						
Juin	284	259	296	240	296	202	327	649						
Juillet	294	276	268	249	341	188	307	675						

* A partir de 1965 nouvelle série, indices sur base originale 1964 = 100 convertis en base 1953 = 100.

¹ Y compris les ventes en supermarché à partir de 1965. — ² Articles de ménage et appareils ménagers.

Y - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1967 2 ^e semestre	1.543	921	129	493	18,44	7,68	4,84	5,92	7,56	3,50	1,83	2,23
1968 1 ^{er} semestre	1.655	1.023	142	490	20,30	8,42	5,64	6,24	8,84	4,12	2,24	2,48
2 ^e semestre	1.670	992	156	522	21,78	8,94	6,16	6,68	8,75	3,95	2,25	2,55
1969 1 ^{er} semestre	1.710	1.004	170	536	24,60	9,78	7,25	7,57	10,42	4,47	2,90	3,05
2 ^e semestre	1.715	1.026	173	516	25,37	10,08	7,75	7,54	9,29	3,89	2,60	2,80

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1967 2 ^e semestre	53	35	1	17	94,5	42,0	8,9	43,6
1968 1 ^{er} semestre	50	34	1	15	96,3	44,2	10,0	42,1
2 ^e semestre	49	31	2	16	94,8	42,1	10,6	42,1
1969 1 ^{er} semestre	51	33	2	16	124,1	63,4	14,7	46,0
2 ^e semestre	54	34	2	18	111,0	50,9	13,3	46,8

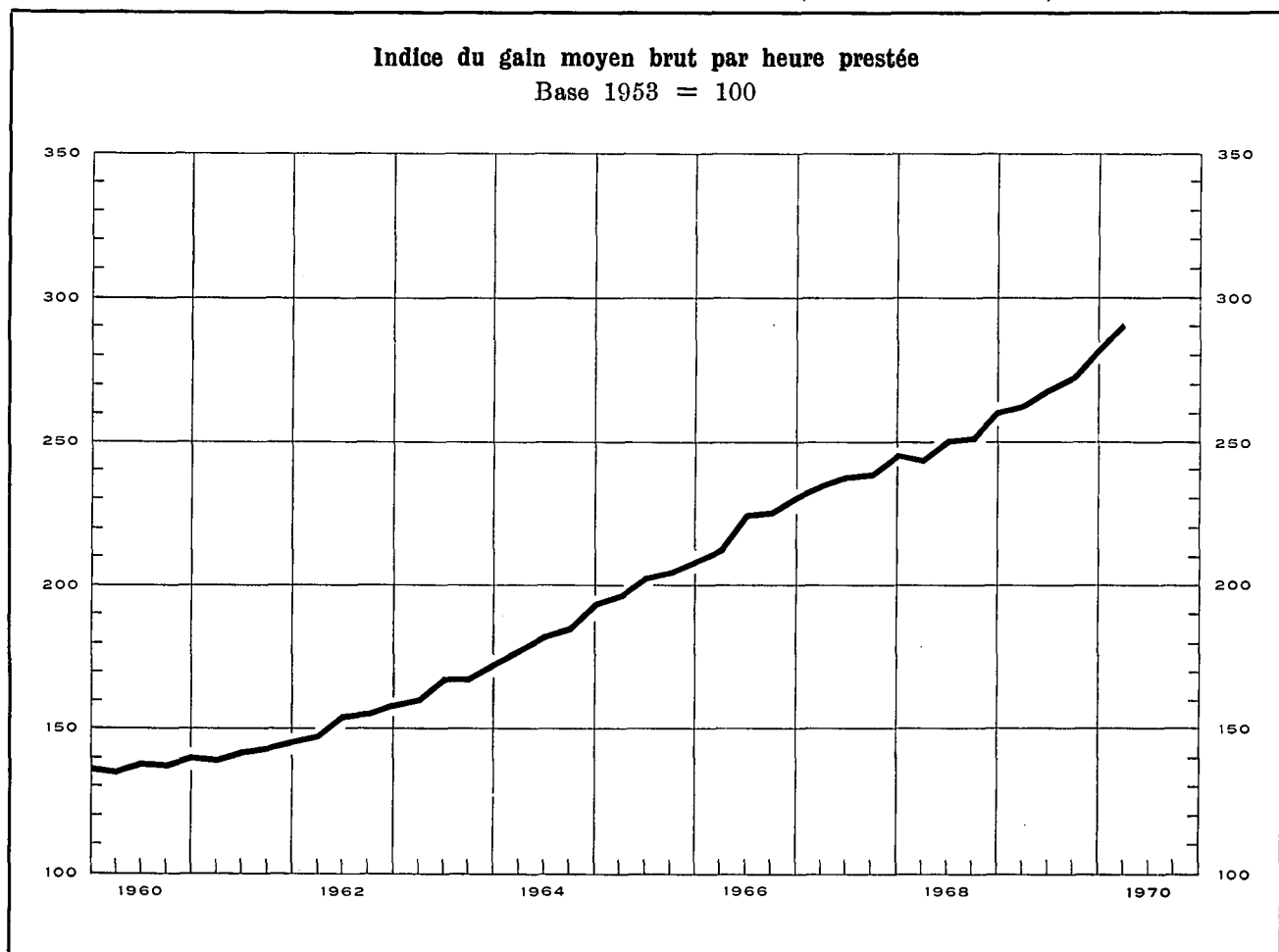
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
		Nombre de contrats (milliers)										
1967 2 ^e semestre	776	3,6	0,9	1,9	46,7	18,5	8,2	302,8	28,3	7,3	354,2	3,6
1968 1 ^{er} semestre	874	4,0	1,0	1,9	62,5	22,1	9,3	320,7	36,4	6,4	403,9	3,8
2 ^e semestre	843	4,0	0,9	2,3	53,5	20,0	9,8	319,1	39,7	8,4	380,3	5,6
1969 1 ^{er} semestre	821	4,8	1,0	2,2	72,7	22,0	10,0	247,2	45,0	8,4	404,7	3,5
2 ^e semestre	768	4,0	0,7	2,3	58,4	17,1	8,9	279,0	46,5	7,8	339,5	3,4
Crédit accordé (millions de francs)												
1967 2 ^e semestre	7.565	564	67	196	2.638	553	56	367	88	748	2.257	31
1968 1 ^{er} semestre	8.836	602	79	162	3.617	681	66	357	127	792	2.324	29
2 ^e semestre	8.753	548	73	255	3.193	620	83	434	121	834	2.552	40
1969 1 ^{er} semestre	10.417	786	88	221	4.419	723	76	297	126	1.012	2.627	42
2 ^e semestre	9.291	704	65	301	3.573	541	68	410	123	1.023	2.438	45
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1967 2 ^e semestre	100,0	7,5	0,9	2,6	34,9	7,3	0,7	4,8	1,2	9,9	29,8	0,4
1968 1 ^{er} semestre	100,0	6,8	0,9	1,8	41,0	7,7	0,7	4,1	1,4	9,0	26,3	0,3
2 ^e semestre	100,0	6,3	0,8	2,9	36,5	7,1	0,9	5,0	1,4	9,5	29,2	0,4
1969 1 ^{er} semestre	100,0	7,6	0,8	2,1	42,4	7,0	0,7	2,9	1,2	9,7	25,2	0,4
2 ^e semestre	100,0	7,6	0,7	3,2	38,5	5,8	0,7	4,4	1,3	11,0	26,3	0,5

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Centre de Recherches économiques de Louvain. — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique des transports (bimensuel) — Les transports maritimes. Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : « Centre de Recherches économiques » de Louvain.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non qualifié (3)		
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	160
1963	167	161	163	158	176
1963 *	167	160	162		
1964	185	176	180	181	200
1965	203	191	196	193	223
1966	224	209	215	208	246
1967	239	223	232	213	267
1968	252	235	244	221	284
1969	272	253	265	243	308
1969 Mars	263	246	258		297
Juin	269	251	263		305
Sept.	273	256	268		310
Déc.	283	260	273		321
1970 Mars ... p	290	269	283		333
Juin ... p	299	277	293		341

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

	Belgique (francs belges)	Alle-magne occidentale	Roy-aume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1961	41,76	115,1	100,6	85,8	96,3	82,4
1962	44,72	119,6	98,9	88,2	98,3	88,6
1963	49,25	116,1	93,2	87,7	97,4	95,8
1964	55,98	111,3	88,3	90,4	91,8	94,4
1965	62,40	110,0	87,2	89,0	88,3	85,5
1966	68,73	105,9	85,5	89,8	85,0	80,1
1967	75,81	100,2	80,5	89,9	82,2	79,6
1968	82,92	96,2	68,3	89,3	83,7	76,3
1969	89,10	p102,4	67,8	93,7	p 84,5	p 78,0
1967 Mars-Avril ...	74,52	101,0	80,5	89,7	82,6	80,2
Sept.-Octobre .	77,09	99,4	80,6	90,1	82,9	79,4
1968 Mars-Avril ...	81,46	96,0	68,6	88,7	81,3	77,2
Sept.-Octobre .	84,38	96,5	67,9	89,9	86,8	76,5
1969 Mars-Avril ...	86,93	98,8	68,8	93,9	88,2	79,7
Sept.-Octobre .	91,26	p110,8	67,8	93,5	p 77,9	p 78,6

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XXIV^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 271).

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre et non pas le coût par unité produite.

4 Les indices du gain moyen brut par heure prestée et du salaire horaire type sont obtenus en pondérant les indices relatifs aux différents secteurs économiques par les rémunérations salariales globales payées dans ces secteurs. Les rémunérations salariales globales retenues sont celles de l'année 1953 pour les périodes figurant au-dessus de la ligne (1963 et années antérieures); ce sont celles de l'année 1963 pour les périodes figurant au-dessous de la ligne (1968 et périodes suivantes).

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI . 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE (hommes + femmes)

(en francs par heure)

Source : Institut National de Statistique.

Groupe et branche d'industrie	1965 octobre	1966 octobre	1967 octobre	1968 avril	1968 octobre	1969 avril	1969 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :							
Extraction de charbon (fond et surface)	56,62	60,57	64,11	63,64	67,49	69,48	70,47
Carrières	48,24	53,13	54,01	56,19	56,88	59,99	61,10
Total des industries extractives	55,84	59,68	62,97	62,77	66,20	68,35	69,35
<i>Industries manufacturières</i> :							
Denrées alimentaires (sauf boissons) ...	40,29	43,47	45,59	47,67	48,74	51,30	53,30
Boissons	44,38	47,77	50,56	53,14	54,13	56,23	59,15
Tabac	37,06	41,06	43,60	45,33	47,00	51,02	51,93
Industries textiles	37,27	41,83	44,32	45,37	46,55	49,86	51,52
Chaussures, habillement	32,45	35,97	37,66	39,18	39,90	42,29	53,67
Bois (sauf meubles)	39,93	44,71	48,00	49,73	50,69	54,21	55,62
Industrie du meuble	42,17	46,75	49,18	51,50	53,16	55,65	58,19
Papier, articles en papier	43,58	47,88	50,88	53,09	53,17	56,79	59,82
Impressions et reliures	48,06	52,17	56,79	60,90	61,45	64,48	65,12
Cuir (sauf chaussures, habillement)	37,07	40,77	43,38	45,14	46,62	48,67	50,91
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	43,59	48,49	51,42	52,85	54,05	58,01	60,09
Industries chimiques	49,81	56,32	59,59	59,30	61,49	64,78	67,83
Industrie du pétrole	71,33	78,36	85,10	87,37	88,22	91,89	94,01
Produits minéraux non métalliques	45,83	50,98	53,46	55,58	56,02	59,96	61,56
Industries métallurgiques de base	54,96	59,55	62,98	64,33	66,23	70,19	72,94
Fabricat. métall., à l'excl. des machines et du matériel de transport	46,13	49,44	52,12	53,17	54,88	58,63	60,08
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	47,38	52,22	56,20	56,72	59,18	62,93	63,93
Industrie électrotechnique	43,99	48,80	51,19	52,73	54,46	57,15	60,11
Construction de matériel de transport ...	51,80	56,34	59,53	61,32	63,21	67,53	69,93
Total des industries manufacturières	44,03	48,58	51,36	52,86	54,22	57,57	59,54
dont : hommes	48,14	52,94	55,92	57,51	59,04	62,58	64,79
femmes	31,97	35,51	37,67	38,94	39,79	42,55	43,82
<i>Construction</i> ¹	47,30	52,82	55,71	57,23	57,89	61,06	62,22
<i>Moyenne générale pour l'industrie</i> :							
Total (hommes + femmes)	45,60	50,01	52,84	54,24	55,60	58,85	60,62
dont : hommes	48,75	53,43	56,42	57,85	59,34	62,70	64,59

¹ Hommes seulement.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — « Centre de Recherches économiques » de Louvain. — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail.* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le coût de la main d'œuvre dans l'industrie européenne.* *Etudes et Documents*, nouvelle série, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annaires des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment au Canada	Café à New York Santos IV	Laine Méridos 64S au Royaume- Uni	Coton aux Etats-Unis (15 marchés)	Caoutchouc à Londres " Spot " price no 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	\$ par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	\$ par 100 lbs	d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barrel
1962	2,16	34,0	94	33,60	23	234	897	29,4	2,89
1963	2,14	34,1	107	33,60	21	234	910	27,0	2,89
1964	2,22	46,7	105	32,20	20	351	1.236	34,7	2,89
1965	2,10	44,7	92	30,40	21	469	1.413	35,2	2,89
1966	2,22	40,8	101	26,40	19	555	1.296	31,0	2,89
1967	2,19	37,8	94	23,00	16	418	1.229	27,0	2,88
1968	2,09	37,4	106	27,20	19	526	1.323	27,1	2,90
1969	2,01	40,8	99	25,45	24	621	1.451	31,5	3,00
1968 4 ^e trimestre	2,08	37,6	106	27,60	20	475	1.365	25,0	2,91
1969 1 ^{er} trimestre	2,08	38,3	103	25,83	23	539	1.371	28,7	2,95
2 ^e trimestre	2,01	37,3	101	25,66	25	601	1.417	29,3	3,02
3 ^e trimestre	1,99	39,4	97	25,33	27	654	1.465	33,7	3,02
4 ^e trimestre	1,95	48,0	94	25,00	23	689	1.552	34,3	3,02
1970 1 ^{er} trimestre		52,6	92	24,87	23	699	1.584	43,8	3,02
2 ^e trimestre		53,9	90	25,20	20	666	1.546	43,5	
1969 Juillet	2,01	37,5	97	25,70	26	615	1.456	30,0	3,02
Août	1,99	38,3	97	25,30	28	680	1.469	34,0	3,02
Septembre	1,96	42,4	96	25,00	26	668	1.469	37,0	3,02
Octobre	1,96	46,9	96	24,90	24	658	1.497	34,0	3,02
Novembre	1,95	48,4	94	25,10	22	690	1.542	34,0	3,02
Décembre	1,95	48,8	93	25,00	22	719	1.616	35,0	3,02
1970 Janvier	1,79	52,3	93	24,80	24	677	1.601	40,0	3,02
Février		52,4	93	24,90	23	690	1.570	46,5	3,02
Mars		53,0	90	24,90	21	730	1.581	45,0	3,02
Avril		53,6	91	25,10	20	725	1.604	42,0	3,02
Mai		54,0	91	25,20	20	666	1.558	44,5	3,02
Juin		54,0	88	25,30	20	607	1.477	44,0	
Juillet		54,7	88	25,60	19	568	1.458	40,5	

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indices Schulze			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) ¹
			général	industriel	alimentaire	
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90	100	103	95	104
1964	96	90	104	107	96	107
1965	92	93	103	108	91	121
1966	91	96	104	109	93	109
1967	88	89	100	105	91	115
1968	100	88	101	107	89	118
1969	108	96	104	111	91	112
1969 1 ^{er} trimestre	105	91	103	109	90	114
2 ^e trimestre	108	94	103	110	90	110
3 ^e trimestre	108	98	104	111	91	109
4 ^e trimestre	111	100	106	112	93	118
1970 1 ^{er} trimestre	113	103	107	113	93	
2 ^e trimestre	114	100	106	112	94	
3 ^e trimestre	113	100	105	110	95	
1969 Septembre	108	99	105	112	91	105
Octobre	110	99	105	112	92	118
Novembre	112	100	106	112	93	121
Décembre	112	101	106	113	93	114
1970 Janvier	113	104	107	113	93	
Février	113	104	107	113	93	
Mars	114	102	107	113	94	
Avril	115	101	107	113	94	
Mai	114	100	106	112	94	
Juin	113	99	105	110	94	
Juillet	114	99	105	109	94	
Août	113	99	105	110	95	
Septembre	113	101	105	110	97	

¹ Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100 *

Source : Ministère des Affaires Economiques.

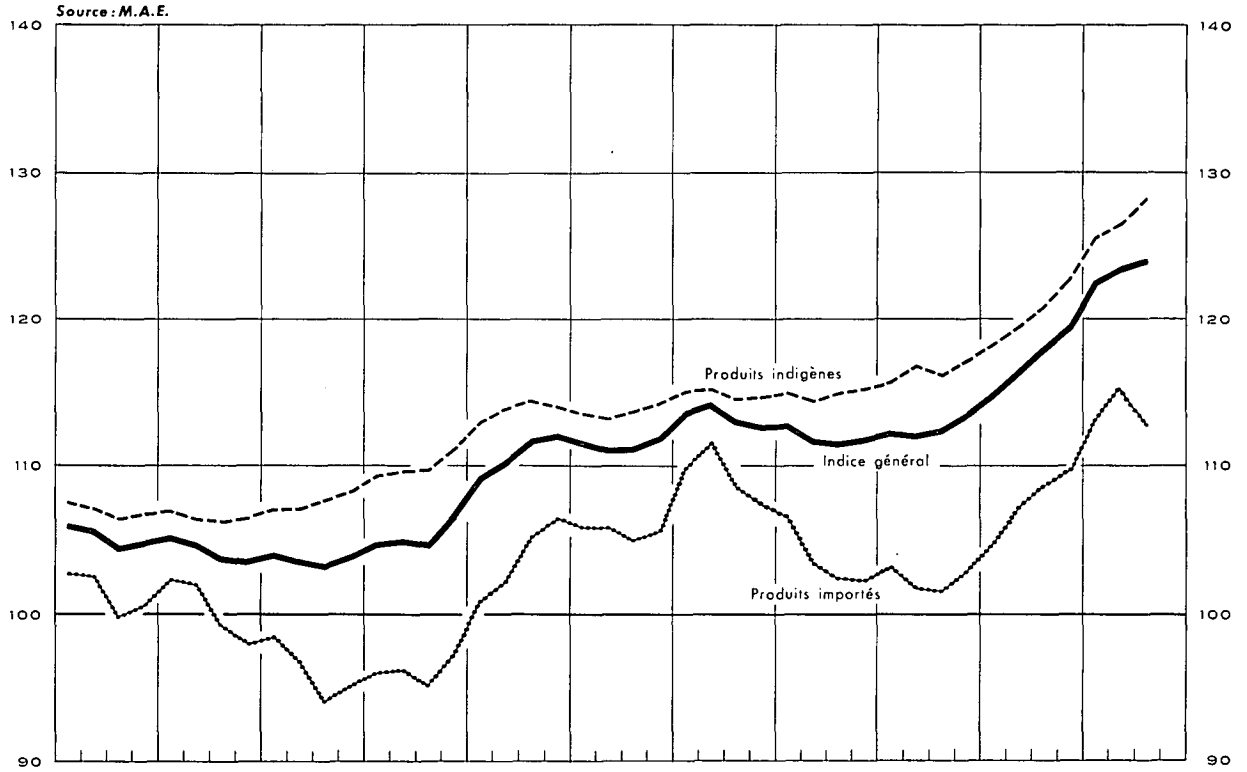
Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels							Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indice général	animaux	végétaux	indice général	indigènes	importées	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1961	102,4	94,3	110,2	81,5	104,5	106,7	100,4	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	99,9	103,0	108,5
1962	103,2	100,8	106,9	95,2	103,8	107,6	96,1	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	97,4	103,1	108,6
1963	105,8	107,0	117,9	97,5	105,4	110,0	96,3	99,7	109,4	95,5	105,1	130,0	98,8	104,6	110,7
1964	110,7	109,9	126,7	96,0	110,9	113,9	103,7	104,6	116,2	98,8	108,4	140,5	104,7	110,5	115,6
1965	111,9	113,2	131,2	98,5	111,5	113,8	105,6	106,6	118,0	93,1	109,3	143,9	104,1	110,9	117,2
1966	114,5	118,2	134,0	104,8	113,5	115,0	109,3	106,6	118,8	94,9	111,6	145,9	103,6	114,4	119,9
1967	113,2	118,1	134,8	104,2	112,0	115,0	103,7	105,2	116,9	90,7	111,9	154,9	98,6	112,6	121,2
1968	113,5	116,8	138,4	99,5	112,7	116,6	102,3	105,1	117,5	91,9	111,9	158,5	98,2	114,3	121,8
1969	119,1	126,4	143,2	112,3	117,3	120,4	107,6	107,2	125,6	93,3	113,9	162,7	101,1	122,3	125,5
1969 1 ^{er} trimestre	116,8	124,3	144,9	107,5	115,0	118,3	104,8	106,3	118,5	93,6	114,7	159,4	99,8	118,2	123,6
2 ^e trimestre	118,6	126,6	145,6	110,8	116,7	119,5	107,3	106,6	122,9	93,3	113,3	163,3	100,9	121,6	124,5
3 ^e trimestre	119,4	124,9	142,0	110,5	118,0	120,9	108,6	107,6	128,7	92,5	112,9	163,3	101,6	124,2	125,5
4 ^e trimestre	121,6	129,9	140,2	120,5	119,6	122,9	109,7	108,1	132,4	93,9	114,9	164,7	102,0	125,2	128,3
1970 1 ^{er} trimestre	124,3	131,4	141,6	122,2	122,6	125,7	113,2	111,4	140,3	94,6	115,8	165,9	105,3	127,4	131,5
2 ^e trimestre	125,1	130,6	139,8	123,0	123,7	126,6	115,4	113,2	142,6	96,6	114,9	167,7	108,6	127,1	132,0
3 ^e trimestre	124,6	126,9	135,1	119,4	124,1	128,4	112,9	115,5	141,4	97,3	115,2	170,7	108,9	125,6	133,9
1968 Octobre	115,0	121,2	141,6	104,6	113,5	117,2	102,9	106,2	117,0	94,3	112,1	158,7	99,3	114,8	122,7
Novembre	115,5	123,5	142,9	107,6	113,5	117,2	102,9	104,7	117,5	94,3	112,7	159,2	99,1	115,6	122,3
Décembre	116,0	125,0	145,3	108,3	113,9	117,6	103,0	105,1	117,7	93,8	112,8	159,2	99,2	116,5	122,5
1969 Janvier	116,4	124,7	144,9	108,1	114,4	118,1	103,5	105,4	118,2	93,5	114,4	159,4	99,3	117,5	122,9
Février	117,0	123,9	144,3	107,2	115,3	118,4	105,5	107,0	118,6	93,8	114,9	159,4	100,1	118,3	124,0
Mars	117,1	124,4	145,4	107,3	115,3	118,4	105,4	106,6	118,8	93,4	114,9	159,4	99,9	118,7	123,9
Avril	118,6	127,4	144,8	112,7	116,5	119,2	107,3	106,3	121,2	93,7	114,8	163,3	100,9	120,4	124,9
Mai	118,5	125,7	144,9	109,7	116,7	119,5	107,1	106,6	122,9	93,8	112,4	163,3	101,2	121,8	124,2
Juin	118,7	126,6	147,0	109,9	116,8	119,7	107,5	106,9	124,7	92,5	112,6	163,3	100,7	122,5	124,4
Juillet	118,7	123,8	141,4	109,0	117,5	120,2	108,5	107,7	126,4	92,5	112,7	163,3	101,7	123,5	124,5
Août	119,6	124,8	143,3	109,5	118,3	121,1	109,0	107,7	130,0	92,7	112,0	163,3	101,9	124,5	125,6
Septembre	119,9	126,0	141,3	112,9	118,3	121,4	108,4	107,5	129,6	92,2	114,0	163,3	101,2	124,5	126,4
Octobre	120,2	126,7	136,4	117,9	118,6	121,9	108,6	107,3	129,5	93,3	114,4	164,7	101,0	124,1	127,4
Novembre	121,5	130,9	141,7	121,3	119,3	122,4	109,8	108,3	131,0	93,7	115,1	164,7	101,9	125,1	127,6
Décembre	123,1	132,0	142,6	122,4	120,9	124,4	110,6	108,6	136,8	94,7	115,1	164,7	103,0	126,4	130,0
1970 Janvier	123,8	131,8	142,0	122,6	121,9	125,4	111,4	110,3	138,0	94,6	115,8	165,3	104,4	126,6	131,0
Février	124,3	130,4	140,3	121,6	122,8	125,9	113,6	112,0	140,9	94,5	115,9	166,2	105,6	127,7	131,8
Mars	124,8	131,9	142,5	122,3	123,0	125,7	114,5	111,9	142,1	94,6	115,6	166,2	105,9	128,0	131,7
Avril	125,3	132,0	140,6	126,0	123,7	126,2	116,2	113,2	143,1	96,1	115,6	166,2	108,1	127,7	131,9
Mai	125,1	131,3	141,2	122,5	123,5	126,3	115,4	113,2	142,7	95,9	114,3	167,5	108,4	127,2	131,7
Juin	124,8	128,6	137,4	120,5	123,9	127,4	114,5	113,3	142,1	97,8	114,8	169,4	109,4	126,4	132,4
Juillet	124,9	128,1	136,5	120,4	124,1	127,9	114,1	114,7	142,0	97,5	115,0	169,9	110,1	125,8	132,9
Août	124,5	126,6	134,3	119,4	124,0	128,5	112,2	114,9	141,1	97,7	115,1	171,1	108,5	125,4	134,0
Septembre	124,5	126,0	134,5	118,3	124,1	128,7	112,4	117,0	141,1	96,6	115,6	171,1	108,0	125,5	134,7

* Indices base originale 1936-38 = 100 convertis en indices base 1953 = 100.

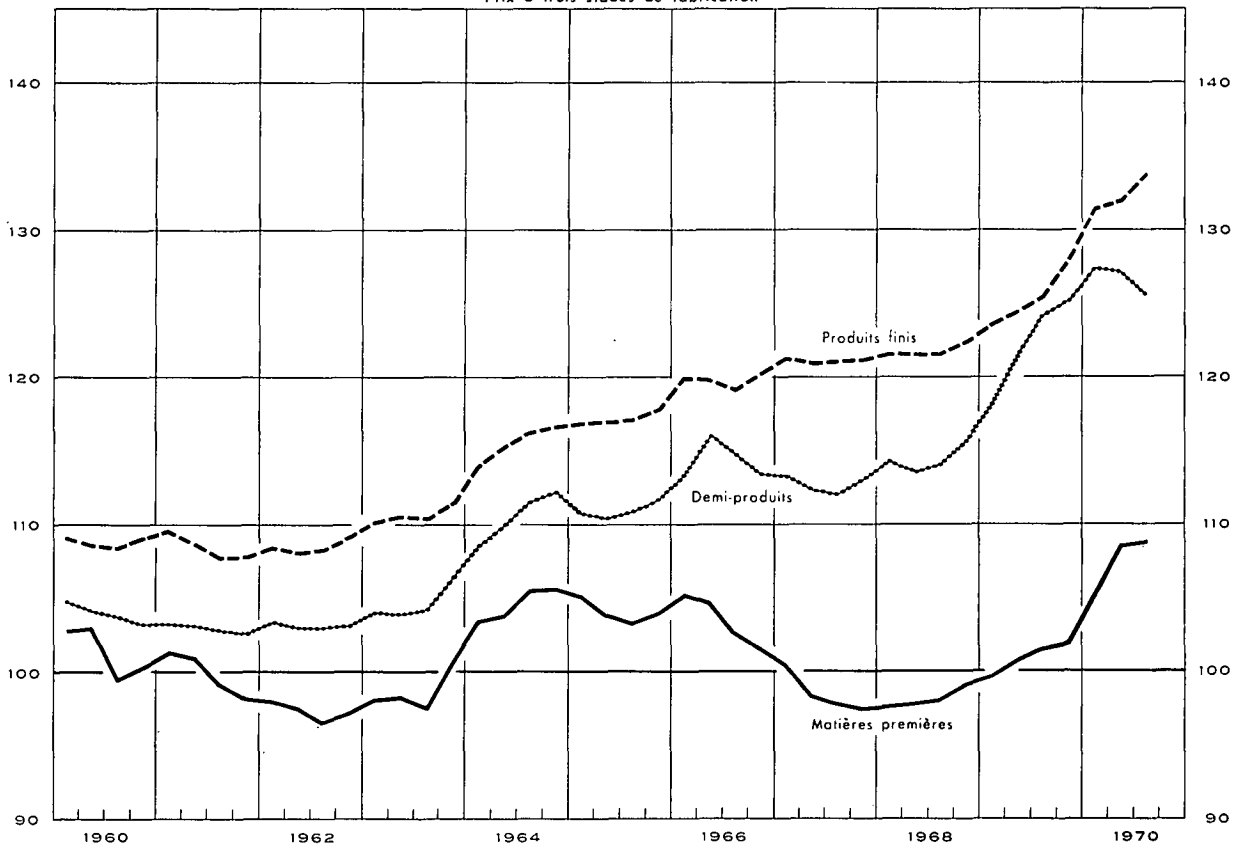
VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES



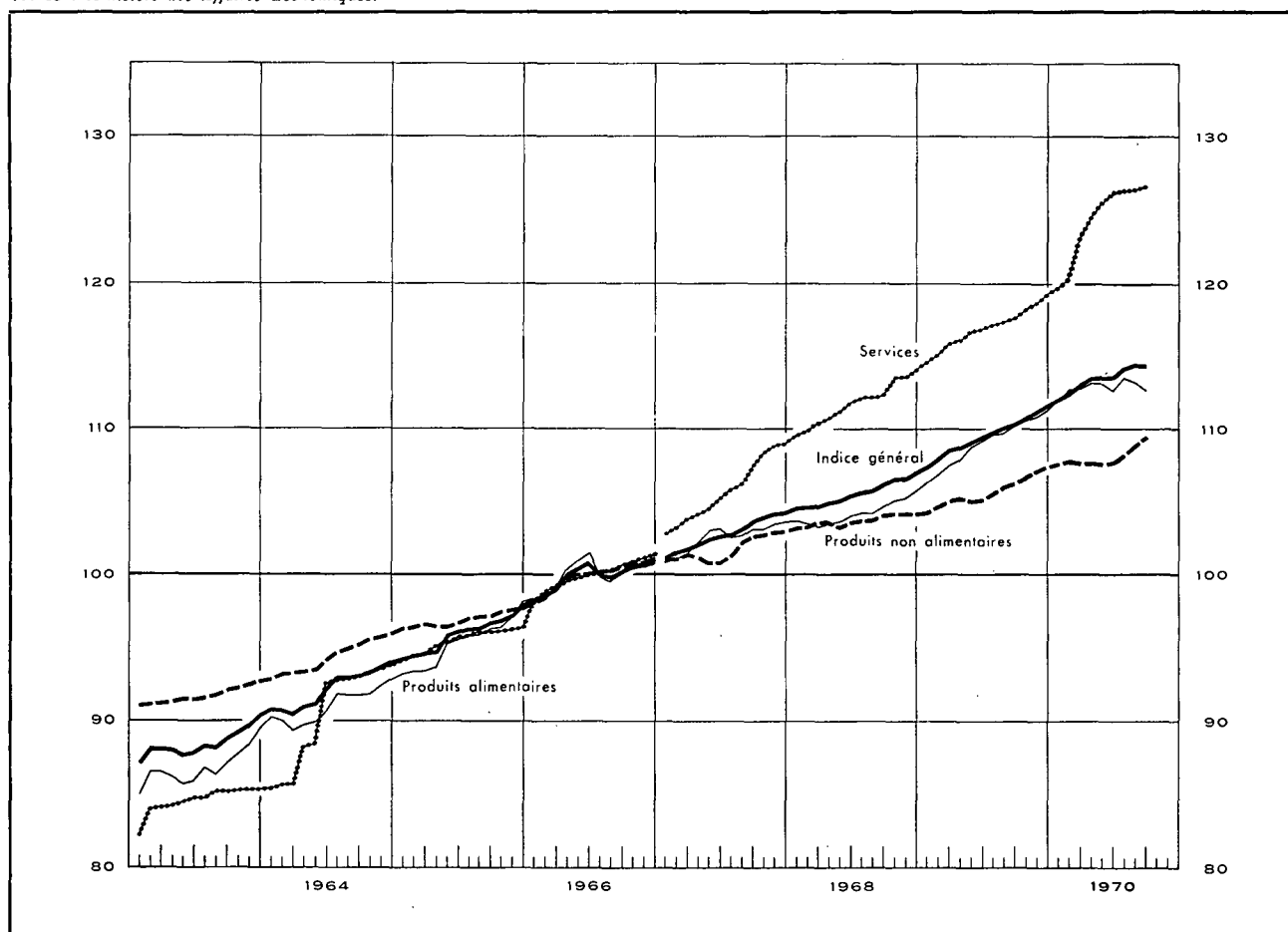
PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES
Prix à trois stades de fabrication



VII - 4. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE ¹

Base 1966 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général		Produits alimentaires		Produits non alimentaires		Services	
1963	88,55		86,76		91,74		84,61	
1964	92,24		91,00		94,41		90,44	
1965	95,99		95,31		96,99		95,47	
1966	100,00		100,00		100,00		100,00	
1967	102,91		102,52		101,84		105,83	
1968	105,69		104,28		103,81		111,79	
1969	109,65		109,10		105,81		116,97	
	1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970
1 ^{er} trimestre	108,04	112,67	106,93	112,57	104,77	107,80	115,18	121,14
2 ^e trimestre	109,19	113,67	108,64	113,04	105,24	107,77	116,54	125,38
3 ^e trimestre	110,10	114,44	109,86	113,21	106,05	108,95	117,42	126,44
4 ^e trimestre	111,29		110,97		107,17		118,75	
Janvier	107,54	112,22	106,41	112,17	104,39	107,68	114,56	119,82
Février	108,00	112,57	106,87	112,67	104,80	107,90	115,10	120,39
Mars	108,58	113,21	107,51	112,88	105,12	107,81	115,87	123,21
Avril	108,87	113,64	107,95	113,24	105,35	107,83	116,05	124,53
Mai	109,20	113,66	108,78	113,16	105,08	107,65	116,68	125,53
Juin	109,49	113,70	109,19	112,72	105,28	107,83	116,89	126,07
Juillet	109,89	114,29	109,64	113,56	105,72	108,33	117,19	126,27
Août	110,05	114,53	109,75	113,32	106,04	109,02	117,41	126,41
Septembre	110,37	114,50	110,19	112,75	106,40	109,51	117,65	126,63
Octobre	110,81	114,70	110,55	112,59	106,77	109,89	118,17	127,17
Novembre	111,31		110,94		107,22		118,66	
Décembre	111,75		111,42		107,53		119,42	

¹ L'indice des prix à la consommation est calculé depuis 1967 sur la base de la moyenne de l'année 1966. Il a remplacé l'indice des prix de détail qui a été établi pour la dernière fois en décembre 1967. Les chiffres des années 1963 à 1965 du présent tableau ont été obtenus par conversion de l'indice des prix de détail (base 1958 = 100) en indices : base 1966 = 100. Le coefficient de conversion utilisé est le rapport des deux indices pour l'année 1966, soit 0,7897 pour l'indice général. La même méthode a été appliquée aux indices partiels des groupes : produits alimentaires, produits non alimentaires et services; les coefficients de conversion sont respectivement : 0,7584, 0,8347 et 0,8207. L'actuel indice général des prix à la consommation porte sur 147 produits, l'indice des produits alimentaires sur 60, celui des produits non alimentaires sur 49, tandis que celui des services porte sur 39 de ceux-ci. Les anciens indices des prix de détail portaient respectivement sur 65, 35, 25 produits et 5 services.

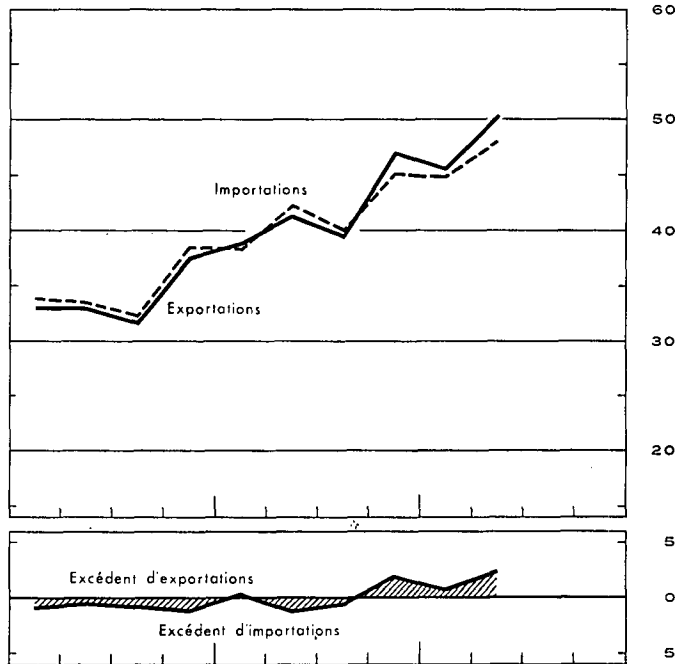
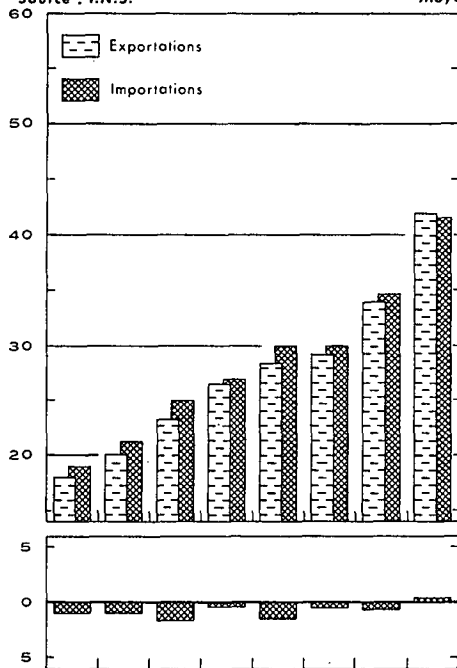
Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Centre de Recherches économiques* de Louvain. — *L'industrie textile belge*, revue de Febeltex. — *Der Volkswirt*. — *Wirtschaft und Statistik*. — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.)*. — *Monthly Digest of Statistics*. — *Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E.* — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Journaux financiers* : *Agefi*, *Het financiële Dagblad*, *The Financial Times*, *Le Nouveau Journal*. — *Bulletin de la Fédération des Industries Belges*.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

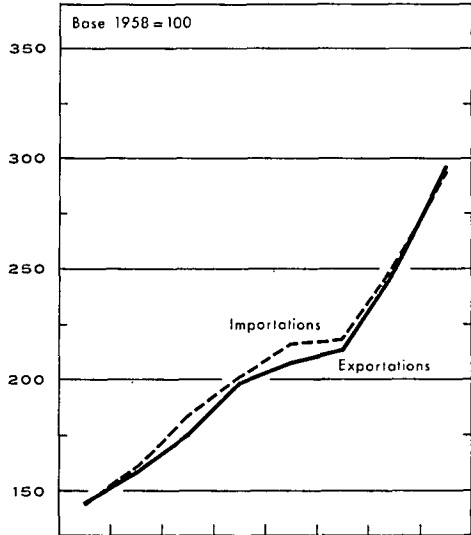
IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

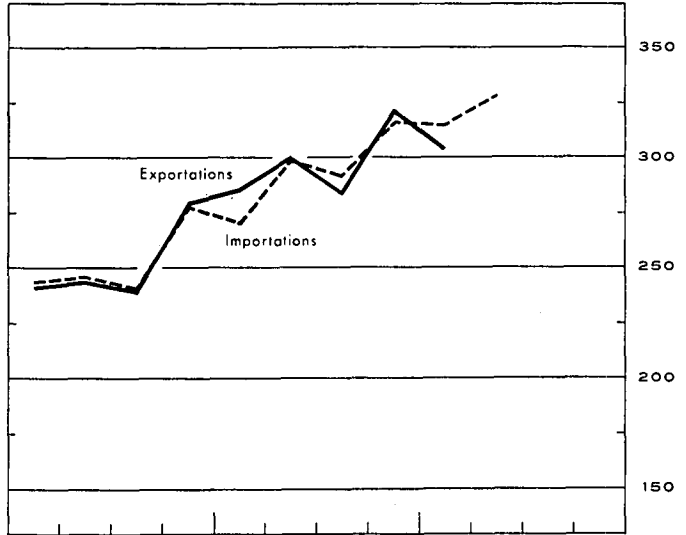
Source : I.N.S.



Source : I.N.S.- Calculs B.N.B.

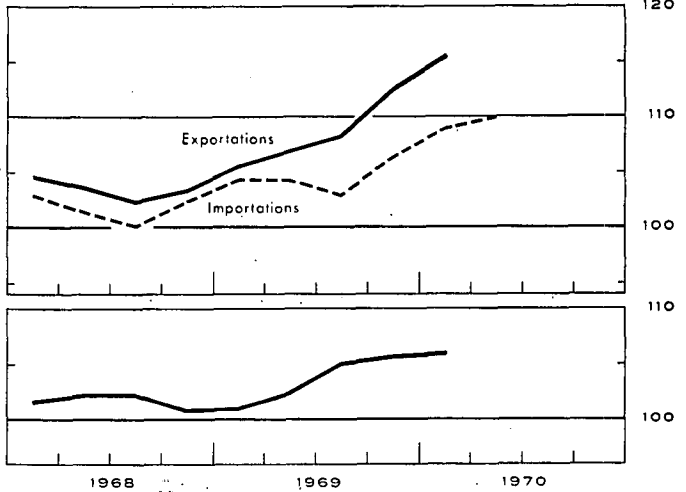
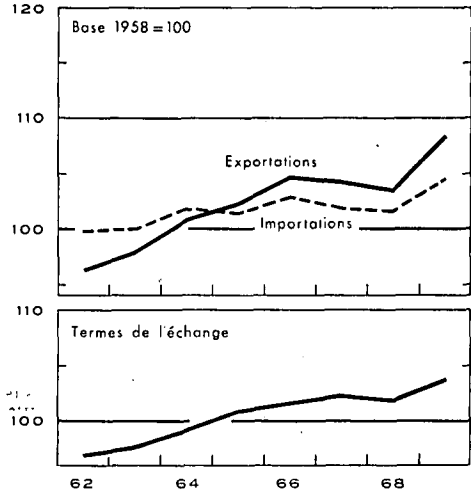


INDICES DU VOLUME



INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ÉCHANGE

Source : I.N.S.- Calculs B.N.B.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1958 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à l'exportation		des termes de l'échange ¹
1962	19,0	18,0	- 1,0	95	144,6	145,1	99,5	96,4	96,9
1963	21,3	20,2	- 1,1	95	160,5	157,9	100,1	97,9	97,8
1964	24,9	23,3	- 1,6	94	184,4	175,7	101,9	101,1	99,2
1965	27,1	26,6	- 0,5	98	201,5	199,1	101,4	102,4	101,0
1966	29,9	28,5	- 1,4	95	216,4	207,9	103,0	104,8	101,7
1967	29,9	29,3	- 0,6	98	218,3	214,3	101,9	104,4	102,5
1968	34,7	34,0	- 0,7	98	252,6	250,3	101,7	103,6	101,9
1969	41,6	41,9	+ 0,3	101	294,0	296,9	104,6	108,5	103,7
1968 4 ^e trimestre	38,7	37,7	- 1,0	97	278,3	280,3	102,5	103,4	100,9
1969 1 ^{er} trimestre	38,5	39,1	+ 0,6	102	271,3	286,1	104,4	105,5	101,1
2 ^e trimestre	42,5	41,4	- 1,1	97	298,6	299,9	104,4	107,1	102,6
3 ^e trimestre	40,2	39,7	- 0,5	99	292,3	284,6	103,1	108,5	105,2
4 ^e trimestre	45,4	47,6	+ 2,2	104	316,8	321,4	106,5	112,7	105,8
1970 1 ^{er} trimestre	44,9	45,6	+ 0,7	102	314,9	304,0	109,0	115,6	106,1
2 ^e trimestre	47,6	50,4	+ 2,8	106	328,4		110,0		
1969 2 premiers mois	37,0	38,5	+ 1,5	104					
3 premiers mois	38,5	39,1	+ 0,6	102	271,3	286,1	104,4	105,5	101,1
4 premiers mois	39,0	39,4	+ 0,4	101					
5 premiers mois	39,6	39,8	+ 0,2	101					
6 premiers mois	40,5	40,2	- 0,3	99	284,9	293,0	104,4	106,3	101,8
7 premiers mois	40,5	40,6	+ 0,1	100					
8 premiers mois	40,0	39,4	- 0,6	98					
9 premiers mois	40,4	40,1	- 0,3	99	287,4	290,2	104,0	107,0	103,0
10 premiers mois	41,2	41,0	- 0,2	100					
11 premiers mois	41,2	41,4	+ 0,2	100					
12 mois	41,6	41,9	+ 0,3	101	294,8	298,0	104,6	108,4	103,7
1970 1 ^{er} mois	39,8	43,8	+ 4,0	110					
2 premiers mois	43,6	43,9	+ 0,3	101					
3 premiers mois	44,9	45,6	+ 0,7	102	314,9	304,0	109,0	115,6	106,1
4 premiers mois	46,4	47,7	+ 1,3	103					
5 premiers mois	45,8	47,6	+ 1,8	104					
6 premiers mois	46,3	48,0	+ 1,7	104	321,7		109,5		
7 premiers mois p	46,2	48,3	+ 2,1	104					
8 premiers mois p	45,4	46,4	+ 1,0	102					

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. — En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construct. à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1962	4,34	3,20	2,92	1,28	1,36	0,68	0,83	0,46	0,43	0,35	0,25	0,52	0,20	0,11	0,12	0,10	0,05	0,22	0,05	0,07	0,47	18,01
1963	5,03	3,21	3,23	1,46	1,54	0,89	0,96	0,66	0,52	0,39	0,31	0,50	0,21	0,12	0,13	0,11	0,06	0,25	0,06	0,06	0,46	20,16
<i>Nouvelle série</i>																						
1963	4,80	3,21	3,23	1,46	1,54	0,89	0,96	0,66	0,52	0,39	0,31	0,50	0,21	0,12	0,13	0,11	0,06	0,25	0,06	0,06	0,69	20,16
1964	5,85	3,75	3,56	1,65	1,84	0,84	1,17	0,65	0,61	0,45	0,37	0,57	0,24	0,14	0,16	0,12	0,07	0,27	0,08	0,08	0,82	23,29
1965	7,07	4,13	3,78	2,02	2,22	1,16	1,22	0,69	0,72	0,54	0,43	0,58	0,27	0,16	0,17	0,12	0,10	0,18	0,08	0,09	0,86	26,59
1966	7,34	3,95	4,17	2,19	2,81	1,22	1,50	0,67	0,81	0,63	0,49	0,61	0,30	0,18	0,17	0,13	0,10	0,12	0,07	0,07	0,92	28,45
1967	7,53	4,24	3,85	2,45	2,63	1,54	1,54	0,68	0,87	0,67	0,53	0,67	0,29	0,19	0,18	0,14	0,11	0,13	0,08	0,07	0,91	29,30
1968	8,58	4,78	4,35	3,17	3,22	1,75	1,73	0,95	0,98	0,81	0,63	0,75	0,31	0,23	0,19	0,16	0,15	0,11	0,08	0,07	1,02	34,02
1969	10,97	5,96	5,22	4,02	3,83	2,13	1,93	1,27	1,25	1,08	0,81	0,80	0,41	0,29	0,21	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,18	41,94
1968 3 ^e trimestre	7,64	4,64	3,99	3,14	3,05	1,57	1,67	1,01	0,95	0,78	0,59	0,70	0,30	0,22	0,21	0,16	0,14	0,11	0,08	0,07	0,92	31,94
4 ^e trimestre	9,55	5,04	5,09	3,69	3,15	1,99	1,84	1,11	1,07	0,96	0,80	0,85	0,33	0,26	0,21	0,17	0,20	0,15	0,10	0,06	1,09	37,71
1969 1 ^{er} trimestre	9,94	5,44	5,20	3,80	3,36	2,14	1,84	1,30	1,13	0,99	0,78	0,75	0,41	0,27	0,18	0,14	0,13	0,11	0,09	0,05	1,03	39,08
2 ^e trimestre	11,49	5,66	5,25	3,92	3,50	1,88	1,71	1,21	1,22	1,06	0,83	0,82	0,40	0,29	0,22	0,17	0,12	0,11	0,10	0,07	1,34	41,37
3 ^e trimestre	9,96	5,53	4,66	3,92	4,11	1,99	1,61	1,50	1,25	1,02	0,74	0,79	0,40	0,29	0,22	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,15	39,72
4 ^e trimestre	12,47	7,23	5,77	4,44	4,34	2,52	2,57	1,08	1,38	1,24	0,89	0,84	0,43	0,33	0,22	0,20	0,13	0,13	0,11	0,07	1,18	47,57
1970 1 ^{er} trimestre	11,82	7,45	5,18	4,44	4,56	2,33	1,79	1,03	1,42	1,17	0,75	0,77	0,43	0,32	0,19	0,15	0,11	0,08	0,10	0,06	1,48	45,63
2 ^e trimestre	14,63	7,53	5,68	5,05	4,57	2,36	1,62	0,99	1,57	1,31	0,93	0,96	0,41	0,35	0,24	0,21	0,13	0,13	0,12	0,09	1,53	50,41
1969 4 premiers mois	9,95	5,51	5,24	3,88	3,37	2,09	1,83	1,28	1,15	1,02	0,80	0,77	0,43	0,28	0,19	0,14	0,12	0,10	0,09	0,06	1,07	39,37
5 premiers mois	10,50	5,48	5,24	3,88	3,38	2,03	1,78	1,26	1,15	1,02	0,81	0,77	0,41	0,28	0,20	0,15	0,12	0,10	0,09	0,06	1,07	39,78
6 premiers mois	10,72	5,55	5,22	3,86	3,43	2,01	1,78	1,26	1,17	1,02	0,81	0,78	0,40	0,28	0,20	0,15	0,13	0,11	0,10	0,06	1,19	40,23
7 premiers mois	10,82	5,60	5,19	3,89	3,49	2,02	1,77	1,35	1,19	1,04	0,82	0,78	0,42	0,28	0,21	0,16	0,13	0,11	0,10	0,06	1,21	40,64
8 premiers mois	10,34	5,48	4,95	3,83	3,45	1,97	1,72	1,33	1,17	1,00	0,77	0,76	0,40	0,28	0,20	0,16	0,13	0,11	0,10	0,06	1,17	39,38
9 premiers mois	10,46	5,54	5,04	3,88	3,66	2,00	1,72	1,34	1,20	1,03	0,78	0,79	0,40	0,28	0,21	0,16	0,13	0,11	0,10	0,06	1,17	40,06
10 premiers mois	10,73	5,77	5,16	3,94	3,76	2,04	1,79	1,32	1,21	1,05	0,80	0,80	0,41	0,29	0,21	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,19	41,05
11 premiers mois	10,82	5,86	5,19	3,98	3,78	2,08	1,88	1,29	1,23	1,06	0,81	0,80	0,41	0,29	0,21	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,18	41,45
12 mois	10,97	5,96	5,22	4,02	3,83	2,13	1,93	1,27	1,25	1,08	0,81	0,80	0,41	0,29	0,21	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,18	41,94
1970 1 ^{er} mois	11,31	7,61	4,52	4,28	4,82	2,26	1,51	1,10	1,28	1,07	0,66	0,72	0,38	0,31	0,18	0,13	0,11	0,10	0,08	0,06	1,34	43,83
2 premiers mois	11,50	7,38	4,75	4,46	4,43	2,21	1,56	1,12	1,29	1,10	0,69	0,73	0,40	0,31	0,18	0,13	0,11	0,09	0,09	0,05	1,37	43,95
3 premiers mois	11,82	7,45	5,18	4,44	4,56	2,33	1,79	1,03	1,42	1,17	0,75	0,77	0,43	0,32	0,19	0,15	0,11	0,08	0,10	0,06	1,48	45,63
4 premiers mois	12,53	7,74	5,50	4,69	4,67	2,40	1,81	1,00	1,46	1,24	0,80	0,83	0,43	0,34	0,20	0,16	0,12	0,09	0,10	0,07	1,55	47,73
5 premiers mois	12,85	7,59	5,38	4,74	4,59	2,34	1,79	0,94	1,46	1,23	0,81	0,84	0,41	0,33	0,21	0,17	0,11	0,10	0,10	0,07	1,51	47,57
6 premiers mois	13,23	7,49	5,43	4,75	4,57	2,34	1,71	1,01	1,49	1,24	0,84	0,86	0,42	0,34	0,21	0,18	0,12	0,10	0,11	0,08	1,50	48,02

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Pour une analyse du commerce extérieur de 1969 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLVe année, vol II, no 3, septembre 1970.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement	Divers ³	Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques ¹	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total				non durables			durables ²
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits					alimentaires		autres	
													liquides	autres								produits animaux	produits végétaux		
1960	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.631	1.850	...	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	285	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.223	1	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.568	3	18.981
1963	14.395	4.700	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	4.019	462	920	360	2.277	2.883	3	21.300
1963	14.400	4.705	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	3.937	462	920	360	2.195	2.884	79	21.300
1964	16.390	5.343	1.953	1.591	1.126	397	233	293	140	360	88	992	405	985	1.087	454	938	4.976	696	1.050	402	2.828	3.464	83	24.913
1965	17.618	6.076	1.759	1.782	1.174	378	242	295	161	396	98	1.110	360	940	1.235	519	1.093	5.849	802	1.220	481	3.346	3.509	94	27.070
1966	19.740	7.195	1.855	2.024	1.503	403	258	317	147	487	109	1.033	420	851	1.384	538	1.211	6.110	829	1.295	515	3.471	4.000	42	29.892
1967	19.324	6.566	1.559	2.168	1.398	394	219	326	185	498	123	1.229	475	827	1.503	617	1.237	6.429	963	1.379	592	3.495	4.117	30	29.900
1968	23.120	8.185	1.804	2.229	1.899	405	237	354	149	538	155	1.711	558	1.000	1.826	604	1.466	7.236	1.034	1.416	712	4.074	4.278	88	34.722
1969	27.944	10.149	2.028	2.539	2.407	526	298	427	172	686	238	2.010	475	1.188	2.198	781	1.822	8.529	1.150	1.604	848	4.927	5.095	52	41.620
1968 4 ^e trimestre .	25.812	8.804	2.003	2.651	2.204	490	266	418	175	606	171	1.925	606	1.131	1.987	711	1.664	8.019	1.074	1.540	847	4.558	4.704	191	38.726
1969 1 ^{er} trimestre .	25.994	8.824	2.115	2.477	2.498	349	337	383	171	547	186	2.006	582	1.122	2.026	674	1.697	8.092	1.056	1.526	796	4.714	4.282	86	38.454
2 ^e trimestre .	28.645	10.167	2.124	2.492	2.906	491	326	432	184	706	252	1.951	427	1.255	2.274	793	1.865	8.569	1.180	1.606	840	4.943	5.238	42	42.494
3 ^e trimestre .	26.827	10.347	1.814	2.234	1.830	674	232	437	158	694	227	2.137	401	1.066	2.083	771	1.722	8.248	1.099	1.502	818	4.829	5.047	37	40.159
4 ^e trimestre .	30.311	11.260	2.060	2.952	2.394	589	297	456	177	799	287	1.946	489	1.310	2.407	886	2.002	9.206	1.263	1.783	936	5.224	5.813	41	45.371
1970 1 ^{er} trimestre .	30.062	11.660	2.116	3.030	1.464	409	326	473	179	692	237	1.896	588	1.536	2.437	913	2.106	9.109	1.144	1.646	931	5.388	5.687	60	44.918
2 ^e trimestre .	31.625	12.449	2.060	2.941	1.820	485	285	543	201	875	311	1.866	498	1.518	2.594	990	2.189	9.572	1.309	1.936	977	5.350	6.359	52	47.608

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

¹ Rubrique modifiée, en 1963, par l'incorporation de produits repris précédemment dans le poste « Biens de consommation durables ».

² Rubrique modifiée, en 1964, par exclusion de produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques » et au poste « Divers ».

³ Rubrique constituée, en ordre principal, depuis 1963, par des positions tarifaires confidentielles.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1968		1969				1970	
										3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,2	98,7	98,9	100,4	99,0	100,5	99,2	99,2	101,9	97,4	99,6	101,7	102,3	100,2	103,6	107,4	108,2
Biens de consommation	99,0	98,9	100,0	102,3	105,1	105,9	104,6	103,3	106,3	102,3	104,6	106,6	106,0	105,1	107,7	110,6	108,0
Biens d'équipement	101,1	106,5	108,4	110,8	108,0	112,2	112,1	113,0	116,8	111,7	115,3	116,7	113,7	116,2	121,2	115,2	124,0
Ensemble ...	99,9	99,5	100,1	101,9	101,4	103,0	101,9	101,7	104,6	100,2	102,5	104,4	104,4	103,1	106,5	109,0	110,0
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	98,5	93,7	91,3	92,6	92,7	92,0	91,4	89,9	99,1	89,8	90,2	91,2	93,7	99,7	110,7	118,5	
Fabrications métalliques	94,8	95,3	100,0	102,6	104,0	106,8	109,7	108,7	112,1	108,7	108,2	111,3	111,5	110,7	116,3	118,6	
Métaux non ferreux	110,7	109,4	111,2	123,3	137,6	167,3	159,4	171,0	188,4	164,7	161,8	170,7	179,9	193,2	205,7	216,1	
Textiles	101,2	100,7	103,7	109,1	106,8	106,3	104,7	99,8	101,3	99,0	99,4	101,0	101,3	100,8	101,8	102,7	
Produits chimiques	98,7	94,7	92,4	94,2	96,2	95,7	94,3	93,3	94,0	91,8	93,2	94,2	92,6	93,8	95,6	94,2	
Industrie houillère	70,3	71,9	81,9	96,8	78,5	73,9	71,9	77,0	86,2	78,4	78,4	81,1	82,2	88,1	93,2	108,1	
Industrie pétrolière	85,2	83,2	80,8	78,5	77,9	74,2	74,5	74,8	72,1	73,4	71,0	72,7	71,1	73,1	71,0	69,7	
Verres et glaces	101,1	99,8	96,6	99,1	98,4	99,4	105,2	102,7	102,0	101,9	102,3	103,3	103,0	104,3	101,4	101,1	
Produits agricoles	100,3	105,0	114,3	109,3	114,1	118,5	114,4	113,0	124,6	112,5	120,8	126,6	126,8	124,8	122,2	120,9	
Ciments	99,0	98,3	98,6	100,2	101,6	100,1	100,8	98,5	90,7	97,0	97,4	94,7	90,9	91,8	86,9	92,1	
Carrières	98,2	96,8	95,4	96,1	98,5	97,9	100,6	101,6	106,2	100,3	101,9	105,7	106,2	105,9	107,9	111,1	
Céramiques	91,1	95,7	100,7	109,4	111,3	115,8	116,1	119,4	118,1	120,9	121,6	119,2	118,3	120,5	114,4	122,2	
Bois et meubles	99,3	97,0	99,0	104,7	107,8	111,1	113,2	109,7	111,7	108,0	108,6	111,1	109,2	110,9	115,5	118,3	
Peaux, cuirs et chaussures	110,3	108,8	102,7	107,6	114,7	127,1	119,3	113,7	126,8	114,8	114,2	122,7	131,3	126,9	126,4	129,8	
Papier et livre	92,4	95,3	92,7	95,4	98,5	99,0	98,5	95,0	96,9	94,1	100,5	96,5	97,6	96,8	97,0	100,8	
Tabacs manufacturés	100,5	111,7	105,7	100,7	112,6	117,9	120,1	134,6	131,1	141,2	139,0	134,6	131,0	132,2	126,9	132,4	
Caoutchouc	88,4	86,2	83,0	84,1	84,4	83,4	82,5	82,7	80,0	84,6	83,9	81,0	80,7	79,6	79,0	81,4	
Industries alimentaires	91,1	89,6	94,2	97,7	98,3	98,5	97,8	94,8	98,9	95,2	95,8	97,5	100,1	93,2	102,0	101,3	
Divers	90,1	87,8	88,9	93,0	87,4	78,9	78,8	83,0	96,9	81,2	87,0	80,3	88,3	102,9	96,5	99,8	
Ensemble ...	97,8	96,4	97,9	101,1	102,4	104,8	104,4	103,6	108,5	102,6	103,4	105,5	107,1	108,5	112,7	115,6	
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	97,9	96,9	97,8	99,2	101,0	101,7	102,5	101,9	103,7	102,4	100,9	101,1	102,6	105,2	105,8	106,1	

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N. B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1968		1969				1970	
										3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	130,9	145,6	159,7	178,5	194,6	211,5	209,6	248,0	289,2	235,0	275,6	267,3	290,7	287,7	310,7	308,6	317,5
Biens de consommation	128,1	131,8	152,4	188,1	214,4	226,8	240,9	272,9	315,2	268,6	300,6	301,3	322,0	311,1	341,7	330,0	351,8
Biens d'équipement	147,7	161,4	179,3	214,1	221,8	233,1	234,7	250,9	294,1	234,5	266,1	249,1	310,9	294,3	316,6	335,0	360,0
Ensemble ...	132,3	144,6	160,5	184,4	201,5	216,4	218,3	252,6	294,0	241,0	278,3	271,3	298,6	292,3	316,8	314,9	328,4
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	117,5	127,3	130,9	151,6	166,0	160,4	173,4	198,5	224,9	193,7	209,6	222,7	225,7	207,0	244,4	235,0	
Fabrications métalliques	141,2	164,6	175,0	208,2	250,5	260,0	259,5	297,4	372,0	274,0	335,8	343,8	395,5	346,8	401,8	378,0	
Métaux non ferreux	131,9	135,2	150,7	162,5	175,3	182,8	179,3	204,2	219,5	201,0	211,0	212,8	209,3	231,2	228,7	228,5	
Textiles	139,0	158,5	170,0	177,6	192,7	212,9	199,7	236,4	279,9	218,7	279,8	279,7	281,3	250,6	307,8	274,3	
Produits chimiques	123,4	130,3	151,0	166,4	198,0	217,2	241,1	312,0	390,0	313,7	362,1	368,5	390,9	383,1	428,4	418,1	
Industrie houillère	90,7	88,1	85,6	78,2	63,6	45,0	51,6	40,9	37,4	39,7	53,6	37,9	36,2	36,6	38,9	21,7	
Industrie pétrolière	97,2	107,1	154,3	156,0	166,1	168,4	170,4	236,3	327,7	255,8	291,9	331,5	316,6	385,9	285,0	274,6	
Verres et glaces	145,1	168,8	169,5	188,1	190,2	198,6	208,9	239,6	256,4	226,7	273,9	237,7	257,6	243,9	263,8	248,7	
Produits agricoles	110,5	138,0	158,3	157,2	208,0	210,3	273,4	314,7	347,7	290,6	344,5	363,5	319,7	333,3	428,6	410,3	
Ciments	111,3	109,2	99,3	115,8	133,7	114,6	106,3	109,6	113,4	115,9	98,4	88,8	117,7	121,1	126,4	105,0	
Carrières	131,6	154,0	173,9	204,9	212,1	211,3	221,7	238,1	245,7	257,4	255,2	217,9	254,8	264,5	255,2	209,3	
Céramiques	229,3	196,3	206,7	250,5	258,0	228,6	232,5	248,3	300,9	245,8	290,6	268,4	313,1	287,0	331,7	278,0	
Bois et meubles	205,5	287,1	349,4	399,0	450,1	489,3	521,6	644,2	812,3	611,3	820,5	789,8	852,9	742,1	868,4	710,8	
Peaux, cuirs et chaussures	160,1	175,8	195,5	209,2	217,1	223,8	227,8	250,8	304,0	243,1	272,0	312,7	292,4	297,2	328,3	310,4	
Papier et livre	140,2	161,8	181,7	205,9	234,9	274,1	292,2	368,5	480,9	357,7	403,8	444,0	468,4	458,0	553,5	502,5	
Tabacs manufacturés	178,8	167,2	216,0	278,0	336,4	329,7	374,5	424,7	375,4	400,0	549,8	375,9	366,9	375,4	385,2	328,9	
Caoutchouc	148,1	165,6	187,0	222,0	261,1	281,2	300,9	363,5	478,7	336,4	398,1	442,7	464,2	463,1	548,9	516,0	
Industries alimentaires	154,1	185,8	209,9	234,0	278,0	291,6	312,9	365,2	445,2	358,6	400,8	411,9	432,4	470,4	481,0	496,4	
Divers	147,9	153,7	155,1	159,9	177,6	207,3	206,5	214,8	215,0	200,3	220,7	223,4	236,3	204,3	223,2	228,5	
Ensemble ...	130,0	145,1	157,9	175,7	199,1	207,9	214,3	250,3	296,9	239,8	280,3	286,1	299,9	284,6	321,4	304,0	

* Voir 2^o du N. B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Allemagne occidentale			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1963	4,10	3,73	- 0,37	3,20	2,94	- 0,26	3,14	4,55	+ 1,41
1964	5,12	4,83	- 0,29	3,65	3,53	- 0,12	3,67	5,34	+ 1,67
1965	5,76	5,81	+ 0,05	4,15	3,86	- 0,29	4,02	5,87	+ 1,85
1966	6,47	6,00	- 0,47	4,65	4,60	- 0,05	4,37	6,33	+ 1,96
1967	6,33	5,80	- 0,53	4,43	5,19	+ 0,76	4,50	6,29	+ 1,79
1968	7,21	7,12	- 0,09	5,30	6,31	+ 1,01	5,06	7,16	+ 2,10
1969	9,65	9,60	- 0,05	6,62	8,81	+ 2,19	5,94	8,12	+ 2,18
1968 4 ^e trimestre	8,35	8,02	- 0,33	6,46	7,77	+ 1,31	5,60	7,68	+ 2,08
1969 1 ^{er} trimestre	8,28	8,69	+ 0,41	6,58	8,47	+ 1,89	5,74	7,75	+ 2,01
2 ^e trimestre	9,56	8,92	- 0,64	6,88	8,80	+ 1,92	6,16	8,12	+ 1,96
3 ^e trimestre	9,91	9,41	- 0,50	5,80	8,00	+ 2,20	5,48	7,61	+ 2,13
4 ^e trimestre	10,88	11,40	+ 0,52	7,22	9,99	+ 2,77	6,37	8,98	+ 2,61
1970 1 ^{er} trimestre	10,30	11,20	+ 0,90	7,92	8,91	+ 0,99	6,78	8,54	+ 1,76
2 ^e trimestre	10,67	12,33	+ 1,66	8,31	10,16	+ 1,85	7,05	10,23	+ 3,18
1969 6 premiers mois	8,92	8,80	- 0,12	6,73	8,63	+ 1,90	5,95	7,94	+ 1,99
7 premiers mois	9,10	8,98	- 0,12	6,68	8,76	+ 2,08	5,77	7,91	+ 2,14
8 premiers mois	8,93	8,73	- 0,20	6,44	8,35	+ 1,91	5,73	7,62	+ 1,89
9 premiers mois	9,25	9,00	- 0,25	6,42	8,42	+ 2,00	5,79	7,83	+ 2,04
10 premiers mois	9,53	9,34	- 0,19	6,55	8,63	+ 2,08	5,89	7,98	+ 2,09
11 premiers mois	9,56	9,44	- 0,12	6,56	8,72	+ 2,16	5,90	8,05	+ 2,15
12 mois	9,65	9,60	- 0,05	6,62	8,81	+ 2,19	5,94	8,12	+ 2,18
1970 1 ^{er} mois	8,15	10,57	+ 2,42	7,27	8,60	+ 1,33	6,30	8,11	+ 1,81
2 premiers mois	10,25	10,56	+ 0,31	7,41	8,54	+ 1,13	6,47	8,19	+ 1,72
3 premiers mois	10,30	11,20	+ 0,90	7,92	8,91	+ 0,99	6,78	8,54	+ 1,76
4 premiers mois	10,55	11,76	+ 1,21	8,15	9,34	+ 1,19	6,97	9,12	+ 2,15
5 premiers mois	10,30	11,66	+ 1,36	7,92	9,36	+ 1,44	7,00	9,22	+ 2,22
6 premiers mois	10,48	11,76	+ 1,28	8,11	9,54	+ 1,43	6,92	9,38	+ 2,46
7 premiers mois p	10,67	11,93	+ 1,26	7,99	9,60	+ 1,61	6,69	9,37	+ 2,68
Moyennes mensuelles	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métrop. européennes O.C.D.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1963	0,74	1,04	+ 0,30	11,18	12,26	+ 1,08	14,33	15,51	+ 1,18
1964	0,94	0,88	- 0,06	13,38	14,58	+ 1,20	16,87	17,96	+ 1,09
1965	1,05	0,91	- 0,14	14,98	16,45	+ 1,47	18,74	20,41	+ 1,67
1966	1,22	0,94	- 0,28	16,70	17,87	+ 1,17	20,79	21,85	+ 1,06
1967	1,35	1,17	- 0,18	16,61	18,45	+ 1,84	20,66	22,47	+ 1,81
1968	1,50	1,29	- 0,21	19,07	21,88	+ 2,81	23,73	26,20	+ 2,47
1969	1,68	1,80	+ 0,12	23,89	28,33	+ 4,44	29,35	33,79	+ 4,44
1968 4 ^e trimestre	1,61	1,57	- 0,04	22,02	25,04	+ 3,02	27,14	29,62	+ 2,48
1969 1 ^{er} trimestre	1,71	1,61	- 0,10	22,32	26,52	+ 4,20	27,67	31,73	+ 4,06
2 ^e trimestre	1,69	1,74	+ 0,05	24,28	27,59	+ 3,31	29,80	32,86	+ 3,06
3 ^e trimestre	1,78	1,69	- 0,09	22,97	26,71	+ 3,74	27,77	31,88	+ 4,11
4 ^e trimestre	1,52	2,16	+ 0,64	25,99	32,53	+ 6,54	32,14	38,70	+ 6,56
1970 1 ^{er} trimestre	1,80	2,11	+ 0,31	26,80	30,76	+ 3,96	32,12	37,10	+ 4,98
2 ^e trimestre	1,77	2,60	+ 0,83	27,80	35,32	+ 7,52	33,75	41,69	+ 7,94
1969 6 premiers mois	1,70	1,68	- 0,02	23,30	27,05	+ 3,75	28,74	32,30	+ 3,56
7 premiers mois	1,72	1,71	- 0,01	23,27	27,36	+ 4,09	28,63	32,64	+ 4,01
8 premiers mois	1,74	1,67	- 0,07	22,84	26,37	+ 3,53	28,14	31,52	+ 3,38
9 premiers mois	1,73	1,68	- 0,05	23,19	26,93	+ 3,74	28,41	32,16	+ 3,75
10 premiers mois	1,73	1,72	- 0,01	23,70	27,67	+ 3,97	29,03	32,99	+ 3,96
11 premiers mois	1,70	1,74	+ 0,04	23,72	27,95	+ 4,23	29,06	33,30	+ 4,24
12 mois	1,68	1,80	+ 0,12	23,89	28,33	+ 4,44	29,35	33,79	+ 4,44
1970 1 ^{er} mois	1,55	1,91	+ 0,36	23,27	29,19	+ 5,92	28,70	35,50	+ 6,80
2 premiers mois	1,66	1,98	+ 0,32	25,79	29,27	+ 3,48	31,15	35,54	+ 4,39
3 premiers mois	1,80	2,11	+ 0,31	26,80	30,76	+ 3,96	32,12	37,10	+ 4,98
4 premiers mois	1,87	2,34	+ 0,47	27,54	32,56	+ 5,02	33,00	39,04	+ 6,04
5 premiers mois	1,78	2,31	+ 0,53	27,00	32,55	+ 5,55	32,44	38,90	+ 6,46
6 premiers mois	1,79	2,36	+ 0,57	27,30	33,04	+ 5,74	32,93	39,40	+ 6,47
7 premiers mois p	1,80	2,40	+ 0,60	27,15	33,30	+ 6,15	32,75	39,59	+ 6,84

1 Y compris la Finlande à partir de janvier 1970.

VIII · 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1963	1,97	1,71	- 0,26	1,76	1,16	- 0,60	1,29	0,81	- 0,48
1964	2,19	1,88	- 0,31	1,89	1,15	- 0,74	1,47	0,88	- 0,59
1965	2,29	2,22	- 0,07	2,02	1,28	- 0,74	1,57	1,03	- 0,54
1966	2,37	2,46	+ 0,09	2,21	1,34	- 0,87	1,76	1,01	- 0,75
1967	2,46	2,45	- 0,01	2,09	1,39	- 0,70	1,82	1,06	- 0,76
1968	2,87	3,21	+ 0,34	2,51	1,49	- 1,02	1,91	1,09	- 0,82
1969	3,19	2,90	- 0,29	2,90	1,69	- 1,21	2,31	1,24	- 1,07
1968 4 ^e trimestre	3,07	3,11	+ 0,04	2,73	1,51	- 1,22	1,99	1,19	- 0,80
1969 1 ^{er} trimestre	2,27	2,34	+ 0,07	2,86	1,71	- 1,15	2,22	1,16	- 1,06
2 ^e trimestre	3,42	3,50	+ 0,08	2,87	1,53	- 1,34	2,56	1,31	- 1,25
3 ^e trimestre	3,22	2,81	- 0,41	2,52	1,61	- 0,91	2,19	1,10	- 1,09
4 ^e trimestre	3,87	2,93	- 0,94	3,33	1,89	- 1,44	2,26	1,40	- 0,86
1970 1 ^{er} trimestre	3,64	2,83	- 0,81	2,50	1,72	- 0,78	2,47	1,40	- 1,07
2 ^e trimestre	4,18	2,61	- 1,57	3,00	1,74	- 1,26	2,17	1,31	- 0,86
1969 6 premiers mois	2,85	2,92	+ 0,07	2,86	1,62	- 1,24	2,39	1,23	- 1,16
7 premiers mois	2,89	2,92	+ 0,03	2,84	1,63	- 1,21	2,38	1,21	- 1,17
8 premiers mois	2,93	2,86	- 0,07	2,83	1,62	- 1,21	2,37	1,17	- 1,20
9 premiers mois	2,97	2,89	- 0,08	2,75	1,62	- 1,13	2,33	1,19	- 1,14
10 premiers mois	3,03	2,96	- 0,07	2,81	1,64	- 1,17	2,31	1,20	- 1,11
11 premiers mois	3,08	2,93	- 0,15	2,80	1,66	- 1,14	2,31	1,22	- 1,09
12 mois	3,19	2,90	- 0,29	2,90	1,69	- 1,21	2,31	1,24	- 1,07
1970 1 ^{er} mois	3,08	2,49	- 0,59	2,64	1,98	- 0,66	2,39	1,39	- 1,00
2 premiers mois	3,26	2,91	- 0,34	2,46	1,79	- 0,67	2,52	1,28	- 1,24
3 premiers mois	3,64	2,83	- 0,81	2,50	1,72	- 0,78	2,47	1,40	- 1,07
4 premiers mois	3,95	2,82	- 1,13	2,67	1,77	- 0,90	2,71	1,40	- 1,31
5 premiers mois	3,88	2,81	- 1,07	2,68	1,76	- 0,92	2,62	1,39	- 1,23
6 premiers mois	3,91	2,72	- 1,19	2,75	1,73	- 1,02	2,32	1,35	- 0,97
7 premiers mois p	3,90	2,72	- 1,18	2,72	1,71	- 1,01			
Moyennes mensuelles	Amérique latine 1			Congo, Rwanda et Burundi			Comecon		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,43	0,36	- 0,07
1963	0,92	0,46	- 0,46	0,71	0,21	- 0,50	0,48	0,31	- 0,17
1964	0,96	0,61	- 0,35	0,86	0,28	- 0,58	0,49	0,32	- 0,17
1965	0,97	0,63	- 0,34	0,87	0,30	- 0,57	0,51	0,39	- 0,12
1966	1,04	0,62	- 0,42	1,31	0,30	- 1,01	0,58	0,50	- 0,08
1967	1,24	0,67	- 0,57	1,08	0,24	- 0,84	0,57	0,65	+ 0,08
1968	1,29	0,70	- 0,59	1,37	0,32	- 1,05	0,64	0,61	- 0,03
1969	1,28	0,75	- 0,53	1,80	0,40	- 1,40	0,65	0,62	- 0,03
1968 4 ^e trimestre	1,19	0,73	- 0,46	1,38	0,35	- 1,03	0,76	0,59	- 0,17
1969 1 ^{er} trimestre	1,16	0,74	- 0,42	1,56	0,37	- 1,19	0,56	0,62	+ 0,06
2 ^e trimestre	1,27	0,71	- 0,56	1,81	0,41	- 1,40	0,59	0,68	+ 0,09
3 ^e trimestre	1,34	0,75	- 0,59	1,90	0,36	- 1,54	0,70	0,51	- 0,19
4 ^e trimestre	1,32	0,80	- 0,52	1,93	0,45	- 1,48	0,74	0,66	- 0,08
1970 1 ^{er} trimestre	1,32	0,84	- 0,48	2,30	0,46	- 1,84	0,65	0,77	+ 0,12
2 ^e trimestre	1,72	0,81	- 0,91	2,15	0,48	- 1,67	0,71	0,72	+ 0,01
1969 5 premiers mois	1,17	0,71	- 0,46	1,56	0,38	- 1,18	0,56	0,67	+ 0,11
6 premiers mois	1,22	0,73	- 0,49	1,68	0,39	- 1,29	0,58	0,65	+ 0,07
7 premiers mois	1,24	0,72	- 0,52	1,75	0,40	- 1,35	0,58	0,63	+ 0,05
8 premiers mois	1,27	0,72	- 0,55	1,68	0,38	- 1,30	0,60	0,59	- 0,01
9 premiers mois	1,26	0,74	- 0,52	1,76	0,38	- 1,38	0,62	0,60	- 0,02
10 premiers mois	1,27	0,75	- 0,52	1,85	0,39	- 1,46	0,63	0,60	- 0,03
11 premiers mois	1,29	0,76	- 0,53	1,80	0,39	- 1,41	0,64	0,62	- 0,02
12 mois	1,28	0,75	- 0,53	1,80	0,40	- 1,40	0,65	0,62	- 0,03
1970 1 ^{er} mois	1,35	0,96	- 0,39	1,49	0,44	- 1,05	0,64	0,75	+ 0,11
2 premiers mois	1,32	0,79	- 0,53	2,61	0,43	- 2,18	0,62	0,75	+ 0,13
3 premiers mois	1,32	0,84	- 0,48	2,30	0,46	- 1,84	0,65	0,77	+ 0,12
4 premiers mois	1,43	0,83	- 0,60	2,33	0,48	- 1,85	0,66	0,77	+ 0,11
5 premiers mois	1,45	0,82	- 0,63	2,32	0,48	- 1,84	0,67	0,74	+ 0,07
6 premiers mois	1,52	0,82	- 0,70	2,23	0,47	- 1,76	0,68	0,74	+ 0,06

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.) — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes). — Centre de Recherches économiques de Louvain.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

IX · 1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1964	1965	1966	1967	1968	1969		
						Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	- 8,7	- 2,6	- 16,6	- 3,9	- 12,1	388,1	392,7	- 4,6
1.12 Travail à façon	+ 5,2	+ 6,6	+ 8,1	+ 7,8	+ 8,7	13,0	3,2	+ 9,8
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 5,4	+ 3,2	+ 5,3	+ 5,4	+ 3,4	4,8	—	+ 4,8
1.2 Or non monétaire	- 0,8	- 2,0	- 1,5	- 2,4	- 1,3	1,0	1,4	- 0,4
1.3 Frets ²	- 0,4	- 0,3	- 0,2	+ 1,6	+ 1,2	17,3	16,6	+ 0,7
1.4 Assur. pour le transport des marchandises ²	+ 1,0	+ 1,1	+ 0,4	+ 0,6	+ 0,5	0,6	0,7	- 0,1
1.5 Autres frais de transport	- 3,4	- 4,1	- 4,5	- 6,4	- 6,2	6,6	6,7	- 0,1
1.6 Déplacements à l'étranger	- 0,9	+ 0,6	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,7	15,8	22,7	- 6,9
1.7 Revenus d'investissements	- 2,3	+ 0,3	+ 0,2	+ 3,7	+ 3,3	27,6	26,8	+ 0,8
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 4,0	+ 4,1	+ 4,0	+ 4,3	+ 4,2	9,5	8,4	+ 1,1
1.9 Autres :								
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 0,5	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,4	+ 1,6	7,2	2,7	+ 4,5
1.92 Autres						32,5	32,1	+ 0,4
Total 1 ...	- 0,4	+ 8,1	- 2,9	+ 13,3	+ 5,0	524,0	514,0	+ 10,0
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	+ 3,0	+ 2,5	+ 1,6	+ 1,5	+ 2,2	8,9	8,4	+ 0,5
2.2 Transferts de l'Etat	- 2,7	- 3,0	- 3,5	- 4,7	- 5,4	0,5	6,8	- 6,3
Total 2 ...	+ 0,3	- 0,5	- 1,9	- 3,2	- 3,2	9,4	15,2	- 5,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat ³ :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	- 2,3	- 3,3	- 1,8	- 1,9	- 2,1	—	2,1	- 2,1
3.112 Autres opérations	+ 2,8	- 2,0	- 0,4	- 4,0	- 0,8	3,0	1,7	+ 1,3
3.12 Avoirs	- 0,1	- 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,3	...	1,3	- 1,3
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	...	0,2	- 0,2
3.22 Avoirs	+ 0,1
Total 3 ...	+ 1,5	- 5,8	- 2,5	- 6,8	- 3,4	3,0	5,3	- 2,3
4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	+ 0,3	+ 1,7	+ 0,7	- 1,3	- 0,4	2,1	0,5	+ 1,6
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	+ 2,0	+ 0,4	+ 1,0	+ 2,2	- 0,2	9,5	1,5	+ 8,0
4.3 Secteur privé ⁴ :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets)	- 1,3	- 2,1	- 6,5	- 5,3	- 13,4	—	15,0	- 15,0
4.312 Investissements directs	- 5,4	- 2,0	- 0,4	- 2,6	- 2,6	5,0	5,2	- 0,2
4.313 Immeubles	- 5,4	- 1,3	- 1,7	- 1,5	- 1,2	0,8	2,1	- 1,3
4.314 Autres (chiffres nets)	- 0,3	+ 1,3	+ 1,5	3,1	—	+ 3,1
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets)	+ 0,1	+ 0,5	- 0,2	+ 2,8	- 0,5	—	1,1	- 1,1
4.322 Investissements directs	+ 12,1	+ 7,1	+ 7,0	+ 11,5	+ 12,5	14,5	1,2	+ 13,3
4.323 Immeubles	+ 12,1	+ 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,1	0,5	0,8	- 0,3
4.324 Autres (chiffres nets)		+ 0,7	+ 0,7	+ 0,9	...	6,1	—	+ 6,1
4.33 Investissements et placements non ventilés (chiffres nets)	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,3	—	...
Total 4 ...	+ 8,8	+ 6,0	+ 0,6	+ 8,1	- 4,4	41,6	27,4	+ 14,2
5. Erreurs et omissions (nettes)	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,5	1,6	—	+ 1,6
Total 1 à 5 ...	+ 10,7	+ 8,5	- 6,4	+ 12,3	- 4,5	579,6	561,9	+ 17,7
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 1,2	- 1,1	+ 2,7	- 0,8	—	—	+ 2,8
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :								
6.211 Francs belges et luxembourgeois	+ 1,7	...	- 1,7	- 0,8	+ 2,1	—	—	+ 5,9
6.212 Monnaies étrangères	- 3,8	- 1,2	- 6,4	- 2,3	+ 8,1	—	—	+ 1,8
6.22 Organismes monétaires divers	+ 0,2	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,3	+ 0,3	—	—	+ 2,0
6.23 Banque Nationale	+ 12,6	+ 8,0	+ 1,7	+ 12,4	- 14,2	—	—	+ 5,2

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIIIe année, vol. 11, n° 8, septembre 1968].

⁴ Les chiffres de l'année 1964 ne sont pas strictement comparables à ceux des années suivantes par suite de l'amélioration du matériel statistique.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

	1968			1969				1970 p	
	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	- 3,5	- 3,3	- 1,9	- 2,3	- 4,0	- 8,1	+ 9,8	+ 7,8	+ 2,5
1.12 Travail à façon	+ 2,3	+ 2,2	+ 2,3	+ 2,2	+ 2,3	+ 2,7	+ 2,6	+ 2,3	+ 2,2
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 2,5	- 0,1	- 0,4	+ 1,4	...	+ 1,7	+ 1,7	+ 2,0	+ 0,6
1.2 Or non monétaire	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2	+ 0,1
1.3 Frets ²	+ 0,3	+ 0,6	...	+ 0,1	+ 0,2	...	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,3
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,1
1.5 Autres frais de transport	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	...	- 0,2	...	- 0,2	...
1.6 Déplacements à l'étranger	- 2,1	- 3,6	+ 0,2	- 1,0	- 0,9	- 4,3	- 0,7	- 1,4	- 1,6
1.7 Revenus d'investissements	- 0,6	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,8	- 1,8	+ 1,0	+ 0,8	+ 1,3	- 0,5
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,8	...	+ 0,7	+ 0,2	+ 0,2	- 1,1	+ 0,2
1.9 Autres :									
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 0,9	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,5	+ 0,8	+ 1,2	+ 0,8	+ 0,9
1.92 Autres	+ 0,6	+ 0,8	- 0,1	+ 0,3	...	- 0,2	+ 0,3	+ 1,2	+ 1,1
Total 1 ...	+ 1,6	- 1,3	+ 2,9	+ 2,4	- 2,2	- 6,6	+16,4	+13,4	+ 5,7
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 0,4	+ 0,8	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	- 0,1
2.2 Transferts de l'Etat	- 0,9	- 1,2	- 1,4	- 2,3	- 1,2	- 1,3	- 1,5	- 1,8	- 0,7
Total 2 ...	- 0,5	- 0,4	- 1,2	- 1,7	- 1,0	- 1,4	- 1,7	- 1,7	- 0,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,6	- 0,5	- 0,3	- 0,7	- 0,6	- 0,5	- 0,3	- 0,6	- 0,5
3.112 Autres opérations	- 0,5	- 0,1	- 0,4	...	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	+ 0,7
3.12 Avoirs	- 0,1	- 0,1	- 0,3	...	- 0,2	- 0,8	- 0,2	...
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,2	- 0,2	- 0,2
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 1,3	- 0,7	- 0,8	- 1,0	+ 0,9	- 1,0	- 1,2	- 0,2	...
4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 1,0	...	+ 0,5	- 0,8	- 1,0
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	- 0,9	+ 1,3	+ 5,1	+ 2,6	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,6	+ 0,6
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières ...	- 2,8	- 3,4	- 4,7	- 5,3	- 3,7	- 3,7	- 2,3	- 3,2	- 3,6
4.312 Investissements directs	- 0,3	- 0,2	- 0,8	- 1,8	+ 1,7	+ 0,4	- 0,5	- 0,8	- 2,2
4.313 Immeubles	- 0,4	- 0,2	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,2	- 0,3
4.314 Autres	+ 0,7	+ 0,6	...	+ 0,2	+ 2,2	- 0,1	+ 0,8	- 0,8	- 0,1
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières ...	- 0,3	- 0,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	- 0,5	...	+ 0,1	...
4.322 Investissements directs	+ 2,8	+ 1,7	+ 3,8	+ 1,1	+ 2,8	+ 4,5	+ 4,9	+ 2,4	+ 5,9
4.323 Immeubles	- 0,1	- 0,1	...	- 0,1
4.324 Autres	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 2,3	+ 1,0	+ 1,3	+ 0,2	+ 0,4
4.33 Investissements et placements non ventilés
Total 4 ...	+ 0,2	- 2,6	- 0,3	+ 0,1	+ 8,3	+ 1,5	+ 4,3	- 2,5	- 0,3
5. Erreurs et omissions	- 0,4	+ 1,1	- 0,7	+ 2,4	- 2,4	+ 1,8	- 0,2	- 3,9	+ 0,6
Total 1 à 5 ...	- 0,4	- 3,9	- 0,1	+ 2,2	+ 3,6	- 5,7	+17,6	+ 5,1	+ 5,2
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	- 1,3	- 0,4	- 1,0	+ 1,0	+ 0,4	- 0,9	+ 2,3	+ 1,3	...
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux. .	- 2,8	+ 1,1	+ 2,2	+ 0,2	+ 2,7	+ 6,9	- 3,9	+ 4,1	- 2,3
6.212 Monnaies étrangères ..	+ 1,9	+ 1,0	+ 5,5	+ 6,3	- 3,8	- 4,6	+ 3,9	+ 1,0	+ 2,1
6.22 Organismes monétaires divers	+ 0,9	- 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,5	...	+ 1,7	+ 0,2	- 0,5
6.23 Banque Nationale	+ 0,9	- 5,0	- 6,6	- 5,1	+ 3,8	- 7,1	+13,6	- 1,5	+ 5,9
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	—	(+ 3,5)	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968).

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
 Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés
 (milliards de francs)

	1970			1970			1969	1970 p
	1er trimestre p			2e trimestre p				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde		
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	107,8	100,0	+ 7,8	117,6	115,1	+ 2,5	-12,7 ⁴	+17,3 ⁵
1.12 Travail à façon	3,2	0,9	+ 2,3	3,2	1,0	+ 2,2	+ 6,2	+ 6,4
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	2,0	—	+ 2,0	0,6	—	+ 0,6	+ 3,0	+ 3,6
1.2 Or non monétaire	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	- 0,4	...
1.3 Frets ²	4,3	3,6	+ 0,7	4,9	4,6	+ 0,3	+ 0,4	+ 1,1
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,2	0,2	...	0,2	0,2	...	- 0,1	...
1.5 Autres frais de transport	1,6	1,8	- 0,2	2,0	2,0	...	- 0,1	- 0,2
1.6 Déplacements à l'étranger	2,2	3,6	- 1,4	4,5	6,1	- 1,6	- 5,8	- 6,6
1.7 Revenus d'investissements	9,2	7,9	+ 1,3	9,9	10,4	- 0,5	- 0,3	+ 2,1
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	2,4	3,5	- 1,1	2,4	2,2	+ 0,2	+ 0,3	- 0,5
1.9 Autres :								
1.91 Ouvriers frontaliers	1,5	0,7	+ 0,8	1,7	0,8	+ 0,9	+ 3,1	+ 2,4
1.92 Autres	10,4	9,2	+ 1,2	11,5	10,4	+ 1,1	+ 0,3	+ 3,2
Total 1 ...	144,9	131,5	+13,4	158,6	152,9	+ 5,7	- 6,1	+28,8
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	2,1	2,0	+ 0,1	1,9	2,0	- 0,1	+ 0,7	- 0,3
2.2 Transferts de l'Etat	0,1	1,9	- 1,8	0,2	0,9	- 0,7	- 4,3	- 3,4
Total 2 ...	2,2	3,9	- 1,7	2,1	2,9	- 0,8	- 3,6	- 3,7
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat ³ :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	—	0,6	- 0,6	—	0,5	- 0,5	- 1,7	- 1,4
3.112 Autres opérations	0,6	...	+ 0,6	0,9	0,2	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,6
3.12 Avoirs	0,2	- 0,2	- 0,5	- 0,2
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements	0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2
3.22 Avoirs
Total 3 ...	0,6	0,8	- 0,2	0,9	0,9	...	- 0,6	- 0,2
4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	0,2	1,0	- 0,8	0,1	1,1	- 1,0	+ 1,1	- 1,9
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	0,7	0,1	+ 0,6	0,8	0,2	+ 0,6	+ 8,2	+ 1,1
4.3 Secteur privé :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	—	3,2	- 3,2	—	3,6	- 3,6	-11,6	- 8,5
4.312 Investissements directs	0,3	1,1	- 0,8	0,3	2,5	- 2,2	+ 0,4	- 4,3
4.313 Immeubles	0,2	0,4	- 0,2	0,1	0,4	- 0,3	- 0,8	- 0,6
4.314 Autres (chiffres nets)	—	0,8	- 0,8	—	0,1	- 0,1	+ 2,1	- 2,0
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	0,1	—	+ 0,1	...	—	...	- 0,9	+ 0,1
4.322 Investissements directs	2,7	0,3	+ 2,4	6,0	0,1	+ 5,9	+ 6,6	+10,2
4.323 Immeubles	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	- 0,2	...
4.324 Autres (chiffres nets)	0,2	—	+ 0,2	0,4	—	+ 0,4	+ 4,4	+ 0,2
4.33 Investis. et plac. non ventilés (chiffres nets)	...	—	—
Total 4 ...	4,5	7,0	- 2,5	7,8	8,1	- 0,3	+ 9,3	- 5,7
5. Erreurs et omissions (nettes)	—	3,9	- 3,9	0,6	—	+ 0,6	+ 0,9	- 2,2
Total 1 à 5 ...	152,2	147,1	+ 5,1	170,0	164,8	+ 5,2	- 0,1	+17,0
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ...	—	—	+ 1,3	—	—	...	+ 1,5	+ 3,2
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banques belges et luxembourgeoises								
6.211 Francs belges et luxembourgeois ...	—	—	+ 4,1	—	—	- 2,3	+ 5,8	+ 5,9
6.212 Monnaies étrangères	—	—	+ 1,0	—	—	+ 2,1	+ 0,9	+ 0,6
6.22 Organismes monétaires divers	—	—	+ 0,2	—	—	- 0,5	+ 0,1	+ 0,7
6.23 Banque Nationale	—	—	- 1,5	—	—	+ 5,9	- 8,4	+ 6,6
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	(+ 3,5)	—	—	—	—	(+ 3,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inscrite dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B. : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968).

⁴ Exportations = 243,8; importations = 256,5.

⁵ Exportations = 300,3; importations = 283,5.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XL^e année, vol. I, no 1, page 21 ; « Aménagements apportés à des séries de la partie « statistiques » — chapitres IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires », XL^e année, vol. I, no 6, page 765 ; « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1969 ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES
1. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS
REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français	1 Livre sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 livres italiens.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.	100 pesetas	1 Mark finlandais
											câble	courrier				
1966	49,83	10,14	139,18	13,77	11,52	12,46	7,98	9,65	6,97	7,21	46,252	46,252	173,58	192,87	83,15	—
1967	49,69	10,10	138,65 ¹ 119,68 ²	13,79	11,48	12,46	7,96	9,63	6,95	7,17 ³ 6,65 ²	46,059	46,058	172,87	192,30	82,89 ¹ 71,35 ²	—
1968	49,93	10,08	119,52	13,80	11,57	12,51	8,01	9,66	6,99	6,67	46,342	46,341	174,41	193,19	71,65	—
1969	50,13	10,12 ³ 8,98 ⁴	119,85	13,84	11,63	12,56 ⁵ 13,47 ⁶	7,99	9,70	7,02	6,67	46,558	46,558	176,15	193,87	71,77	11,88 ⁷
1969 1 ^{er} trimest.	50,22	10,14	120,02	13,86	11,64	12,51	8,02	9,71	7,03	6,68	46,731	46,730	176,24	194,05	72,00	—
2 ^e trimest.	50,26	10,11	120,12	13,81	11,63	12,56	8,01	9,72	7,04	6,67	46,640	46,641	176,49	194,20	71,88	—
3 ^e trimest.	50,29	10,11 ⁸ 9,07 ⁹	120,05	13,87	11,68	12,62 ¹⁰	8,00	9,73	7,04	6,68	46,608	46,607	176,75	194,69	72,07	—
4 ^e trimest.	49,78	8,93	119,21	13,80	11,55	13,47	7,94	9,64	6,97	6,64	46,262	46,261	175,15	192,58	71,16	11,85
1970 1 ^{er} trimest.	49,67	8,96	119,40	13,67	11,53	13,49	7,90	9,59	6,95	6,63	46,298	46,297	174,68	192,04	71,12	11,88
2 ^e trimest.	49,66	8,99	119,31	13,69	11,53	13,66	7,89	9,56	6,95	6,62	46,792	46,792	174,23	191,85	71,27	11,91
3 ^e trimest.	49,63	8,99	118,52	13,77	11,53	13,67	7,92	9,56	6,95	6,62	48,507	48,507	173,52	192,29	71,34	11,91
1969 Octobre ...	49,95	8,95	119,40	13,89	11,61	13,46 ¹¹	7,95	9,67	6,99	6,64	46,336	46,333	175,73	193,27	71,44	11,87
Novembre ...	49,70	8,91	119,11	13,79	11,49	13,47	7,94	9,62	6,95	6,63	46,189	46,190	174,84	191,95	70,99	11,83
Décembre ...	49,68	8,92	119,11	13,73	11,53	13,48	7,93	9,62	6,96	6,63	46,247	46,247	174,81	192,38	71,00	11,85
1970 Janvier ...	49,69	8,95	119,27	13,68	11,52	13,48	7,90	9,62	6,95	6,63	46,312	46,311	174,77	192,10	71,08	11,86
Février ...	49,67	8,96	119,44	13,65	11,55	13,47	7,89	9,59	6,95	6,63	46,286	46,285	174,75	191,99	71,10	11,88
Mars ...	49,66	8,96	119,49	13,67	11,52	13,52	7,90	9,55	6,95	6,63	46,296	46,296	174,53	192,02	71,17	11,89
Avril ...	49,68	8,98	119,54	13,68	11,55	13,64	7,90	9,56	6,96	6,62	46,305	46,304	174,51	191,91	71,21	11,92
Mai ...	49,65	8,99	119,34	13,69	11,52	13,66	7,89	9,55	6,95	6,62	46,271	46,271	174,23	191,77	71,27	11,91
Juin ...	49,64	8,99	119,04	13,70	11,51	13,67	7,89	9,57	6,95	6,62	47,800	47,800	173,96	191,86	71,32	11,89
Juillet ...	49,63	9,00	118,66	13,74	11,53	13,67	7,89	9,57	6,95	6,62	48,079	48,080	173,61	192,24	71,33	11,91
Août ...	49,64	8,99	118,53	13,79	11,54	13,67	7,91	9,58	6,95	6,62	48,594	48,594	173,51	192,35	71,35	11,91
Septembre ...	49,63	8,99	118,38	13,79	11,53	13,67	7,95	9,54	6,95	6,62	48,847	48,847	173,44	192,28	71,34	11,91

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 17 novembre 1967.

² Moyenne du 18 novembre au 31 décembre 1967.

³ Moyenne du 1^{er} janvier au 8 août 1969.

⁴ Moyenne du 11 août au 31 décembre 1969.

⁵ Moyenne du 1^{er} janvier au 24 septembre 1969. Du 25 septembre au 24 octobre, cotation suspendue.

⁶ Moyenne du 27 octobre au 31 décembre 1969.

⁷ Moyenne du 1^{er} septembre au 31 décembre 1969.

⁸ Moyenne du 1^{er} juillet au 8 août 1969.

⁹ Moyenne du 11 août au 30 septembre 1969.

¹⁰ Moyenne du 1^{er} juillet au 24 septembre 1969. Du 25 septembre au 30 septembre 1969, cotation suspendue.

¹¹ Cotation suspendue jusqu'au 24 octobre 1969. Moyenne du 27 octobre au 31 octobre 1969.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales et cours extrêmes à Bruxelles le 30 septembre 1970

Pays	Parité (ou cours moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis ¹		Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
			vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur ⁴	vendeur ⁵	pour :
					en francs belges		
Autriche	26,—	sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4084	195,2519	100 sch.
Belgique	50,—	FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	7,50	CD	+ 0,750	- 0,750	6,5674	6,7674	1 C. dan.
France	5,55419	FF	+ 0,753	- 0,751	8,8679	9,1383	1 FF
Allemagne	3,66	DM	+ 0,820	- 0,820	13,4485	13,8774	1 DM
Grèce	30,—	Dr.	+ 0,333	- 0,333	—	—	—
Islande	88,—	C. isl.	+ 0,114	- 0,114	—	—	—
Italie	625,—	Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62	Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286	C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1051	1 C. nor.
Portugal	28,75	Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	70,—	Pesetas	+ 0,750	- 0,750	70,3651	72,5080	100 Pesetas
Suède	5,17321	C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5204	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282	F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7288	1 F.S.
Turquie	15,—	L.t.	+ 1,000	- 1,000	—	—	—
Royaume-Uni	2,40	£ ²	+ 0,833 ³	- 0,833 ³	118,1075	121,9075	1 £

¹ Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

² Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

³ Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuations de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

⁴ (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis - marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis.)

⁵ (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis - marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis.)

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹

1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total
	Recettes	Dépenses ³	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1964	157,8	155,3	+ 2,5	0,3	24,1	- 23,8	- 21,3
1965	172,7	176,5	- 3,8	0,2	25,2	- 25,0	- 28,8
1966	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1967	219,6	221,7	- 2,1	0,2	28,5	- 28,3	- 30,4
1968	238,8	243,9	- 5,1	0,6	33,0	- 32,4	- 37,5
1969	266,3	271,4	- 5,1	0,3	33,0	- 32,7	- 37,8
1968 11 premiers mois ...	217,6	219,1	- 1,5	0,4	30,4	- 30,0	- 31,5
12 mois	238,8	243,9	- 5,1	0,6	33,0	- 32,4	- 37,5
1969 1 ^{er} mois	27,4	21,6	+ 5,8	...	4,1	- 4,1	+ 1,7
2 premiers mois ...	44,8	48,5	- 3,7	...	6,6	- 6,6	- 10,3
3 premiers mois ...	64,0	71,2	- 7,2	0,1	9,3	- 9,2	- 16,4
4 premiers mois ...	83,8	90,5	- 6,7	...	11,5	- 11,5	- 18,2
5 premiers mois ...	102,9	111,4	- 8,5	0,1	13,4	- 13,3	- 21,8
6 premiers mois ...	124,9	136,2	- 11,3	0,1	16,1	- 16,0	- 27,3
7 premiers mois ...	162,2	161,8	+ 0,4	0,1	18,3	- 18,2	- 17,8
8 premiers mois ...	180,3	180,5	- 0,2	0,1	20,6	- 20,5	- 20,7
9 premiers mois ...	198,8	202,5	- 3,7	0,1	23,1	- 23,0	- 26,7
10 premiers mois ...	222,6	228,8	- 6,2	0,2	26,4	- 26,2	- 32,4
11 premiers mois ...	242,7	249,9	- 7,2	0,2	29,4	- 29,2	- 36,4
12 mois	266,3	271,4	- 5,1	0,3	33,0	- 32,7	- 37,8
1970 1 ^{er} mois	30,3	26,2	+ 4,1	0,1	4,0	- 3,9	+ 0,2
2 premiers mois ...	50,3	48,0	+ 2,3	0,1	7,4	- 7,3	- 5,0
3 premiers mois ...	71,1	71,9	- 0,8	0,1	10,3	- 10,2	- 11,0
4 premiers mois ...	92,9	97,5	- 4,6	0,2	13,5	- 13,3	- 17,9
5 premiers mois ...	113,5	120,0	- 6,5	0,2	15,4	- 15,2	- 21,7
6 premiers mois ...	137,6	145,1	- 7,5	0,2	18,0	- 17,8	- 25,3
7 premiers mois ...	179,7	172,6	+ 7,1	0,3	20,5	- 20,2	- 13,1
8 premiers mois ...	199,6	192,1	+ 7,5	0,3	23,4	- 23,1	- 15,6

¹ Les statistiques concernant la Dette Publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ Y compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

XI - 2. — IMPASSE DE TRESORERIE ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

source : Ministère des Finances.

Périodes	Financement de l'impasse																		
	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers 2	Avances à des collectivités 3	Impasse 4 (4) = (1) + (2) + (3)	Emissions d'emprunts consolidés 5			Variations de la dette flottante									Prélèvements sur la marge auprès de la B.N.B 16	Encaisse des comptables 3 et autres opérations de trésorerie 17	Total (18) = (7) + (15) + (16) + (17)
					en francs belges 5	en monnaies étrangères 6	Total 7 = (5) + (6)	en francs belges						en monnaies étrangères 14	Total 15 = (8) à (14)				
								Certificats de trésorerie à moyen terme émis sur le marché 8	Secteur bancaire 9	Secteur para-étatique 10	Congo, Rwanda et Burundi 11	Certificats divers 12	Office des chèques postaux 13						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)		
1964	-21,3	+ 0,3	...	-21,0	+24,0	...	+24,0	- 7,5	+ 3,3	- 7,6	- 0,1	+ 0,2	+ 6,4	+ 2,9	- 2,4	+ 0,6	- 1,2	+21,0	
1965	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	...	+ 5,8	+ 4,4	...	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3	
1966	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	...	+ 3,4	- 3,2	...	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7	
1967	-30,4	+ 1,5	- 6,7	-35,6	+21,6	...	+21,6	...	- 7,6	+14,3	...	- 0,2	- 3,8	+ 7,1	+ 9,8	- 6,9	+11,1	+35,6	
1968	-37,5	- 1,3	- 9,1	-47,9	+37,0	...	+37,0	...	- 5,5	- 4,9	...	- 0,2	+ 7,8	+ 0,9	- 1,9	+12,0	+ 0,8	+47,9	
1969	-37,8	+ 2,6	-13,2	-48,4	+36,0	+ 1,0	+37,0	...	+ 1,7	+ 5,8	...	+ 0,3	- 1,9	+ 6,5	+12,4	+ 0,9	- 1,9	+48,4	
1968 11 premiers mois .	-31,5	- 3,3	- 8,0	-42,8	+29,2	...	+29,2	...	- 1,6	+ 2,3	...	- 0,1	- 3,0	+ 0,9	- 1,5	+12,9	+ 2,2	+42,8	
12 mois	-37,5	- 1,3	- 9,1	-47,9	+37,0	...	+37,0	...	- 5,5	- 4,9	...	- 0,2	+ 7,8	+ 0,9	- 1,9	+12,0	+ 0,8	+47,9	
1969 1 ^{er} mois	+ 1,7	- 1,1	- 0,8	- 0,2	+ 2,7	+11,3	- 5,2	...	+ 8,8	- 7,9	- 0,7	+ 0,2	
2 premiers mois .	-10,3	- 1,7	- 1,7	-13,7	+ 0,8	...	+ 0,8	...	+ 2,5	+18,3	- 9,1	...	+11,7	+ 1,3	- 0,1	+13,7	
3 premiers mois .	-16,4	+ 1,2	- 2,7	-17,9	+ 8,0	...	+ 8,0	...	+ 2,2	+14,1	...	- 0,1	- 6,1	...	+10,1	+ 0,4	- 0,6	+17,9	
4 premiers mois .	-18,2	- 1,4	- 3,4	-23,0	+ 4,9	...	+ 4,9	...	+ 4,5	+12,4	...	- 0,1	- 1,8	+ 2,2	+17,2	+ 0,2	+ 0,7	+23,0	
5 premiers mois .	-21,8	- 0,1	- 4,8	-26,7	+12,2	+ 1,0	+13,2	...	+ 2,2	+14,5	...	- 0,1	- 6,3	+ 2,3	+12,6	+ 0,7	+ 0,2	+26,7	
6 premiers mois .	-27,3	+ 2,4	- 5,9	-30,8	+18,2	+ 1,0	+19,2	...	+ 5,5	+ 7,3	...	- 0,1	- 3,0	+ 2,3	+12,0	+ 1,2	- 1,6	+30,8	
7 premiers mois .	-17,8	+ 1,0	- 7,4	-24,2	+25,6	+ 1,0	+26,6	...	+ 2,1	+ 0,7	...	- 0,1	- 4,0	+ 2,3	+ 1,0	- 2,8	- 0,6	+24,2	
8 premiers mois .	-20,7	+ 0,4	- 8,9	-29,2	+25,6	+ 1,0	+26,6	...	+ 2,0	+ 0,5	...	- 0,1	- 7,4	+ 6,2	+ 1,2	+ 1,3	+ 0,1	+29,2	
9 premiers mois .	-26,7	+ 3,0	- 9,9	-33,6	+25,6	+ 1,0	+26,6	...	+ 4,8	+ 4,1	...	- 0,1	- 7,7	+ 6,2	+ 7,3	+ 1,3	- 1,6	+33,6	
10 premiers mois .	-32,4	+ 1,3	-10,9	-42,0	+39,8	+ 1,0	+40,8	...	+ 5,6	+ 2,1	...	- 0,1	- 5,6	+ 6,6	+ 8,6	- 6,3	- 1,1	+42,0	
11 premiers mois .	-36,4	+ 0,2	-12,1	-48,3	+39,4	+ 1,0	+40,4	...	+ 6,3	+ 6,4	...	- 0,1	- 6,0	+ 6,5	+13,1	- 3,6	- 1,6	+48,3	
12 mois	-37,8	+ 2,6	-13,2	-48,4	+36,0	+ 1,0	+37,0	...	+ 1,7	+ 5,8	...	+ 0,3	- 1,9	+ 6,5	+12,4	+ 0,9	- 1,9	+48,4	
1970 1 ^{er} mois	+ 0,2	- 0,7	- 1,0	- 1,5	+ 9,2	...	+ 9,2	...	+ 4,1	+14,3	...	- 0,1	- 3,0	- 1,1	+ 4,2	-12,6	+ 0,7	+ 1,5	
2 premiers mois .	- 5,0	- 2,5	- 2,0	- 9,5	+ 6,9	...	+ 6,9	...	+ 7,0	+ 4,9	...	- 0,1	- 6,0	- 1,9	+ 3,9	- 1,9	+ 0,6	+ 9,5	
3 premiers mois .	-11,0	- 0,7	- 3,0	-14,7	+ 6,1	...	+ 6,1	...	+ 4,3	+10,1	...	- 0,1	- 3,2	- 2,2	+ 8,9	+ 0,2	- 0,5	+14,7	
4 premiers mois .	-17,9	- 2,7	- 3,7	-24,3	+18,9	...	+18,9	...	+ 7,3	+ 8,8	...	- 0,1	+ 3,9	- 3,1	+16,8	-11,2	- 0,2	+24,3	
5 premiers mois .	-21,7	+ 0,2	- 4,3	-25,8	+18,9	...	+18,9	...	+ 7,3	+ 7,2	...	- 0,1	- 3,4	- 3,3	+ 7,7	- 1,1	+ 0,3	+25,8	
6 premiers mois .	-25,3	+ 2,5	- 5,2	-28,0	+18,4	...	+18,4	+16,0	...	- 0,1	- 1,8	- 3,4	+10,7	+ 0,3	- 1,4	+28,0	
7 premiers mois .	-13,1	- 1,6	- 6,4	-21,1	+20,7	...	+20,7	+ 5,3	...	- 0,1	- 0,8	- 3,4	+ 1,0	- 1,2	+ 0,6	+21,1	
8 premiers mois .	-15,6	- 1,6	- 7,6	-24,8	+20,3	...	+20,3	+11,5	...	- 0,1	- 3,8	- 3,5	+ 4,1	- 0,4	+ 0,8	+24,8	

1 Cf. tableau XI-1.

2 Non compris les dépenses de la Caisse Autonome des Domaines de Guerre qui sont comprises dans la colonne (1).

3 Augmentation : (-); diminution : (+).

4 Cette colonne diffère de la colonne (3) « Déficit de Trésorerie » du tableau XI-3. Le déficit de trésorerie tient en effet compte de diverses catégories d'opérations qui n'interviennent pas dans le calcul de l'impasse. C'est ainsi que le solde des opérations extrabudgétaires compris dans le déficit de trésorerie reprend non seulement les fonds de tiers — colonne (2) du tableau XI-2. —, mais aussi la rubrique « Encaisses des comptables et autres opérations de trésorerie » — colonne (17) du même tableau —, de même que les dépenses d'organismes para-étatiques — essentiellement le Fonds des Routes — financées par des émissions de dettes publiques indirectes et par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés. (Arrêté royal no 41 du 29 septembre 1967.)

5 Déduction faite des frais d'émission et des amortissements extrabudgétaires.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DE L'ETAT ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgé- taires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tissements de la dette publique compris dans les dépenses budgé- taires 4	Besoins nets de finan- cement de l'Etat 5	Couverture 6				
						Recours au marché belge				Recours aux marchés étrangers 7
						Variations			Total (9) = (6) à (8)	
						de l'encours des emprunts consolidés et des certificats à moyen terme émis sur le marché (6)	des autres engagements à moyen terme (7)	des engagements à court terme (8)		
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) à (8)	(10)	
1963	- 25,1	- 9,0	- 34,1	+ 10,8	- 23,3	+ 5,7	- 1,1	+ 6,2	+ 10,8	+ 12,5
1964	- 21,3	- 6,3	- 27,6	+ 12,6	- 15,0	+ 11,9	...	+ 2,0	+ 13,9	+ 1,1
1965	- 28,8	- 7,8	- 36,6	+ 14,5	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8
1966	- 27,3	- 4,1	- 31,4	+ 14,3	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9
1967	- 30,4	- 7,9	- 38,3	+ 15,3	- 23,0	+ 20,8	+ 0,7	+ 4,0	+ 25,5	- 2,5
1968	- 37,5	- 12,3	- 49,8	+ 15,7	- 34,1	+ 24,7	+ 0,6	+ 12,5	+ 37,8	- 3,7
1969	- 37,8	- 12,7	- 50,5	+ 22,4	- 28,1	+ 18,0	+ 4,8	+ 0,2	+ 23,0	+ 5,1
1968 8 prem. mois	- 20,8	- 8,9	- 29,7	+ 9,7	- 20,0	+ 12,0	- 0,2	+ 9,5	+ 21,3	- 1,3
9 prem. mois	- 28,1	- 8,7	- 36,8	+ 12,2	- 24,6	+ 22,3	+ 0,8	+ 4,4	+ 27,5	- 2,9
10 prem. mois	- 29,4	- 10,6	- 40,0	+ 12,7	- 27,3	+ 19,4	+ 1,2	+ 10,3	+ 30,9	- 3,6
11 prem. mois	- 31,5	- 11,5	- 43,0	+ 14,3	- 28,7	+ 18,0	+ 0,7	+ 13,8	+ 32,5	- 3,8
12 mois	- 37,5	- 12,3	- 49,8	+ 15,7	- 34,1	+ 24,7	+ 0,6	+ 12,5	+ 37,8	- 3,7
1969 1 ^{er} mois	+ 1,7	- 2,6	- 0,9	+ 2,6	+ 1,7	- 2,3	+ 1,0	- 0,6	- 1,9	+ 0,2
2 prem. mois	- 10,3	- 3,7	- 14,0	+ 5,4	- 8,6	- 3,9	+ 2,9	+ 9,5	+ 8,5	+ 0,1
3 prem. mois	- 16,4	- 2,2	- 18,6	+ 6,9	- 11,7	+ 2,2	+ 2,9	+ 7,3	+ 12,4	- 0,7
4 prem. mois	- 18,2	- 4,5	- 22,7	+ 9,4	- 13,3	- 3,1	+ 2,9	+ 12,4	+ 12,2	+ 1,1
5 prem. mois	- 21,8	- 5,1	- 26,9	+ 10,3	- 16,6	+ 3,7	+ 2,7	+ 8,0	+ 14,4	+ 2,2
6 prem. mois	- 27,3	- 5,4	- 32,7	+ 12,3	- 20,4	+ 8,0	+ 4,8	+ 5,8	+ 18,6	+ 1,8
7 prem. mois	- 17,8	- 7,3	- 25,1	+ 14,5	- 10,6	+ 13,9	+ 4,7	- 9,8	+ 8,8	+ 1,8
8 prem. mois	- 20,7	- 8,3	- 29,0	+ 16,0	- 13,0	+ 12,6	+ 4,6	- 9,7	+ 7,5	+ 5,5
9 prem. mois	- 26,7	- 8,1	- 34,8	+ 17,5	- 17,3	+ 11,2	+ 7,0	- 6,1	+ 12,1	+ 5,2
10 prem. mois	- 32,4	- 10,5	- 42,9	+ 19,4	- 23,5	+ 24,5	+ 6,7	- 12,7	+ 18,5	+ 5,0
11 prem. mois	- 36,4	- 13,6	- 50,0	+ 21,1	- 28,9	+ 22,6	+ 6,3	- 5,0	+ 23,9	+ 5,0
12 mois	- 37,8	- 12,7	- 50,5	+ 22,4	- 28,1	+ 18,0	+ 4,8	+ 0,2	+ 23,0	+ 5,1
1970 1 ^{er} mois	+ 0,2	- 1,4	- 1,2	+ 2,5	+ 1,3	+ 7,5	...	- 6,9	+ 0,6	- 1,9
2 prem. mois	- 5,0	- 4,2	- 9,2	+ 4,7	- 4,5	+ 2,9	...	+ 4,0	+ 6,9	- 2,4
3 prem. mois	- 11,0	- 4,4	- 15,4	+ 5,4	- 10,0	+ 1,5	- 0,1	+ 11,7	+ 13,1	- 3,1
4 prem. mois	- 17,9	- 7,5	- 25,4	+ 7,6	- 17,8	+ 12,9	- 0,2	+ 9,3	+ 22,0	- 4,2
5 prem. mois	- 21,7	- 4,3	- 26,0	+ 8,7	- 17,3	+ 11,7	- 0,5	+ 10,7	+ 21,9	- 4,6
6 prem. mois	- 25,3	- 5,1	- 30,4	+ 10,5	- 19,9	+ 9,9	- 1,7	+ 16,6	+ 24,8	- 4,9
7 prem. mois	- 13,1	- 8,6	- 21,7	+ 12,2	- 9,5	+ 10,9	- 2,7	+ 6,3	+ 14,5	- 5,0
8 prem. mois	- 15,6	- 9,8	- 25,4	+ 13,6	- 11,8	+ 9,3	- 2,7	+ 9,9	+ 16,5	- 4,7

1 Cf. tableau XI-1.

2 Y compris les dépenses d'organismes paraétatiques financées par des émissions de dettes indirectes et, de novembre 1967 à août 1969, celles financées par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés (Arrêté royal no 41 du 29 septembre 1967). Non compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre qui figurent à la colonne (1).

3 Cf. note 4 du tableau XI-2.

4 Suivant les situations de la dette publique.

5 Cf. tableau XVI-3b.

6 Y compris les variations de la dette indirecte et celles de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes (cf. note 2).

7 Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en devises qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices ³	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total	
	A	B	A	B	A	B	A	B
1961	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2
1962	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5
1963	54,2	+ 1,0	25,9	- 0,1	52,5	+ 1,0	132,6	+ 1,9
1964	60,5	+ 4,7	28,2	+ 0,5	60,0	+ 4,5	148,7	+ 9,7
1965	69,6	+ 8,5	30,1	+ 0,4	65,7	+ 1,7	165,4	+10,6
1966	67,1	+ 3,3	33,7	+ 0,6	78,6	- 0,2	179,4	+ 3,7
1967	87,2	+ 1,9	37,1	+ 1,4	86,0	- 1,7	210,3	+ 1,6
1968	95,8	+ 0,4	38,7	- 0,3	92,4	- 1,1	226,9	- 1,0
1969	109,7	+ 0,1	42,8	+ 0,5	101,0	+ 1,3	253,5	+ 1,9
1969 Avril	6,9	+ 0,1	3,4	- 0,1	8,7	...	19,0	...
Mai	6,5	- 0,1	3,4	...	8,4	- 0,1	18,3	- 0,2
Juin	9,1	+ 0,3	3,4	...	8,8	+ 0,4	21,3	+ 0,7
Juillet	24,6	+ 3,0	3,4	- 0,1	8,4	+ 0,3	36,4	+ 3,2
Août	6,2	- 0,3	3,4	+ 0,1	7,7	+ 0,4	17,3	+ 0,2
Septembre	6,0	- 0,1	3,4	- 0,1	8,2	+ 0,4	17,6	+ 0,2
Octobre	10,3	+ 0,1	3,7	+ 0,2	9,1	+ 0,3	23,1	+ 0,6
Novembre	7,4	- 0,1	3,5	...	8,3	+ 0,1	19,2	...
Décembre	8,3	- 2,8	3,8	+ 0,2	9,6	+ 0,1	21,7	- 2,5
1970 Janvier	13,8	+ 1,8	3,6	- 0,1	8,6	- 0,2	26,0	+ 1,5
Février	7,7	+ 0,5	3,5	+ 0,3	7,9	- 0,3	19,1	+ 0,5
Mars	7,4	+ 0,5	3,9	+ 0,4	8,5	...	19,8	+ 0,9
Avril	8,0	...	3,9	+ 0,2	8,7	- 0,4	20,6	- 0,2
Mai	7,8	+ 0,3	3,7	+ 0,2	8,3	- 0,3	19,8	+ 0,2
Juin	10,4	...	3,8	+ 0,4	9,1	- 0,4	23,3	...
Juillet	28,4	- 0,3	3,9	+ 0,4	8,6	...	40,9	+ 0,1
Août	7,9	+ 0,5	3,6	+ 0,1	7,7	...	19,2	+ 0,6
Septembre	7,0	+ 0,1	3,5	- 0,1	8,6	+ 0,2	19,1	+ 0,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris le produit des versements anticipés.

³ En raison du passage du régime de l'exercice à celui de la gestion, la période complémentaire de 1966 a été supprimée et en conséquence les recettes qui auraient appartenu à cette période ont été rattachées au compte de 1967.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1969		Exercice 1969 : septembre		Exercice 1970 : septembre	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ²	109,7	109,6	6,0	6,1	7,0	6,9
précompte immobilier	1,1	1,2	0,2	0,2	0,1	0,1
précompte mobilier	11,4	11,4	0,6	0,6	0,6	0,7
précompte professionnel	50,2	48,9	3,7	3,6	4,4	4,1
versements anticipés	25,3	21,4	0,1	0,1	0,1	0,1
impôts des personnes physiques (rôles)	15,1	16,1	1,5	1,5	2,0	1,9
impôts de sociétés (rôles)	2,9	3,0	-0,2	—	-0,3	-0,2
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	1,9	6,0
impôts sur les revenus (lois coordonnées - ancien régime)	0,2	0,1
divers ²	1,6	1,5	0,1	0,1	0,1	0,2
II. Douanes et accises	42,8	42,3	3,4	3,5	3,5	3,6
dont : douanes	7,9	9,0	0,7	0,7	0,7	0,6
accises	33,4	33,2	2,6	2,8	2,7	2,9
taxes spéciales de consommat.	1,3	—	0,1	—	0,1	—
III. Enregistrement	101,0	99,7	8,2	7,8	8,6	8,4
dont : enregistrement	8,7	8,7	0,7	0,6	0,6	0,7
successions	3,9	4,2	0,3	0,4	0,4	0,4
timbres et taxes assimilées	87,5	86,0	7,1	7,1	7,5	7,3
Total ...	253,5	251,6	17,6	17,4	19,1	18,9
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 1,9		+ 0,2		+ 0,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. P. Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ou mois	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,66
1963	4,4	2,1	4,4	10,9	0,93
1964	5,0	2,4	5,0	12,4	1,09
1965	5,6	2,5	5,5	13,6	1,07
1966	6,5	2,8	6,6	15,9	1,39
1967	7,3	3,1	7,2	17,6	1,45
1968	8,0	3,2	7,7	18,9	1,65
1969	9,1	3,6	8,4	21,1	2,11
1968 9 premiers mois	8,0	3,2	7,6	18,8	1,94
1969 3 premiers mois	8,1	3,8	7,9	19,8	1,17
6 premiers mois	7,5	3,4	8,6	19,5	0,76
9 premiers mois	9,3	3,5	8,2	21,0	2,56
1970 3 premiers mois	9,6	3,7	8,3	21,6	0,91
6 premiers mois	9,2	3,7	8,5	21,4	0,90
9 premiers mois	10,9	3,7	8,5	23,1	2,75
1969 Avril	6,9	3,4	8,7	19,0	0,84
Mai	6,5	3,4	8,4	18,3	0,17
Juin	9,1	3,4	8,8	21,3	1,26
Juillet	24,6	3,4	8,4	36,4	17,08
Août	6,2	3,4	7,7	17,3	0,15
Septembre	6,0	3,4	8,2	17,6	0,07
Octobre	10,3	3,7	9,1	23,1	1,93
Novembre	7,4	3,5	8,3	19,2	0,02
Décembre	8,3	3,8	9,6	21,7	0,23
1970 Janvier	13,8	3,6	8,6	26,0	2,80
Février	7,7	3,5	7,9	19,1	-0,15
Mars	7,4	3,9	8,5	19,8	0,09
Avril	8,0	3,9	8,7	20,6	1,14
Mai	7,8	3,7	8,3	19,8	0,19
Juin	10,4	3,8	9,1	23,3	1,30
Juillet	28,4	3,9	8,6	40,9	19,10
Août	7,9	3,6	7,7	19,2	0,18
Septembre	7,0	3,5	8,6	19,1	0,12

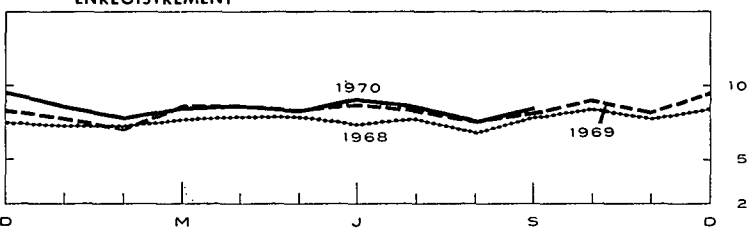
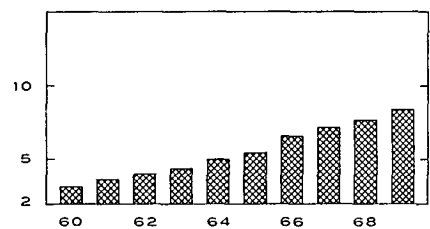
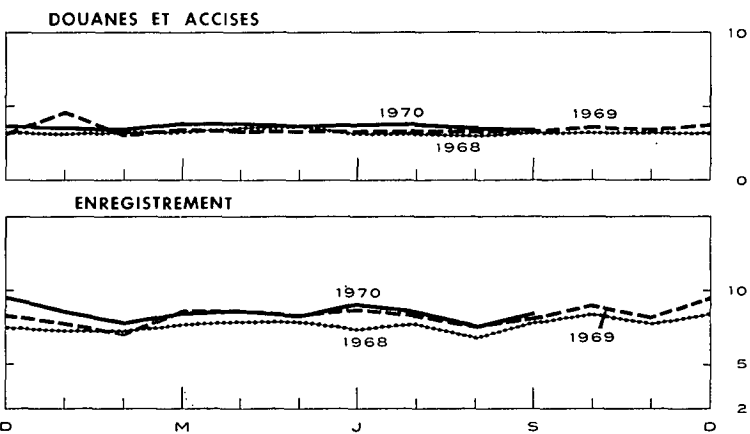
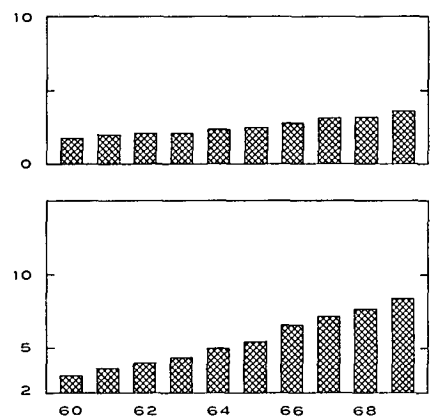
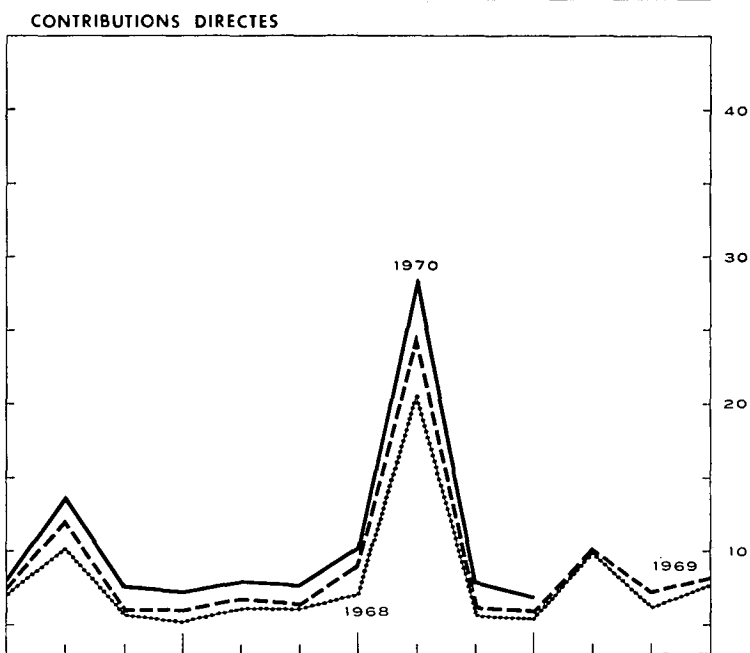
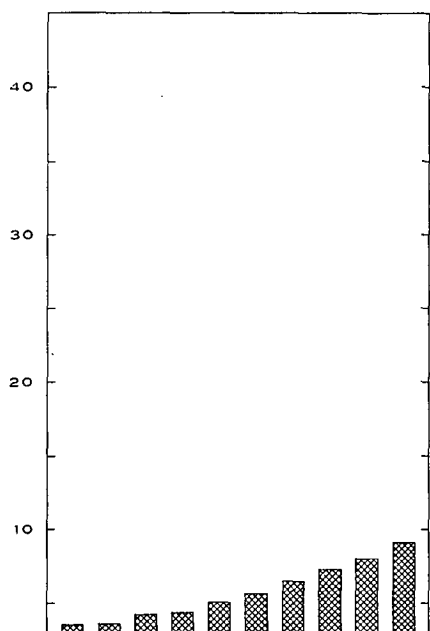
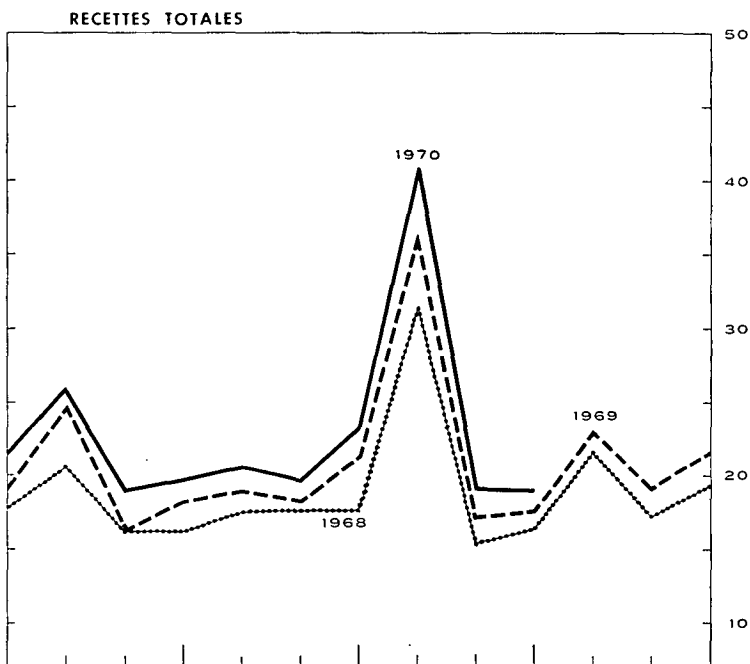
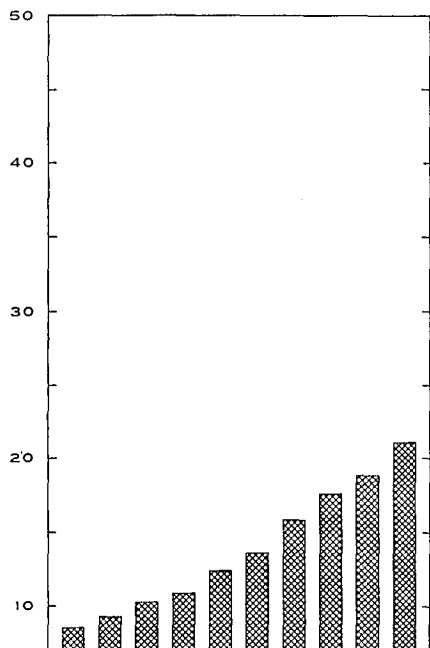
1 Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

2 Y compris le produit des versements anticipés.

Références bibliographiques *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1968 : « Les budgets de 1968 et 1969 » et XLIII^e année, vol. I, no 8, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la série statistique - Révision de certaines données ».

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE ¹
1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1967 ²

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (18) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)			
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatutiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)				
															données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(18)		
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,1	—	—	—	...	77,9	—	5,8	—	6,3	4,1	94,1	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	9,4	—	—	—	—	...	75,9	—	0,1	—	1,2	...	86,6
			Obligations ...	16,6	—	—	—	—	...	—	—	1,2	19,0	—	...	36,9
			Autres emprunts à moyen et long terme ...	0,1	—	—	—	0,4	...	—	—	149,3	44,0	141,8	...	335,6
			Divers ...	2,2	—	2,1	0,1	21,6	...	—	—	1,9	12,0	0,8	...	40,7
	(Actions et parts) ...	(227,6)	(1,3)	(...)	—	(...)	...	(1,1)	(—)	(0,4)	(4,9)	(—)	(...)	(...)	(235,4)	
		Total ...	26,0	2,5	2,1	0,1	22,0	...	153,7	—	158,3	75,0	150,1	4,1	594,0	
	Parastatutiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	—	—	—	—	0,5	—	—	...	0,5	
		Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,7	—	—	—	—	0,1	1,4	—	0,2	—	—	...	2,4	
		Engagements en comptes courants ou d'avances ...	0,2	—	—	—	—	...	1,3	—	—	—	0,1	...	1,6	
		Obligations accessibles à tout placeur ...	19,2	0,6	—	—	—	3,7	2,9	0,7	4,2	4,7	0,6	...	36,7	
		Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	0,2	—	0,1	—	1,4	4,6	—	1,4	5,3	0,7	1,3	15,1	
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	—	—	—	0,1	—	2,1	—	—	—	0,2	12,1	...	14,5		
	Divers ...	7,2	0,1	6,0	0,6	—	1,9	0,5	—	—	—	0,1	1,3	17,6		
	(Actions et parts) ...	(1,0)	—	(15,6)	(7,6)	(...)	—	—	(0,1)	(—)	(0,4)	(0,2)	(0,5)	(0,9)	(26,3)	
		Total ...	27,3	0,8	6,0	0,8	...	9,2	10,7	0,7	6,3	10,3	13,6	2,7	88,4	
	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	3,3	—	—	2,3	—	...	44,4	—	—	—	0,1	8,6	58,7	
		Certificats à court terme ...	—	0,8	—	0,2	—	16,3	41,3	3,6	9,6	0,4	14,5	1,9	88,5	
		Obligations accessibles à tout placeur ...	142,5	2,4	—	2,3	1,9	9,8	54,1	2,9	35,0	48,2	7,6	1,4	308,0	
		Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	0,2	—	—	—	13,0	67,4	—	2,7	2,0	0,4	0,2	85,9	
Divers ...		—	0,4	—	—	—	2,1	0,4	0,7	—	0,6	0,2	—	4,3		
	Total ...	145,8	3,8	—	4,7	4,0	39,4	207,9	6,5	47,3	51,2	22,7	12,1	545,4		
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—	—	—	—	—		
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	...	8,0	—	—	—	—	...	8,0		
	Obligations accessibles à tout placeur ...	22,0	0,6	—	0,3	—	0,5	2,5	1,0	3,1	8,5	1,3	...	39,8		
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	—	—	—	—	0,7	1,8	—	13,6	2,2	—	0,2	18,5		
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	—	6,2	—	—	—	—	—	—	0,9	—	74,6	...	81,8		
Divers ...	2,4	0,6	1,4	—	—	—	—	—	—	—	0,2	4,0	8,6			
	Total ...	24,4	7,3	1,4	0,3	...	1,2	12,3	1,0	17,6	10,7	76,2	4,2	156,7		
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,7		
	Obligations accessibles à tout placeur ...	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	0,3		
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	—	—	—	0,1	—	0,7	—	0,9	12,7	0,2	2,3	16,9		
	Divers ...	25,0	—	0,5	—	0,9	—	—	—	0,7	1,5	—	4,1	32,8		
		Total ...	33,7	...	0,5	...	1,0	0,3	0,7	...	1,6	14,3	0,2	6,4	58,7	
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	—	—	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—	—	1,8		
	Acceptations et effets commerciaux ...	—	—	—	—	—	—	21,1	—	1,7	—	2,7	2,5	28,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	—	6,4	—	0,2	—	—	—	6,6		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) ...	—	—	—	—	—	—	170,8	—	—	—	—	—	170,8		
	Obligations ...	8,5	—	0,8	—	0,1	—	2,4	0,9	0,3	3,1	0,2	—	16,3		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...	—	—	10,6	—	—	—	—	14,7	—	—	—	—	25,3		
	Divers ...	—	2,2	7,5	—	0,7	—	0,9	—	—	0,5	0,2	—	12,0		
	(Actions et parts) ...	—	(0,2)	(0,5)	—	—	—	(—)	(1,5)	(—)	(0,4)	(1,3)	(...)	(...)	(3,8)	
	Total ...	8,5	2,2	18,9	...	0,8	—	218,2	0,9	2,2	3,6	3,1	2,5	260,8		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

Intermédiaires financiers														
(18) = (1) à (12)														
Organismes monétaires (7)	Monnaie	321,0	1,8	4,0	17,7	0,7	—	—	—	2,4	2,6	0,3	...	350,5
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	3,0	0,2	0,1	—	0,1	—	6,8
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	—	117,7	—	—	—	—	—	117,7
	Dépôts en devises des résidents	8,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,4
	Dépôts sur livrets des résidents	59,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	59,2
	Dépôts à terme des résidents	48,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48,7
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	16,9	—	—	—	—	—	16,9
	Obligations (y compris les bons de caisse)	13,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	13,5
	Divers	0,1	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,4
	(Actions et parts)	(13,9)	—	(0,2)	—	—	—	(0,8)	—	(0,1)	(0,1)	—	—	(15,0)
Total ...	450,7	1,8	4,2	17,7	0,7	121,1	19,9	0,2	2,5	2,8	0,4	16,1	638,1	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Certificats à court terme	—	—	—	—	—	4,2	—	2,0	—	—	—	—	6,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	2,9
Total ...	—	—	2,8	—	—	—	4,2	—	2,0	—	0,1	0,1	9,2	
Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	5,6	—	—	0,1	1,5	—	—	—	—	1,6	0,2	—	9,0
	Dépôts sur livrets	198,7	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	0,2	199,4
	Dépôts à terme	2,2	1,3	—	—	2,9	—	—	—	—	1,0	—	1,1	8,4
	Obligations (y compris les bons de caisse)	22,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	—	23,2
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6
	Divers	7,3	—	—	—	—	—	0,1	—	0,1	—	—	—	10,0
	(Actions et parts)	(2,3)	—	—	—	—	—	—	—	(0,1)	—	—	—	(2,4)
Total ...	236,8	1,3	—	0,6	4,4	—	0,1	—	0,1	3,4	0,2	3,8	250,7	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale	32,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32,6
	Réserves mathématiques	189,6	—	—	—	17,2	—	—	—	—	—	—	—	206,8
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	0,6	—	—	1,0
	Divers	9,7	—	0,5	—	2,2	—	—	—	—	—	—	2,5	14,9
Total ...	231,9	—	0,5	—	2,6	17,2	—	—	—	0,6	—	2,5	255,3	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	3,8	—	—	0,1	—	—	0,2	—	—	—	—	—	4,1
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	2,4	—	—	1,3	—	0,2	0,1	4,0
	Dépôts sur livrets	10,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,6
	Dépôts à terme	2,7	1,0	—	3,1	2,7	0,6	0,6	—	0,3	1,6	—	0,5	13,1
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,8	—	1,4	—	0,2	—	2,4
	Obligations accessibles à tout placeur	108,0	0,3	—	0,4	3,1	0,1	14,3	0,3	12,0	26,1	0,7	—	165,3
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	1,1	5,5	2,0	—	5,0	21,8	—	2,3	37,7
	Divers	4,7	—	14,4	—	—	2,2	0,3	—	0,1	—	0,2	7,1	29,0
(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)	
Total ...	129,8	1,3	14,4	3,7	6,9	10,7	18,1	0,3	20,2	49,6	1,2	10,0	266,2	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)			2,8	1,4	—	1,8	—	15,8	0,8	9,2	7,5	2,6	—	41,9
	Total des créances	1.315,0	23,8	52,2	28,0	44,1	199,0	661,7	10,4	267,2	228,9	270,5	64,5	3.165,3

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

1 Certaines données en mouvements concernent l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Cf. notes 2 à 5 du tableau XII-2.

2 Pour les années 1957 à 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, n° 2, février 1963; pour l'année 1960, cf. le même bulletin, XXXIX^e année, vol. I, n° 3, mars 1964; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XL^e année, vol. II, n° 4, octobre 1965; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XLII^e année, vol. I, n° 2, février 1967; pour l'année 1963, cf. le même bulletin, XLII^e année, vol. I, n° 3, mars 1967; pour l'année 1964, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, n° 3, mars 1968; pour l'année 1965, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. I, n° 4, avril 1969; pour l'année 1966, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1969.

XII - 1b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1968

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (18) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)			
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Etranger (6)	Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)				
													données non disponibles		... nihil ou inférieur à 50 millions	— opérations non effectuées
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,2	—	—	—	—	83,5	—	11,5	—	3,1	0,7	99,0	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	9,8	—	—	—	—	—	96,7	—	0,2	—	1,3	—	108,0
			Obligations ...	18,0	—	—	—	—	—	—	—	1,1	20,0	—	—	39,1
			Autres emprunts à moyen et long terme ...	—	0,1	—	—	0,4	—	—	—	165,1	45,9	159,5	—	371,1
			Divers ...	—	2,4	2,2	0,2	22,3	—	—	—	2,0	13,0	1,4	—	43,4
			(Actions et parts) ...	(264,6)	(1,5)	(...)	(...)	(...)	(1,2)	(—)	(0,5)	(5,8)	(...)	(...)	(...)	(273,6)
		Total ...	27,8	2,7	2,2	0,2	22,7	...	180,2	—	179,9	78,9	165,3	0,7	660,6	
		Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	—	—	—	0,1	—	0,2	—	—	—	—	0,3	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...		0,4	—	—	—	—	—	1,0	—	0,3	—	0,2	—	1,9	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...		0,1	—	—	—	—	0,1	—	1,3	—	—	0,1	—	1,6	
	Obligations accessibles à tout placeur ...		21,0	0,6	—	—	—	3,6	4,5	1,0	5,0	5,1	1,0	—	41,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		—	0,3	—	0,2	0,1	1,2	4,6	—	1,7	5,0	0,8	0,7	14,5	
	Autres emprunts à moyen et long terme ...		—	—	—	0,1	—	1,8	—	—	—	0,2	14,8	—	16,9	
		Total ...	29,3	0,9	6,1	1,0	0,1	8,8	11,4	1,2	7,0	10,3	17,0	2,3	95,4	
		Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	1,9	—	—	1,3	—	52,3	—	—	—	—	7,1	62,6	
	Certificats à court terme ...		—	1,5	—	0,2	—	21,0	46,7	5,1	8,2	—	8,9	5,0	96,5	
	Obligations accessibles à tout placeur ...		147,8	3,1	—	2,2	1,9	8,9	62,9	4,1	37,2	48,2	14,0	1,4	331,7	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		—	—	—	—	—	12,5	67,9	—	3,3	2,1	0,4	0,6	86,8	
		Total ...	149,7	5,2	—	3,7	3,3	43,1	231,5	9,2	48,7	51,0	23,5	14,1	582,9	
		Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—		—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—	—	10,0		
Obligations accessibles à tout placeur ...	24,6		0,5	—	0,3	—	0,5	4,2	1,4	4,3	9,7	1,5	—	47,0		
Obligations non accessibles à tout placeur ...	—		—	—	—	—	0,5	1,8	—	14,2	1,9	—	0,4	18,7		
Autres emprunts à moyen et long terme ...	—		6,0	—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	83,0	90,0		
	Total ...	27,2	7,1	1,5	0,3	...	1,0	16,0	1,4	19,4	11,6	84,7	4,8	175,1		
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	8,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,3		
Obligations accessibles à tout placeur ...		—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	0,1	—	—	0,3		
Obligations non accessibles à tout placeur ...		—	—	—	—	—	—	0,9	—	—	0,8	10,7	0,4	14,9		
Divers ...		25,0	—	0,6	—	—	—	—	—	—	0,6	2,4	—	36,9		
	Total ...	33,3	...	0,6	...	0,9	0,2	0,9	...	1,4	13,2	0,4	9,5	60,4		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—	—	1,2		
Acceptations et effets commerciaux ...		—	—	—	—	—	—	28,4	—	1,5	—	2,2	2,4	34,6		
Engagements en comptes courants ou d'avances ...		—	—	—	—	—	—	13,9	—	0,1	—	—	—	14,0		
Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) ...		—	—	—	—	—	—	180,3	—	—	—	—	—	180,3		
Obligations ...		8,5	—	—	—	0,1	—	6,2	0,9	0,4	3,8	0,2	0,6	20,7		
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...		—	—	15,1	—	—	—	—	10,3	—	—	—	—	25,3		
Divers ...		—	2,1	8,0	—	0,8	—	—	0,2	—	—	0,5	0,5	12,1		
(Actions et parts) ...		—	(0,2)	(0,5)	—	—	—	(—)	(2,3)	(—)	(0,3)	(1,5)	(—)	(4,8)		
	Total ...	8,5	2,1	23,1	...	0,9	—	240,5	0,9	2,0	4,3	2,9	3,0	288,2		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
		Organismes monétaires (7)												
		Fonds des Rentes (8)												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												
		Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)												
		Organismes publics de crédit non monétaires (11)												
		Secteurs indirects et ajustements (12)												
(13) = (1) & (12)														
	Monnaie	341,1	2,0	4,0	21,4	1,0	5,2	—	...	3,9	2,4	0,8	...	376,6
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	2,7	—	...	0,2	—	—	0,1	8,2
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	149,2	—	...	—	—	—	—	149,2
	Dépôts en devises des résidents	8,8	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	8,8
	Dépôts sur livrets des résidents	71,3	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	71,3
	Dépôts à terme des résidents	54,4	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	54,4
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	22,2	...	—	—	0,4	...	22,6
	Obligations (y compris les bons de caisse)	16,2	—	—	—	—	—	—	...	—	0,3	—	...	16,5
	Divers	0,2	—	0,2	—	—	—	—	...	—	—	—	19,9	20,3
	(Actions et parts)	(17,2)	—	(0,2)	—	—	—	(0,7)	...	(0,1)	(0,1)	—	...	(18,3)
	Total ...	492,0	2,0	4,2	21,4	1,0	154,4	24,9	...	4,1	2,7	1,2	20,0	727,9
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	1,2	—	...	—	—	—	—	1,2
	Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	6,9	...	2,0	—	—	—	8,9
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	...	—	—	—	0,1	2,9
	Total ...	—	—	2,8	—	—	1,2	6,9	...	2,0	—	—	0,1	13,0
	Dépôts à vue	6,7	—	—	0,1	2,2	—	—	...	—	1,6	0,5	...	11,1
	Dépôts sur livrets	218,1	—	—	0,2	—	—	—	...	—	—	—	0,3	218,6
	Dépôts à terme	1,6	1,5	—	—	3,2	—	—	...	—	1,5	0,3	1,3	9,4
	Obligations (y compris les bons de caisse)	28,7	—	—	—	—	—	—	...	0,4	0,8	0,1	...	30,0
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,8	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	0,8
	Divers	8,3	—	—	—	—	—	0,1	...	0,1	—	—	2,8	11,3
	(Actions et parts)	(3,2)	—	—	—	—	—	—	...	(0,1)	—	—	—	(3,3)
	Total ...	264,2	1,5	—	0,3	5,4	—	0,1	...	0,5	3,9	0,9	4,4	281,2
	Réserves de sécurité sociale	33,0	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	33,0
	Réserves mathématiques	198,6	—	—	—	—	18,1	—	...	—	—	—	—	216,7
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	...	—	0,5	—	—	0,5
	Divers	13,7	—	0,6	—	1,8	—	—	...	—	—	—	3,4	19,5
	Total ...	245,3	—	0,6	—	1,8	18,1	—	...	—	0,5	—	3,4	269,7
	Dépôts à vue	4,0	—	—	0,1	0,1	—	0,2	...	—	—	—	—	4,4
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	0,3	—	...	0,1	0,4	0,1	—	0,9
	Dépôts sur livrets	12,2	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	12,2
	Dépôts à terme	3,3	1,1	—	3,7	2,6	0,8	0,8	...	0,9	1,0	0,1	0,7	15,0
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,5	...	—	2,2	—	—	2,9
	Obligations accessibles à tout placeur	122,2	0,3	—	0,4	3,7	0,1	18,3	...	0,6	14,9	27,3	1,7	189,5
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	1,3	5,4	2,2	...	—	5,8	23,2	—	40,5
	Divers	5,8	—	15,5	—	—	—	—	...	—	0,1	—	0,2	32,1
	(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	...	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)
	Total ...	147,5	1,4	15,5	4,2	7,7	6,6	22,0	0,7	24,3	51,6	2,2	13,8	297,5
			3,6	5,0	—	1,6	—	21,5	0,8	10,3	9,6	3,0	—	55,4
	Total des créances	1.424,8	26,5	61,6	31,1	45,4	233,5	755,8	14,3	299,6	237,6	301,0	76,1	3.507,4

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
	(1)													
Organismes monétaires (7)	Monnaie	+20,1	+ 0,2	- 0,1	+ 3,6	+ 0,4	—	...	+ 1,5	- 0,2	+ 0,5	...	+ 26,1	
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	+ 1,8	-0,4	- 0,1	+ 0,1	—	+ 0,1	...	+ 1,4
Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	+31,5	—	—	—	—	—	—	+ 31,5	
Dépôts en devises des résidents	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,3	
Dépôts sur livrets des résidents	+12,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 12,1	
Dépôts à terme des résidents	+ 5,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 5,8	
Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	+5,3	...	—	—	+ 0,4	...	+ 5,7	
Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,0	
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,9	+ 3,9	
(Actions et parts)	(+ 3,3)	—	(...)	—	—	—	(-0,1)	—	(...)	(...)	—	—	(+ 3,2)	
Total ...	+41,3	+ 0,2	...	+ 3,6	+ 0,4	+33,3	+4,9	- 0,1	+ 1,6	- 0,2	+ 0,8	+ 4,0	+ 89,8	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	+ 1,3	—	—	—	—	—	+ 1,3	
Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	+2,6	—	+ 0,1	—	- 0,2	—	+ 2,5	
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
Total ...	—	+ 1,3	+2,6	—	+ 0,1	...	- 0,2	...	+ 3,8	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	+ 1,1	—	—	—	+ 0,7	—	—	—	—	+ 0,3	—	+ 2,0	
Dépôts sur livrets	+19,4	—	—	- 0,3	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	+ 19,2	
Dépôts à terme	- 0,6	+ 0,2	—	—	+ 0,4	—	—	—	—	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	+ 1,0	
Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 6,3	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,3	—	+ 0,1	—	+ 6,8	
Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,2	
Divers	+ 1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 0,1	+ 0,3	+ 1,3	
(Actions et parts)	(+ 0,9)	—	—	—	—	—	—	—	(...)	—	—	—	(+ 0,9)	
Total ...	+27,4	+ 0,2	...	- 0,2	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,6	+ 30,5	
Organ. d'assur.-vie et accord. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale	+ 0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,4	
Réserves mathématiques	+ 9,0	—	—	—	—	+ 1,0 ^e	—	—	—	—	—	—	+ 10,0	
Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	- 0,4	—	—	—	—	- 0,1	—	—	- 0,5	
Divers	+ 3,9	—	+ 0,2	—	- 0,4	—	—	—	—	—	—	+ 0,9	+ 4,6	
Total ...	+13,3	...	+ 0,2	...	- 0,8	+ 1,0	- 0,1	...	+ 0,9	+ 14,5	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,3	
Argent à très court terme	—	—	—	—	—	- 2,1	—	+ 0,1	- 0,9	—	- 0,2	- 0,1	- 3,1	
Dépôts sur livrets	+ 1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,6	
Dépôts à terme	+ 0,6	+ 0,1	—	+ 0,6	—	+ 0,3	+0,2	—	+ 0,5	- 0,6	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,9	
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	-0,3	—	+ 0,7	—	+ 0,1	—	+ 0,5	
Obligations accessibles à tout placeur	+14,1	—	—	+ 0,1	+ 0,6	—	+4,0	+ 0,2	+ 2,9	+ 1,2	+ 1,0	—	+ 24,1	
Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	+ 0,2	—	+0,2	—	+ 0,8	+ 1,3	—	+ 0,3	+ 2,9	
Divers	+ 1,1	—	+ 1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,3	+ 5,6	
(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	
Total ...	+17,7	+ 0,1	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,8	- 1,9	+4,2	+ 0,4	+ 4,0	+ 2,0	+ 1,0	+ 3,8	+ 33,8	
Secteurs indirects et ajustements (12)	—	+ 0,8	+ 0,4	—	- 0,2	—	+5,8	+ 0,1	+ 1,0	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 10,4	
(13) = (1) à (12)	Total des créances	+112,1	+ 2,8	+ 2,6	+ 3,1	+ 1,3	+42,4	+94,1	+ 3,9	+32,4	+ 8,8	+30,5	+12,1	+346,1

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

1 Pour les années 1958, 1959 et 1960, cf. le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXVII^e année, vol. I, n° 2, février 1963; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XXXIX^e année, vol. I, n° 3, mars 1964; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XL^e année, vol. II, n° 4, octobre 1965; pour l'année 1963, cf. le même bulletin, XLII^e année, vol. I, n° 2, février 1967; pour l'année 1964, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, n° 3, mars 1967; pour l'année 1965, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, n° 3, mars 1968; pour l'année 1966, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. I, n° 4, avril 1969; pour l'année 1967, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1969.

2 Cf. rubriques 4.822, 4.823, 4.824 et 4.88 du tableau IX-1.

3 Cf. rubrique 4.821 du tableau IX-1. (Y compris les obligations.)

4 Cf. rubriques 4.812, 4.818 et 4.814 du tableau IX-1.

5 Cf. rubrique 4.811 du tableau IX-1. (Y compris les obligations pour le secteur créancier « Entreprises et particuliers ».)

6 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1967

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers (6) = (1) à (5)	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers (13) = (8) à (12)	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
1. Entreprises et particuliers	26,0	2,5	2,1	0,1	22,0	52,7	...	153,7	—	158,3	75,0	150,1	537,1	4,1	594,0
2. Paraétatiques d'exploitation	27,3	0,8	6,0	0,8	...	34,9	9,2	10,7	0,7	6,3	10,3	13,6	41,6	2,7	88,4
3. Etat (Trésor)	145,8	3,8	—	4,7	4,0	158,3	39,4	207,9	6,5	47,3	51,2	22,7	335,6	12,1	545,4
4. Secteur public non compris ailleurs	24,4	7,3	1,4	0,3	...	33,4	1,2	12,3	1,0	17,6	10,7	76,2	117,8	4,2	156,7
5. Sécurité sociale	33,7	...	0,5	...	1,0	35,2	0,3	0,7	...	1,6	14,3	0,2	16,8	6,4	58,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	257,2	14,4	10,0	5,9	27,0	314,5	50,1	385,3	8,2	231,1	161,5	262,8	1.048,9	29,5	1.443,1
7. Etranger	8,5	2,2	18,9	0,8	30,4	—	218,2	0,9	2,2	3,6	3,1	228,0	2,5	260,8
8. Organismes monétaires	450,7	1,8	4,2	17,7	0,7	475,1	121,1	19,9	0,2	2,5	2,8	0,4	25,8	16,1	638,1
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	4,2	...	2,0	—	0,1	6,3	0,1	9,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	236,8	1,3	...	0,6	4,4	243,1	0,1	...	0,1	3,4	0,2	3,8	3,8	250,7
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	231,9	...	0,5	...	2,6	235,0	17,2	0,6	...	0,6	2,5	255,3
12. Organismes publics de crédit non monétaires	129,8	1,3	14,4	3,7	6,9	156,1	10,7	18,1	0,3	20,2	49,6	1,2	89,4	10,0	266,2
13. Total des intermédiaires financiers	1.049,2	4,4	21,9	22,0	14,6	1.112,1	149,0	42,3	0,5	24,8	56,4	1,9	125,9	32,5	1.419,5
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	2,8	1,4	...	1,8	6,0	15,8	0,8	9,2	7,5	2,6	35,9	—	41,9
15. Total des créances	1.315,0	23,8	52,2	28,0	44,1	1.463,1	199,0	661,7	10,4	267,2	228,9	270,5	1.438,7	64,5	3.165,3
16. Solde des créances et des dettes .	+ 721,0	— 64,6	— 493,2	— 128,7	— 14,6	+ 19,9	— 61,8	+ 23,6	+ 1,2	+ 16,5	— 26,4	+ 4,3	+ 19,2	+ 22,6	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1968

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	27,8	2,7	2,2	0,2	22,7	55,6	...	180,2	—	179,9	78,9	165,3	604,3	0,7	660,6
2. Paraétatiques d'exploitation	29,3	0,9	6,1	1,0	0,1	37,4	8,8	11,4	1,2	7,0	10,3	17,0	46,9	2,3	95,4
3. Etat (Trésor)	149,7	5,2	—	3,7	3,3	161,9	43,1	231,5	9,2	48,7	51,0	23,5	363,9	14,1	582,9
4. Secteur public non compris ailleurs	27,2	7,1	1,5	0,3	...	36,1	1,0	16,0	1,4	19,4	11,6	84,7	133,1	4,8	175,1
5. Sécurité sociale	33,3	...	0,6	...	0,9	34,8	0,2	0,9	...	1,4	13,2	0,4	15,9	9,5	60,4
6. Total des secteurs nationaux non financiers	267,3	15,9	10,4	5,2	27,0	325,8	53,1	440,0	11,8	256,4	165,0	290,9	1.164,1	31,4	1.574,4
7. Etranger	8,5	2,1	23,1	0,9	34,6	—	240,5	0,9	2,0	4,3	2,9	250,6	3,0	288,2
8. Organismes monétaires	492,0	2,0	4,2	21,4	1,0	520,6	154,4	24,9	0,1	4,0	2,7	1,2	32,9	20,0	727,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	1,3	6,8	...	2,0	—	...	8,8	0,1	13,0
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	264,2	1,5	...	0,3	5,4	271,4	0,1	...	0,5	3,9	0,9	5,4	4,4	281,2
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	245,3	...	0,6	...	1,8	247,7	18,1	0,5	...	0,5	3,4	269,7
12. Organismes publics de crédit non monétaires	147,5	1,4	15,5	4,2	7,7	176,3	6,6	22,0	0,7	24,3	51,6	2,2	100,8	13,8	297,5
13. Total des intermédiaires financiers	1.149,0	4,9	23,1	25,9	15,9	1.218,8	180,4	53,8	0,8	30,8	58,7	4,3	148,4	41,7	1.589,3
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	3,6	5,0	...	1,6	10,2	21,5	0,8	10,3	9,6	3,0	45,2	—	55,4
15. Total des créances	1.424,8	26,5	61,6	31,1	45,4	1.589,4	233,5	755,8	14,3	299,6	237,6	301,0	1.608,3	76,1	3.507,4
16. Solde des créances et des dettes	+ 764,2	— 68,9	— 521,3	— 144,0	— 15,0	+ 15,0	— 54,7	+ 27,9	+ 1,3	+ 18,4	— 32,1	+ 3,5	+ 19,0	+ 20,7	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1968

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	+ 1,8	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,7	+ 2,9	+ 12,4	+ 26,4	—	+ 21,7	+ 3,9	+ 15,2	+ 67,2	— 3,4	+ 79,1
2. Paraétatiques d'exploitation	+ 2,0	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	...	+ 2,4	— 0,4	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,8	...	+ 3,4	+ 5,4	— 0,4	+ 7,0
3. Etat (Trésor)	+ 3,9	+ 1,4	—	— 1,1	— 0,7	+ 3,5	— 3,0	+ 23,4	+ 2,7	+ 1,4	— 0,2	+ 0,7	+ 28,0	— 1,1	+ 27,4
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 2,8	— 0,2	+ 0,1	+ 2,7	— 0,2	+ 3,6	+ 0,4	+ 1,8	+ 0,9	+ 8,6	+ 15,3	+ 0,6	+ 18,4
5. Sécurité sociale	— 0,4	...	+ 0,1	...	— 0,1	— 0,4	...	+ 0,1	...	— 0,2	— 1,1	+ 0,2	— 1,0	+ 3,1	+ 1,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 10,1	+ 1,5	+ 0,5	— 0,9	— 0,1	+ 11,1	+ 8,8	+ 54,2	+ 3,6	+ 25,5	+ 3,5	+ 28,1	+ 114,9	— 1,2	+ 133,6
7. Etranger	+ 2,3	— 0,1	+ 0,5	+ 0,1	+ 2,8	—	+ 22,3	...	— 0,1	+ 0,8	— 0,2	+ 22,8	+ 4,1	+ 29,7
8. Organismes monétaires	+ 41,3	+ 0,2	...	+ 3,6	+ 0,4	+ 45,5	+ 33,3	+ 4,9	— 0,1	+ 1,6	— 0,2	+ 0,8	+ 7,0	+ 4,0	+ 89,8
9. Fonds des Rentes	—	+ 1,3	+ 2,6	—	+ 0,1	...	— 0,2	+ 2,5	...	+ 3,8
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 27,4	+ 0,2	...	— 0,2	+ 1,0	+ 28,4	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,5	+ 0,6	+ 30,5
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 13,3	...	+ 0,2	...	— 0,8	+ 12,7	+ 1,0	— 0,1	...	— 0,1	+ 0,9	+ 14,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 17,7	+ 0,1	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,8	+ 20,3	— 1,9	+ 4,2	+ 0,4	+ 4,0	+ 2,0	+ 1,0	+ 11,6	+ 3,8	+ 33,8
13. Total des intermédiaires financiers	+ 99,7	+ 0,5	+ 1,3	+ 4,0	+ 1,4	+ 106,9	+ 33,7	+ 11,7	+ 0,3	+ 6,0	+ 2,3	+ 2,2	+ 22,5	+ 9,3	+ 172,4
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	+ 0,8	+ 0,4	...	— 0,2	+ 1,0	—	+ 5,8	+ 0,1	+ 1,0	+ 2,1	+ 0,4	+ 9,4	—	+ 10,4
15. Total des créances	+ 112,1	+ 2,8	+ 2,6	+ 3,1	+ 1,3	+ 121,9	+ 42,4	+ 94,1	+ 3,9	+ 32,4	+ 8,8	+ 30,5	+ 169,6	+ 12,2	+ 346,1
16. Solde des créances et des dettes .	+ 33,0	— 4,2	— 24,8	— 15,3	— 0,4	— 11,7	+ 12,7	+ 4,3	+ 0,1	+ 1,9	— 5,7	— 3,3	— 2,8	+ 1,8	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets (6)	Créances sur les pouvoirs publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts (13)	Divers 4 (14)		
		Détenues par les entreprises et particuliers		Dépôts par le Trésor (4)			Créances sur l'Etat 2 (7)	Créances sur les autres pouvoirs publics 3 (8)						
		Dépôts en francs belges 1 (2)	Dépôts en devises (3)										Financés par les organismes monétaires (9)	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires (10)
1964 Mars	273,3	58,3	10,1	...	341,7	78,3	174,0	4,8	88,4	101,3	7,0	10,6	-11,2	-10,2
Juin	285,6	58,3	8,1	...	352,0	79,4	177,8	5,2	92,2	104,3	8,9	10,0	-11,3	-10,2
Septembre	283,8	64,1	5,0	...	352,9	81,0	175,9	5,0	94,3	105,4	7,8	11,2	-11,3	-11,0
Décembre	297,4	65,1	5,2	...	367,7	88,0	179,7	6,3	98,2	108,5	7,8	11,1	-11,4	-12,0
1965 Mars	292,9	70,6	4,5	...	368,0	87,0	178,7	7,3	98,5	108,8	6,8	12,9	-11,3	-11,9
Juin	309,5	71,1	5,1	...	385,7	92,4	185,5	7,6	102,4	113,4	7,1	12,1	-11,3	-10,1
Septembre	306,4	74,8	3,9	...	385,1	90,4	189,0	7,0	106,9	116,5	4,2	11,8	-11,3	-12,9
Décembre	318,6	77,4	4,4	...	400,4	94,8	191,9	8,6	112,5	124,5	4,7	12,6	-11,4	-13,3
1966 Mars	314,6	82,4	4,2	...	401,2	93,7	191,3	8,3	114,0	126,8	7,2	12,4	-11,5	-14,2
Juin	329,3	81,1	4,9	...	415,3	93,4	197,4	9,5	119,0	130,8	8,8	13,4	-11,5	-14,7
Septembre	322,4	86,4	5,1	...	413,9	89,5	195,6	10,5	125,2	135,5	5,1	15,2	-11,7	-15,5
Décembre	339,7	89,0	5,7	...	434,4	89,2	203,9	12,0	134,9	144,5	4,6	15,7	-12,0	-13,9
1967 Mars	326,4	97,7	6,0	...	430,1	90,8	200,5	8,5	136,4	149,3	5,0	15,3	-12,4	-14,0
Juin	347,5	98,9	7,5	...	453,9	92,9	207,9	11,1	140,4	155,8	8,6	17,7	-12,6	-12,1
Septembre	343,2	105,7	6,9	...	455,8	90,9	214,3	11,4	145,6	158,8	3,8	18,8	-13,1	-15,9
Décembre	350,5	107,9	8,4	...	466,8	97,1	207,9	13,0	156,9	170,5	4,1	17,5	-13,5	-16,2
1968 Mars	350,0	115,9	7,5	...	473,4	94,5	212,1	12,9	159,3	175,0	3,8	20,4	-14,7	-14,9
Juin	372,7	118,3	7,9	...	498,9	97,2	225,3	12,7	166,0	181,1	7,9	19,7	-15,3	-14,6
Septembre	361,8	123,3	9,1	...	494,2	90,1	226,8	13,1	168,0	182,3	7,8	20,6	-15,9	-16,3
Décembre	376,5	125,8	8,8	...	511,1	86,1	231,5	16,8	182,5	196,0	6,8	21,0	-16,5	-17,1
1969 Mars	372,1	135,0	9,7	...	516,8	83,6	236,3	13,9	189,4	203,8	5,6	20,4	-17,2	-15,2
Juin	393,8	135,5	12,6	...	541,9	88,5	243,1	17,3	198,4	210,6	8,7	22,5	-19,0	-17,6
Septembre	373,9	142,2	15,3	...	531,4	85,3	242,6	18,6	195,8	206,4	9,2	26,3	-20,3	-26,1
Décembre	386,3	149,3	14,7	...	550,3	93,4	252,0	19,5	197,2	207,2	5,4	26,7	-21,0	-22,9
1970 Mars	390,1	155,1	13,2	...	558,4	96,9	p 257,0	p 20,2	198,6	210,2	4,2	p 27,5	-22,3	p-23,7
Juin	410,8	157,5	13,5	...	581,8	100,2	p 260,6	p 22,0	207,9	217,8	6,3	p 26,3	-23,4	p-18,1

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les dépôts reçus en carnets ou livrets.

2 Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

3 Y compris les créances sur les fonds de pension.

4 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre, et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967, vol. II, n° 3, septembre 1967.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	77,9	77,8	77,8	76,3	76,2	76,2	76,0	75,7	74,0	70,9	75,6	76,2	76,2	76,1	76,1	76,0	76,0	76,0	76,0	76,5	
2. F.M.I. — Participation	12,2	12,9	14,0	15,2	15,2	15,2	15,2	15,3	14,7	16,2	18,1	18,1	10,3	7,3	6,1	3,5	7,8	10,0	15,4	16,8	
— Prêts ¹	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9	1,9	1,9	1,9	5,9	5,5	5,0	4,0	3,5	
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	4,7	4,7	
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	6,7	4,9	7,3	6,1	7,6	6,9	6,8	2,7	8,0	5,3	8,1	9,9	14,2	14,4	17,1	15,6	9,8	4,7	7,1	0,1	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	21,9	20,0	19,7	20,0	21,4	21,3	29,9	34,9	36,1	36,6	24,2	18,2	18,1	17,9	25,0	29,3	35,6	36,5	33,9	41,5	
b) en francs belges	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7	...	0,1	3,0	3,1	3,2	3,1	0,3	0,2	0,4	0,1	...	0,1	
Total des créances sur l'étranger ...	123,7	120,6	123,8	122,6	125,4	124,8	129,9	130,7	137,8	134,1	135,2	131,0	124,1	119,9	128,2	124,5	129,2	131,3	137,1	139,6	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,4	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	0,2	...	0,6	1,1	0,7	1,0	
c) sur les banques de dépôts	0,5	...	0,5	0,5	0,3	0,7	0,2	0,1	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat ³ :																					
a) à un an au plus	9,0	10,0	9,3	10,0	9,6	9,9	10,0	8,8	2,7	6,3	10,0	10,9	15,3	15,8	16,7	16,0	15,5	15,8	15,9	15,7	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	2,5	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires	2,7	0,2	1,7	1,7	4,0	0,8	0,2	...	0,8	...	0,9	0,4	1,8	2,8	3,6	4,3	1,9	0,6	1,9	...	
b) effets commerciaux	2,9	2,4	2,8	3,1	3,9	2,3	2,4	2,4	5,0	2,7	2,5	2,2	10,0	9,2	9,9	11,3	6,9	3,0	3,2	1,8	
c) avances	0,1	0,1	...	0,2	
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	...	0,8	2,9	0,7	0,3	0,3	2,2	3,5	2,9	...	—	—	—	—	—	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	...	0,8	1,4	2,0	0,3	0,5	0,6	1,0	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	36,2	36,2	34,7	35,6	38,4	36,5	51,4	54,3	53,8	51,3	43,1	49,3	37,2	38,6	53,4	60,3	58,4	59,5	56,2	64,4	
TOTAL DE L'ACTIF ...	211,8	208,8	212,7	213,0	219,0	212,2	235,0	235,9	237,9	232,3	233,0	234,6	226,7	226,0	251,9	256,6	249,7	248,2	252,2	259,5	

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1968).

² Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Rentes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges ¹	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,4	0,5	0,7	0,5	0,5	1,5	1,0	2,0	6,3	9,9	0,7	0,8	0,6	0,7	
Total des engagements envers l'étranger ...	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,6	0,7	0,9	0,7	0,7	1,7	1,2	2,2	6,5	10,1	0,9	1,0	0,8	0,9	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	3,5	3,6	3,8	3,3	3,5	3,5	3,8	3,6	4,0	3,9	4,4	4,3	4,4	4,8	5,3	4,6	4,9	5,2	5,3 ^p	4,8	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1	0,2	2,2	2,7	0,1	0,1	0,8	1,2	0,1	0,1	1,0	1,0	0,1 ^p	0,1	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	166,8	163,4	171,0	170,0	171,8	166,5	176,0	172,4	173,6	170,3	180,9	176,2	178,8	175,6	183,6	177,8	178,1	173,3	181,9 ^p	178,7	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,4	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,5	0,6	0,6	0,4	0,5	0,4	0,6	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	38,7	38,8	36,7	38,5	41,0	39,0	54,2	58,1	56,8	54,3	46,5	51,9	40,7	41,7	55,8	63,4	64,4	67,2	63,7 ^p	74,4	
TOTAL DU PASSIF ...	211,8	208,8	212,7	213,0	219,0	212,2	235,0	235,9	237,9	232,3	233,0	234,6	226,7	226,0	251,9	256,6	249,7	248,2	252,2	259,5	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	28-2-69	31-3-69	30-4-69	31-5-69	30-6-69	31-7-69	31-8-69	30-9-69	31-10-69	30-11-69	31-12-69	31-1-70	28-2-70	31-3-70	30-4-70	31-5-70	30-6-70	31-7-70	31-8-70	30-9-70
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	76,1	76,1	76,1	76,1	76,1	76,1	76,0	76,0	76,0	75,9	76,0	75,9	76,0	76,0	75,9	76,0	76,0	76,0	75,9	76,5
2. F.M.I. — Participation	10,2	7,3	7,3	6,1	6,1	3,5	3,5	3,5	3,6	6,3	7,8	7,8	9,3	10,0	10,3	15,2	15,4	17,1	17,4	16,8
— Prêts ¹	4,0	4,0	4,0	3,5	3,5
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,8	3,9	4,0	4,1	4,6	4,7	4,7	4,7	4,7
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	11,2	14,4	14,9	14,8	17,1	18,4	17,8	15,6	12,5	9,7	9,8	10,7	6,3	4,7	8,4	8,4	7,1	4,9	2,1	0,1
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	18,4	17,9	21,4	23,9	25,0	25,5	29,0	29,3	34,1	34,1	35,6	36,1	35,6	36,5	37,6	32,9	33,9	38,0	39,2	41,5
b) en francs belges	0,1	0,2	0,2	3,3	0,4	1,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des créances sur l'étranger ...	120,0	119,9	123,9	127,7	128,2	125,1	126,4	124,5	126,3	126,0	129,2	134,3	131,1	131,3	136,4	137,2	137,1	140,7	139,3	139,6
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	1,1	0,4	0,7	0,7	1,0	1,1
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,9	0,1	0,7	0,5	0,8	0,2	0,1	3,9	0,1
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'État ² :																				
a) à un an au plus	17,0	15,8	15,4	15,9	16,7	12,5	16,3	16,0	8,3	11,1	15,5	2,9	13,6	15,8	4,3	14,4	15,9	14,4	15,2	15,7
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur ..	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur ..	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations bancaires	2,8	2,8	3,1	3,4	3,6	4,6	5,1	4,3	4,4	3,1	1,9	3,4	0,4	0,6	2,4	0,7	1,9	1,1
b) effets commerciaux	8,3	9,2	9,5	12,8	9,9	11,9	14,2	11,3	9,0	6,8	6,9	7,4	4,6	3,0	5,2	3,3	3,2	2,7	1,9	1,8
c) avances	0,2
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,5	0,6	1,1	0,3	1,0
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur ..	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	37,3	38,6	43,8	52,9	53,4	46,5	62,8	60,3	49,4	56,8	58,4	56,1	59,5	59,5	61,0	52,7	56,2	59,1	61,7	64,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	223,2	226,0	234,9	251,3	251,9	240,1	263,8	256,6	235,4	241,8	249,7	243,2	247,2	248,2	251,2	246,2	252,2	255,8	255,9	259,5

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).² Y compris le Fonds des Rentes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	28-2-69	31-3-69	30-4-69	31-5-69	30-6-69	31-7-69	31-8-69	30-9-69	31-10-69	30-11-69	31-12-69	31-1-70	28-2-70	31-3-70	30-4-70	31-5-70	30-6-70	31-7-70	31-8-70	30-9-70	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	1,2	2,0	2,8	9,4	6,3	1,7	11,8	9,9	1,0	0,9	0,7	0,6	0,5	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Total des engagements envers l'étranger ...	1,4	2,2	3,0	9,6	6,5	1,9	12,0	10,1	1,2	1,1	0,9	0,8	0,7	1,0	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	4,1	4,8	4,6	4,6	5,3	5,0	4,4	4,6	4,4	4,6	4,9	4,5	4,3	5,2	4,4	4,7	5,3	4,8	4,8	p 4,8	4,8
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	1,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0	0,1	...	1,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	p 0,1	0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	176,4	175,6	178,7	181,7	183,6	183,1	180,5	177,8	174,2	173,4	178,1	173,5	174,5	173,3	176,5	179,4	181,9	182,9	179,9	p 178,7	178,7
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,5	0,5	0,3	0,5	0,6	0,4	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	40,7	41,7	48,2	54,8	55,8	49,6	66,2	63,4	55,1	62,2	64,4	64,0	67,4	67,2	68,9	60,6	63,7	66,5	69,6	p 74,4	74,4
TOTAL DU PASSIF ...	223,2	226,0	234,9	251,3	251,9	240,1	263,8	256,6	235,4	241,8	249,7	243,2	247,2	248,2	251,2	246,2	252,2	255,8	255,9	259,5	259,5

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,5	0,1	0,4	0,1	1,1	0,3	0,5	0,6	0,1	0,1	...	0,1	0,1	1,9	1,8	1,2	
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	0,5	0,1	0,4	0,1	1,1	0,3	0,5	0,6	0,1	0,1	...	0,1	0,1	1,9	1,8	1,2	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique
b) sur les organismes publics	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,4	0,1	0,3	0,1	0,3	0,2	0,2	0,1	0,6	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
c) sur les banques de dépôts	0,2	...	0,3	...	0,5	0,1	0,1
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	43,0	47,1	44,3	45,3	40,6	48,5	46,7	46,8	45,4	48,8	49,3	56,7	54,8	57,4	59,0	59,2	52,6	62,1	63,9	61,7	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,2	6,3	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,7	6,6	6,6	6,5	6,4	6,3	6,3	6,5	6,5	6,4	6,7	6,9	7,1	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	5,0	6,5	6,2	7,3	8,3	9,6	5,4	7,3	7,3	8,0	7,6	5,5	6,1	10,0	7,0	10,2	11,5	11,4	8,4	9,5	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires	0,2	0,5	0,4	0,1	0,1	0,4	0,1	0,2	0,4	0,8	0,3	0,2	0,1	0,1	...	0,1	0,1	1,5	1,2	0,1	
b) effets commerciaux	0,3	0,5	0,4	0,3	0,1	0,5	0,2	0,1	0,5	1,2	0,5	0,6	0,9	1,3	0,6	1,4	1,2	1,3	1,3	1,7	
c) avances
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	0,1
— autres	0,5	0,5	0,7	0,8	0,9	0,3	0,8	0,7	0,6	0,5	0,3	0,2	0,1	2,0	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	3,1	2,9	3,1	2,4	3,4	4,9	3,7	3,6	4,2	4,0	4,6	4,7	2,9	4,6	3,9	3,7	4,4	3,0	2,1	4,1	
TOTAL DE L'ACTIF ...	58,1	64,9	62,1	63,1	60,2	71,4	63,7	65,9	66,3	70,9	70,0	75,6	71,6	81,0	77,5	81,7	76,6	88,4	86,0	87,8	

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	2,5	2,3	2,1	2,0	1,2	1,2	1,1	0,8	0,6	1,1	1,1	0,3	0,4	0,6	0,8	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1
Total des engagements envers l'étranger ...	2,5	2,3	2,1	2,0	1,2	1,2	1,1	0,8	0,6	1,1	1,1	0,3	0,4	0,6	0,8	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,2	...	0,6	1,1	0,7	1,0
b) envers les organismes publics	0,1	0,1	...	0,1	...	0,4	0,1	0,3	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,6	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
c) envers les banques de dépôts :																				
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,3	5,8	3,0	0,6	0,7	5,8	2,3	0,7	1,5	5,6	2,9	0,6	1,4	5,3	3,3	1,6	2,1	10,1	6,6	3,3
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	6,4	6,6	6,5	6,7	6,8	6,9	6,9	6,9	6,8	6,5	6,3	6,5	6,5	6,6	6,5	6,8	6,8	7,1	7,0	7,2
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	36,0	37,9	37,2	41,2	38,5	41,9	38,9	41,6	40,1	39,5	39,8	42,8	42,8	46,8	42,5	48,7	43,8	44,8	44,8	48,3
b) détenue par les pouvoirs publics	10,8	11,8	12,4	12,0	12,0	14,9	14,0	15,4	15,8	17,4	18,4	24,0	19,6	20,8	22,7	23,2	22,0	25,6	26,9	28,4
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	0,2	1,0	0,2	0,8	0,9	0,4	...	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	0,3	...	0,2	0,1	0,1
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres
TOTAL DU PASSIF ...	58,1	64,9	62,1	63,1	60,2	71,4	63,7	65,9	66,3	70,9	70,0	75,6	71,6	81,0	77,5	81,7	76,6	88,4	86,0	87,8

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale de Belgique.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	0,7	1,4	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	2,4	2,4	2,3	4,1	4,9	5,7	6,1	6,2	6,6	7,7	7,1	5,1	7,6
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	4,2	5,2	6,3	4,6	6,0	5,6	5,4	7,6	8,2	6,4	7,5	7,7	5,7	6,4	5,8	6,6	6,7	6,5	8,8	9,7
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	34,7	36,7	43,5	43,3	43,3	52,6	48,5	54,1	52,3	60,1	63,2	79,8	79,3	85,6	97,5	133,9	136,8	134,4	133,0	173,3
b) en francs belges	6,2	6,9	7,3	7,2	7,8	8,3	10,3	10,7	11,5	11,3	13,6	16,2	17,1	18,2	19,6	20,6	21,5	19,9	20,1	20,5
Total des créances sur l'étranger ...	45,8	50,2	59,0	56,9	58,9	68,4	66,1	74,8	74,4	80,1	88,4	108,6	107,8	116,3	129,1	167,7	172,7	167,9	167,0	211,1
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	3,2	3,4	3,5	3,7	3,2	3,4	3,4	3,7	3,5	3,9	3,8	4,3	4,2	4,4	4,7	5,2	4,6	4,8	5,1	5,2
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique .																				
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,2	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1	0,2	2,2	2,7	0,1	0,1	0,8	1,2	0,1	0,1	1,0	1,0	0,1
b) sur les organismes publics	1,2	5,8	3,0	0,6	0,6	5,8	2,3	0,7	1,5	5,6	2,9	0,6	1,4	5,3	3,3	1,6	2,1	10,1	6,6	3,3
c) sur les banques de dépôts	6,1	5,1	5,7	5,1	5,5	6,2	5,6	6,9	7,3	7,9	10,5	10,6	11,8	12,9	14,5	18,8	19,9	20,2	18,9	23,3
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat ¹ :																				
a) à un an au plus	33,6	28,8	29,6	33,7	31,9	34,0	32,0	37,6	42,0	34,9	34,7	35,6	32,7	28,1	32,0	35,6	39,5	37,1	p 39,5	p 41,3
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	34,8	37,4	37,2	38,3	40,4	37,9	38,1	38,9	41,2	44,7	45,6	46,3	51,7	54,0	53,0	55,7	59,6	61,5	p 62,4	p 66,3
— autres	26,0	26,8	27,1	27,6	29,5	30,7	30,5	31,3	33,6	33,4	33,0	33,7	33,7	33,9	33,4	32,8	31,9	32,5	p 32,0	p 31,8
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,1	2,0	2,3	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	4,7	p 8,1	p 7,9
— autres	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,6	2,1	2,5	2,6	2,5	2,9	2,8	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	p 3,1	p 4,0
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations bancaires	9,5	5,5	7,5	7,3	7,0	7,3	7,1	5,9	6,9	6,9	7,4	6,6	5,0	4,2	3,6	3,8	3,9	3,9	5,8	7,4
b) effets commerciaux	42,0	45,6	45,5	47,3	48,4	55,5	56,5	58,3	60,9	64,6	67,5	68,9	68,6	67,1	70,4	74,0	74,9	82,2	84,2	87,4
c) avances	52,7	54,8	57,5	59,6	64,8	63,3	69,4	73,3	74,5	77,7	80,8	86,3	90,7	98,0	102,8	105,3	100,1	99,4	102,5	106,2
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur	2,0	1,8	1,8	1,5	1,5	1,5	2,0	2,3	2,8	2,9	2,8	3,5	3,3	4,3	4,1	4,1	4,4	4,4	p 4,5	p 4,4
— autres	2,0	1,9	1,7	1,8	2,1	2,3	2,5	2,5	3,0	4,0	4,1	3,7	4,2	4,6	4,6	5,1	5,3	5,8	p 6,1	p 6,3
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	5,7	4,7	6,4	5,9	4,4	4,3	4,7	6,4	6,8	4,2	4,6	5,4	6,3	6,8	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,1	0,2	0,2	0,5	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	3,3	1,8	1,9	2,1	1,6	2,2	1,7	2,2	p 2,1	p 1,6
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	10,9	11,4	11,3	11,7	12,4	13,2	12,9	13,4	14,1	14,1	15,6	16,1	16,6	17,0	16,9	18,1	19,0	20,2	p 22,3	p 23,0
— autres	0,8	0,9	1,2	1,4	1,4	1,4	1,6	2,1	2,1	2,0	1,9	2,2	2,2	2,2	2,0	1,9	4,5	4,2	p 4,3	p 4,3
D. Autres	40,9	43,3	41,9	45,3	46,0	49,0	47,1	54,1	48,6	50,1	52,4	56,9	55,1	59,6	67,0	78,4	70,9	68,2	p 68,5	p 76,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	319,2	330,7	343,5	350,0	360,6	388,5	387,5	416,5	427,9	444,8	466,8	497,8	503,8	527,9	550,6	616,9	621,6	633,2	644,0	711,7

¹ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX. Balance des Paiements et XIII. Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963].

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	
<i>A. Engagements envers l'étranger</i>																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	53,1	55,3	62,6	62,3	67,1	78,3	73,2	84,1	85,3	89,3	94,8	110,1	110,7	113,9	123,4	163,4	169,8	169,6	164,3	206,6	
b) en francs belges ¹	20,3	20,6	20,7	22,3	22,8	24,3	25,0	26,3	28,7	29,8	31,9	36,2	35,9	38,7	39,0	37,3	31,8	34,7	37,8	41,7	
Total des engagements envers l'étranger ...	73,4	75,9	83,3	84,6	89,9	102,6	98,2	110,4	114,0	119,1	126,7	146,3	146,6	152,6	162,4	200,7	201,6	204,3	202,1	248,3	
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>																					
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,5	...	0,4	0,5	0,3	0,7	0,2
b) envers les organismes publics	0,1	0,2	...	0,3	...	0,5	0,1	0,1
c) envers les banques de dépôts :	6,1	5,1	5,7	5,1	5,5	6,2	5,6	6,9	7,3	7,9	10,5	10,7	11,8	12,9	14,5	18,8	19,9	20,1	18,9	23,3	
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>																					
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers	90,1	95,1	94,6	98,2	94,8	103,6	99,8	107,3	107,8	113,1	114,8	118,1	116,2	122,8	124,4	130,9	122,8	130,3	137,6	144,6	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	36,3	37,4	40,2	38,2	42,4	42,4	47,4	46,8	50,5	50,4	54,8	54,8	56,8	56,3	62,1	62,3	69,1	77,7	83,9	85,6	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	38,5	40,0	42,2	42,9	44,1	46,6	50,2	52,1	55,2	57,4	61,1	63,5	66,5	69,4	72,9	73,2	73,2	71,6	71,2	71,9	
— dépôts en devises	3,9	4,4	4,2	4,9	5,1	5,7	6,0	7,5	6,9	8,4	7,5	7,8	9,1	8,8	9,7	12,6	15,3	14,7	13,2	13,5	
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	11,3	11,4	11,5	11,5	11,7	12,0	12,4	12,6	13,1	13,5	14,7	15,3	15,9	16,5	17,3	18,9	20,3	21,0	22,4	23,4	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,6	1,4	0,1	1,0	...	—	—	—	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,2	0,4	0,1	0,2	...	0,3	0,3	0,4	0,1	0,4	0,6	0,4	0,5	0,7	0,5	0,2	0,3	1,4	2,8	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>D. Autres</i>	58,9	61,2	60,9	64,5	66,4	69,4	67,6	72,6	71,3	74,7	76,3	80,3	79,5	87,1	86,2	98,2	99,0	93,2	93,3	98,3	
TOTAL DU PASSIF ...	319,2	330,7	343,5	350,0	360,6	388,5	387,5	416,5	427,9	444,8	466,8	497,8	503,8	527,9	550,6	616,9	621,6	633,2	644,0	711,7	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70		
A. Créances sur l'étranger :																						
1. Or	77,7	77,9	77,8	77,8	76,3	76,2	76,2	76,0	75,7	74,0	70,9	75,6	76,2	76,2	76,1	76,1	76,0	76,0	76,0	76,0	76,0	
2. F.M.I. — Participation	12,2	12,2	12,9	14,0	15,2	15,2	15,2	15,2	15,3	14,7	16,2	18,1	18,1	10,3	7,3	6,1	3,5	7,8	10,0	15,4		
— Prêts ¹	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9	1,9	1,9	1,9	5,9	5,5	5,0	4,0	3,5		
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Obligations	0,8	1,5	2,0	1,9	1,9	2,0	2,0	2,5	2,5	2,4	4,2	5,0	5,7	6,1	6,2	6,6	7,7	7,1	5,1	4,0	4,7	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	7,4	12,0	11,6	11,9	12,1	13,3	12,3	14,4	12,0	14,7	13,3	16,4	15,7	20,7	20,2	23,8	22,4	18,2	15,3	18,0	7,6	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Autres :																						
a) en monnaies étrangères	57,9	58,6	63,5	63,0	63,3	74,0	69,8	84,0	87,2	96,2	99,8	104,0	97,5	103,7	115,4	158,9	166,1	170,0	169,5	207,2		
b) en francs belges	7,7	8,4	8,8	8,7	9,3	9,8	12,0	10,7	11,6	14,3	16,7	19,4	20,2	18,5	19,8	21,0	21,6	19,9	20,2	20,5		
Total des créances sur l'étranger ...	167,1	174,0	180,0	180,7	181,5	193,9	190,9	204,7	206,2	218,2	223,0	244,4	238,9	240,5	249,0	296,0	297,3	299,0	300,1	349,4	(6)	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																						
1. Pièces et billets	3,8	3,9	4,1	4,2	3,7	3,8	3,9	4,0	4,0	4,3	4,4	4,8	4,7	4,7	5,1	5,6	5,0	5,2	5,6	5,6		
2. Autres :																						
a) sur la Banque Nationale de Belgique .																						
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	0,2	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1	0,2	2,2	2,7	0,1	0,1	0,8	1,2	0,1	0,1	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	1,3	5,9	3,2	0,7	1,3	6,2	2,4	1,0	1,6	5,9	3,1	0,8	1,5	5,9	4,6	2,4	3,3	10,3	6,8	3,5		
c) sur les banques de dépôts	6,1	5,1	6,2	5,1	6,0	6,2	5,6	6,9	7,3	8,1	10,5	10,9	11,8	13,9	14,9	19,6	20,1	20,2	18,9	23,3		
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																						
1. Sur l'Etat ³ :																						
a) à un an au plus	86,5	84,9	83,9	88,3	82,5	92,1	88,6	94,4	96,2	86,4	90,3	102,3	98,4	100,8	106,8	111,5	108,1	114,7	119,2	118,9	(7)	
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur	42,5	46,2	46,4	47,5	49,5	47,1	47,3	48,3	50,5	54,0	54,9	55,3	60,6	62,9	62,1	64,8	68,6	70,7	71,8	75,9	(7)	
— autres	60,0	60,8	61,1	61,6	63,5	64,7	64,5	65,3	67,6	67,4	67,0	67,7	67,7	67,9	67,4	66,8	65,9	66,5	66,0	65,8	(7)	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																						
a) à un an au plus	5,0	6,5	6,2	7,3	8,3	9,6	5,4	7,3	7,3	8,0	7,6	5,5	6,1	10,0	7,0	10,2	11,5	11,4	8,4	9,5	(8)	
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,5	1,6	1,6	2,5	2,8	4,2	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3	5,3	8,7	8,5	(8)	
— autres	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,6	2,1	2,5	2,5	2,5	2,9	2,8	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	3,1	4,0	(8)	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																						
a) acceptations bancaires	9,7	8,7	8,1	9,1	8,8	11,7	8,0	6,3	7,3	8,5	7,7	7,7	5,5	6,1	6,4	7,5	8,3	7,3	7,6	9,4	(9)	
b) effets commerciaux	44,4	49,0	48,3	50,4	51,6	59,9	59,0	60,8	63,8	70,8	70,7	72,0	71,7	78,4	80,2	85,3	87,4	90,4	88,5	92,3	(9)	
c) avances	52,7	54,8	57,5	59,6	64,8	63,3	69,4	73,3	74,5	77,7	80,8	86,3	90,8	98,1	102,8	105,5	100,1	99,4	102,5	106,2	(9)	
d) obligations :																						
— accessibles à tout placeur	2,0	1,8	1,8	1,6	1,5	1,5	2,0	2,4	2,8	2,9	2,9	3,7	3,5	4,5	4,3	4,4	4,7	4,7	4,8	4,7	(14)	
— autres	2,5	2,4	2,4	2,6	3,0	2,6	3,3	3,2	3,6	4,5	4,4	3,9	4,3	4,6	4,6	5,1	5,3	5,8	6,1	8,3	(14)	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁴	5,7	4,7	7,2	8,8	5,1	4,6	5,0	8,6	6,8	4,3	4,6	8,9	9,2	6,8	—	—	—	—	—	—	(11)	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																						
a) à un an au plus	0,4	0,4	0,4	0,5	1,5	1,0	1,0	2,4	2,9	1,3	3,3	1,8	1,9	2,1	2,1	2,9	2,7	2,3	2,1	1,6	(12)	
b) à plus d'un an :																						
— obligations accessibles à tout placeur	10,9	11,4	11,3	11,7	12,4	13,2	12,9	13,4	14,1	14,1	15,6	16,2	16,7	17,1	17,0	18,2	19,1	20,3	22,5	23,2	(12)	
— autres	0,9	1,0	1,3	1,5	1,5	1,5	1,7	2,2	2,2	2,1	2,0	2,3	2,3	2,3	2,1	2,0	4,6	4,3	4,4	4,4	(12)	
D. Autres	81,0	82,4	81,2	82,4	85,0	92,3	87,3	109,1	107,1	107,9	108,3	104,7	107,3	101,4	109,5	135,5	135,6	129,6	130,1	137,1	(14)	
TOTAL DE L'ACTIF ...	584,8	607,4	614,4	625,8	633,8	678,9	663,4	717,4	730,1	753,6	769,1	806,4	810,0	835,6	854,1	950,5	954,8	971,3	978,2	1.051,7		

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1968).² Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, n^o 5, septembre 1968].⁴ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la Rubrique D. « Autres ».

Colonne du tableau XIII « Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	31-12-67	31-3-68	30-6-68	30-9-68	31-12-68	31-3-69	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70		
A. Engagements envers l'étranger :																						
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																						
a) en monnaies étrangères	53,1	55,3	62,6	62,9	67,7	78,3	73,2	84,5	85,7	89,3	94,8	110,1	110,7	113,9	123,4	163,4	169,8	169,6	164,3	206,6	206,6	
b) en francs belges ¹	23,5	23,6	23,5	24,3	24,0	26,2	26,7	27,1	29,4	31,6	33,5	37,0	37,8	40,3	41,8	43,9	42,0	35,8	38,7	42,4	42,4	
Total des engagements envers l'étranger ...	76,8	79,1	86,3	87,4	91,9	104,7	100,1	111,8	115,3	121,1	128,5	147,3	148,7	154,4	165,4	207,5	212,0	205,6	203,2	249,2	249,2	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																						
1. Pièces et billets ²	3,8	3,9	4,1	4,2	3,7	3,8	3,9	4,0	4,0	4,3	4,4	4,8	4,7	4,7	5,1	5,6	5,0	5,2	5,6	5,6	5,6	
2. Autres :																						
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,7	...	1,0	0,5	1,4	1,4	1,2	
b) envers les organismes publics	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,4	0,1	0,3	0,1	0,5	0,2	0,4	0,1	1,1	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	
c) envers les banques de dépôts :																						
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	7,5	12,3	10,4	5,8	6,3	13,3	10,0	7,7	9,0	15,7	16,1	11,4	13,3	19,0	19,0	20,5	22,1	31,2	26,5	26,7	26,7	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																						
1. Monnaie fiduciaire ³	169,1	173,4	169,9	177,7	176,8	178,7	173,4	182,9	179,2	180,1	176,6	187,4	182,7	185,4	182,1	190,4	184,6	185,2	180,3	189,1	189,1	
2. Monnaie scripturale :																						
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	126,5	133,4	132,2	139,7	133,6	146,0	139,0	149,2	148,2	153,0	155,0	161,3	159,4	170,4	167,4	180,2	167,2	175,5	182,9	193,3	193,3	
b) détenue par les pouvoirs publics	10,8	11,8	12,4	12,0	12,0	14,9	14,0	15,4	15,8	17,4	18,4	24,0	19,6	20,8	22,7	23,2	22,0	25,6	26,9	28,4	28,4	
3. Liquidités quasi monétaires :																						
a) détenues par les entreprises et particuliers :																						
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	36,3	37,4	40,2	38,2	42,4	42,4	47,4	46,8	50,5	50,4	54,8	54,8	56,8	56,3	62,1	62,3	69,1	77,7	83,9	85,6	85,6	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	38,5	40,0	42,2	42,9	44,1	46,6	50,2	52,1	55,2	57,4	61,1	63,5	66,5	69,4	72,9	73,2	73,2	71,6	71,2	71,9	71,9	
— dépôts en devises	3,9	4,4	4,2	4,9	5,1	5,7	6,0	7,5	6,9	8,4	7,5	7,8	9,1	8,8	9,7	12,6	15,3	14,7	13,2	13,5	13,5	
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	11,3	11,4	11,5	11,5	11,7	12,0	12,4	12,6	13,1	13,5	14,7	15,3	15,9	16,5	17,3	18,9	20,3	21,0	22,4	23,4	23,4	
5. Autres :																						
a) envers le Fonds des Rentes ⁵	1,5	0,1	3,0	0,2	0,8	1,0	1,4	...	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	0,4	0,2	0,6	0,2	0,2	...	0,3	0,3	0,4	0,1	0,4	0,6	0,4	0,5	0,8	0,5	0,2	0,3	1,4	2,8	2,8	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	98,3	99,9	99,7	101,2	104,9	110,4	106,6	126,8	129,4	131,5	130,6	126,8	131,4	127,8	127,9	154,0	162,4	157,6	160,5	162,0	162,0	
TOTAL DU PASSIF ...	584,8	607,4	614,4	625,8	633,8	678,9	663,4	717,4	730,1	753,6	769,1	806,4	810,0	835,6	854,1	950,5	954,8	971,3	978,2	1.051,7	1.051,7	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intérieurs des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

¹ Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

² B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

³ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

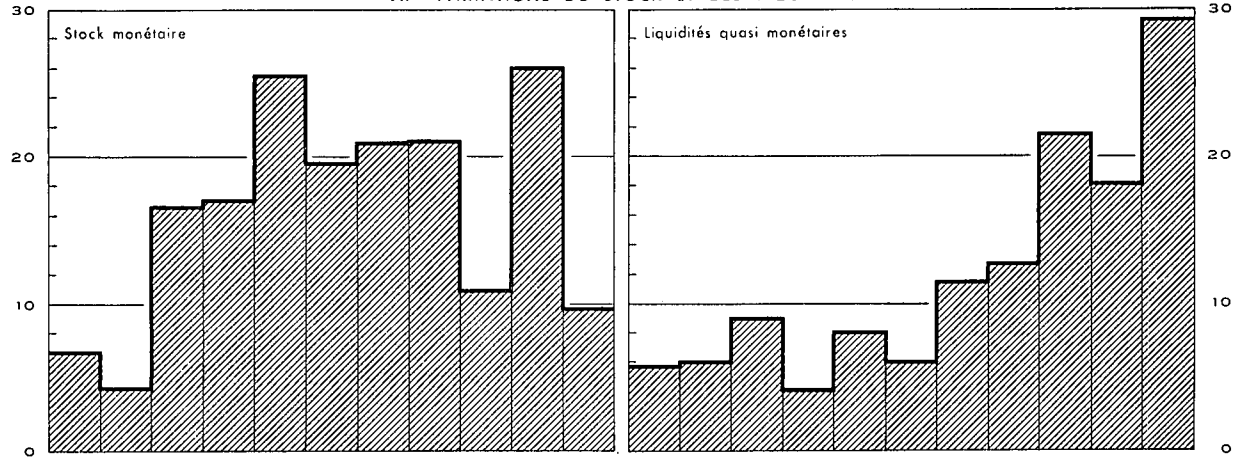
⁴ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C5a ou D. « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D. « Autres ».

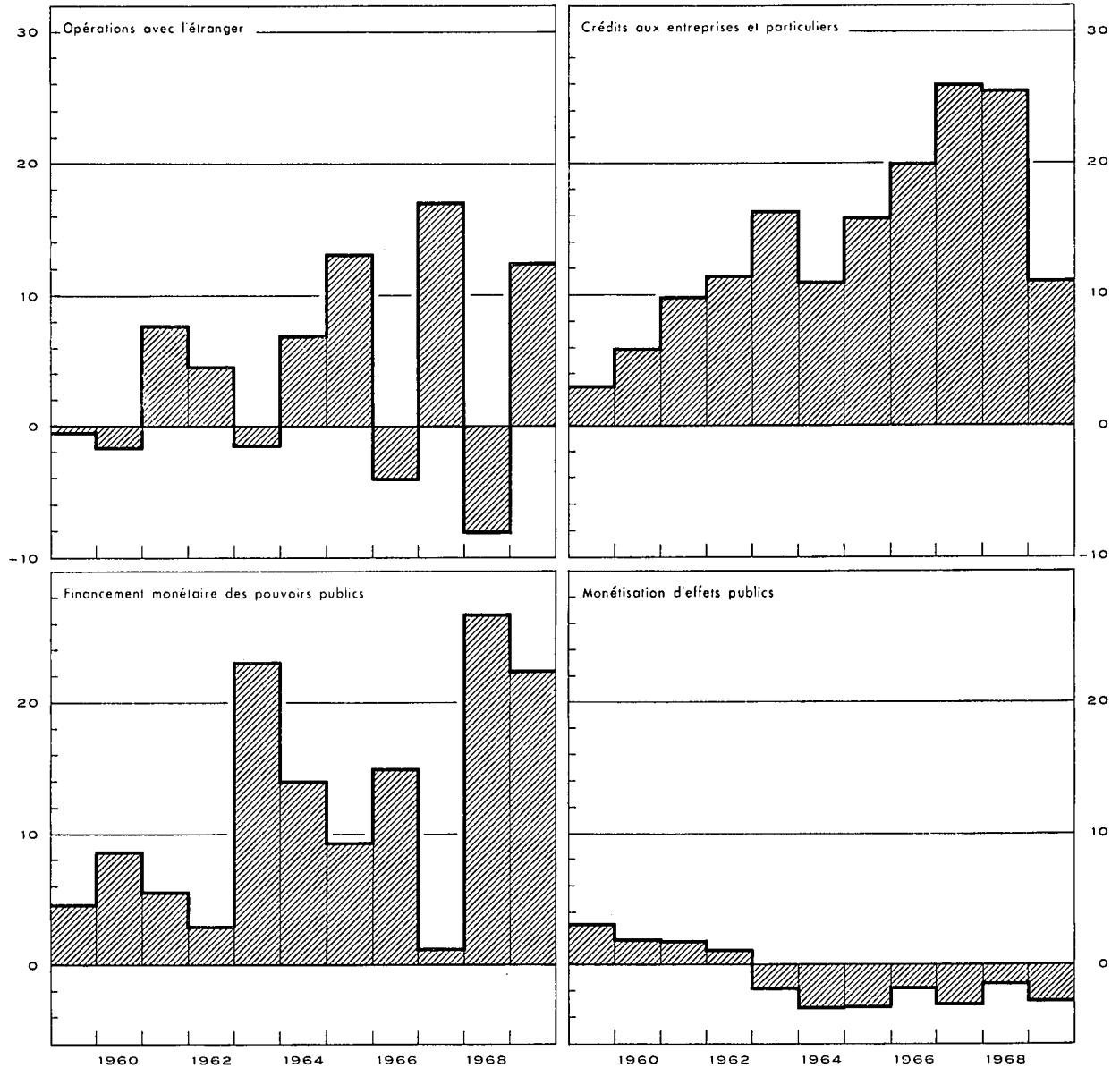
XIII - 3. — STOCK MONETAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONETAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONÉTAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Crédits aux entreprises et particuliers 1	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -) 2		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Divers
						de créances commerciales sur l'étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat 3	Autres pouvoirs publics 4	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1965 1 ^{er} trimestre	- 4,5	+ 4,8	+ 0,3	+ 4,7	+ 0,3	- 2,3	...	- 3,9	+ 1,0	+ 0,5	...	- 0,1	...	+ 0,1
2 ^e trimestre	+16,5	+ 1,2	+ 17,7	+ 3,9	+ 4,6	+ 1,9	- 0,7	+ 5,1	+ 1,1	- 0,4	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 3,1	+ 2,5	- 0,6	+ 0,9	+ 3,1	- 2,2	+ 1,4	+ 2,2	- 1,2	- 0,9	- 1,4	+ 0,1	...	- 2,4
4 ^e trimestre	+12,2	+ 3,1	+ 15,3	+ 3,7	+ 7,9	+ 1,4	- 2,3	+ 3,6	+ 1,5	- 0,3	- 0,2	+ 0,9	- 0,1	- 0,8
Total ...	+21,1	+11,6	+ 32,7	+13,2	+ 15,9	- 1,2	- 1,6	+ 7,0	+ 2,4	- 1,1	- 2,0	+ 1,3	...	- 1,2
1966 1 ^{er} trimestre	- 4,0	+ 4,8	+ 0,8	- 0,3	+ 2,3	+ 0,3	- 0,8	+ 2,1	- 0,4	- 1,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+14,8	- 0,6	+ 14,2	...	+ 4,0	+ 0,6	+ 1,0	+ 7,5	+ 1,2	- 0,5	...	+ 0,7	...	- 0,3
3 ^e trimestre	- 6,9	+ 5,5	- 1,4	- 2,8	+ 4,7	+ 0,6	+ 1,5	- 7,9	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,4	+ 1,7	- 0,2	- 0,8
4 ^e trimestre	+17,3	+ 3,1	+ 20,4	- 0,9	+ 9,0	- 0,4	+ 0,7	+ 10,1	+ 1,5	- 0,1	- 0,7	+ 0,1	- 0,3	+ 1,4
Total ...	+21,2	+12,8	+ 34,0	- 4,0	+ 20,0	+ 1,1	+ 2,4	+ 11,8	+ 3,2	- 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,6	- 0,6
1967 1 ^{er} trimestre	-13,1	+ 9,0	- 4,1	+ 4,9	+ 4,8	- 0,3	- 3,4	- 2,7	- 3,9	- 1,1	- 1,7	- 0,3	- 0,4	...
2 ^e trimestre	+21,1	+ 2,7	+ 23,8	+ 5,5	+ 6,6	- 0,9	- 2,4	+ 9,6	+ 2,2	- 0,3	+ 0,8	+ 1,0	- 0,3	+ 2,0
3 ^e trimestre	- 4,3	+ 6,2	+ 1,9	+ 2,8	+ 2,9	- 2,4	+ 2,2	- 0,6	+ 0,3	- 0,5	+ 0,4	+ 0,6	- 0,4	- 3,4
4 ^e trimestre	+ 7,3	+ 3,7	+ 11,0	+ 3,9	+ 11,7	+ 0,9	- 0,3	- 4,9	+ 1,3	- 0,1	- 0,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,8
Total ...	+11,0	+21,6	+ 32,6	+17,1	+ 26,0	- 2,7	- 3,9	+ 1,4	- 0,1	- 2,0	- 0,9	+ 1,5	- 1,6	- 2,2
1968 1 ^{er} trimestre	- 0,5	+ 7,1	+ 6,6	- 0,7	+ 4,6	- 1,9	- 2,2	+ 4,4	- 0,4	- 0,8	...	+ 3,3	- 1,2	+ 1,5
2 ^e trimestre	+22,7	+ 2,8	+ 25,5	+ 2,8	+ 6,1	+ 1,3	+ 0,5	+ 18,0	- 0,5	+ 0,3	- 1,1	- 0,6	- 0,6	- 0,7
3 ^e trimestre	-10,9	+ 6,2	- 4,7	- 6,0	+ 1,2	+ 0,4	+ 0,9	- 3,1	+ 0,3	- 1,1	+ 2,1	+ 1,3	- 0,5	- 0,2
4 ^e trimestre	+14,8	+ 2,1	+ 16,9	- 4,2	+ 13,7	+ 1,0	+ 0,8	+ 4,4	+ 3,7	- 0,5	- 0,3	...	- 0,7	- 1,0
Total ...	+26,1	+18,2	+ 44,3	- 8,1	+ 25,6	+ 0,8	...	+ 23,7	+ 3,1	- 2,1	+ 0,7	+ 4,0	- 3,0	- 0,4
1969 1 ^{er} trimestre	- 4,4	+10,2	+ 5,8	- 0,7	+ 7,7	- 1,0	- 0,9	+ 6,5	- 2,8	- 1,8	- 1,8	- 0,6	- 0,7	+ 1,9
2 ^e trimestre	+21,7	+ 3,4	+ 25,1	+ 4,3	+ 6,9	- 0,4	+ 2,1	+ 13,0	+ 3,3	+ 0,3	+ 1,3	+ 1,9	- 1,7	- 5,9
3 ^e trimestre	-19,9	+ 9,4	- 10,5	- 2,9	- 4,2	+ 0,9	+ 1,6	- 4,8	+ 1,3	- 0,7	+ 0,9	+ 3,6	- 1,3	- 4,9
4 ^e trimestre	+12,4	+ 6,4	+ 18,8	+11,8	+ 0,7	- 2,3	+ 0,7	+ 5,1	+ 0,9	+ 0,1	- 1,1	...	- 0,7	+ 3,6
Total ...	+ 9,8	+29,4	+ 39,2	+12,5	+ 11,1	- 2,8	+ 3,5	+ 19,8	+ 2,7	- 2,1	- 0,7	+ 4,9	- 4,4	- 5,3
1970 1 ^{er} trimestre	+ 3,8	+ 4,3	+ 8,1	p+ 1,6	+ 3,0	- 1,3	- 1,6	p+ 5,0	p+ 0,7	p ...	- 1,2	p+ 0,6	- 1,4	p+ 2,7
2 ^e trimestre	+20,7	+ 2,8	+ 23,5	p+ 3,7	+ 7,6	...	+ 1,7	p+ 8,1	p+ 1,6	p- 0,4	- 2,2	p- 1,2	- 1,0	p+ 5,6

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode de l'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Variation de l'encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires. — 2 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires et refinancés par eux auprès d'organismes non monétaires moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes monétaires. — 3 Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (D.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968]. — 4 Y compris les fonds de pension.

XIII - 4. — STOCK MONÉTAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fidu- ciaire	
	Billets et monnaies du Trésor 2	Billets de la B.N.B. 3	Stock de monnaie fiduciaire 3	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subor- donnés 4	détenue par les entreprises et particuliers 1						
					comptes courants à la B.N.B. 3	avoirs en C.C.P. 3	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établis- sements para- étatiques 3	Total			Stock de monnaie scrip- turaire
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(10) = (8) + (9)	(11) = (8) : (10)		
1957 Juin	4,6	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	4,7	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	4,8	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	4,8	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ⁴	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	4,9	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	4,9	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	218,3	56,1
1960 Juin	5,0	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,2	124,1	126,8	7,3 ⁶	0,7	26,9	58,7 ⁵	86,3	93,6	220,4	57,6
1961 Juin	5,3	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre	5,5	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	5,6	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Décembre	5,8	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Juin	5,9	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série 7</i>											
Juin	5,9	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	76,0	108,6	121,4	271,0	55,2
Décembre	6,1	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	78,6	112,0	124,1	277,8	55,3
1964 Juin	6,1	153,9	157,1	12,4	0,3	35,8	80,0	116,1	128,5	285,6	55,0
Décembre	6,4	160,3	163,7	10,8	0,6	35,9	86,4	122,9	133,7	297,4	55,0
1965 Juin	6,4	165,8	168,9	12,2	0,4	37,5	90,5	128,4	140,6	309,5	54,6
Décembre	6,6	170,3	173,4	11,8	0,4	37,6	95,4	133,4	145,2	318,6	54,4
1966 Juin	6,7	174,8	177,7	12,0	0,2	41,0	98,4	139,6	151,6	329,3	54,0
Décembre	6,9	175,3	178,7	14,9	0,5	41,5	104,1	146,1	161,0	339,7	52,6
1967 Juin	6,9	179,7	182,8	15,4	0,3	41,1	107,9	149,3	164,7	347,5	52,6
Décembre	6,5	177,5	180,1	17,4	0,5	39,0	113,5	153,0	170,4	350,5	51,4
1968 Juin	6,5	185,3	187,4	24,0	0,4	42,4	118,5	161,3	185,3	372,7	50,3
Décembre	6,6	183,2	185,4	20,8	0,8	46,2	123,3	170,3	191,1	376,5	49,2
1969 Juin	6,8	188,9	190,4	23,2	0,6	48,0	131,6	180,2	203,4	393,8	48,3
Septembre	6,8	182,5	184,7	22,0	0,6	43,0	123,6	167,2	189,2	373,9	49,4
Octobre	6,9	178,6	181,0	22,0	0,4	45,3	123,8	169,5	191,5	372,5	48,6
Novembre	6,9	178,0	180,3	21,2	0,4	44,4	124,1	168,9	190,1	370,4	48,7
Décembre	7,0	183,0	185,2	25,6	0,4	43,9	131,2	175,5	201,1	386,3	47,9
1970 Janvier	7,0	178,0	180,5	22,7	0,3	46,5	128,8	175,6	198,3	378,8	47,7
Février	7,0	178,8	181,5	20,8	0,3	43,3	130,6	174,2	195,0	376,5	48,2
Mars	7,0	178,5	180,3	26,9	0,5	43,8	138,6	182,9	209,8	390,1	46,2
Avril	7,0	180,9	183,5	25,6	0,4	53,3	135,3	189,0	214,6	398,1	46,1
Mai	7,1	184,1	186,5	28,2	0,5	45,8	139,3	185,6	213,8	400,3	46,6
Juin	7,2	187,1	189,1	28,4	0,4	47,4	145,5	193,3	221,7	410,8	46,0
Juillet	7,3	187,7	190,2	27,7	0,5	48,2	137,7	186,4	214,1	404,3	47,0
Août	7,3	184,8	187,2	23,8	0,5	45,1	138,8	184,4	208,2	395,4	47,3

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des avoirs de la Banque Nationale de Belgique.

³ Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

⁴ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

⁵ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

⁶ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

⁷ Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créanocs et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.P.) : XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	Opérations avec l'étranger ³ (soldes courants + opérations en capital des entreprises et particuliers) (10) = (6) - (7) - (8) - (9)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes monétaires [col. (6)] ⁴	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁵
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres ²				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1960 Année	80,6	- 5,8 ⁶	74,8 ⁶	+ 8,3	- 4,2 ⁶	+ 4,1 ⁶	+ 3,5	+ 1,7	+ 0,5	- 1,6	+ 2,1	+ 6,2
1961 Année	92,7	-14,9 ⁶	77,8 ⁶	+12,2	-10,4 ⁶	+ 1,8 ⁶	- 5,0	+ 0,1	- 1,1	+ 7,8	- 1,2	+ 0,6
1962 Année	91,0	-10,5	80,5	- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 2,2	+ 0,4	- 0,2	+ 4,7	+ 1,3	+ 4,0
1963 Année ⁷	102,2	-23,0	79,2	+11,2	-10,3	+ 0,9	+ 2,3	+ 0,1	- 0,1	- 1,4	- 1,0	- 0,1
1964 Année	114,8	-26,8	88,0	+12,6	- 3,8	+ 8,8	+ 0,7	+ 1,1	...	+ 7,0	+ 1,9	+10,7
1965 1 ^{er} trimestre .	113,3	-26,3	87,0	- 1,5	+ 0,5	- 1,0	- 3,5	+ 0,1	- 2,3	+ 4,7	+ 0,3	- 0,7
2 ^e trimestre .	120,4	-28,0	92,4	+ 7,1	- 1,7	+ 5,4	- 1,2	+ 0,8	+ 1,9	+ 3,9	+ 0,3	+ 5,7
3 ^e trimestre .	120,0	-29,6	90,4	- 0,4	- 1,6	- 2,0	- 0,1	- 0,6	- 2,2	+ 0,9	- 0,6	- 2,6
4 ^e trimestre .	122,8	-28,0	94,8	+ 2,8	+ 1,6	+ 4,4	- 0,7	...	+ 1,4	+ 3,7	+ 0,5	+ 4,9
				+ 8,0	- 1,2	+ 6,8	- 5,5	+ 0,3	- 1,2	+13,2	+ 0,5	+ 7,3
1966 1 ^{er} trimestre .	119,7	-26,0	93,7	- 3,1	+ 2,0	- 1,1	- 1,1	...	+ 0,3	- 0,3	+ 0,4	- 0,7
2 ^e trimestre .	123,0	-29,6	93,4	+ 3,3	- 3,7	- 0,4	- 1,0	...	+ 0,6	...	+ 0,2	- 0,2
3 ^e trimestre .	121,8	-32,3	89,5	- 1,2	- 2,6	- 3,8	- 1,6	...	+ 0,6	- 2,8	+ 0,6	- 3,2
4 ^e trimestre .	124,5	-35,3	89,2	+ 2,7	- 3,0	- 0,3	+ 1,0	...	- 0,4	- 0,9	- 0,9	- 1,2
				+ 1,7	- 7,3	- 5,6	- 2,7	...	+ 1,1	- 4,0	+ 0,3	- 5,3
1967 1 ^{er} trimestre .	124,0	-33,2	90,8	- 0,5	+ 2,3	+ 1,8	- 2,4	- 0,4	- 0,3	+ 4,9	+ 0,9	+ 2,7
2 ^e trimestre .	129,3	-36,4	92,9	+ 5,3	- 3,1	+ 2,2	- 2,4	...	- 0,9	+ 5,5	- 1,6	+ 0,6
3 ^e trimestre .	130,0	-39,1	90,9	+ 0,7	- 2,8	- 2,1	- 2,4	- 0,1	- 2,4	+ 2,8	+ 2,8	+ 0,7
4 ^e trimestre .	136,9	-39,8	97,1	+ 6,9	- 0,7	+ 6,2	+ 1,4	...	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 5,6
				+12,4	- 4,3	+ 8,1	- 5,8	- 0,5	- 2,7	+17,1	+ 1,5	+ 9,6
1968 1 ^{er} trimestre .	133,4	-38,9	94,5	- 3,5	+ 0,9	- 2,6	- 1,9	- 0,7	+ 0,6	- 2,0
2 ^e trimestre .	134,5	-37,3	97,2	+ 1,1	+ 1,6	+ 2,7	- 1,2	- 0,2	+ 1,3	+ 2,8	- 1,8	+ 0,9
3 ^e trimestre .	129,3	-39,2	90,1	- 5,2	- 1,7	- 6,9	- 1,3	...	+ 0,4	- 6,0	+ 3,4	- 3,5
4 ^e trimestre .	122,9	-36,8	86,1	- 6,4	+ 2,2	- 4,2	- 1,0	...	+ 1,0	- 4,2	+ 5,1	+ 0,9
				-14,0	+ 3,0	-11,0	- 3,5	- 0,2	+ 0,8	- 8,1	+ 7,3	- 3,7
1969 1 ^{er} trimestre .	117,6	-34,0	83,6	- 5,3	+ 2,8	- 2,5	- 0,8	...	- 1,0	- 0,7	+ 3,7	+ 1,2
2 ^e trimestre .	121,7	-33,2	88,5	+ 4,1	+ 0,8	+ 4,9	+ 1,2	- 0,2	- 0,4	+ 4,3	- 1,7	+ 3,2
3 ^e trimestre .	114,5	-29,2	85,3	- 7,2	+ 4,0	- 3,2	- 1,2	...	+ 0,9	- 2,9	- 1,6	- 4,8
4 ^e trimestre .	128,3	-34,9	93,4	+13,4 ⁸	- 5,8	+ 7,6	- 1,9	...	- 2,3	+11,8	+ 7,7	+15,3
				+ 5,0 ⁸	+ 1,8	+ 6,8	- 2,7	- 0,2	- 2,8	+12,5	+ 8,1	+14,9
1970 1 ^{er} trimestre .	130,3	-33,4	96,9	- 1,5 ⁹	+ 1,6	+ 0,1	p- 0,2	p ...	- 1,3	p+ 1,6	p+ 3,7	p+ 3,8
2 ^e trimestre .	136,3	-36,1	100,2	+ 6,0	- 2,7	+ 3,3	p ...	p- 0,4	...	p+ 3,7	p+ 1,9	p+ 5,2

¹ Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, page 20 à 27.

² Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs, sauf, à partir de 1963, le Fonds des Routes, qui est compris dans la colonne (7), Etat.

³ Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII-3.

⁴ Cette différence est égale à :

— variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant a) des variations des avoirs ou engagements nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L., b) en 1960, des variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].

— moins, a) depuis le 3^e trimestre de 1963, variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) depuis le 2^e trimestre de 1968 variations des effets publics luxembourgeois détenus par la Banque Nationale de Belgique [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

⁵ Voir tableaux IX - 1, 2 et 3, rubrique 6.2.

⁶ Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux ou financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,0 milliard en 1960 et une augmentation, également comptable, de 0,5 milliard en 1961. Ces mouvements de caractère purement comptable ont été éliminés de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

⁷ A partir de 1968, les chiffres des autres organismes monétaires ne sont plus comparables à ceux des années antérieures; un article explicatif à ce sujet est inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967.

⁸ Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en marks allemands à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

⁹ Non compris une augmentation de 3,5 milliards résultant de la répartition des droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général	
	Financements spécifiques					Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée	Total	Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée		Total		
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux ¹	de la construction et de transactions immobilières ²	de ventes et prêts à tempérament ³	d'importations	Total			Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation	Crédits de caisse ⁴			
									Autres			Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11) = (6) + (10)		
1964 Mars	8,6	6,5	11,1	9,7	63,6	99,5	13,0	4,3	1,8	19,1	118,6	
Juin	9,6	6,8	12,1	9,9	64,5	102,9	13,8	4,3	1,5	19,6	122,5	
Septembre	10,3	6,9	12,2	9,1	65,9	104,4	13,3	4,7	1,6	19,6	124,0	
Décembre	10,9	6,9	12,0	9,9	67,1	106,8	14,2	5,3	1,7	21,2	128,0	
1965 Mars	11,6	6,6	12,1	9,6	66,8	106,7	15,3	6,4	1,5	23,2	129,9	
Juin	12,0	7,2	12,7	10,1	69,7	111,7	16,3	6,9	1,6	24,8	136,5	
Septembre	12,2	7,4	12,8	11,3	71,3	115,0	15,5	7,0	1,9	24,4	139,4	
Décembre	13,7	8,2	12,8	12,2	75,8	122,7	18,0	7,2	3,1	28,3	151,0	
1966 Mars	13,8	8,0	13,0	12,0	78,3	125,1	17,9	8,1	2,7	28,7	153,8	
Juin	15,0	8,6	13,4	12,4	80,0	129,4	17,9	7,7	2,5	28,1	157,5	
Septembre	16,5	8,9	13,7	11,4	83,8	134,3	18,2	7,6	2,5	28,3	162,6	
Décembre ⁵	18,2	9,2	14,1	13,2	87,9	142,6	19,6	6,7	2,5	28,8	171,4	
1967 Mars	20,0	9,2	14,1	11,9	92,3	147,5	19,6	7,4	2,2	29,2	176,7	
Juin	22,1	10,4	15,0	11,7	95,2	154,4	21,8	7,3	3,6	32,7	187,1	
Septembre ⁵	22,3	10,5	15,1	11,5	98,2	157,6	22,3	6,7	3,1	32,1	189,7	
Décembre ⁵	22,8	11,5	15,5	13,4	105,1	168,3	23,7	6,9	3,9	34,5	202,8	
1968 Mars ⁵	23,8	11,6	16,3	13,8	107,3	172,8	25,1	8,2	4,2	37,5	210,3	
Juin ⁵	25,0	12,1	18,2	13,3	111,2	179,8	26,7	9,1	4,5	40,3	220,1	
Septembre	27,4	12,7	19,0	13,2	108,9	181,2	26,7	11,2	3,6	41,5	222,7	
Décembre	27,7	13,9	19,8	14,3	118,4	194,1	29,8	14,5	4,1	48,4	242,5	
1969 Mars	27,1	14,0	20,0	16,0	124,3	201,4	30,9	16,4	3,3	50,6	252,0	
<i>Nouvelle série</i>												
Mars	26,3	13,0	20,8	16,0	125,3	201,4	30,9	16,4	3,3	50,6	252,0	
Juin	28,3	13,3	23,4	15,1	128,8	208,9	34,6	20,4	3,0	58,0	266,9	
Septembre	26,9	14,1	24,0	15,6	124,4	205,0	33,1	25,6	3,0	61,7	266,7	
Décembre	27,4	14,0	23,7	13,7	125,9	204,7	32,4	19,1	1,5	53,0	257,7	
1970 Mars	28,3	14,7	23,2	13,3	128,2	207,7	33,0	23,8	1,2	58,0	265,7	
Juin	28,6	15,9	23,7	15,9	132,1	216,2	36,1	30,1	0,9	67,1	283,3	

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961 et 14 juillet 1960 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus (5 ans ou plus dans l'ancienne série) à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc. L'ancienne série (mars 1964-mars 1969) comprenait un certain montant de crédits finançant des ventes à tempérament. Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. Dans l'ancienne série (mars 1964-mars 1969) une partie des crédits des acheteurs à tempérament figurait dans la colonne (1). Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts ¹			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)		(8)	(9)	(10)		(12)
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1966 Mars	12,3	55,3	57,5	125,1	4,7	9,9	14,6	7,6	45,4	57,5	110,5	—
Juin	12,6	57,3	59,5	129,4	5,2	10,1	15,3	7,4	47,2	59,5	114,1	—
Septembre	11,7	57,9	64,7	134,3	4,7	9,5	14,2	7,0	48,4	64,7	120,1	—
Décembre ³	13,8	65,5	63,3	142,6	6,4	10,3	16,7	7,4	55,2	63,3	125,9	0,2
1967 Mars	12,3	65,7	69,5	147,5	5,1	9,4	14,5	7,2	56,3	69,5	133,0	0,1
Juin	12,0	69,1	73,3	154,4	6,0	11,0	17,0	6,0	58,1	73,3	137,4	0,1
Septembre ³	11,2	71,9	74,5	157,6	4,3	11,0	15,3	6,9	60,9	74,5	142,3	0,1
Décembre ³	12,7	77,9	77,7	168,3	5,8	13,4	19,2	6,9	64,5	77,7	149,1	0,2
1968 Mars ³	12,7	79,3	80,8	172,8	5,3	11,9	17,2	7,4	67,4	80,8	155,6	...
Juin	11,6	82,0	86,2	179,8	5,0	13,1	18,1	6,6	68,9	86,2	161,7	0,1
Septembre	10,9	79,5	90,8	181,2	5,8	12,6	18,4	5,1	66,9	90,8	162,8	1,6
Décembre	11,9	84,2	98,0	194,1	7,7	17,2	24,9	4,2	67,0	98,0	169,2	0,6
1969 Mars	13,0	85,6	102,8	201,4	9,4	15,3	24,7	3,6	70,3	102,8	176,7	0,5
Juin	11,9	91,7	105,3	208,9	8,1	17,8	25,9	3,8	73,9	105,3	183,0	0,3
Septembre	11,5	93,4	100,1	205,0	7,6	18,6	26,2	3,9	74,8	100,1	178,8	0,4
Décembre	10,2	95,1	99,4	204,7	6,3	13,0	19,3	3,9	82,1	99,4	185,4	0,5
1970 Mars	10,7	94,5	102,5	207,7	4,9	10,9	15,8	5,8	83,6	102,5	191,9	0,6
Juin	12,8	97,3	106,1	216,2	5,4	10,1	15,5	7,4	87,2	106,1	200,7	0,2
B. Crédits à l'étranger												
1966 Mars	14,1	6,9	7,7	28,7	7,8	2,5	10,3	6,3	4,4	7,7	18,4	0,1
Juin	13,8	6,9	7,4	28,1	9,2	2,7	11,9	4,6	4,2	7,4	16,2	0,1
Septembre	13,6	7,2	7,5	28,3	7,6	2,4	10,0	6,0	4,8	7,5	18,3	0,1
Décembre ³	15,0	7,6	6,2	28,8	9,4	2,6	12,0	5,6	5,0	6,2	16,8	...
1967 Mars	14,3	8,5	6,4	29,2	8,9	2,7	11,6	5,4	5,8	6,4	17,6	0,1
Juin	16,4	9,6	6,7	32,7	8,9	3,5	12,4	7,5	6,1	6,7	20,3	0,1
Septembre ³	16,0	9,7	6,4	32,1	7,8	3,9	11,7	8,2	5,8	6,4	20,4	0,1
Décembre ³	16,8	11,3	6,4	34,5	10,4	5,0	15,4	6,4	6,3	6,4	19,1	0,1
1968 Mars ³	16,9	12,9	7,7	37,5	9,4	5,4	14,8	7,5	7,5	7,7	22,7	0,1
Juin ³	17,5	14,1	8,7	40,3	9,8	6,4	16,2	7,7	7,7	8,7	24,1	0,1
Septembre	17,2	13,7	10,6	41,5	11,4	5,4	16,8	5,8	8,3	10,6	24,7	...
Décembre	20,2	14,3	13,9	48,4	13,8	6,6	20,4	6,4	7,7	13,9	28,0	...
1969 Mars	20,2	14,6	15,8	50,6	14,4	7,1	21,5	5,8	7,5	15,8	29,1	...
Juin	22,9	15,6	19,5	58,0	16,2	8,5	24,7	6,7	7,1	19,5	33,3	...
Septembre	21,1	16,0	24,6	61,7	14,5	7,6	22,1	6,6	8,4	24,6	39,6	...
Décembre	19,1	15,8	18,1	53,0	12,7	7,9	20,6	6,4	7,9	18,1	32,4	...
1970 Mars	18,7	16,3	23,0	58,0	9,8	7,0	16,8	8,9	9,3	23,0	41,2	...
Juin	20,0	17,6	29,5	67,1	10,3	8,1	18,4	9,7	9,5	29,5	48,7	...
C. Total												
1966 Mars	26,4	62,2	65,2	153,8	12,5	12,4	24,9	13,9	49,8	65,2	128,9	0,1
Juin	26,4	64,2	66,9	157,5	14,4	12,8	27,2	12,0	51,4	66,9	130,3	0,1
Septembre	25,3	65,1	72,2	162,6	12,3	11,9	24,2	13,0	53,2	72,2	138,4	0,1
Décembre ³	28,8	73,1	69,5	171,4	15,8	12,9	28,7	13,0	60,2	69,5	142,7	0,2
1967 Mars	26,6	74,2	75,9	176,7	14,0	12,1	26,1	12,6	62,1	75,9	150,6	0,2
Juin	28,4	78,7	80,0	187,1	14,9	14,5	29,4	13,5	64,2	80,0	157,7	0,2
Septembre ³	27,2	81,6	80,9	189,7	12,1	14,9	27,0	15,1	66,7	80,9	162,7	0,2
Décembre ³	29,5	89,2	84,1	202,8	16,2	18,4	34,6	13,3	70,8	84,1	168,2	0,3
1968 Mars ³	29,6	92,2	88,5	210,3	14,7	17,3	32,0	14,9	74,9	88,5	178,3	0,1
Juin ³	29,1	96,1	94,9	220,1	14,8	19,5	34,3	14,3	76,6	94,9	185,8	0,2
Septembre	28,1	93,2	101,4	222,7	17,2	18,0	35,2	10,9	75,2	101,4	187,5	1,6
Décembre	32,1	98,5	111,9	242,5	21,5	23,8	45,3	10,6	74,7	111,9	197,2	0,6
1969 Mars	33,2	100,2	118,6	252,0	23,8	22,4	46,2	9,4	77,8	118,6	205,8	0,5
Juin	34,8	107,3	124,8	266,9	24,3	26,3	50,6	10,5	81,0	124,8	216,3	0,3
Septembre	32,6	109,4	124,7	266,7	22,1	26,2	48,3	10,5	83,2	124,7	218,4	0,4
Décembre	29,3	110,9	117,5	257,7	19,0	20,9	39,9	10,3	90,0	117,5	217,8	0,5
1970 Mars	29,4	110,8	125,5	265,7	14,7	17,9	32,6	14,7	92,9	125,5	233,1	0,6
Juin	32,8	114,9	135,6	283,3	15,7	18,2	33,9	17,1	96,7	135,6	249,4	0,2

¹ Ces crédits sont localisés essentiellement à la Banque Nationale de Belgique, à l'Institut de Réescampte et de Garantie, auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XLII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**
(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la Banque Nationale (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général			
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) + (8) + (9)
A. Crédits aux entreprises et particuliers										
1966 Mars	1,7	...	1,7	0,2	0,8	1,0	0,2	2,5	...	2,7
Juin	1,4	...	1,4	1,7	1,4	3,1	1,7	2,8	...	4,5
Septembre	1,2	...	1,2	1,7	1,9	3,6	1,7	3,1	...	4,8
Décembre ¹	1,9	...	1,9	4,0	2,0	6,0	4,0	3,9	...	7,9
1967 Mars	1,8	...	1,8	0,8	0,5	1,3	0,8	2,3	...	3,1
Juin	1,4	...	1,4	0,2	1,1	1,3	0,2	2,5	...	2,7
Septembre ¹	1,2	...	1,2	...	1,1	1,1	...	2,3	...	2,3
Décembre ¹	2,2	...	2,2	0,7	2,7	3,4	0,7	4,9	...	5,6
1968 Mars ¹	2,2	...	2,2	...	0,6	0,6	...	2,8	...	2,8
Juin ¹	1,4	...	1,4	0,9	1,2	2,1	0,9	2,6	...	3,5
Septembre	1,1	...	1,1	0,4	1,1	1,5	0,4	2,2	...	2,6
Décembre	1,9	...	1,9	1,9	7,5	9,4	1,9	9,4	...	11,3
1969 Mars	2,4	...	2,4	2,8	6,4	9,2	2,8	8,8	...	11,6
Juin	1,5	0,2	1,7	3,6	8,3	11,9	3,6	9,8	0,2	13,6
Septembre	1,4	...	1,4	4,3	9,7	14,0	4,3	11,1	...	15,4
Décembre	2,5	...	2,5	1,9	4,1	6,0	1,9	6,6	...	8,5
1970 Mars	2,4	...	2,4	0,6	0,6	1,2	0,6	3,0	...	3,6
Juin	1,6	...	1,6	1,8	1,7	3,5	1,8	3,3	...	5,1
B. Crédits à l'étranger										
1966 Mars	4,7	0,2	4,9	4,7	0,2	...	4,9
Juin	6,8	0,6	7,4	6,8	0,6	...	7,4
Septembre	5,8	0,4	6,2	5,8	0,4	...	6,2
Décembre ¹	7,2	0,4	7,6	7,2	0,4	...	7,6
1967 Mars	6,6	0,3	6,9	6,6	0,3	...	6,9
Juin	6,1	0,7	6,8	6,1	0,7	...	6,8
Septembre ¹	2,7	...	2,7	2,7	2,7
Décembre ¹	7,2	0,9	8,1	7,2	0,9	...	8,1
1968 Mars ¹	4,8	0,5	5,3	4,8	0,5	...	5,3
Juin ¹	0,1	...	0,1	6,8	1,2	8,0	6,8	1,3	...	8,1
Septembre	0,3	...	0,3	8,3	1,3	9,6	8,3	1,6	...	9,9
Décembre	0,1	...	0,1	11,3	2,8	14,1	11,3	2,9	...	14,2
1969 Mars	11,2	3,1	14,3	11,2	3,1	...	14,3
Juin	0,1	...	0,1	12,6	4,4	17,0	12,6	4,5	...	17,1
Septembre	0,3	...	0,3	11,7	3,6	15,3	11,7	3,9	...	15,6
Décembre	0,1	...	0,1	8,5	1,2	9,7	8,5	1,3	...	9,8
1970 Mars	0,1	...	0,1	3,7	0,9	4,6	3,7	1,0	...	4,7
Juin	0,3	...	0,3	5,4	1,4	6,8	5,4	1,7	...	7,1
C. Total										
1966 Mars	1,7	...	1,7	4,9	1,0	5,9	4,9	2,7	...	7,6
Juin	1,4	...	1,4	8,5	2,0	10,5	8,5	3,4	...	11,9
Septembre	1,2	...	1,2	7,5	2,3	9,8	7,5	3,5	...	11,0
Décembre ¹	1,9	...	1,9	11,2	2,4	13,6	11,2	4,3	...	15,5
1967 Mars	1,8	...	1,8	7,4	0,8	8,2	7,4	2,6	...	10,0
Juin	1,4	...	1,4	6,3	1,8	8,1	6,3	3,2	...	9,5
Septembre ¹	1,2	...	1,2	2,7	1,1	3,8	2,7	2,3	...	5,0
Décembre ¹	2,2	...	2,2	7,9	3,6	11,5	7,9	5,8	...	13,7
1968 Mars ¹	2,2	...	2,2	4,8	1,1	5,9	4,8	3,3	...	8,1
Juin ¹	1,5	...	1,5	7,7	2,4	10,1	7,7	3,9	...	11,6
Septembre	1,4	...	1,4	8,7	2,4	11,1	8,7	3,8	...	12,5
Décembre	2,0	...	2,0	13,2	10,3	23,5	13,2	12,3	...	25,5
1969 Mars	2,4	...	2,4	14,0	9,5	23,5	14,0	11,9	...	25,9
Juin	1,6	0,2	1,8	16,2	12,7	28,9	16,2	14,3	0,2	30,7
Septembre	1,7	...	1,7	16,0	13,3	29,3	16,0	15,0	...	31,0
Décembre	2,6	...	2,6	10,4	5,3	15,7	10,4	7,9	...	18,3
1970 Mars	2,5	...	2,5	4,3	1,5	5,8	4,3	4,0	...	8,3
Juin	1,9	...	1,9	7,2	3,1	10,3	7,2	5,0	...	12,2

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.
N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n^o 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires 1				Crédits logés en dehors des organismes monétaires			Crédits logés dans les organismes monétaires 2				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes monétaires 3 (12)
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) à (10)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1966 Mars	12,3	57,0	57,5	126,8	4,2	8,6	12,8	8,1	48,4	57,5	114,0	—
Juin	12,6	58,7	59,5	130,8	3,5	8,3	11,8	9,1	50,4	59,5	119,0	—
Septembre	11,7	59,1	64,7	135,5	2,9	7,4	10,3	8,8	51,7	64,7	125,2	—
Décembre 4	13,8	67,4	63,3	144,5	2,2	7,6	9,8	11,6	59,8	63,3	134,7	0,2
1967 Mars	12,3	67,5	69,5	149,3	4,3	8,7	13,0	8,0	58,8	69,5	136,3	0,1
Juin	12,0	70,5	73,3	155,8	5,7	9,7	15,4	6,3	60,8	73,3	140,4	0,1
Septembre 4	11,2	73,1	74,5	158,8	3,9	9,4	13,3	7,3	63,7	74,5	145,5	0,1
Décembre 4	12,7	80,1	77,7	170,5	4,2	9,5	13,7	8,5	70,6	77,7	156,8	0,2
1968 Mars 4	12,7	81,5	80,8	175,0	4,9	10,8	15,7	7,8	70,7	80,8	159,3	...
Juin 4	11,6	83,4	86,2	181,2	3,9	11,3	15,2	7,7	72,1	86,2	166,0	0,1
Septembre	10,9	80,6	90,8	182,3	5,3	10,6	15,9	5,6	70,0	90,8	166,4	1,6
Décembre	11,9	86,1	98,0	196,0	5,8	8,3	14,1	6,1	77,8	98,0	181,9	0,6
1969 Mars	13,0	88,0	102,8	203,8	6,6	8,4	15,0	6,4	79,6	102,8	188,8	0,5
Juin	11,9	93,2	105,5	210,6	4,4	8,1	12,5	7,5	85,1	105,5	198,1	0,3
Septembre	11,5	94,8	100,1	206,4	3,3	7,7	11,0	8,2	87,1	100,1	195,4	0,4
Décembre	10,2	97,6	99,4	207,2	2,9	7,6	10,5	7,3	90,0	99,4	196,7	0,5
1970 Mars	10,7	96,9	102,5	210,1	3,1	9,1	12,2	7,6	87,8	102,5	197,9	0,6
Juin	12,8	98,9	106,1	217,8	3,4	6,7	10,1	9,4	92,2	106,1	207,7	0,2
B. Crédits à l'étranger												
1966 Mars	14,1	6,9	7,7	28,7	2,8	2,3	5,1	11,3	4,6	7,7	23,6	0,1
Juin	13,8	6,9	7,4	28,1	2,4	2,1	4,5	11,4	4,8	7,4	23,6	0,1
Septembre	13,6	7,2	7,5	28,3	1,8	2,0	3,8	11,8	5,2	7,5	24,5	0,1
Décembre 4	15,0	7,6	6,2	28,8	2,1	2,2	4,3	12,9	5,4	6,2	24,5	...
1967 Mars	14,3	8,5	6,4	29,2	2,3	2,4	4,7	12,0	6,1	6,4	24,5	0,1
Juin	16,4	9,6	6,7	32,7	2,8	2,8	5,6	13,6	6,8	6,7	27,1	0,1
Septembre 4	16,0	9,7	6,4	32,1	4,3	3,6	7,9	11,7	6,1	6,4	24,2	0,1
Décembre 4	16,8	11,3	6,4	34,5	3,0	4,1	7,1	13,8	7,2	6,4	27,4	0,1
1968 Mars 4	16,9	12,9	7,7	37,5	4,4	4,6	9,0	12,5	8,3	7,7	28,5	0,1
Juin 4	17,5	14,2	8,7	40,4	2,7	4,9	7,6	14,8	9,3	8,7	32,8	0,1
Septembre	17,2	14,0	10,6	41,8	3,1	4,1	7,2	14,1	9,9	10,6	34,6	...
Décembre	20,2	14,4	13,9	48,5	2,4	3,8	6,2	17,8	10,6	13,9	42,3	...
1969 Mars	20,2	14,6	15,8	50,6	3,2	4,0	7,2	17,0	10,6	15,8	43,4	...
Juin	22,9	15,7	19,5	58,1	3,5	4,1	7,6	19,4	11,6	19,5	50,5	...
Septembre	21,1	16,3	24,6	62,0	2,7	4,0	6,7	18,4	12,3	24,6	55,3	...
Décembre	19,1	15,9	18,1	53,1	3,1	5,9	9,0	16,0	10,0	18,1	44,1	...
1970 Mars	18,7	16,4	23,0	58,1	4,8	5,5	10,3	13,9	10,9	23,0	47,8	...
Juin	20,0	17,9	29,5	67,4	4,1	6,2	10,3	15,9	11,7	29,5	57,1	...
C. Total												
1966 Mars	26,4	63,9	65,2	155,5	7,0	10,9	17,9	19,4	53,0	65,2	137,6	0,1
Juin	26,4	65,6	66,9	158,9	5,9	10,4	16,3	20,5	55,2	66,9	142,6	0,1
Septembre	25,3	66,3	72,2	163,8	4,7	9,4	14,1	20,6	56,9	72,2	149,7	0,1
Décembre 4	28,8	75,0	69,5	173,3	4,3	9,8	14,1	24,5	65,2	69,5	159,2	0,2
1967 Mars	26,6	76,0	75,9	178,5	6,6	11,1	17,7	20,0	64,9	75,9	160,8	0,2
Juin	28,4	80,1	80,0	188,5	8,5	12,5	21,0	19,9	67,6	80,0	167,5	0,2
Septembre 4	27,2	82,8	80,9	190,9	8,2	13,0	21,2	19,0	69,8	80,9	169,7	0,2
Décembre 4	29,5	91,4	84,1	205,0	7,2	13,6	20,8	22,3	77,8	84,1	184,2	0,3
1968 Mars 4	29,6	94,4	88,5	212,5	9,3	15,4	24,7	20,3	79,0	88,5	187,8	0,1
Juin 4	29,1	97,6	94,9	221,6	6,6	16,2	22,8	22,5	81,4	94,9	198,8	0,2
Septembre	28,1	94,6	101,4	224,1	8,4	14,7	23,1	19,7	79,9	101,4	201,0	1,6
Décembre	32,1	100,5	111,9	244,5	8,2	12,1	20,3	23,9	88,4	111,9	224,2	0,6
1969 Mars	33,2	102,6	118,6	254,4	9,8	12,4	22,2	23,4	90,2	118,6	232,2	0,5
Juin	34,8	108,9	125,0	268,7	7,9	12,2	20,1	26,9	96,7	125,0	248,6	0,3
Septembre	32,6	111,1	124,7	268,4	6,0	11,7	17,7	26,6	99,4	124,7	250,7	0,4
Décembre	29,3	113,5	117,5	260,3	6,0	13,5	19,5	23,3	100,0	117,5	240,8	0,5
1970 Mars	29,4	113,3	125,5	268,2	7,9	14,6	22,5	21,5	98,7	125,5	245,7	0,6
Juin	32,8	116,8	135,6	285,2	7,5	12,9	20,4	25,3	103,9	135,6	264,8	0,2

1 Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts [colonne (4) du tableau XIII-7] et par la Banque Nationale de Belgique [colonne (8) du tableau XIII-8].

2 Crédits logés dans les banques de dépôts, à la Banque Nationale de Belgique, au Crédit Communal de Belgique et à l'Institut de Récompte et de Garantie (crédits que cet organisme finance par un recours aux organismes monétaires).

3 Il s'agit d'effets commerciaux.

4 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

Rubriques	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	68.248	68.566	72.555	77.913	76.233	73.963	76.175	75.947
Fonds Monétaire International : (Lois des 28-7-1948 et 9-6-1969)								
Participation								7.777
Prêts
Droits de tirage spéciaux
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	68.248	68.566	72.555	77.913	76.233	73.963	76.175	83.724
Monnaies étrangères	12.848	21.532	26.996	21.864	21.405	36.087	18.087	35.619
Monnaies étrangères et or à recevoir	2.935	10.924	9.260	9.682	11.477	12.468	12.327	17.510
Avoirs à l'étranger, en francs belges	—	1.500	1.500	1.500	1.500	3.000	—	—
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
Union Européenne des Paiements	251	118	62	7	—	—	—	—
Accord Monétaire Européen
Fonds Monétaire International :								
Participation	6.738	7.064	8.716	12.230	15.189	14.736	10.278	
Prêts ²	—	—	1.500	3.375	3.375	1.875	4.975	
Autres accords	—	—	—	6	—	—	120	
Débiteurs pour change et or, à terme ...	12.341	21.093	26.397	21.376	21.311	35.521	18.256	34.015
Effets de commerce	10.083	9.290	7.001	12.295	15.503	13.834	26.694	18.639
Avances sur nantissement	3.022	1.655	625	34	338	345	572	47
Effets publics : (Art. 20 des statuts. Con- ventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 30-3-1968)								
Effets publics belges	5.140	9.275	9.825	9.025	9.575	2.650	14.675	15.550
Effets publics luxembourgeois	—	—	—	—	—	—	200	...
Monnaies divisionnaires et d'appoint	326	247	397	455	302	320	266	281
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	1	2	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.627	2.703	2.793	2.953	3.197	3.367	3.514	3.633
Immeubles, matériel et mobilier	1.593	1.657	1.712	1.788	1.909	1.999	2.064	2.105
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.278	1.430	1.593	1.804	2.035	2.329	2.583	2.858
Divers	1.778	1.186	1.215	1.509	1.640	1.357	1.919	1.746
	163.210	192.241	206.149	211.817	218.991	237.853	226.707	249.728
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15)	1.911	1.500	1.450	1.362	1.350	1.672	2.437	2.649
PASSIF								
Billets en circulation	138.481	150.508	160.286	170.269	175.311	177.482	183.243	183.002
Comptes courants :								
Trésor public								
compte ordinaire ...	5	3	5	18	12	2	4	25
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	27	17	12	14	13	10	9	8
compte spécial liqui- dation U.E.P.	—	—	—	—
Banques à l'étranger, comptes ordin. .	387	309	329	394	390	316	677	383
Comptes courants divers et valeurs à payer	3.474	3.298	1.651	2.337	2.281	3.206	2.545	4.511
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
Accord Monétaire Européen	185	126	161	262	128	271	256	148
Autres accords	413	333	383	217	325	326	224	319
<i>Total des engagements à vue</i> ...	142.972	154.594	162.827	173.511	178.460	181.613	186.958	188.396
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	—	—	—	—	—	—	—	—
Banques belges, réserve monétaire			1.253
Monnaies étrangères et or à livrer	15.271	32.000	35.707	31.151	32.800	48.218	30.665	51.767
Caisse de Pensions du Personnel	1.278	1.430	1.593	1.804	2.035	2.329	2.583	2.858
Divers	1.016	1.453	1.849	2.187	2.366	2.216	2.908	3.022
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.273	2.364	2.520	2.764	2.930	3.077	3.193	3.285
	163.210	192.241	206.149	211.817	218.991	237.853	226.707	249.728
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29-5- 1959, article 15)	1.911	1.500	1.450	1.362	1.350	1.672	2.437	2.649

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la Banque sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la Banque et par l'article 30 des statuts de la Banque, modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.

² Bons spéciaux du Trésor Belge (Loi du 4-1-1963, Convention du 1-2-1963).

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1969 7 juillet	1970 6 juillet	1969 4 août	1970 10 août	1969 8 septembre	1970 7 septembre	1969 6 octobre	1970 5 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	76.109	75.992	76.059	75.966	75.987	75.893	75.961	76.461
Fonds Monétaire International : (Lois des 28-7-1948 et 9-6-1969)								
Participation		15.419		17.094		17.341		16.806
Prêts
Droits de tirage spéciaux		4.696		4.696		4.696		4.696
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	76.109	96.107	76.059	97.756	75.987	97.930	75.961	97.963
Monnaies étrangères	26.013	36.057	25.747	40.556	29.750	40.459	31.176	41.051
Monnaies étrangères et or à recevoir	14.444	16.251	14.315	16.299	14.403	15.496	13.788	14.846
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
Accord Monétaire Européen
Fonds Monétaire International :								
Participation	6.041		3.501		3.501		3.501	
Prêts ²	3.500	
Autres accords	120	...	83
Débiteurs pour change et or, à terme ...	31.457	35.266	24.336	39.160	40.842	39.226	38.085	39.865
Effets de commerce	33.641	15.377	33.616	3.069	36.583	2.770	33.239	12.015
Avances sur nantissement	3.913	19	188	16	866	21	1.613	78
Effets publics : (Art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 30-3-1968)								
Effets publics belges	15.725	15.725	15.900	15.000	15.725	15.825	14.375	6.350
Effets publics luxembourgeois	250	...	350	...	100	...	100	...
Monnaies divisionnaires et d'appoint	270	293	312	331	329	325	363	335
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	1	1	1	1	1	1	1
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	3.633	3.727	3.633	3.728	3.633	3.728	3.628	3.728
Immeubles, matériel et mobilier	2.064	2.105	2.064	2.105	2.064	2.105	2.064	2.105
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	2.747	3.023	2.755	3.031	2.748	3.022	2.766	3.052
Divers	2.769	2.770	2.360	2.763	2.473	2.779	2.695	2.862
Compte d'ordre :	256.697	260.721	239.220	257.815	263.005	257.687	257.355	258.251
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15)	1.415	1.433	1.256	1.235	1.089	998	887	767
PASSIF								
Billets en circulation	192.812	191.671	188.292	185.348	183.925	185.308	183.792	185.794
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire ...	3	23	1	25	8	7	3	...
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	9	8	9	8	9	8	8	8
Banques à l'étranger, comptes ordin. . .	6.109	377	445	384	11.592	403	8.110	423
Comptes courants divers et valeurs à payer	1.079	1.626	848	847	814	1.075	1.775	805
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
Accord Monétaire Européen	97	118	147	151	151	174	152	115
Autres accords	277	374	186	276	273	345	296	316
<i>Total des engagements à vue</i> ...	200.386	194.197	189.928	187.039	196.772	187.320	194.136	187.461
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	—	3.545	—	3.545	—	3.545	—	3.545
Banques belges, réserve monétaire
Monnaies étrangères et or à livrer	46.075	51.642	38.799	55.567	55.424	54.822	51.895	54.822
Caisse de Pensions du Personnel	2.747	3.023	2.755	3.031	2.748	3.022	2.766	3.052
Divers	3.856	4.586	4.105	4.905	4.428	5.250	4.925	5.643
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	3.233	3.328	3.233	3.328	3.233	3.328	3.233	3.328
Compte d'ordre :	256.697	260.721	239.220	257.815	263.005	257.687	257.355	258.251
Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15)	1.415	1.433	1.256	1.235	1.089	998	887	767

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la Banque sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la Banque et par l'article 30 des statuts de la Banque, modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.

² Bons spéciaux du Trésor Belge (Loi du 4-1-1968. Convention du 1-2-1968).

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières) ³	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes mensuelles ou mois)					
1962	907	43,4	31,7	49,7	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1963	933	47,9	34,8	54,8	130,5	54,6	130,5	370,4	92
1964	956	50,5	36,8	62,8	147,4	62,2	147,4	419,8	93
1965	981	54,1	38,8	72,4	163,7	72,2	163,7	472,0	93
1966	995	58,4	40,7	81,6	182,3	81,1	182,3	527,3	93
1967	1.004	60,6	41,3	89,0	194,5	89,2	194,5	567,1	93
1968	1.013	63,4	42,7	98,6	209,7	97,8	209,7	607,6	94
1969	1.017	68,0	45,1	112,5	234,0	112,5	234,0	693,0	94
1969 1 ^{er} trimestre	1.015	66,3	44,3	102,4	222,7	104,8	222,7	652,7	94
2 ^e trimestre	1.014	67,7	45,7	118,8	233,0	117,6	233,0	702,5	94
3 ^e trimestre	1.018	69,9	45,3	112,2	237,0	114,5	237,0	700,6	94
4 ^e trimestre	1.022	68,0	45,1	116,3	243,3	113,2	243,3	716,1	94
1970 1 ^{er} trimestre	1.021	70,1	46,8	115,1	238,9	117,2	238,9	710,1	94
2 ^e trimestre	1.020	70,8	48,2	126,7	244,6	125,2	244,6	741,1	94
3 ^e trimestre	1.023	73,8	46,9	127,7	254,5	129,7	254,5	766,4	94
1969 Juillet	1.016	79,8	46,6	135,1	280,8	138,9	280,8	835,5	94
Août	1.017	64,7	45,5	98,4	211,7	102,4	211,7	624,2	94
Septembre	1.020	65,1	43,7	103,2	218,4	102,1	218,4	642,2	94
Octobre	1.022	68,0	43,9	121,4	259,5	120,1	259,5	760,5	94
Novembre	1.022	65,0	44,1	105,6	225,3	105,7	225,3	661,9	94
Décembre	1.022	71,0	47,4	122,0	245,0	113,9	245,0	726,0	94
1970 Janvier	1.022	73,7	48,1	121,6	259,6	125,7	259,6	766,4	94
Février	1.021	68,2	45,8	108,3	231,5	114,5	231,5	685,8	95
Mars	1.021	68,4	46,6	115,5	225,7	111,4	225,7	678,2	94
Avril	1.020	69,3	47,1	132,1	253,5	125,9	253,5	765,0	94
Mai	1.020	69,5	49,3	118,2	235,6	123,7	235,6	713,1	94
Juin	1.020	73,1	48,2	129,7	244,8	126,0	244,8	745,3	94
Juillet	1.021	84,6	48,5	152,7	299,8	155,0	299,8	907,4	94
Août	1.022	68,5	46,2	114,0	234,1	118,0	234,1	700,2	95
Septembre	1.025	68,3	46,1	116,3	229,5	116,2	229,5	691,5	94

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

³ Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

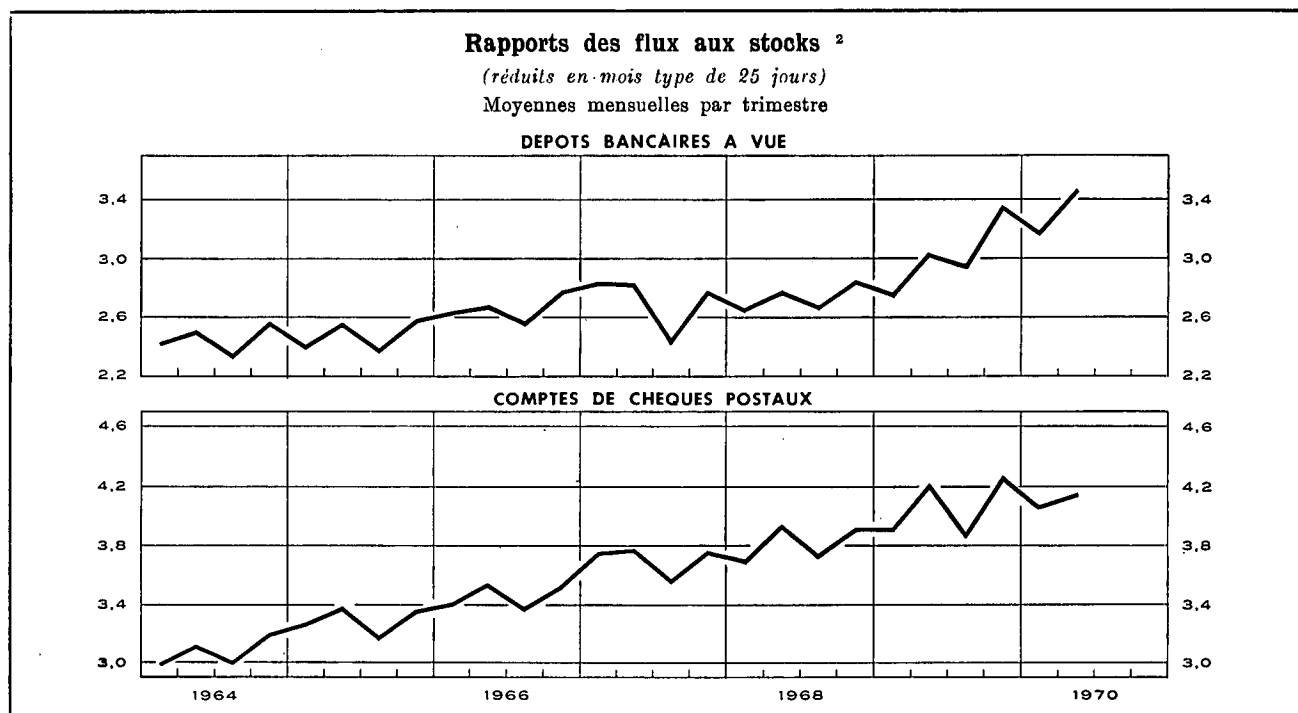
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1969 31 juillet	1970 31 juillet	1969 31 août	1970 31 août
<i>Exigible :</i>								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	835	784	1.306	922	1.200	711	1.398	631
a) Créanciers garantis par des privilèges	494	493	490	649	398	523	364	448
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	341	291	816	273	802	188	1.034	183
Emprunts au jour le jour	3.365	5.733	8.739	6.906	11.533	9.215	8.253	9.267
a) Garantis par des sûretés réelles	666	1.354	2.449	1.628	799	1.514	382	1.480
b) Non garantis par des sûretés réelles	2.699	4.379	6.290	5.278	10.734	7.701	7.871	7.787
Banquiers	79.174	94.222	119.989	164.481	150.054	205.142	149.167	204.249
Maison-mère, succursales et filiales	10.297	9.963	9.919	12.344	11.150	17.395	10.787	17.924
Acceptations	28.786	29.486	32.044	29.338	33.677	34.070	33.470	33.444
Autres valeurs à payer à court terme	8.012	7.891	13.964	22.457	24.578	23.050	20.884	23.822
Créditeurs pour effets à l'encaissement	1.107	1.320	1.976	1.944	2.000	2.003	1.704	1.991
Dépôts et comptes courants	213.093	244.383	281.371	322.625	300.067	344.057	300.895	346.077
a) A vue	98.921	109.385	122.443	124.004	123.820	128.056	122.044	127.197
b) A un mois au plus	15.035	16.778	18.476	26.342	19.648	32.261	21.143	32.472
c) A plus d'un mois	46.034	50.820	56.319	85.087	67.719	94.956	68.684	96.403
d) A plus d'un an	1.364	4.364	7.355	6.107	6.512	6.346	6.296	6.693
e) A plus de deux ans	3.016	3.493	5.023	7.384	6.756	7.673	6.849	7.864
f) Carnets de dépôts	46.800	57.739	69.787	71.948	73.635	72.998	73.840	73.621
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.923	1.804	1.968	1.753	1.977	1.767	2.039	1.827
Obligations et bons de caisse	11.978	13.546	16.538	18.680	17.815	21.380	17.882	21.714
Montants à libérer sur titres et participations	955	941	1.145	1.186	1.146	1.226	1.146	1.225
Divers	10.350	13.108	13.298	17.427	14.456	16.587	16.028	16.297
<i>Total de l'exigible ...</i>	367.952	421.377	500.289	598.310	567.676	674.836	561.614	676.641
<i>Exigible spécial :</i>								
Passifs subordonnés	—	—	—	2.392	2.292	3.192	2.292	3.192
<i>Non exigible :</i>								
Capital	12.461	14.610	17.859	20.442	19.980	20.906	19.991	20.904
Fonds indisponibles par prime d'émission	2.298	2.368	2.867	4.312	4.274	4.272	4.274	4.272
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	789	833	906	977	991	1.111	991	1.111
Réserve disponible	4.803	5.425	5.589	6.369	6.368	7.377	6.368	7.377
Provisions	234	224	276	344	372	386	372	386
<i>Total du non exigible :</i>	20.585	23.460	27.497	32.444	31.985	34.052	31.996	34.050
Total du passif ...	388.537	444.837	527.786	633.146	601.953	712.080	595.902	713.883

La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	réduit en mois type de 25 jours		
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1963	132,5	107,1	239,6	2,25	2,23	2,85
1964	154,7	121,0	275,7	2,50	2,46	3,08
1965	167,8	135,8	303,6	2,51	2,48	3,30
1966	191,3	149,3	340,6	2,70	2,67	3,47
1967	210,3	163,9	374,2	2,74	2,72	3,71
1968	236,6	174,0	410,6	2,78	2,74	3,83
1969	280,6	194,9	475,5	3,06	3,03	4,07
1968 4 ^e trimestre	256,7	179,1	435,8	2,89	2,85	3,92
1969 1 ^{er} trimestre	253,8	185,4	439,2	2,81	2,77	3,92
2 ^e trimestre	288,7	205,7	494,4	3,00	3,04	4,22
3 ^e trimestre	273,9	187,2	461,1	3,03	2,95	3,88
4 ^e trimestre	306,2	201,3	507,5	3,40	3,35	4,26
1970 1 ^{er} trimestre	291,8	197,5	489,3	3,18	3,18	4,07
2 ^e trimestre	341,6	211,3	552,9	3,47	3,47	4,15
1969 Août	253,0	181,3	434,3	2,75	2,75	3,77
Septembre	277,8	175,4	453,2	3,17	3,05	3,75
Octobre	298,3	198,9	497,2	3,53	3,26	4,29
Novembre	289,3	203,4	492,7	2,97	3,23	4,43
Décembre	330,9	201,6	532,5	3,70	3,55	4,05
1970 Janvier	282,3	203,9	486,2	3,18	3,06	4,02
Février	286,4	200,3	486,7	3,02	3,15	4,25
Mars	306,7	188,4	495,1	3,34	3,34	3,94
Avril	337,1	209,4	546,5	3,66	3,52	4,28
Mai	344,9	224,1	569,0	3,23	3,51	4,32
Juin	342,8	200,4	543,2	3,52	3,39	3,85
Juillet	343,6	216,1	559,7	3,55	3,42	4,17
Août	296,2	196,6	492,8	3,02	3,02	4,05

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1950-1960*, Tome I. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XL^e année, vol. I, no 1, janvier 1965, p. 21; XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967, p. 19; vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : *Rapports annuels du Fonds des Rentes.*

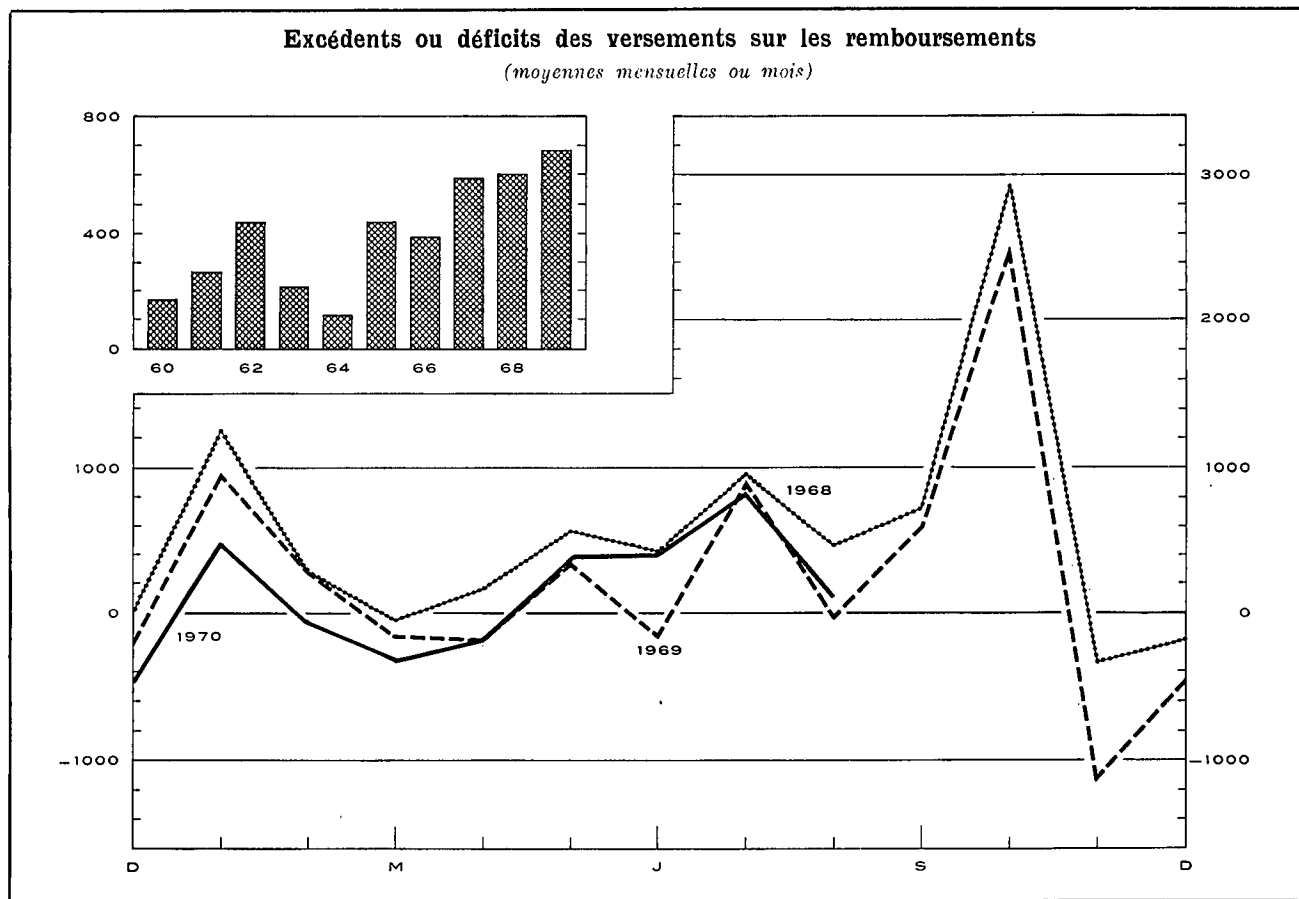
Fin de période	Actifs					Passifs		
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prête d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la Banque Nationale de Belgique
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					
valeur nominale								
1959	4.572	623	2.700	1	—	4.608	72	...
1960	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812
1961	6.892	1.086	...	3.201	3.069	10.996
1962	7.759	2.226	50	6.440	...	589
1963	8.383	2.711	6.549	877	600
1964	6.827	4.099	7.357	...	389
1965	6.299	2.728	...	50	...	5.884
1966	6.426	3.269	4.524	1.563	320
1967	5.943	3.560	141	6.348
1968	7.959	5.124	432	8.892	1.256	...
1967 Janvier	6.044	2.674	51	5.304
Février	6.297	2.294	4.887	323	...
Mars	6.087	3.735	1.700	5.306	2.607	302
Avril	6.060	2.460	1.200	...	1.516	7.826
Mai	5.906	2.300	6.300	8.284	833	1.961
Juin	5.873	2.890	5.250	7.195	1.241	2.190
Juillet	5.314	1.700	...	258	2.300	6.211
Août	5.471	2.556	...	154	2.700	7.458
Septembre	5.531	2.300	...	598	3.000	7.927
Octobre	5.692	2.880	3.030	8.160
Novembre	5.702	1.869	...	2.672	503	7.301
Décembre	5.943	3.560	141	6.348
1968 Janvier	5.815	2.296	2.023	6.694
Février	6.113	2.657	2.282	7.685
Mars	6.572	3.250	848	7.262
Avril	6.537	2.590	2.771	8.462
Mai	6.655	2.300	4.000	...	2.100	8.974	585	2.100
Juin	7.534	2.300	5.500	...	1.700	8.915	1.063	3.500
Juillet	7.330	3.660	2.200	9.365	...	438
Août	7.567	3.785	3.300	...	2.700	10.123	945	2.700
Septembre	7.746	3.685	1.500	...	2.457	8.988	71	2.922
Octobre	7.276	4.194	2.550	9.927	...	617
Novembre	7.314	3.684	4.000	...	1.234	10.165	1.234	1.264
Décembre	7.959	5.124	432	8.892	1.256	...

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements 1		Remboursements		Excédents ou déficits		Soldes des dépôts à fin de période 2	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)
1959	21.939	16.232	5.707	74.442				
1960	21.840	19.786	2.054	78.887				
1961	22.799	19.585	3.214	84.633				
1962	25.995	20.717	5.278	92.654				
1963	26.388	23.788	2.600	97.980				
1964	28.229	26.757	1.472	102.395				
1965	32.450	27.211	5.239	112.192				
1966	37.449	32.817	4.632	120.322				
1967	45.363	38.294	7.069	131.137				
1968	50.955	43.751	7.204	142.297				
1969	65.077	56.969	8.108	150.405				
	1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970
Janvier	5.166	6.491	4.202	6.012	964	478	143.261	150.883
Février	4.008	5.214	3.714	5.261	294	-47	143.555	150.836
Mars	4.275	5.220	4.429	5.542	-154	-322	143.401	150.514
Avril	4.368	5.859	4.535	6.030	-167	-171	143.234	150.343
Mai	4.919	5.593	4.574	5.192	345	401	143.579	150.744
Juin	4.857	6.111	4.995	5.703	-138	408	143.441	151.152
Juillet	5.644	6.803	4.737	5.967	907	836	144.348	151.988
Août	4.197	^p 5.156	4.204	^p 5.042	-7	^p 114	144.341	^p 152.102
Septembre	5.549		4.950		599		144.940	
Octobre	8.582		6.086		2.496		147.436	
Novembre	3.983		5.090		-1.107		146.329	
Décembre	4.936		5.453		-517		150.405	

1 A partir de 1963, y compris les intérêts échus sur livrets pour dépôts à terme.

2 Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la CGER. Pour l'année 1969, les intérêts capitalisés s'élèvent à F 4.593 millions.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la CGER.

Fin de période	1963	1964	1965	1966 3	1967	1968
ACTIF						
Disponible ¹	0,3	1,9	0,3	1,2	0,5	2,3
Placements provisoires ² :						
Effets sur la Belgique	18,0	20,6	24,6	26,5	29,9	33,0
Avances à l'industrie	9,5	11,0	12,2	16,4	17,8	18,0
Crédit agricole	0,1	0,1	0,2	0,5
Crédit d'exportation	0,7	0,8	1,0	1,1	1,5	1,5
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	—	—	—	—	—	0,1
Acceptations bancaires	2,7	3,7	3,9	3,8	4,1	9,7
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes ...	5,4	4,1	4,8	4,9	11,2	10,0
Prêts au jour le jour	0,9	...	0,5	...	1,4	...
Total des placements provisoires ² ...	37,3	40,2	47,0	52,8	66,1	72,8
Placements définitifs ²						
Rentes belges directes	23,4	21,9	21,4	20,6	19,5	19,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	17,5	18,6	20,8	21,7	22,8	24,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	1,5	1,5	1,9	2,3	2,4	2,7
Obligations de sociétés belges	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9	0,8
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques, et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1
Prêts hypothécaires	5,3	5,9	6,5	7,0	7,6	8,6
Crédit agricole	4,0	4,4	4,7	5,2	5,6	6,0
Avances à la Société nationale du logement, aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	25,0	24,6	25,8	26,7	27,5	29,0
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole profession- nel et universitaire)	—	—	—	—	—	1,5
Total des placements définitifs ² ...	78,3	78,5	82,6	85,5	87,5	94,1
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts ...	3,1	2,8	2,9	3,1	3,3	3,6
Valeurs échues du portefeuille	—	3,4	3,0	3,9	4,1	5,3

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ⁴ :						
Particuliers	97,8	102,2	112,0	120,1	131,0	143,9
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	5,1	5,1	5,5	5,6	6,9	8,4
Dépôts pour timbres-retraite
Total des dépôts sur livrets ⁴ ...	103,1	107,5	117,7	125,9	138,1	152,5
Dépôts en comptes courants ⁴	4,7	6,8	5,6	6,0	7,3	8,7
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	10,6	11,6	11,5	13,7	14,9	16,2

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

² Depuis 1964, la CGER comptabilise ses placements provisoires et définitifs en valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

³ A partir de 1966, les chiffres du portefeuille-titres ont été majorés à concurrence des amortissements passés au « Fonds de réserve pour dépréciation du portefeuille ». Ces amortissements s'élevaient à 0,9 milliard. Ils ont été ajoutés également au montant du « Non exigible ».

⁴ Comprendent les intérêts capitalisés et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la CGER.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la CGER.*

Fin de période	1963	1964	1965	1966	1967	1968
ACTIF						
Placements définitifs ¹ :						
Rentes belges directes	7,2	7,4	7,3	7,6	7,6	7,5
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	13,3	14,5	15,6	16,1	17,3	14,0
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,9	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Obligations de sociétés belges	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances aux caisses publiques de prêts, divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Total ...	22,5	24,0	25,0	25,7	26,8	23,4
PASSIF						
Fonds des Rentes ²	13,7	13,9	13,9	14,0	14,0	14,1
Réserves mathématiques ³	10,8	11,8	12,8	13,8	14,4	9,8 ⁴
Total ...	24,5	25,7	26,7	27,8	28,4	23,9

¹ Depuis 1964, la CGER publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

² Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

³ Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

⁴ En 1968, les réserves de la gestion « Pension des Indépendants » (4,8 milliards de francs) ont été cédées à l'Office National d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie ²

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la CGER.*

Fin de période	1963	1964	1965	1966	1967	1968
ACTIF						
Placements définitifs ¹ :						
Rentes belges directes	3,1	2,9	2,7	2,7	2,8	2,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	3,8	4,7	5,2	5,8	6,5	7,4
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Prêts hypothécaires
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société nationale du logement	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Total ...	7,7	8,4	8,7	9,2	10,0	10,9
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ²	5,7	6,1	6,5	6,6	6,7	7,1
Fonds de réserve et de participation	2,2	2,6	2,4	3,1	3,3	3,6
Total ...	7,9	8,7	8,9	9,7	10,0	10,7

¹ Depuis 1964, la CGER publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

² Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan des Caisses de Retraite concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Principaux moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Crédits aux entreprises et particuliers			Portefeuille-titres 1								
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Dette directe et indirecte de l'Etat 2	Pouvoirs subordonnés	Organismes de la sécurité sociale	Parastatistiques de crédit	Parastatistiques d'exploitation	Sociétés privées et divers	Etranger	Total du portefeuille-titres
1961	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	7,1	0,6	...		6,6		0,1	14,4
1962	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,9	0,8	...		7,7		0,1	17,5
1963	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,7	1,0	0,1	6,2	2,1	0,4	0,1	20,6
1964 3	35,1	11,6	10,3	57,0	4,7	35,0	0,4	40,1	11,6	1,0	0,1	6,2	2,0	0,4	0,1	21,4
1965	40,7	13,8	11,1	65,6	5,4	40,8	0,6	46,8	12,8	1,1	0,1	6,6	2,5	0,7	0,1	23,9
1966	46,3	16,7	12,5	75,5	6,5	47,3	0,8	54,6	13,8	1,4	0,1	7,2	3,0	0,8	0,1	26,4
1967 4	51,8	17,3	20,1	89,2	8,0	54,5	0,7	63,2	14,9	2,0	...	9,4	3,3	0,8	0,1	30,5
1968	59,1	19,0	24,3	102,4	8,7	59,2	0,5	68,4	18,0	3,1	0,1	12,5	3,4	1,0	0,1	38,2
1969	65,6	20,7	29,4	115,7	8,3	68,7	0,4	77,4	18,2	3,7	0,1	12,9	3,5	1,9	0,2	40,5
1969 Mai	61,2	19,9	26,3	107,4												
Juin	62,1	20,2	26,6	108,9	9,3	63,3	0,6	73,2	18,5	3,6	0,1	12,7	3,5	1,4	0,2	40,0
Juillet	62,3	20,3	27,0	109,6												
Août	63,2	20,4	27,4	111,0												
Septembre	63,5	20,4	27,7	111,6	10,0	65,1	0,7	75,8	18,2	3,6	0,1	12,5	3,4	1,5	0,2	39,5
Octobre	63,4	20,4	27,9	111,7												
Novembre	63,2	20,5	28,6	112,3												
Décembre	65,6	20,7	29,4	115,7	8,3	69,1	0,4	77,8	18,2	3,7	0,1	12,9	3,5	1,9	0,2	40,5
1970 Janvier	65,7	20,9	30,2	116,8												
Février	66,7	21,2	31,0	118,9												
Mars	66,5	21,3	31,6	119,4	8,9	70,7	0,5	80,1	18,6	4,2	0,1	13,9	3,5	2,2	0,2	42,7
Avril	66,3	21,4	32,2	119,9												
Mai	67,5	21,6	32,6	121,7												
Juin	68,1	21,7	33,1	122,9	9,5	72,5	0,5	82,5	19,9	4,1	0,1	14,2	3,9	2,3	0,2	44,7
Juillet	68,8	21,8	33,7	124,3												
Août	69,4	22,0	34,1	125,5												

1 Non compris les actions et les participations.

2 Y compris des certificats émis par l'Etat et le Fonds des Rentes.

3 De 1963 à 1964, les postes « Obligations et bons de caisse » et « Débiteurs hypothécaires » sont gonflés respectivement de 3,7 milliards et de 4 milliards, du fait de la prise en considération dans la statistique de sociétés nouvellement agréées entre ces dates.

4 A partir de juin 1967, nouvelle série comprenant des dépôts visés par les nouvelles dispositions légales régissant les caisses d'épargne privées. A partir de cette même date les « Bons et certificats d'épargne » figurent dans la colonne « Obligations et bons de caisse » et non plus dans les colonnes des « Dépôts ».

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969
ACTIF						
En-cours des crédits :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1° garantis par l'Etat	12,0	12,6	16,5	22,2	24,2	26,7
2° garantis par banques et organismes financiers	9,9	11,1	13,6	14,6	18,0	23,4
3° dont le risque est à charge de l'Institution	24,1	25,5	31,4	34,9	41,5	44,8
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations)	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	—	0,3	0,5	0,3	0,1	...
Crédits commerciaux	1,4	1,0	0,9	0,9	1,3	1,8
Crédits d'exportations payables à moyen et à long terme	1,5	1,5	1,5	2,1	2,1	2,7
Crédits gérés pour compte de l'Etat 1	2,9	3,1	3,3	4,0	5,0	5,7
Placements divers à court terme	5,6	11,3	6,4	8,0	9,2	13,9
PASSIF						
Obligations	40,9	45,6	49,7	57,4	65,6	75,6
Bons de caisse	8,8	9,3	9,0	9,1	12,1	15,3
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	3,4	5,9	8,0	8,8	9,3	11,7
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	1,6	1,7	2,0	2,5	3,3	3,6

1 Il s'agit de crédits d'aide aux entreprises en difficultés, de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-Colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal											Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)		
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »											Moyenne des soldes globaux journaliers		
	Versements					Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique			
	Solde disponible au début de la période	Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs		Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces et autres recettes	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extra-ordinaires	Total				(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)
Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs		Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	(2) + (3) + (4) = (5)						(6)	(7)	(6) + (7) = (8)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.350	2.288	24.877
1963	3.880	7.481	1.517	1.351	10.349	241	9.572	9.813	4.416	58.516	6.827	1.589	3.214	26.304
1964	4.416	8.768	2.138	1.397	12.303	269	12.100	12.369	4.350	66.677	4.992	1.752	2.725	31.794
1965	4.350	6.859	1.943	1.568	10.370	345	10.488	10.833	3.887	72.551	4.373	1.647	4.271	35.471
1966	3.887	8.025	1.925	1.692	11.642	304	10.798	11.102	4.427	78.755	5.433	1.814	4.907	42.639
1967	4.427	10.146	2.357	2.027	14.530	350	12.804	13.154	5.803	87.089	8.925	2.400	4.511	53.991
1968	5.803	13.060	2.704	3.043	18.807	412	16.624	17.036	7.574	98.448	10.236	3.496	4.034	63.533
1969	7.574	15.951	2.961	5.002	23.914	836	21.901	22.737	8.751	111.650	9.993	3.998	5.531	80.753
1967 1 ^{er} trimestre	4.427	2.023	609	595	3.227	74	3.016	3.090	4.564	80.258	7.695	2.524	4.437	14.986
2 ^e trimestre	4.564	2.662	447	459	3.568	89	2.982	3.071	5.061	82.498	7.719	2.392	4.255	10.478
3 ^e trimestre	5.061	2.418	642	374	3.434	73	3.002	3.075	5.420	84.773	8.790	2.156	4.981	13.673
4 ^e trimestre	5.420	3.043	659	599	4.301	114	3.804	3.918	5.803	87.089	8.925	2.526	4.373	14.854
1968 1 ^{er} trimestre	5.803	2.449	681	696	3.826	97	3.617	3.714	5.915	88.988	9.880	3.031	3.858	17.245
2 ^e trimestre	5.915	3.226	555	957	4.738	82	3.662	3.744	6.909	91.810	10.749	3.395	3.892	15.243
3 ^e trimestre	6.909	3.408	745	718	4.871	118	3.961	4.079	7.701	95.004	11.036	3.383	4.462	14.698
4 ^e trimestre	7.701	3.977	723	672	5.372	115	5.384	5.499	7.574	98.448	10.236	4.177	3.924	16.347
1969 1 ^{er} trimestre	7.574	3.933	733	2.025	6.691	182	6.042	6.224	8.041	103.402	11.342	3.352	4.723	20.087
2 ^e trimestre	8.041	4.424	530	1.025	5.979	198	5.028	5.226	8.794	105.415	10.138	3.649	5.928	15.388
3 ^e trimestre	8.794	3.619	884	929	5.432	241	4.719	4.960	9.266	108.768	9.444	4.013	6.427	17.411
4 ^e trimestre	9.266	3.975	814	1.023	5.812	215	6.112	6.327	8.751	111.650	9.993	4.978	5.046	27.867
Juillet	8.794	1.271	442	286	1.999	93	1.652	1.745	9.048	105.867	10.044	3.957	7.090	8.210
Août	9.048	940	210	186	1.336	29	1.340	1.369	9.015	107.217	10.247	4.019	6.403	4.609
Septembre	9.015	1.408	232	457	2.097	119	1.727	1.846	9.266	108.768	9.444	4.064	5.789	4.592
1970 1 ^{er} trimestre	8.751	4.404	847	1.024	6.275	167	5.751	5.918	9.108	114.930	11.791	5.312	5.299	29.185
2 ^e trimestre	9.108	4.708	564	903	6.175	120	5.021	5.141	10.142	119.334	12.625	4.700	6.420	17.257
3 ^e trimestre	10.142	5.495	903	982	7.380	103	6.533	6.636	10.886	123.216	11.504	4.300	7.269	20.710
Juillet	10.142	1.718	336	194	2.248	18	2.002	2.020	10.370	120.174	12.878	4.159	7.829	10.165
Août	10.370	1.395	229	382	2.006	30	1.767	1.797	10.579	120.545	12.619	4.669	6.967	5.110
Septembre	10.579	2.382	338	406	3.126	55	2.764	2.819	10.886	123.216	11.504	4.071	7.012	5.435

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1965	1966	1967	1968	1969	1965	1966	1967	1968	1969
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	4,2	5,1	6,2	7,2	8,3	2,4	2,5	2,6	2,7	2,9
Prêts hypothécaires	15,4	16,7	18,2	19,2	21,1	4,4	4,8	5,2	5,6	6,2
Prêts sur police	1,6	1,9	2,1	2,2	2,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	6,6	7,4	7,7	8,4	8,2	3,9	4,3	4,7	5,0	5,0
Valeurs étrangères	2,0	2,2	2,2	3,0	3,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8
Valeurs congolaises	0,1	0,1
Titres des organismes para- stataux de crédit	6,0	6,3	6,9	8,1	8,2	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5
Titres des autres organismes parastataux	1,9	2,2	2,6	2,5	2,5	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1
Titres des provinces et com- munes	1,5	1,6	1,9	2,3	1,9	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
Obligations de sociétés belges	10,8	11,4	11,9	12,0	13,1	0,7	0,8	0,9	0,9	1,2
Actions de sociétés belges ...	3,2	3,3	3,5	4,0	4,2	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9
Total des valeurs mobilières ...	32,1	34,5	36,7	40,3	41,4	8,2	8,7	9,7	10,4	10,9

PASSIF

Cautionnements déposés	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserves mathématiques ¹	54,1	59,2	64,1	69,2	74,2	15,4	16,5	17,7	19,1	20,4

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1961	2,78
1962	3,03
1963	3,33
1964	3,93
1965	3,89
1966	4,51
1967	4,91
1968	5,09
1969	5,91
1968 4 ^e trimestre .	5,62
1969 1 ^{er} trimestre .	5,32
2 ^e trimestre .	6,00
3 ^e trimestre .	6,33
4 ^e trimestre .	6,01
1970 1 ^{er} trimestre .	4,64
2 ^e trimestre .	4,99
3 ^e trimestre .	4,93

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux; c) Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts, Droits d'hypothèque. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la CGER de Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Economie belge en 1968*. — *Rapports annuels de la S.N.C.I., de l'O.C.D.E. et du Crédit Communal de Belgique*.

XV. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
I. Particuliers :											
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. <i>Epargne-dépôts</i> ² :											
Caisse d'épargne	5,6	9,3	10,2	6,2	9,0	13,9	12,1	9,6	17,3	16,1	21,4
Banques	1,1	3,8	4,8	4,0	10,4	5,5	8,7	6,7	15,1	13,1	19,7
Institutions paraétatiques de crédit	- 0,2	1,4	0,9	0,8	1,3	0,9	1,5	2,7	3,7	2,6	1,0
Mutualités	—	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
Total ...	6,5	14,6	16,0	11,2	20,9	20,5	22,5	19,3	36,4	32,0	42,3
Doubles emplois ³ ...	- 0,3	- 2,5	- 0,9	- 2,3	- 5,9	- 1,7	- 0,7	- 0,5	- 8,6	- 6,3	- 5,4
Total net ...	6,2	12,1	15,1	8,9	15,0	18,8	21,8	18,8	27,8	25,7	36,9
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :											
Organismes de pensions	1,3	1,5	1,2	1,4	0,7	1,0	0,9	1,3	1,3	1,7	1,4
Organismes d'assurance-accidents du travail ..	1,0	1,0	0,8	0,5	1,1	0,9	1,1	1,4	1,4	1,4	1,5
Caisses de vacances annuelles	0,5	- 0,4	1,4	0,2	0,3	—	0,2	1,0	0,6	0,7	0,3
Organismes d'assurance-vie	3,5	3,9	5,4	5,6	4,9	4,6	4,5	6,3	5,4	6,9	6,4
Organismes d'assurance de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	0,7	0,7	0,7	0,8	1,0	1,0	1,2	0,8	2,0	1,7	1,9
Total ...	7,0	6,7	9,5	8,5	8,0	7,5	7,9	10,8	10,7	12,4	11,5
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :											
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	7,3	7,1	8,5	9,2	10,3	12,4	12,9	12,8	14,4	14,7	16,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	1,8	1,5	2,8	3,7	4,4	5,4	4,5	11,2	18,4	7,6	11,8
Total ...	9,1	8,6	11,3	12,9	14,7	17,8	17,4	24,0	32,8	22,3	27,9
E. <i>Emissions de capitaux</i> :											
Nouveaux placements du public	14,5	18,4	18,0	18,9	13,6	15,9	9,0	21,8	19,6	26,6	35,8
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	- 1,0	+ 0,3	- 0,5	- 1,5	- 0,9	- 0,8	- 1,9	- 1,8	- 1,9	- 1,4	- 2,0
Epargne nette totale ...	35,8	46,1	53,4	47,7	50,4	59,2	54,2	73,6	89,0	85,6	110,1
Amortissements sur habitations ...	7,1	7,6	7,6	7,8	8,1	8,8	9,6	10,6	11,8	12,6	13,8
Epargne brute totale ...	42,9	53,7	61,0	55,5	58,5	68,0	63,8	84,2	100,8	98,2	123,9
II. Entreprises :											
A. <i>Entreprises privées</i> :											
Epargne nette	8,2	3,8	9,6	10,1	11,0	9,2	15,8	16,1	15,3	11,6	13,0
Amortissements	28,7	29,7	31,1	34,3	35,7	38,7	41,7	47,1	47,7	52,4	60,6
Epargne brute ...	36,9	33,5	40,7	44,4	46,7	47,9	57,5	63,2	63,0	64,0	73,6
B. <i>Entreprises publiques autonomes</i> :											
Epargne nette	0,8	1,0	1,3	1,7	1,5	1,3	1,7	1,7	0,5	1,8	1,8
Amortissements	2,7	2,3	2,0	2,2	2,2	2,7	3,1	3,3	3,8	4,7	4,5
Epargne brute ...	3,5	3,3	3,3	3,9	3,7	4,0	4,8	5,0	4,3	6,5	6,3
Total général particuliers et entreprises ...											
Epargne nette ...	44,8	50,9	64,3	59,5	62,9	69,7	71,7	91,4	104,8	99,0	124,9
Epargne brute ...	83,3	90,5	105,0	103,8	108,9	119,9	126,1	152,4	168,1	168,7	203,8

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

Référence bibliographique : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet	Emissions nettes totales	Emissions brutes	Amortissements	Emissions nettes		
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes							
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)			
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1964	30,1	22,2	7,9	—	7,9	2,0	2,0	...	7,9	
	1965	29,8	13,3	16,5	—	16,5	3,0	2,3	0,7	17,2	
	1966	31,3	19,4	11,9	—	11,9	1,3	0,2	1,1	13,0	
	1967	37,8	26,3	11,5	—	11,5	3,0	2,3	0,7	12,2	
	1968	40,9	22,9	18,0	—	18,0	1,6	1,0	0,6	18,6	
	1969	56,6	43,6	13,0	—	13,0	8,3	3,8	4,5	17,5	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1964	5,4	1,1	4,3	—	4,3	7,0 ⁵	3,5 ⁵	3,5	7,8	
	1965	5,5	4,8	0,7	—	0,7	3,8	1,7	2,1	2,8	
	1966	0,4	2,1	- 1,7	—	- 1,7	4,0	1,9	2,1	0,4	
	1967	12,3	2,6	9,7	—	9,7	4,7	2,2	2,5	12,2	
	1968	8,3	1,3	7,0	—	7,0	5,5	3,3 ⁶	2,2	9,2	
	1969	9,5	4,3	5,2	—	5,2	8,7	3,3	5,4	10,6	
3. Intermédiaires financiers publics (y compris CGER)	1964	...	0,3	- 0,3	1,3	1,0	3,3	1,3	2,0	3,0	
	1965	2,5	0,1	2,4	4,7	7,1	3,7	1,5	2,2	9,3	
	1966	1,1	0,4	0,7	4,0	4,7	4,9	2,0	2,9	7,6	
	1967	2,9	0,2	2,7	6,8	9,5	5,5	2,5	3,0	12,5	
	1968	0,5	0,4	0,1	12,7	12,8	6,3	2,4	3,9	16,7	
	1969	2,0	1,3	0,7	8,1	8,8	3,8	1,7	2,1	10,9	
4. Pouvoirs subordonnés, Intercom. E3 et E5 et Crédit Communal	1964	1,5	0,8	0,7	4,4	5,1	5,1	
	1965	6,4	1,6	4,8	4,1	8,9	0,1	...	0,1	9,0	
	1966	9,1	3,2	5,9	5,8	11,7	0,4	0,2	0,2	11,9	
	1967	5,3	2,2	3,1	9,0	12,1	0,8	0,1	0,7	12,8	
	1968	9,0	2,3	6,7	9,2	15,9	0,3	0,7	- 0,4	15,5	
	1969	9,2	2,7	6,5	9,8	16,3	16,3	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1964	1,4	1,9	- 0,5	—	- 0,5	0,9	0,5	0,4	- 0,1	
	1965	2,0	2,7	- 0,7	—	- 0,7	2,2	0,8	1,4	0,7	
	1966	4,5	3,3	1,2	—	1,2	2,8	0,8	2,0	3,2	
	1967	6,8	4,2	2,6	—	2,6	1,8	1,4	0,4	3,0	
	1968	7,3	2,6	4,7	—	4,7	1,9	1,6	0,3	5,0	
	1969	6,0	4,6	1,4	—	1,4	2,4	1,0	1,4	2,8	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge		1964	38,4	26,3	12,1	5,7	17,8	13,2	7,3	5,9	23,7
		1965	46,2	22,5	23,7	8,8	32,5	12,8	6,3	6,5	39,0
		1966	46,4	23,4	18,0	9,8	27,8	13,4	5,1	8,3	36,1
		1967	65,1	35,5	29,6	15,8	45,4	15,8	8,5	7,3	52,7
		1968	66,0	29,5	36,5	21,9	58,4	15,6	9,0	6,6	65,0
		1969	83,3	56,5	26,8	17,9	44,7	23,2	9,8	13,4	58,1

¹ Les émissions par grosses tranches, dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

Jusqu'en 1965, les émissions au robinet de bons de caisse à court terme (un an au plus) des intermédiaires financiers publics et du Crédit Communal de Belgique sont comprises dans les montants des émissions nettes au robinet, faute d'avoir pu être isolées. A partir de 1966, les chiffres de la colonne (4) ne comprennent plus que les émissions nettes à long et moyen terme (à plus d'un an); le montant des émissions nettes à un an au plus des années 1966, 1967, 1968 et 1969 qui s'élevaient respectivement à « Intermédiaires financiers publics » : n.cant. - 0,8 milliard, 2,2 milliards et - 2,8 milliards; « Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal » 0,6 milliard, 1,6 milliard, 1,2 milliard et 2,4 milliards ne figure donc plus dans le présent tableau.

Pour mémoire : Mouvement net de la dette à court terme en FB de l'Etat en 1964 : 2,5; en 1965 : 7,4; en 1966 : 4,5; en 1967 : - 5,6; en 1968 : 16,9; en 1969 : - 0,4 milliard.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel de même que les bons d'épargne émis par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁵ Les chiffres relatifs au Fonds de Dotation des Pensions de la Guerre comprennent en émissions brutes 2,8 milliards de consolidation (intérêts et amortissements non remboursés à leur échéance) et 1,6 milliard en remboursements ayant trait aux années 1961 à 1963.

⁶ Non compris 8,8 milliards de titres de l'Office National des Pensions pour Travailleurs Indépendants annulés à la suite de la cession par la CGER de la gestion « Pension des Indépendants » à l'Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission 2 3	Rendement pour le porteur 3		
Mois	Jour							à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1969	Janvier	9	Intercom. Autor. E3 1969-1981	6,75	98,50	12 ans	5.000	7,00	—	6,99
	Février	17	Etat belge 1969-1975-1982	6,50 — 6,75 ⁴	99,00	6 ou 13 ans	5.650	6,78	6,71	6,88
	Février	17	Etat belge 1969-1980	6,75	98,50	11 ans 6 m. 22 jours	11.600	6,97	—	6,93
	Mars	20	S.N.C.B. 1969-1977-1984	6,75	99,25	8 ou 15 ans	3.500	6,99	6,88	7,07
	Avril	28	Fonds des Routes 1969-1981	7,00	98,50	12 ans	9.200	7,25	—	7,19
	Juin	16	Etat belge 1969-1975-1981	7,00 — 7,25 ⁴	99,00	6 ou 12 ans	9.450	7,28	7,21	7,34
	Juin	16	Etat belge 1969-1987	7,50	99,50	18 ans	5.550	7,57	—	7,55
	Septembre	1	Interc. Autor. E5 1969-1984 ⁵	5,00	100,00	15 ans	2.000	7,61	—	—
	Septembre	9	C.N.C.P. 1969-1975	7,10	99,00	6 ans	500	—	—	7,45
	Octobre	13	Etat belge 1969-1975-1981 ⁶	8,00 — 8,25 ⁴	99,50	5 a. 6 m. ou 11 a. 6 m.	24.345	8,39	8,13	8,51
	Novembre	24	R.T.T. 1969-1981	8,25	99,00	12 ans	3.500	8,44	—	8,44
	Décembre	10	Ville de Liège 1969-1983	8,25	98,50	14 ans	1.000	8,64	—	8,64
	Décembre	10	Ville d'Anvers 1969-1983	8,25	98,50	14 ans	2.000	8,64	—	8,64
	Décembre	15	S.N.C.I. 1969-1980	8,25	99,00	11 ans	1.500	8,45	—	8,45
						84.795				
1970	Janvier	7	C.N.C.P. 1970-1978	8,25	99,00	8 ans	500	—	—	8,43
	Janvier	14	Etat belge 1970-1980	8,25	99,50	10 ans	5.250	8,42	—	8,46
	Janvier	14	Etat belge 1970-1975-1981	8,00 — 8,25 ⁴	99,50	5 a. 3 m. ou 11 a. 3 m.	9.800	8,37	8,10	8,50
	Mars	2	Intercom. Autor. E3 1970-1978	8,25	99,50	8 ans	5.000	8,50	—	8,52
	Mars	2	Intercom. Autor. E5 1970-1978	8,25	99,50	8 ans	3.000	8,50	—	8,52
	Avril	13	Etat belge 1970-1976	8,00	99,25	6 ans	6.950	8,18	—	8,16
	Avril	13	Etat belge 1970-1980, 2 ^e a.	8,25	99,50	9 ans 9 mois	8.250	8,44	—	8,48
	Mai	19	S.N.C.B. 1970-76-82	8,00 — 8,25 ⁴	99,00	6 ou 12 ans	3.500	8,46	8,29	8,54
	Juin	18	Fonds des Routes 1970-76-83	8,00 — 8,25 ⁴	99,00	6 ou 13 ans	10.250	8,37	8,22	8,50
	Septembre	14	Etat belge 1970-1983	8,50	99,00	13 ans	10.160	8,69	—	8,72
	Septembre	14	Etat belge 1970-1976-1982	8,25 — 8,50 ⁴	99,00	6 ou 12 ans	15.540	8,55	8,47	8,63
	Octobre	5	C.N.C.P. 1970-1976	8,25	99,00	6 ans	500	—	—	8,47
	Octobre	12	S.N.C.I. 1970-1977-1983	8,25 — 8,50	99,00	7 ou 13 ans	2.000	8,57	8,45	8,60
	Octobre	26	Soc. Nat. Logement	8,50	99,00	10 ans	2.500	8,68	—	8,65

1 Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce qu'ils ne comprennent pas les obligations émises par la C.A.D.G. et la Fondation nationale pour le financement de la recherche scientifique.

2 Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix du capital en vie, évalué au cours d'émission.

3 Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

4 Intérêts : le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire, le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

5 Emprunt à lots.

6 Y compris 1.595 millions de souscriptions reçues du 1^{er} au 10 décembre en échange de titres de l'emprunt de l'Etat 1964-60-75.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montants émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1965	Janvier	29	Sabena	5-5,125	100,0	7 ans 6 mois	U.S. \$ 8	5,17
	Mai	20	R.T.T.	5,25-5,50	100,0	5 ans	U.S. \$ 20	6,00
1966	Janvier	6	Sabena	5,75	100,0	8 ans	U.S. \$ 7,2	5,83
	Janvier	31	Sabena	5,375-5,50	100,0	5 ans	U.S. \$ 7,7	5,50

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau comme indiquant, de façon aussi approchée que possible l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

* Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le C-édit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues), qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

XVI - 3a. — Situation officielle

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe 2	Dette indirecte	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise du Congo) 2	Dette reprise du Congo 3	Dette totale (y compris la dette reprise du Congo) 2
	en francs belges				en monnaies étrangères								
	consolidée 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libérés des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2					
1962	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2		
1963	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0		
1964	276,9	6,3	51,2	46,2	380,6	17,2	31,0	48,2	428,8	33,3	462,1		
1965	293,6	6,8	58,6	46,3	405,3	15,6	29,8	45,4	450,7	33,9	484,6	4,4	489,0
1966	305,6	7,8	59,9	49,4	422,7	14,3	35,5	49,8	472,5	31,0	503,5	3,9	507,4
1967	317,1	8,5	57,8	45,9	429,3	12,9	42,5	55,4	484,7	40,7	525,4	3,5	528,9
1968	335,0	9,1	66,2	54,5	464,8	11,5	43,4	54,9	519,7	47,6	567,3	3,0	570,3
1969	347,7	13,9	67,3	52,9	481,8	11,2	49,9	61,1	542,9	52,9	595,8	2,6	598,4
1969													
Juillet	343,0	13,8	63,0	49,3	469,1	11,4	45,7	57,1	526,2	53,4	579,6	2,9	582,5
Août	341,8	13,7	66,9	45,7	468,1	11,4	49,6	61,0	529,1	53,2	582,3	2,8	585,1
Septembre	340,7	16,1	70,9	45,2	472,9	11,2	49,6	60,8	533,7	53,1	586,8	2,7	589,5
Octobre	353,9	15,8	62,2	47,0	478,9	11,3	50,0	61,3	540,2	53,1	593,3	2,7	596,0
Novembre	352,2	15,4	67,7	47,7	483,0	11,2	49,9	61,1	544,1	53,1	597,2	2,6	599,8
Décembre	347,7	13,9	67,3	52,9	481,8	11,2	49,9	61,1	542,9	52,9	595,8	2,6	598,4
1970													
Janvier	355,1	13,9	63,0	49,7	481,7	11,1	48,8	59,9	541,6	52,7	594,3	2,6	596,9
Février	350,7	13,9	75,7	46,4	486,7	11,0	48,1	59,1	545,8	52,6	598,4	2,6	601,0
Mars	349,5	13,8	79,8	49,0	492,1	10,9	47,7	58,6	550,7	52,4	603,1	2,5	605,6
Avril	360,7	13,7	69,9	56,0	500,3	10,7	46,9	57,6	557,9	52,5	610,4	2,5	612,9
Mai	359,8	13,4	73,7	48,5	495,4	10,6	46,7	57,3	552,7	52,4	605,1	2,5	607,6
Juin	354,4	12,2	77,7	49,9	494,2	10,4	46,5	56,9	551,1	56,1	607,2	2,4	609,6
Juillet	348,9	11,2	64,6	50,8	475,5	10,3	46,5	56,8	532,3	62,6	594,9	2,4	597,3
Août	347,5	11,2	71,5	47,4	477,6	10,2	46,4	56,6	534,2	62,4	596,6	2,4	599,0
Septembre	353,1	11,1	72,2	46,6	483,0	10,1	46,4	56,5	539,5	62,1	601,6	2,3	603,9

1 Y compris l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

3 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Période	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise du Congo) 1	Dette reprise du Congo 2	Dette totale 3	Variations comptables à éliminer				Doubles emplois à éliminer	Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds 7	Pour mémoire : Variations de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes 7
				Certificats de trésorerie détenus par le Fonds Monétaire International 4	Certificats de trésorerie souscrits par la B.N.B. pour le financement des prêts au Fonds Monétaire International en exécution des Accords Généraux d'Emprunt 5	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte du Ministre de l'Education Nationale 6	Divers			
1963	+ 22,8	- 1,2	+ 21,6	- 0,3	...	- 0,4	...	- 1,0	+ 23,3	...
1964	+ 16,1	- 1,2	+ 14,9	- 1,7	+ 1,5	+ 0,1	+ 15,0	...
1965	+ 22,5	- 2,1	+ 20,4	- 3,5	+ 1,9	- 0,1	+ 22,1	...
1966	+ 18,9	- 0,5	+ 18,4	+ 1,3	+ 17,1	...
1967	+ 21,9	- 0,4	+ 21,5	+ 0,5	- 1,5	+ 0,3	+ 22,2	+ 0,8
1968	+ 41,9	- 0,5	+ 41,4	+ 4,4	+ 3,1	+ 0,8	+ 33,1	+ 1,0
1969	+ 28,5	- 0,4	+ 28,1	+ 2,3	- 5,0	+ 0,2	+ 0,7 8	...	+ 29,9	- 1,8
1969 9 prem. mois	+ 19,5	- 0,3	+ 19,2	+ 6,6	- 5,0	- 1,5	+ 19,1	- 1,8
1970 9 prem. mois	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	- 9,0	...	- 1,8	+ 16,3	...

1 Variations de la colonne (1) du tableau XVI - 3a.

2 Variations de la colonne (2) du tableau XVI - 3a. La dette reprise du Congo ne figure toutefois à ce tableau que depuis la ratification de la convention du 6 février 1965.

3 Variations de la colonne (3) du tableau XVI - 3a, depuis 1966.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le Fonds Monétaire International sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la Banque Nationale de Belgique; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le Fonds.

5 La souscription de certificats de trésorerie constitue simplement la modalité technique sous laquelle la Banque Nationale de Belgique finance les prêts consentis au Fonds Monétaire International dans le cadre des Accords Généraux d'Emprunt.

6 Les variations de l'avoir de la Banque Nationale de Belgique à l'Office des Chèques postaux pour compte du Ministre de l'Education Nationale ont pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir du Ministre de l'Education Nationale auprès de la Banque.

7 Le total des colonnes (9) et (10) correspond (avec signe inversé) à la colonne (5) « Besoins nets de financement de l'Etat » du tableau XI - 3

8 Réévaluation du D.M.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur ¹					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1965	1966	1967	1968	1969 p	1965	1966	1967	1968	1969 p	1965	1966	1967	1968	1969 p
A. Secteurs non financiers :															
Etat ²	268,0	277,1	298,0	322,7	340,6	64,8	65,8	66,4	67,0	71,8	332,8	342,9	364,4	389,7	412,4
Paraétatiques d'exploitation	27,9	30,1	33,0	38,0	39,7	8,1	10,0	10,9	12,0	13,5	36,0	40,1	43,9	50,0	53,2
Sécurité sociale et fonds de pension	—	—	—	—	—	14,6	16,1	17,9	15,7	20,4	14,6	16,1	17,9	15,7	20,4
Secteur public non compris ailleurs	30,4	35,9	39,4	46,6	53,6	13,9	14,9	16,3	16,5	16,9	44,3	50,8	55,7	63,1	70,5
B. Intermédiaires financiers ³	132,6	144,9	165,3	191,0	209,4	27,3	29,5	31,8	34,8	37,1	159,9	174,4	197,1	225,8	246,5
Total ...	458,9	488,0	535,7	598,3	643,3	128,7	136,3	143,3	146,0	159,7	587,6	624,3	679,0	744,3	803,0
<i>Pour mémoire :</i>															
Titres congolais et titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion ⁴	11,4	11,5	11,4	11,1	n.d.	—	—	—	—	n.d.	11,4	11,5	11,4	11,1	n.d.

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur ¹					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1965	1966	1967	1968	1969 p	1965	1966	1967	1968	1969 p	1965	1966	1967	1968	1969 p
A. Secteurs non financiers :															
Entreprises, particuliers, Etranger	245,3	264,9	294,2	319,3	346,1	6,5	7,7	9,6	11,0	15,0	251,8	272,6	303,8	330,3	361,1
Paraétatiques d'exploitation	3,8	3,8	3,8	4,4	4,4	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3	4,0	4,1	4,2	4,8	4,7
Secteur public non compris ailleurs ⁵	2,1	2,9	3,0	3,0	3,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	2,2	3,0	3,1	3,2	3,3
Sécurité sociale ⁷	4,8	6,8	4,1	4,6	5,0	1,3	1,6	1,5	1,4	1,3	6,1	8,4	5,6	6,0	6,3
B. Intermédiaires financières :															
Organismes monétaires ⁶	61,5	64,3	74,8	91,0	102,4	60,9	62,4	64,2	65,0	65,7	122,4	126,7	139,0	156,0	168,1
Fonds des Rentes	5,4	5,5	5,0	7,1	6,9	—	—	—	—	—	5,4	5,5	5,0	7,1	6,9
Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	50,0	51,1	54,2	61,4	65,6	21,1	22,6	23,6	25,8	26,8	71,1	73,7	77,8	87,2	92,4
Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension ⁷	76,0	78,5	86,9	89,8	91,3	37,9	40,5	43,0	41,0	43,5	113,9	119,0	129,9	130,8	134,8
Organismes publics de crédit non monétaires ...	10,0	10,2	9,7	17,7	18,6	0,7	1,1	0,9	1,2	6,8	10,7	11,3	10,6	18,9	25,4
Total ...	458,9	488,0	535,7	598,3	643,3	128,7	136,3	143,3	146,0	159,7	587,6	624,3	679,0	744,3	803,0

¹ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

² Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

³ Y compris les bons de caisse à un an.

⁴ Titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds, y compris les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

⁵ A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

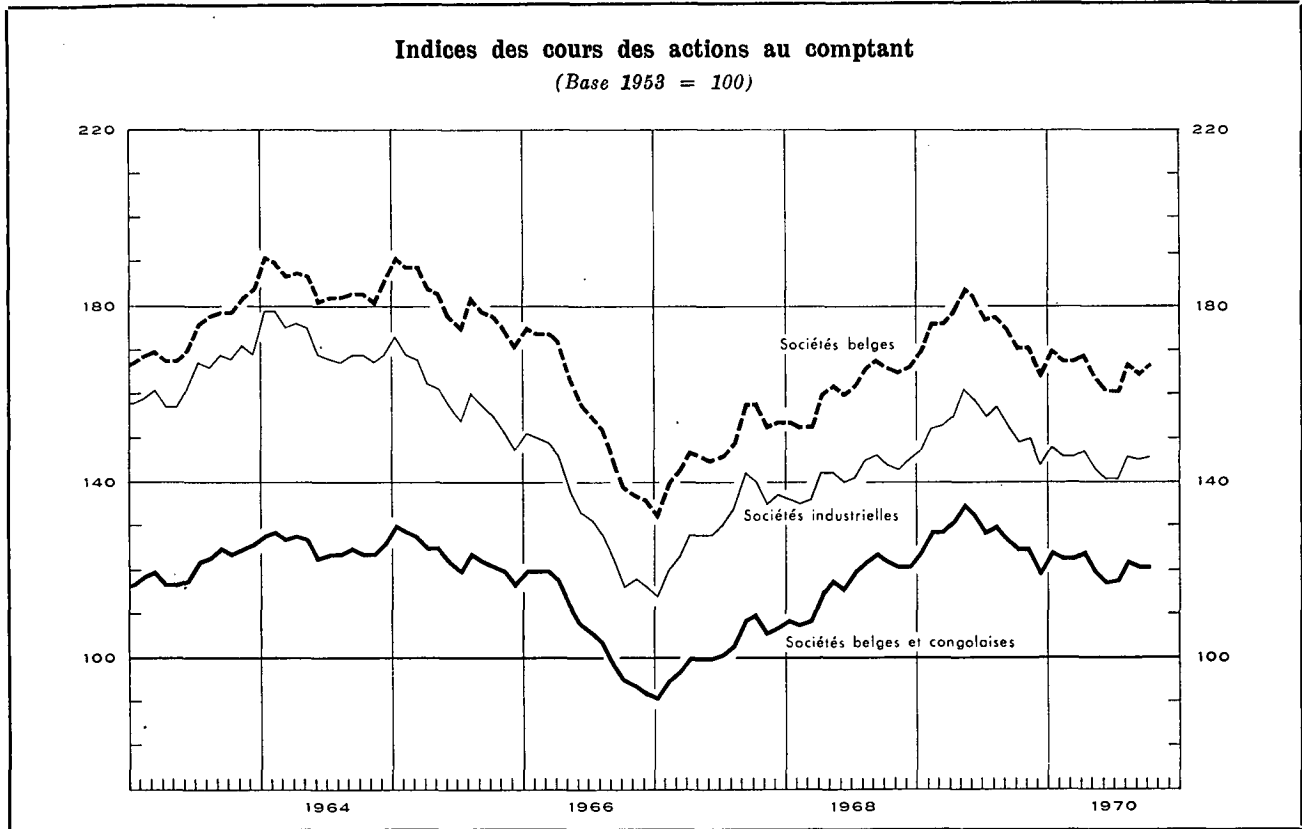
⁶ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

⁷ Les montants à fin 1966 et à fin 1967 des secteurs « Sécurité sociale » et « Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension » ne sont pas comparables du fait du passage d'avoirs s'élevant à 3,4 milliards à fin 1966, du premier au second de ces secteurs à la suite de la reprise par l'Office national des pensions pour travailleurs salariés, organisme classé dans le second de ces secteurs, du patrimoine de l'Office national des pensions pour ouvriers, organisme qui figurait dans le premier.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, no 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXVIII^e année, vol. I, no 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». — XLII^e année, vol. I, no 3, mars 1966 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1968 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — XLV^e année, vol. I, no 3, mars 1970 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — Statistiques Economiques belges 1950-1960.

XVII.— VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions								Taux de rendement 3 5				
		Au comptant				A terme				Valeurs belges				
		Valeurs belges et congolaises		Valeurs belges		A terme		Valeurs belges		Ensemble		Sociétés industrielles		
				Ensemble		Sociétés industrielles				Ensemble		Sociétés industrielles		
(Base 1953 = 100) 2 4										en %				
1960 Moyenne mensuelle ...	93	121	162	156	116	3,4	3,2							
1961 Moyenne mensuelle ...	103	120	169	168	115	3,5	3,4							
1962 Moyenne mensuelle ...	82	119	171	166	113	3,5	3,4							
1963 Moyenne mensuelle ...	88	121	174	164	116	3,4	3,3							
1964 Moyenne mensuelle ...	91	126	185	172	115	3,2	3,0							
1965 Moyenne mensuelle ...	83	123	181	159	114	3,4	3,5							
1966 Moyenne mensuelle ...	71	107	156	132	102	4,1	4,2							
1967 Moyenne mensuelle ...	81	102	148	130	105	4,2	4,0							
1968 Moyenne mensuelle ...	134	117	161	141	137	3,8 ^e	3,8 ^e							
1969 Moyenne mensuelle ...	149	128	175	153	163	3,7	3,4							
		1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970	1969	1970	
Janvier	160	117	124	124	170	170	147	148	155	158	3,6	4,0	3,5	3,7
Février	163	105	129	123	176	168	152	146	162	156	3,6	4,0	3,5	3,7
Mars	161	114	129	123	176	168	153	146	163	156	3,6	4,0	3,4	3,7
Avril	187	108	131	124	179	169	155	147	171	157	3,5	4,7	3,2	4,8
Mai	226	138	135	120	184	164	161	143	178	151	3,5	5,0	3,2	5,3
Juin	190	95	133	117	182	161	159	141	175	143	3,7	5,1	3,4	5,5
Juillet	122	100	129	118	177	161	155	141	167	141	3,8	5,1	3,4	5,6
Août	134	91	130	122	178	167	157	146	167	148	3,6	5,1	3,3	5,7
Septembre	116	115	127	121	175	165	153	145	162	147	3,7	5,3	3,5	6,2
Octobre	111		125		171		149		159		3,8		3,6	
Novembre	109		125		171		150		158		3,9		3,7	
Décembre	111		120		165		144		151		4,0		3,7	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.

3 Source : Kredietbank : Rapport au cours à la fin du mois du dernier dividende net annoncé ou payé.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunte obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	10.700	447
1963	51	6.349	4.402	1.552	0,1	676	60	11.096	514
1964	53	6.750	5.234	1.532	0,3	788	63	11.066	505
1965	55	9.077	4.813	1.789	1,1	902	73	11.055	521
1966	54	9.361	5.893	1.848	3,4	1.022	74	11.610	541
1967	50	10.073	7.170	1.939	10,0	1.084	82	13.129	555
1968	50	10.383	8.147	2.107	13,2	1.142	99	15.972	695
1969	52	14.459	8.846	2.366	0,3	1.360	n.d.	n.d.	695

Sociétés financières et immobilières ⁵

1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	12.883	602
1963	1.557	34.172	19.038	3.580	230	2.282	135	13.309	665
1964	1.712	35.908	20.419	3.781	245	2.359	141	15.752	735
1965	1.778	37.587	21.571	3.901	342	2.414	142	17.384	1.015
1966	1.819	38.978	22.978	4.377	349	2.519	156	19.795	1.353
1967	1.865	44.399	26.192	4.396	398	2.824	167	23.686	1.206
1968	1.892	48.070	27.336	4.914	524	2.868	162	28.118	2.152
1969	1.940	53.482	28.785	5.600	553	3.244	n.d.	n.d.	n.d.

Industries des fabrications métalliques

1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	1.918	117
1963	1.310	17.850	13.235	3.406	367	2.063	144	1.881	118
1964	1.264	18.630	13.597	3.691	627	1.129	144	1.826	109
1965	1.379	20.030	15.778	4.547	913	1.612	150	1.847	111
1966	1.396	21.522	17.264	4.772	923	1.284	163	2.087	113
1967	1.391	22.942	19.256	4.011	1.365	1.307	150	2.365	147
1968	1.361	23.941	21.254	3.960	1.331	1.506	122	2.244	149
1969	1.352	28.490	20.477	4.833	1.321	1.483	n.d.	n.d.	155

Métallurgie du fer

1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	5.427	286
1963	95	16.168	15.004	1.335	78	546	36	5.764	321
1964	100	17.909	16.112	1.058	705	345	26	6.328	348
1965	100	19.373	17.690	1.027	411	668	47	6.931	398
1966	96	21.253	18.157	550	152	253	23	6.551	434
1967	93	23.949	18.465	770	373	233	22	5.603	410
1968	90	26.196	19.258	513	117	250	22	5.096	348
1969	87	26.883	19.726	735	136	403	n.d.	n.d.	325

Industrie textile

1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	340	24
1963	975	11.117	10.123	1.114	447	319	67	357	21
1964	912	11.231	10.351	1.256	370	376	70	327	20
1965	981	12.012	11.136	1.097	408	305	74	340	21
1966	986	12.827	11.095	1.323	781	377	79	302	23
1967	976	13.124	11.415	1.287	695	343	65	286	20
1968	957	13.184	11.951	1.072	714	291	51	274	18
1969	929	13.832	11.285	1.556	481	391	n.d.	n.d.	18

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	760	52
1963	725	10.340	7.186	1.556	161	622	59	872	49
1964	685	10.983	7.540	1.356	162	617	55	938	59
1965	723	11.589	8.697	1.618	150	632	59	940	64
1966	725	12.131	9.463	1.720	153	742	73	896	61
1967	729	12.932	10.838	2.140	317	794	79	860	58
1968	717	14.742	10.226	2.454	372	930	82	768	56
1969	703	16.069	9.908	2.215	479	838	n.d.	n.d.	51
Industrie chimique									
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	964	66
1963	558	16.331	8.440	2.038	265	1.132	84	881	55
1964	542	17.022	8.522	2.374	358	1.222	76	789	51
1965	601	18.733	9.302	2.889	402	1.228	86	669	52
1966	606	20.177	9.751	2.844	414	1.525	96	595	44
1967	607	22.294	10.657	2.737	627	1.492	89	482	36
1968	627	35.133	25.842	4.092	947	2.216	84	405	32
1969	643	40.419	25.995	5.297	793	2.684	n.d.	n.d.	28
Electricité									
1961	36	18.581	4.260	1.800	3	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	...	1.690	82	7.188	340
1963	32	20.412	3.630	2.163	...	1.657	85	8.602	443
1964	29	23.281	3.849	2.200	...	1.813	87	8.896	545
1965	28	23.710	4.169	2.304	1	1.972	91	12.295	550
1966	24	23.460	4.327	2.280	5	1.865	94	13.281	769
1967	16	14.570	2.152	1.340	5	1.219	49	14.230	866
1968	17	27.953	5.775	2.598	...	2.308	87	14.183	938
1969	17	27.165	5.312	2.607	...	2.383	n.d.	n.d.	939
Industrie du charbon									
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	398	27
1963	39	7.661	1.574	209	244	184	21	253	23
1964	36	7.043	1.020	423	356	268	29	339	13
1965	35	7.979	1.580	185	656	145	16	308	21
1966	30	6.951	1.994	196	586	81	9	282	20
1967	30	7.005	1.824	81	807	69	8	37	18
1968	26	4.908	1.690	94	512	55	6	22	2
1969	25	4.704	1.269	90	342	39	n.d.	n.d.	1
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁶									
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	45.434	2.259
1963	14.234	193.465	121.935	25.205	3.202	13.006	1.256	49.441	2.510
1964	14.498	205.933	126.884	26.664	4.241	12.437	1.278	51.951	2.740
1965	14.706	220.447	136.028	29.522	4.703	13.510	1.362	57.546	3.197
1966	14.913	231.698	145.645	30.420	5.119	13.491	1.439	61.124	3.790
1967	14.986	240.349	156.423	28.718	7.403	13.118	1.342	66.886	3.683
1968	15.037	278.954	183.097	33.019	7.916	15.943	1.396	73.072	4.796
1969	15.322	311.534	181.024	39.253	6.967	17.951	n.d.	n.d.	3.207

Notes : voir fin du tableau XVII - 2. page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	834	35
1963	313	40.710	27.336	2.863	664	1.196	98	523	30
1964	316	41.009	28.955	2.975	850	1.358	105	711	35
1965	302	41.282	30.474	3.537	600	1.632	117	1.097	32
1966	299	41.447	32.682	3.484	921	2.110	137	1.817	60
1967	277	40.281	32.720	2.712	5.164	2.336	146	1.839	112
1968	264	40.235	28.576	4.439	615	2.696	153	3.788	122
1969	252	41.242	27.671	5.138	162	3.010	n.d.	n.d.	244

C. — Total général des sociétés par actions ⁶

1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	46.268	2.294
1963	14.547	234.175	149.271	28.068	3.866	14.202	1.354	49.964	2.540
1964	14.814	246.942	155.840	29.639	5.091	13.795	1.383	52.662	2.775
1965	15.008	261.729	166.502	33.059	5.303	15.142	1.479	58.643	3.229
1966	15.212	273.145	178.327	33.904	6.040	15.601	1.576	62.941	3.850
1967	15.268	280.630	189.143	31.430	12.567	15.454	1.488	68.725	3.795
1968	15.301	319.189	211.673	37.458	8.531	18.639	1.549	76.860	4.918
1969	15.574	352.776	208.695	44.391	7.129	20.961	n.d.	n.d.	3.451

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1968 1 ^{er} mois	128	2,7	1,5	0,4	0,1	0,2	0,4
2 premiers mois	291	4,2	4,4	0,7	0,2	0,2	0,5
3 premiers mois	1.561	16,8	12,9	2,1	0,6	0,6	0,8
4 premiers mois	4.143	56,3	34,6	7,2	2,0	3,0	1,1
5 premiers mois	7.476	144,2	76,0	14,3	4,1	6,8	1,5
6 premiers mois	9.653	191,9	114,5	20,7	4,9	10,0	1,8
7 premiers mois	10.238	199,0	119,1	21,6	5,1	10,4	2,1
8 premiers mois	10.425	200,2	119,9	21,8	5,2	10,4	2,3
9 premiers mois	10.764	202,9	122,4	22,3	5,4	10,6	2,5
10 premiers mois	11.208	212,5	131,6	22,8	5,6	10,9	2,8
11 premiers mois	11.500	221,9	138,0	24,1	5,7	11,6	3,2
12 mois	11.925	234,3	146,5	26,2	5,9	12,7	3,7
12 mois (avec supplément) ⁶	15.088	280,5	183,7	33,2	8,0	16,0	3,7
1969 1 ^{er} mois	109	1,7	1,3	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	265	5,5	5,6	0,9	0,2	0,2	0,4
3 premiers mois	1.545	25,2	19,0	4,2	0,6	1,7	0,7
4 premiers mois	4.212	84,1	43,4	10,4	2,2	4,6	1,0
5 premiers mois	7.653	184,0	94,6	20,9	4,1	9,9	1,3
6 premiers mois	10.185	244,0	135,3	28,9	5,0	13,9	1,6
7 premiers mois	10.768	252,1	140,1	30,1	5,5	14,3	1,8
8 premiers mois	10.956	254,5	141,3	30,4	5,6	14,5	1,9
9 premiers mois	11.286	257,6	143,4	31,0	5,7	14,6	2,2
10 premiers mois	11.732	264,3	148,1	31,8	5,9	15,0	2,4
11 premiers mois	12.075	277,8	158,9	33,4	6,0	16,0	2,8
12 mois	12.501	288,2	165,8	35,2	6,1	16,8	3,2
12 mois (avec supplément) ⁶	15.322	311,5	181,0	39,3	7,0	18,0	3,2

Notes : voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1968 1 ^{er} mois	1	0,1	0,2
2 premiers mois	5	0,1	0,2
3 premiers mois	24	0,8	0,5	0,1	...	0,1	0,1
4 premiers mois	43	1,6	0,9	0,1	0,1	0,1	0,1
5 premiers mois	78	11,3	5,5	1,4	0,2	1,0	0,1
6 premiers mois	157	18,2	10,7	1,7	0,5	1,4	0,1
7 premiers mois	184	20,4	12,3	1,8	0,5	1,5	0,1
8 premiers mois	185	20,4	12,3	1,8	0,5	1,5	0,1
9 premiers mois	191	21,0	12,5	1,8	0,5	1,5	0,1
10 premiers mois	207	22,3	13,1	1,9	0,5	1,5	0,1
11 premiers mois	219	24,3	14,3	2,0	0,5	1,7	0,1
12 mois	235	26,1	15,5	2,1	0,5	1,7	0,1
12 mois (avec supplément) ⁶	265	40,3	28,7	4,5	0,6	2,7	0,1
1969 1 ^{er} mois
2 premiers mois	2	0,1
3 premiers mois	17	0,5	0,1	0,1
4 premiers mois	37	3,0	0,7	0,2	...	0,1	0,1
5 premiers mois	79	23,3	16,8	3,4	0,1	2,1	0,1
6 premiers mois	170	33,3	22,7	4,6	0,1	2,6	0,1
7 premiers mois	195	35,4	24,4	4,7	0,1	2,7	0,1
8 premiers mois	198	35,6	24,5	4,7	0,1	2,7	0,1
9 premiers mois	200	36,2	24,7	4,7	0,1	2,7	0,1
10 premiers mois	213	37,5	25,2	4,8	0,1	2,8	0,1
11 premiers mois	225	38,9	26,3	5,0	0,1	2,9	0,1
12 mois	241	40,3	27,3	5,1	0,1	3,0	0,3
12 mois (avec supplément) ⁶	252	41,3	27,7	5,1	0,1	3,0	0,3

C. — Total général ⁴

1968 1 ^{er} mois	129	2,8	1,7	0,4	0,1	0,2	0,4
2 premiers mois	296	4,3	4,6	0,7	0,2	0,2	0,5
3 premiers mois	1.585	17,6	13,4	2,2	0,6	0,7	0,9
4 premiers mois	4.186	57,9	35,5	7,3	2,1	3,1	1,2
5 premiers mois	7.554	155,5	81,5	15,7	4,3	7,8	1,6
6 premiers mois	9.810	210,1	125,2	22,4	5,4	11,4	1,9
7 premiers mois	10.422	219,4	131,4	23,4	5,6	11,9	2,2
8 premiers mois	10.610	220,6	132,2	23,6	5,7	11,9	2,4
9 premiers mois	10.955	223,9	134,9	24,1	5,9	12,1	2,6
10 premiers mois	11.415	234,8	144,7	24,7	6,1	12,4	2,9
11 premiers mois	11.719	246,2	152,3	26,1	6,2	13,3	3,3
12 mois	12.160	260,4	162,0	28,3	6,4	14,4	3,8
12 mois (avec supplément) ⁶	15.353	320,8	212,4	37,7	8,6	18,7	3,8
1969 1 ^{er} mois	109	1,7	1,3	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	267	5,5	5,6	0,9	0,2	0,2	0,5
3 premiers mois	1.562	25,7	19,1	4,2	0,6	1,7	0,8
4 premiers mois	4.249	87,1	44,1	10,6	2,2	4,7	1,1
5 premiers mois	7.732	207,3	111,4	24,3	4,2	12,0	1,4
6 premiers mois	10.355	277,3	158,0	33,5	5,1	16,5	1,7
7 premiers mois	10.963	287,5	164,5	34,8	5,6	17,0	1,9
8 premiers mois	11.154	290,1	165,8	35,1	5,7	17,2	2,0
9 premiers mois	11.486	293,8	168,1	35,7	5,8	17,3	2,3
10 premiers mois	11.945	301,8	173,3	36,6	6,0	17,8	2,5
11 premiers mois	12.300	316,7	185,2	38,4	6,1	18,9	2,9
12 mois	12.742	328,5	193,1	40,3	6,2	19,8	3,5
12 mois (avec supplément) ⁶	15.574	352,8	208,7	44,4	7,1	21,0	3,5

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.F. et la Sabena.

⁵ Y compris les sociétés de droit congolais converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont pas comprises dans la statistique.

⁶ Les renseignements concernant un certain nombre de sociétés parviennent à l'I.N.S. après la publication du chiffre mensuel correspondant. Ce supplément cumulé avec le total des 12 mois est repris séparément pour chaque année.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1960	16.065	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	6.014	1.667	1.520	147	844	991	7.005	12.660
1962	19.173	8.249	3.375	1.860	1.515	1.762	3.277	11.526	14.614
1963	14.956	6.541	4.640	1.648	2.992	418	3.410	9.951	12.018
1964	21.556	11.568	3.848	2.108	1.740	1.024	2.764	14.332	14.200
1965	22.797	11.042	6.126	2.044	4.082	1.296	5.378	16.420	17.795
1966	29.935	14.805	3.126	2.143	983	1.928	2.911	17.716	15.987
1967	33.471	14.750	3.081	2.743	338	3.712	4.050	18.800	24.009
1968	51.461	n.d.	p 1.448	p 2.453	p -1.005	p 4.347	p 3.342	n.d.	p 34.774

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	209	82	...	85	— 85	— 24	— 109	— 27	— 64
1962	398	204	4	32	— 28	...	— 28	176	167
1963	232	41	...	257	— 257	— 6	— 263	— 222	— 229
1964	1.660	10	1	59	— 58	...	— 58	— 48	— 49
1965	540	14	500	40	460	— 5	455	469	463
1966	659	10	764	40	724	...	724	734	734
1967	86	21	86	57	29	...	29	p 50	44
1968	1.567	n.d.	p 2.000	p 51	p 1.949	...	p 1.949	n.d.	p 1.949

Total général

1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.222	6.096	1.667	1.605	62	820	882	6.978	12.596
1962	19.571	8.453	3.379	1.892	1.487	1.762	3.249	11.702	14.782
1963	15.188	6.582	4.640	1.905	2.735	412	3.147	9.729	11.795
1964	23.216	11.578	3.849	2.167	1.682	1.024	2.706	14.284	14.151
1965	23.337	11.056	6.626	2.084	4.542	1.291	5.833	16.889	18.258
1966	30.594	14.815	3.890	2.183	1.707	1.928	3.635	18.450	16.721
1967	33.557	14.771	3.167	2.800	367	3.712	4.079	18.850	24.053
1968	53.028	n.d.	p 3.448	p 2.504	p 944	p 4.347	p 5.291	n.d.	p 36.723

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 3).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIETES ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Sources : Chiffres définitifs : *Institut National de Statistique* (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : *Commission bancaire + B.N.B.*

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1967 6 premiers mois ...	16.044	2.345	1.669	4.014	46	15	...	15
9 premiers mois ...	20.505	4.263	1.669	5.932	46	15	...	15
12 mois	33.471	10.099	3.081	13.180	86	15	86	101
1968 3 premiers mois ...	6.740	2.663	400	3.063	918
6 premiers mois ...	34.543	6.446	550	6.996	1.567	...	2.000	2.000
9 premiers mois ...	38.043	8.539	565	9.104	1.567	...	2.000	2.000
12 mois	51.461	17.671	p 1.448	p19.119	1.567	...	p 2.000	p 2.000
1969 3 premiers mois ...	3.865	2.259	525	2.784	5	...	500	500
6 premiers mois ...	14.755	6.574	2.225	8.799	696	1	500	501
9 premiers mois ...	19.890	8.793	2.550	11.343	699	1	500	501
12 mois	46.524	16.892	p 3.200	p20.092	808	21	p 500	p 521
1968 Septembre	1.144	273	...	273
Octobre	780	284	400	684
Novembre	6.355	6.533	...	6.533
Décembre	6.282	2.315	30	2.345
1969 Janvier	1.230	849	400	1.249	2
Février	1.322	610	...	610	1	...	500	500
Mars	1.313	800	125	925	2
Avril	3.777	1.083	1.000	2.083	3
Mai	1.552	756	700	1.456	644
Juin	5.561	2.476	...	2.476	44	1	...	1
Juillet	1.997	1.265	...	1.265
Août	902	400	325	725
Septembre	2.236	554	...	554	3
Octobre	4.167	1.035	650	1.685	13
Novembre	3.428	826	...	826	1
Décembre	19.039	6.238	...	6.238	95	20	...	20
1970 Janvier p	931	589	20	609
Février p	1.401	563	750	1.313
Mars p	1.799	520	200	720
Avril p	5.349	697	351	1.048
Mai p	4.395	2.427	35	2.462
Juin p	12.428	6.165	...	6.165

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les obligations des banques belges.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (3), (5) et (7) voir le tableau XVII - 4.].

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ¹

Ventilation d'après les organismes qui ont accordé les crédits à leur origine

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes monétaires			Organismes non monétaires				Total général	
	Banques	Banque Nationale de Belgique	Total 2	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	Caisses d'épargne privées		Total
				les crédits professionnels	le crédit à l'habitation				
1963 Décembre	95,3	2,2	97,5	64,8	33,5	72,8	33,9	205,0	302,5
1964 Mars	99,5	1,8	101,3	67,5	34,3	72,4	34,8	209,0	310,3
Juin	102,9	1,4	104,3	70,7	35,2	74,6	36,4	216,9	321,2
Septembre	104,4	1,0	105,4	72,5	36,1	76,5	38,0	223,1	328,5
Décembre	106,8	1,7	108,5	75,7	36,1	79,7	39,4	230,9	339,4
1965 Mars	106,7	2,1	108,8	76,3	36,9	79,2	40,6	233,0	341,8
Juin	111,7	1,7	113,4	77,5	37,7	80,5	42,6	238,3	351,7
Septembre	115,0	1,5	116,5	79,7	38,5	82,6	44,8	245,6	362,1
Décembre	122,7	1,8	124,5	82,1	38,7	86,4	46,3	253,5	378,0
1966 Mars	125,1	1,7	126,8	83,5	39,5	86,7	48,3	258,0	384,8
Juin	129,4	1,4	130,8	86,0	40,5	88,6	50,3	265,4	396,2
Septembre	134,3	1,2	135,5	92,0	41,4	90,7	52,5	276,6	412,1
Décembre ³	142,6	1,9	144,5	97,9	41,6	94,4	54,0	287,9	432,4
1967 Mars	147,5	1,8	149,3	100,4	42,6	93,8	55,4	292,2	441,5
Juin	154,4	1,4	155,8	103,9	43,9	95,4	57,9	301,1	456,9
Septembre ³	157,6	1,2	158,8	108,2	45,0	96,7	60,3	310,2	469,0
Décembre ³	168,3	2,2	170,5	114,9	45,1	100,4	62,1	322,5	493,0
1968 Mars ³	172,8	2,2	175,0	117,4	46,2	100,2	64,1	327,9	502,9
Juin ³	179,8	1,4	181,2	120,6	47,3	101,6	64,5	334,0	515,2
Septembre	181,2	1,1	182,3	128,4	48,3	103,5	66,9	347,1	529,4
Décembre	194,1	1,9	196,0	133,3	48,5	109,6	67,2	358,6	554,6
1969 Mars	201,4	2,4	203,8	134,6	49,6	110,3	68,8	363,3	567,1
Juin	208,9	1,7	210,6	139,8	50,7	113,0	71,7	375,2	585,8
Septembre	205,0	1,4	206,4	148,1	51,9	115,6	74,3	389,9	596,3
Décembre	204,7	2,5	207,2	155,2	52,3	122,4	75,7	405,6	612,8
1970 Mars	207,7	2,4	210,1	159,1	53,5	121,1	77,1	410,8	620,9
Juin	216,2	1,6	217,8	162,8	54,6	121,9	79,1	418,4	636,2

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les achats nets par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite d'obligations des entreprises (y compris les organismes publics d'exploitation), mais non les opérations similaires par d'autres organismes.

² Cf. tableau XIII-9, A, col. (4).

³ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(millions de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)	Retraits de capitaux (9)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes 2 (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds d' Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes 3 (7)		
1960	2.415	1.107	1.664	1.025	10	3.104	1.047	5.186	37
1961	2.487	1.811	1.671	1.817	1	3.162	989	5.969	23
1962	1.518	943	1.703	1.517	1	1.375	1.271	4.164	307
1963	1.585	202	1.842	1.600	122	1.126	781	3.629	49
1964	1.879	6	2.743	1.310	480	1.690	1.148	4.628	11
1965	1.767	722	2.546	1.417	5	2.356	1.257	5.035	83
1966	1.905	264	2.658	1.222	805	1.696	1.104	4.827	...
1967	1.984	1.148	3.299	1.731	282	3.418	1.000	6.431	...
1968	2.135	1.448	2.974	2.346	19	3.089	1.103	6.557	...
1969	3.829	59	3.351	1.280	1.841	3.455	663	7.239	...
1969 1 ^{er} trimestre	3.544	195	3.498	2.190	315	3.527	1.205	7.237	...
2 ^e trimestre	3.280	...	3.077	1.185	1.401	3.298	473	6.357	...
3 ^e trimestre	3.336	14	3.068	919	3.112	1.786	601	6.418	...
4 ^e trimestre	5.143	30	3.761	844	2.500	5.210	380	8.934	...
1970 1 ^{er} trimestre	4.015	934	3.300	1.075	28	6.719	427	8.249	...
2 ^e trimestre	3.958	1.776	3.089	1.342	15	7.089	377	8.823	...
3 ^e trimestre	3.681	1.500	3.131	1.351	188	6.328	445	8.312	...
1969 Janvier	1.584	495	3.354	2.432	151	2.111	739	5.433	...
Février	4.497	81	3.478	2.330	167	4.776	783	8.056	...
Mars	4.644	...	3.657	1.820	613	3.817	2.051	8.301	...
Avril	3.033	...	3.696	1.085	992	3.630	1.022	6.729	...
Mai	3.235	...	3.016	1.399	1.718	2.911	223	6.251	...
Juin	3.573	...	2.522	1.064	1.484	3.365	182	6.095	...
Juillet	2.142	27	2.783	1.130	898	1.749	1.175	4.952	...
Août	2.349	15	3.611	1.051	2.923	1.795	206	5.975	...
Septembre	5.592	...	2.800	564	5.595	1.818	415	8.392	...
Octobre	6.697	...	4.352	524	4.680	5.561	284	11.049	...
Novembre	3.985	2	3.439	970	2.413	3.573	470	7.426	...
Décembre	4.711	90	3.481	1.042	404	6.448	388	8.282	...
1970 Janvier	5.382	168	3.669	908	74	7.828	409	9.219	...
Février	2.676	424	3.791	1.241	...	5.424	226	6.891	...
Mars	3.856	2.163	2.488	1.091	7	6.781	628	8.507	...
Avril	4.017	1.247	2.687	1.125	...	6.514	312	7.951	...
Mai	3.069	2.299	3.867	1.980	...	6.925	329	9.235	...
Juin	4.817	1.764	2.690	901	48	7.833	489	9.271	...
Juillet	3.514	1.062	3.253	1.240	528	5.241	820	7.829	...
Août	2.958	2.313	3.407	1.554	...	7.018	106	8.678	...
Septembre	4.600	1.112	2.722	1.258	31	6.738	407	8.434	...

* Du 17 novembre 1959 au 30 avril 1969, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour a été régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Depuis le 1^{er} mai 1969, un nouveau « Protocole régissant le marché du call money garanti » est intervenu entre le Fonds des Rentes, l'Institut de Récompte et de Garantie et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôt ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ces Protocoles.

¹ Jusqu'au 31 décembre 1964, les moyennes sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. A partir de 1965, les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période; cette dernière méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Cette colonne comprend notamment la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, le Crédit Communal, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (jusqu'au 30 avril 1969) et depuis août 1960, divers prêteurs « hors Protocole ».

³ Cette colonne comprend notamment l'Office National du Ducroire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, le Crédit Communal, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (jusqu'au 30 avril 1969).

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTEES PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de période ²	Portefeuille logé:				Total (5) = (1) + (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'Institut de Réescompte et de Garantie ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (8)	à la Banque Nationale de Belgique ⁴ (4)	
1965	56,6	1,9	14,9	4,0	77,4
1966	62,6	0,8	15,6	8,8	87,8
1967	74,3	2,5	17,4	6,7	100,9
1968	86,6	1,7	21,2	10,8	120,3
1969	89,9	2,2	19,2	26,0	137,3
1965 2 ^e trimestre	55,1	1,7	15,8	3,4	76,0
3 ^e trimestre	56,2	2,8	13,9	4,8	77,7
4 ^e trimestre	59,9	1,8	14,8	5,7	82,2
1966 1 ^{er} trimestre	59,5	1,4	17,0	7,0	84,9
2 ^e trimestre	61,2	0,7	16,4	8,8	87,1
3 ^e trimestre	62,3	0,4	14,8	10,1	87,6
4 ^e trimestre	67,5	0,6	14,3	9,2	91,6
1967 1 ^{er} trimestre	70,0	1,5	16,9	8,1	96,5
2 ^e trimestre	74,3	0,6	17,8	7,6	100,3
3 ^e trimestre	73,4	3,8	17,4	6,5	101,1
4 ^e trimestre	79,6	4,0	17,5	4,7	105,8
1968 1 ^{er} trimestre	84,8	2,6	19,9	7,5	114,8
2 ^e trimestre	87,9	1,7	21,6	7,6	118,8
3 ^e trimestre	86,5	1,5	21,8	11,9	121,7
4 ^e trimestre	87,3	1,2	21,4	16,0	125,9
1969 1 ^{er} trimestre	84,6	1,6	21,6	22,7	130,5
2 ^e trimestre	88,1	1,9	20,0	27,1	137,1
3 ^e trimestre	88,9	1,1	18,5	32,8	141,3
4 ^e trimestre	98,0	4,4	16,7	21,2	140,3
1970 1 ^{er} trimestre	102,5	5,4	18,7	12,2	138,8
2 ^e trimestre	107,4	4,3	21,0	10,7	143,4

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parafinanciers d'exploitation), au Fonds des Routes et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la Banque Nationale.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la Banque Nationale.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme		Autres opérations ¹		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1963	39	2	129	510	226	521	355	302	73	823	428
1964	39	2	148	605	269	607	417	358	82	965	499
1965	39	2	169	736	307	738	476	423	99	1.161	575
1966	39	2	160	1.146	322	1.148	482	507	117	1.655	599
1967	39	3	200	1.383	406	1.386	606	637	128	2.023	734
1968	39	3	220	1.707	474	1.709	695	835	146	2.544	841
1969	39	2	233	2.005	585	2.007	818	1.161	177	3.168	995
1968 4 ^e trimestre	39	2	191	1.861	547	1.863	738	930	166	2.793	904
1969 1 ^{er} trimestre	39	3	234	1.854	559	1.857	793	998	166	2.855	959
2 ^e trimestre	39	2	181	1.959	571	1.961	752	1.137	171	3.098	923
3 ^e trimestre	39	2	207	1.998	601	2.000	808	1.160	177	3.160	985
4 ^e trimestre	39	2	311	2.209	607	2.211	918	1.347	197	3.558	1.115
1970 1 ^{er} trimestre	39	3	273	2.552	603	2.555	876	1.406	195	3.961	1.071
2 ^e trimestre	39	3	267	2.819	656	2.822	923	1.562	200	4.384	1.123
1969 Avril	39	2	182	1.987	517	1.989	699	1.144	162	3.133	861
Mai	39	2	179	1.856	582	1.858	761	1.080	162	2.938	923
Juin	39	2	182	2.033	613	2.035	795	1.189	191	3.224	986
Juillet	39	2	158	2.101	600	2.103	758	1.225	185	3.328	943
Août	39	2	173	1.774	602	1.776	775	1.028	153	2.804	928
Septembre	39	2	291	2.119	601	2.121	892	1.227	192	3.348	1.084
Octobre	39	3	414	2.305	665	2.308	1.079	1.373	213	3.681	1.292
Novembre	39	2	213	1.943	545	1.945	758	1.169	165	3.114	923
Décembre	39	2	305	2.380	611	2.382	916	1.498	213	3.880	1.129
1970 Janvier	39	3	346	2.424	612	2.427	958	1.443	196	3.870	1.154
Février	39	2	232	2.531	573	2.533	810	1.322	186	3.855	996
Mars	39	3	243	2.701	618	2.704	861	1.452	202	4.156	1.063
Avril	39	3	259	2.958	657	2.961	916	1.621	211	4.582	1.127
Mai	39	2	241	2.523	643	2.525	884	1.416	178	3.941	1.062
Juin	39	3	300	2.976	668	2.979	968	1.649	212	4.628	1.180
Juillet	39	3	257	2.834	743	2.837	1.000	1.647	203	4.484	1.203
Août	39	3	253	2.411	562	2.414	815	1.417	179	3.831	994

¹ Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge » — XLII^e année, vol. II, n^o 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prête sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B. représentatives		Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 360 jours 1	autres effets publics 2	
		d'importations	d'exportations		domiciliées en banque	non domiciliées en banque					
1963 31 octobre	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	4,50	5,25	6,25	
1964 4 février	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	4,75	5,50	6,50	
3 juillet	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	5,—	5,50	6,50	
18 décembre	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	5,25	5,75	6,50	
1966 2 juin	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	5,75	6,25	7,—	
27 octobre	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	6,—	6,25	7,—	
1967 2 février	5,—	5,—	4,50	5,75	6,25	6,75	6,75	6,—	6,25	6,75	
23 mars	4,75	4,75	4,25	5,50	6,—	6,50	6,50	6,—	6,25	6,50	
20 avril	4,75	4,75	4,25	5,50	6,—	6,50	6,50	5,75	6,—	6,50	
11 mai	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,50	5,75	6,25	
14 septembre	4,25	4,25	3,75	5,—	5,50	6,—	6,—	5,25	5,50	6,—	
26 octobre	4,—	4,—	3,50	4,75	5,25	5,75	5,75	5,—	5,25	5,75	
1968 7 mars	3,75	3,75	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	4,75	5,—	5,50	
19 décembre	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,50	5,75	6,25	
1969 1 janvier	4,50	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,50	5,75	6,25
			pays de la C.E.E.	autres pays							
6 février	4,50	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,75	6,—	6,25
6 mars	5,—	5,—	5,—	4,50	5,75	6,25	7,—	7,—	6,50	6,75	7,—
10 avril	5,50	5,50	5,50	5,—	6,25	6,75	7,50	7,50	7,—	7,25	7,50
29 mai	6,—	6,—	6,—	5,50	6,75	7,25	8,—	8,—	7,50	7,75	8,—
31 juillet	7,—				9,—			8,50	8,75	9,—	
18 septembre	7,50				9,50			9,—	9,25	9,50	
Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations visées ou certifiées représentatives d'opérations de commerce extérieur.											
1970 1 juin	7,50				9,50			9,—	9,25	9,50	
22 octobre	7,00				9,00			8,50	8,75	9,00	

* Quotité de l'avance au 30 septembre 1970

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 360 jours 1 ... max 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max 90 %

1 Durée maximum portée à 374 jours à partir du 20 décembre 1967.

2 Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

**XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

**XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

Moyennes ¹		Certificats de trésorerie à très court terme ²			Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes ³		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁷			
		1 mois	2 mois	3 mois	4 6	5 6		6 mois	9 mois	12 mois	
1963	2,31										
1964	3,35										
1965	3,17	1966	5,35	5,60	5,85	6,15	5,48	1965 14 déc.	5,30	5,45	5,50
1966	3,88	1967	3,80	4,10	4,40	4,90	5,56	1966 13 déc.	6,05	6,10	6,25
1967	3,19	1968	4,00	4,50	5,00	5,25	4,44	1967 12 déc.	5,00	5,10	5,15
1968	2,84	1969	7,50	8,00	8,50	8,75	7,14	1968 10 déc.	5,25	5,30	5,30
1969	5,40	1969 Sept. .	7,50	8,00	8,50	8,75	8,21	1969 9 déc.	8,80	8,80	8,80
1969 Septembre	7,48	Oct. ...	7,50	8,00	8,50	8,75	8,75	1969 13 nov.	8,80	8,80	8,80
Octobre	6,66	Nov. ..	7,50	8,00	8,50	8,75	8,75	9 déc.	8,80	8,80	8,80
Novembre	6,89	Déc. ..	7,50	8,00	8,50	8,75	8,75	1970 13 janv.	8,75	8,75	8,75
Décembre	6,07	1970 Janv. .	7,50	8,00	8,50	8,70	8,72	10 fév.	8,70	*	8,70
1970 Janvier	5,75	Févr. .	7,40	7,80	8,25	8,50	8,59	10 mars	8,50	*	8,50
Février	6,44	Mars .	7,25	7,65	8,10	8,35	8,37	14 avril	8,40	8,40	8,40
Mars	6,65	Avril .	7,20	7,60	8,05	8,30	8,30	12 mai	8,35	*	8,35
Avril	6,47	Mai ...	7,15	7,55	8,00	8,25	8,25	9 juin	8,35	*	*
Mai	6,74	Juin ..	7,15	7,55	8,00	8,25	8,25	14 juill.	8,35	*	8,35
Juin	6,34	Juillet .	7,15	7,55	8,00	8,25	8,25	11 août	8,25	8,30	*
Juillet	6,67	Août ..	7,00	7,40	7,80	8,10	8,16	8 sept.	8,15	8,20	8,25
Août	6,64	Sept. .	6,85	7,25	7,65	7,95	8,05	13 oct.	8,00	*	8,15
Septembre	5,30										

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. (La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre des protocoles dressés en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ces protocoles.)

Jusqu'à fin décembre 1964, les moyennes sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. A partir de 1965, les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période; cette dernière méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 9283).

³ Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques et accessoirement, depuis mai 1965, par des institutions du secteur public et des caisses d'épargne privées. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8030). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches, (10.000, 5.000 et 4.826 millions) portant intérêt au taux de 8,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 31-12-1966 et 31-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de Trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1^{er} janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1^{er} janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux fixes par les adjudications hebdomadaires de l'année ou du mois.

⁶ Taux unique, valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

⁷ Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

* Pas d'adjudication.

XIX - 4. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates des changements	Comptes de dépôts à				
	vue	15 jours de préavis ²	Terme ²		
			1 mois	3 mois	6 mois
1960 1 ^{er} janvier	0,50	1,05	1,90	3,00	3,10
4 août	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60
1961 24 août	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45
28 décembre	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30
1962 18 janvier	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15
26 mars	0,50	1,10	1,90	2,75	2,90
9 août	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70
1963 6 novembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50
1964 23 mars	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80
13 juillet	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00
1966 1 ^{er} juillet	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30
1967 1 ^{er} mai	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10
1968 1 ^{er} janvier	0,50	1,25	2,70	3,40	4,00
8 avril	0,50	1,00	2,20	3,00	3,50
1969 15 février	0,50	1,25	2,70	3,50	4,00
1 ^{er} avril	0,50	1,50	3,20	4,00	4,50
10 juin	0,50	2,00	4,00	4,75	5,25
1 ^{er} septembre	0,50	2,50	4,50	5,25	5,50
10 novembre	0,50	3,00	5,00	6,00	6,25

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.

² De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques.

**XIX - 5. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES
A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

Dates des changements	1 ^{re} tranche 1		2 ^e tranche 2	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
1963 1 ^{er} janvier	2,75	0,275	2,00	0,20
1 ^{er} mai	3,00	0,30	2,00	0,20
1964 1 ^{er} janvier	3,00	0,40	2,00	0,30
1965 1 ^{er} janvier	3,00	0,50	2,00	0,40
1969 1 ^{er} janvier	3,00	1,00 ⁴	2,00	1,00
1970 1 ^{er} janvier	3,50	1,00	2,50	1,00

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à : 250.000 F pour la période du 1-1-1968 au 31-12-1964; 350.000 F pour la période du 1-1-1965 au 31-12-1966; 500.000 F à partir du 1-1-1967.

² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant les limites décrites au 1.

³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret durant l'année civile entière. A partir de 1965 : entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.

⁴ La prime de fidélité pour l'exercice 1969 fut portée, en avril 1969, respectivement à 0,75 p.c. (1^{re} tranche) et 0,60 p.c. (2^e tranche) et, en juin 1969, à 1 p.c. pour tous les dépôts sans limitation.

**XIX - 6. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Emprunts émis avant le 1 ^{er} décembre 1962					Emprunts émis après le 1 ^{er} décembre 1962					
	Dettes unifiées (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans ¹		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée) ²	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans ¹		Taux moyen pondéré ²
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes		Etat	Paraétatiques et villes			
									4 à 5,75 %	5 à 5,25 %	
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11	—	—	—	—	—
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89	—	—	—	—	—
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64	—	—	—	—	—
1963	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94	—	—	—	—	—
1964	4,04	5,04	4,92	5,32	5,21	5,23	—	—	5,98	5,95	5,98
1965	4,06	5,38	5,38	5,62	5,60	5,53	—	—	6,43	6,55	6,47
1966	4,06	5,35	5,46	5,66	5,64	5,54	—	—	6,45	6,54	6,49
1967	4,07	5,83	5,82	5,85	5,84	5,84	—	—	6,76	6,81	6,80
1968	4,06	5,67	5,56	5,70	5,70	5,66	—	—	6,58	6,68	6,64
1969	4,06	5,82	5,37	5,58	5,76	5,69	6,61	6,62	6,65	6,71	6,69
1969 Août	4,07	6,55	6,23	5,96	6,16	6,29	6,68	6,82	7,22	7,41	7,26
Septembre	4,07	6,58	6,28	6,00	6,28	6,35	6,76	6,80	7,37	7,55	7,41
Octobre	4,08	7,17	6,79	6,44	6,54	6,81	7,02	7,21	7,86	8,25	7,98
Novembre	4,09	7,25	6,94	6,45	6,71	6,91	7,16	8,05	7,82	8,26	7,97
Décembre	4,09	7,12	6,75	6,25	6,66	6,79	7,43	7,94	7,73	8,21	7,91
1970 Janvier	4,09	7,09	6,75	6,19	6,68	6,78	7,37	7,96	7,80	8,20	7,93
Février	4,09	6,99	6,76	6,09	6,65	6,69	7,29	7,69	7,82	8,18	7,91
Mars	4,09	6,81	6,71	6,02	6,60	6,59	7,03	7,40	7,65	7,99	7,76
Avril	4,09	6,80	6,73	5,93	6,61	6,59	6,99	7,48	7,64	7,97	7,75
Mai	4,09	6,87	6,83	6,00	6,69	6,66	7,13	7,67	7,78	8,01	7,84
Juin	4,09	6,83	6,84	5,95	6,68	6,65	6,99	7,66	7,77	8,01	7,83
Juillet	4,09	6,89	6,89	5,94	6,54	6,66	6,97	7,61	7,83	8,00	7,87
Août	4,09	6,84	6,87	5,88	6,42	6,59	6,82	7,35	7,76	7,93	7,79
Septembre	4,09	6,96	7,05	5,93	6,41	6,66	7,02	7,28	8,01	8,09	8,00
Octobre	4,11	7,08	7,09	6,08	6,47	6,77	7,10	7,87	8,05	8,19	8,07

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Non compris les emprunts perpétuels. — ² Y compris les emprunts de sociétés à plus de 5 ans.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1961		3,—		3,—		3,50		6,—		3,50		3,50		2		2,—
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—								
Avril							26	4,50			25	4,—				
Juin													26	6,—		
Septembre .													10	5,50		
Octobre ...													12	5,—		
Novembre .													13	4,—		
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50				
Mai													6	3,50		
Juillet ...			17	3,50									11	4,—		
Août							14	4,—								
Novembre .																
1964 Janvier ...											6	4,—				
Février ...							27	5,—			4	4,50				
Juin															3	2,50
Juillet ...													23	4,25		
Novembre .			24	4,—			23	7,—								
1965 Janvier ...	22	3,50														
Avril					9	3,50	3	6,—								
Juin																
Août	13	4,—											6	4,75		
Décembre ..			6	4,50												
1966 Mars													14	5,25		
Mai	27	5,—									2	5,—				
Juillet ...							14	7,—							6	3,50
1967 Janvier ...	6	4,50					26	6,50					30	5,—		
Février ...	17	4,—														
Mars							16	6,—			15	4,50				
Avril	14	3,50	7	4,—			4	5,50					7	4,50		
Mai	12	3,—													10	3,—
Juillet ...																
Septembre .							19	6,—					28	5,—		
Octobre ...							9	6,50								
Novembre .							18	8,—					20	6,—		
Novembre .			20	4,50												
1968 Janvier ...													22	7,—		
Mars			22	5,—			21	7,50					15	7,50		
Avril			19	5,50												
Juillet ...					4	5,—							2	7,—		
Juillet ...													29	6,50		
Août			30	5,25									3	6,—		
Septembre .							19	7,—								
Novembre .					13	6,—										
Décembre ..			18	5,50							20	5,—	18	6,50		
1969 Février ...							27	8,—								
Mars													3	7,—		
Avril	18	4,—	4	6,—							9	5,50	11	7,50		
Juin	20	5,—			13	7,—										
Juillet ...													16	8,—		
Août									1	5,—						
Septembre .	11	6,—							14	5,50	4	6,—			15	3,75
Octobre ...					8	8,—										
1970 Mars	9	7,50					5	7,50	9	7,—						
Avril							15	7,—								
Mai													12	7,50		
Juin													1	7,—		
Juillet ...	16	7,—														
Août					27	7,50										
Septembre .													1	6,50		
Octobre ...					20	7,—										

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

1 Federal Reserve Bank of New York.

2 Entre le 1-11-1956 et le 20-6-1962, le taux de la Banque du Canada était ajusté une fois par semaine en fonction de l'évolution du taux moyen des bons du Trésor.

3 Depuis le 1er juillet 1969, il y a deux taux en Italie. Celui qui est repris ici est le taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédent celui de l'opération.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

(Ancienne présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre
ACTIF				
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	17.448	20.665	22.415	23.824
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	2.627	3.370	4.716	5.200
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna-</i> <i>tional</i>	2.263	3.096	4.405	4.926
<i>Autres opérations</i>	364	274	311	274
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B.	630	589	1.471	1.471
Monnaies divisionnaires	28	24	22	30
Comptes courants postaux	911	920	1.135	1.221
Prêts à l'Etat ²	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	3.316	3.546	1.682	3.427
Portefeuille d'escompte	20.007	18.606	19.053	16.010
Effets représentatifs de crédits à court terme :				
<i>Effets escomptés sur la France</i>	7.030	6.173	6.925	7.038
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>
<i>Effets garantis par l'Office des</i> <i>céréales</i> ⁴	575	669	612	141
<i>Obligations cautionnées</i>	—	1.332
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :				
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>	12.402	6.819	6.188	4.050
<i>Autres crédits à moyen terme</i>	}	4.945	5.328	3.449
Effets négociables achetés en France ⁵ ...	3.220	4.546	6.183	8.840
Avances à 30 jours sur effets publics	72	32	5	12
Avances sur titres	71	88	91	99
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	1.656	1.689	1.465	1.368
Divers	1.468	1.497	1.142	1.373
Total ...	61.226	65.344	69.152	72.647
PASSIF				
Engagements à vue :				
Billets au porteur en circulation	55.781	59.544	64.170	67.627
Comptes créditeurs	3.479	3.668	3.272	3.066
<i>Comptes courants du Trésor public</i> ...	1
<i>Comptes des banques, institutions et</i> <i>personnes étrangères</i>	238	426	169	226
<i>Comptes courants des banques et</i> <i>institutions financières françaises</i> .	1.789	1.807	1.721	1.345
<i>Autres comptes courants et de</i> <i>dépôts de fonds; dispositions et</i> <i>autres engagements à vue</i>	1.451	1.435	1.382	1.495
Capital de la Banque	250	250	250	250
Divers	1.716	1.882	1.460	1.704
Total ...	61.226	65.344	69.152	72.647

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 9 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

(Nouvelle présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1969 4 septembre	1970 10 septembre	1969 9 octobre	1970 8 octobre
ACTIF							
Encaisse or	4.322	4.322	4.862	4.322	4.862	4.322	4.862
Disponibilités à vue à l'étranger	25.618	16.356	15.238	14.393	20.116	13.727	20.292
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	4.683	1.216	1.368	1.368	2.655	1.368	2.648
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>	4.423	1.216	1.368	1.368	1.368	1.368	1.368
<i>Acquisition de droits de tirage spéciaux</i> <i>Autres opérations</i>	—	—	—	—	930	—	930
<i>Autres opérations</i>	260	357	...	350
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B.	1.380	1.290	1.341	1.199	1.200	1.199	1.200
Monnaies divisionnaires	7	32	44	25	27	19	32
Comptes courants postaux	1.194	1.514	252	253	297	275	311
Prêts à l'Etat ²	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	3.153	3.368	2.899	3.452	3.452	3.452	3.452
Portefeuille d'escompte	25.185	36.468	37.546	43.176	42.599	43.220	43.696
Mobilisation de créances sur la France							
Effets représentatifs de crédits à court terme :							
<i>Obligations cautionnées</i>	1.810	839	901	3.402	2.743	2.989	2.822
<i>Effets garantis par l'Office des céréa- les</i> ⁴	1.859	2.930	2.907	1.308	1.096	2.425	1.863
<i>Autres effets sur la France</i>	7.697	10.643	8.278	9.127	8.963	9.154	8.974
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :							
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>	2.565	4.751	4.707	7.062	7.947	6.247	7.885
<i>Autres crédits à moyen terme</i>	2.249	4.335	6.632	6.801	5.628	7.305	5.604
Mobilisation de créances sur l'étranger							
Effets représentatifs de crédits à court terme	4.722	7.760	7.310	9.383	8.780	8.804	9.123
Effets de mobilisation de créances à moyen terme	4.283	5.210	6.811	6.093	7.442	6.296	7.425
Effets négociables achetés en France ⁵ ..	3.443	12.251	22.499	19.054	10.431	21.766	12.808
Avances à 30 jours sur effets publics ...	212	—	—	—	—	—	—
Avances sur titres	86	142	130	137	57	144	57
Effets en cours de recouvrement	1.638	3.375	2.806	1.102	1.342	1.187	1.185
Divers	1.815	5.432	2.082	1.312	1.747	1.294	1.572
Total ...	78.186	91.216	96.517	95.243	94.235	97.423	97.565
PASSIF							
Engagements à vue :							
Billets au porteur en circulation	70.508	72.194	72.398	72.466	72.809	72.919	74.718
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	3.606	7.056	5.262	5.239	9.381	5.696	10.287
Autres comptes créditeurs	1.761	5.074	12.133	14.168	7.088	15.064	7.292
<i>Compte courant du Trésor public</i>	1	1	1	...	1	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	246	3.405	9.727	6.635	5.837	9.323	5.813
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.515	1.668	2.405	7.532	1.251	5.740	1.478
Compte spécial du Fonds de Stabilisation des changes - Contrepartie des alloca- tions de droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	919	—	919
Plus-value de réévaluation 1969 ⁶	—	—	2.351	—	—	—	—
Capital de la Banque	250	250	250	250	250	250	250
Divers	2.061	6.642	4.123	3.120	3.788	3.494	4.099
Total ...	78.186	91.216	96.517	95.243	94.235	97.423	97.565

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 8 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

⁶ Convention du 4 décembre 1969 approuvée par la loi du 24 décembre 1969.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1967 February 28	1968 February 28	1969 February 28	1970 February 28	1969 September 10	1970 September 9	1969 October 8	1970 October 7
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------	-------------------	-------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.888	3.038	3.188	3.202	3.319	3.427	3.217	3.361
Other Securities	1	1	1	37	20	112	22	128
Coin other than Gold Coin
Total ...	2.900	3.050	3.200	3.250	3.350	3.550	3.250	3.500

Notes Issued :								
In Circulation	2.869	3.016	3.140	3.243	3.280	3.505	3.242	3.474
In Banking Department	31	34	60	7	70	45	8	26
Total ...	2.900	3.050	3.200	3.250	3.350	3.550	3.250	3.500

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	458	526	486	403	437	512	470	525
Other Securities :								
Discounts and Advances	93	88	70	91	72	36	83	48
Securities	27	31	89	89	75	42	75	40
Notes	31	34	60	7	70	45	8	26
Coin	1	1	1	2	1	2	1	2
Total ...	610	680	706	592	655	637	637	641

Capital	15	15	14	15	15	15	14	14
Rest	4	4	4	4	4	4	3	3
Public Deposits	12	13	12	15	10	11	11	12
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	201	218	231	220	223	270	221	272
Other Deposits :								
Bankers	268	302	301	199	259	152	237	161
Other Accounts	110	128	144	189	144	185	151	179
Total ...	610	680	706	592	655	637	637	641

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1966 December 31	1967 December 31	1968 December 31	1969 December 31	1969 September 10	1970 September 9	1969 October 8	1970 October 7
ASSETS								
Gold certificate account	12.674	11.481	10.026	10.036	10.027	11.045	10.036	10.819
Special Drawing Rights certificate account	—	—	—	—	—	400	—	400
Cash	298	360	207	110	145	208	153	223
Discounts and advances	173	141	188	183	340	491	790	302
Acceptances :								
Bought outright	69	75	58	64	37	39	39	36
Held under repurchase agreement	124	89	23	...
Federal agency obligations :								
Held under repurchase agreement	34	38	49	...
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	11.803	15.975	18.756	22.266	16.958	24.501	19.313	23.876
Certificates	4.351	1.102
Notes	21.302	26.918	28.706	31.392	30.553	32.600	31.357	32.758
Bonds	6.199	6.087	5.475	3.496	4.143	2.707	3.468	2.732
Total bought outright ...	43.655	48.980	52.937	57.154	52.756	59.808	54.138	59.366
Held under repurchase agreement	627	132	162	...
Total U.S. Government securities ...	44.282	49.112	52.937	57.154	52.756	59.808	54.300	59.366
Total loans and securities	44.682	49.455	53.183	57.401	53.133	60.338	55.201	59.704
Cash items in process of collection	7.879	8.465	9.417	10.564	9.185	9.460	9.034	9.791
Bank premises	107	112	113	116	113	122	113	123
Other assets	1.418	2.153	2.894	2.627	2.858	1.074	3.052	1.600
Total assets ...	67.058	72.026	75.840	80.854	75.461	82.647	77.589	82.660

LIABILITIES								
Federal Reserve notes	39.339	41.642	44.726	47.473	45.465	48.720	45.517	48.467
Deposits :								
Member bank reserves	19.794	20.999	21.773	22.085	20.378	22.630	21.241	23.305
U.S. Treasurer - general account	416	1.123	703	1.312	8	1.107	1.148	660
Foreign	174	135	216	134	96	157	123	150
Other	588	663	747	807	439	743	503	698
Total deposits ...	20.972	22.920	23.439	24.338	20.921	24.637	23.015	24.813
Deferred availability cash items	5.369	5.972	6.020	7.124	6.876	6.890	6.884	7.026
Other liabilities and accrued dividends ...	238	296	395	581	509	626	525	610
Total liabilities ...	65.918	70.830	74.580	79.516	73.771	80.873	75.941	80.916

CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	570	598	630	669	679	689	665	690
Surplus	570	598	630	669	630	669	630	669
Other capital accounts	381	416	353	385
Total liabilities and capital accounts ...	67.058	72.026	75.840	80.854	75.461	82.647	77.589	82.660
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	191	156	109	146	162	244	158	232

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK
(miljoenen guldens)

	1966 31 december	1967 31 december	1968 31 december	1969 31 december	1969 8 september	1970 7 september	1969 6 oktober	1970 5 oktober
ACTIVA								
Goud	6.234	6.166	6.115	6.198	6.137	6.344	6.163	6.489
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.119	2.023	984	1.344	1.144	1.827	1.151	2.046
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	53	50	19	6	5	3	3	4
Bijzondere trekkingsrechten in het I.M.F.	—	—	—	—	—	407	—	413
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	78	203	211	463	206	154	392	135
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	1.139	895	1.613	1.043	981	1.493	1.436	1.588
Voorschotten in rekening-courant en bele- ningen	234	283	418	876	736	308	603	223
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	22	20	28	30	26	37	23	37
Belegging van kapitaal en reserves	162	183	226	254	264	288	264	288
Gebouwen en inventaris
Diverse rekeningen	20	24	21	47	8	12	7	14
Totaal ...	9.061	9.847	9.635	10.261	9.507	10.873	10.042	11.237
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	8.245	8.558	8.703	9.276	8.878	9.395	8.969	9.543
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	437	873	472	433	90	625	508	826
<i>s' Rijks schatkist</i>	326	775	394	288	31	537	446	774
<i>Banken in Nederland</i>	76	43	31	87	10	46	19	14
<i>Andere ingezetenen</i>	35	55	47	58	49	42	43	38
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	56	57	61	70	149	53	152	62
<i>Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen</i> ...	50	48	42	59	138	41	139	51
<i>Andere niet-ingezetenen</i>	6	9	19	11	11	12	13	11
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	13	13	7	8	5	3	6	3
Tegenwaarde toegewezen bijzondere trek- kingsrechten in het I.M.F.	—	—	—	—	—	316	—	316
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	171	209	244	268	244	268	244	268
Diverse rekeningen	119	117	128	186	121	193	143	199
Totaal ...	9.061	9.847	9.635	10.261	9.507	10.873	10.042	11.237
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	72	34	24	18	19	16	19	16

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1966 dicembre	1967 dicembre	1968 dicembre	1969 dicembre	1969 luglio	1970 luglio	1969 agosto	1970 agosto
Oro in cassa	1.509	1.500	1.827	1.847	1.835	1.864	1.836	1.864
Cassa ¹	35	44	37	37	39	45	33	32
Portafoglio ²	939	1.243	1.333	1.652	1.349	1.389	1.335	1.401
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	664	1.209	1.337	1.644	1.036	1.491	1.100	1.155
Prorogati pagamenti	95
Ufficio italiano dei cambi	2.129	2.474	2.086	1.626	1.939	894	1.900	1.090
Disponibilita in divisa all'estero	—	—
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	619	747	1.035	2.447	1.444	2.560	1.557	2.562
Inmobili
Debitori diversi	241	365	531	680	701	683	701	680
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	339	339	339	339	339	339	339	339
C/c servizio tesoreria	537	166	287	...	140	992	—	1.003
Servizi diversi per conto dello Stato	59	61	91	138	112	107	117	123
Spese	133	157	179	230	104	141	109	148
Totale attivo ...	7.299	8.305	9.082	10.643	9.038	10.495	9.027	10.397
Circolazione dei biglietti ⁵	4.595	5.126	5.390	6.100	5.262	6.113	5.311	5.928
Vaglia, assegni e debiti a vista ⁶	62	52	110	106	49	73	44	57
Conti correnti liberi	172	256	186	87	56	78	46	62
Conti correnti vincolati	1.933	2.162	2.425	2.784	2.614	3.030	2.535	3.108
Creditori diversi	391	537	775	1.200	935	1.030	950	1.062
C/c servizio tesoreria	113	15	...
Capitale
Fondo di riserva ordinario	8	9	9	10	10	12	10	12
Fondo di riserva straordinario	5	6	7	7	7	9	7	10
Rendite	133	157	180	236	105	150	109	158
Utile provvisorio del precedente esercizio ..	—	—	—	—	—	—	—	—
Totale passivo e patrimonio ...	7.299	8.305	9.082	10.643	9.038	10.495	9.027	10.397
Depositanti di titoli e valori	6.338	7.340	8.089	11.378	9.113	11.154	9.040	10.650
¹ Compresi biglietti e monete di Stato	22	24	14	11	16	14	15	11
² Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :								
— aziende di credito	414	441	506	556	530	589	535	593
— istituti speciali	314	335	324	349	337	361	341	365
³ Comprese anticipazioni a :								
— aziende di credito	661	1.208	1.332	1.624	1.030	1.466	1.092	1.126
— altri	1	1	6	20	6	25	8	27
⁴ Compresi BOT	108	153	80	337	368	—	397	—
⁵ Compresi biglietti presso il Tesoro	1	2	2	3	2	n.d.	2	n.d.
⁶ Compresi vaglia cambiari	27	28	20	20	22	24	18	21

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1966 31. Dezember	1967 31. Dezember	1968 31. Dezember	1969 31. Dezember	1969 5. September	1970 7. September	1969 7. Oktober	1970 7. Oktober
AKTIVA								
Gold	16.905	16.647	17.881	14.700	17.976	14.699	18.112	14.705
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	9.775	10.353	11.503	5.693	15.246	17.373	19.772	20.628
Sonstige Geldanlagen im Ausland und Forderungen an das Ausland	—	1.000	3.715	4.200	4.200	2.316	4.200	2.316
Sonderziehungsrechte	—	—	—	—	—	915	—	930
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	1.084	1.953	3.134	3.445	2.254	2.754	1.722	2.765
Deutsche Scheidemünzen	166	200	191	138	170	154	161	159
Postscheckguthaben	425	418	470	451	199	221	219	190
Inlandswechsel	5.031	2.922	2.139	11.425	7.889	17.441	6.353	18.100
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	711	...	5	578	83	103	...	202
Lombardforderungen	938	950	875	2.797	181	2.009	44	1.344
Kassenkredite	1.164	2.220	1.344	1.974	5	1.089	...	22
Wertpapiere	1.095	2.317	1.688	1.031	1.109	1.021	1.095	915
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	7.804	6.438	6.148	6.653	6.527	5.425	6.195	5.293
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	3.741	3.639	4.053	1.173	3.568	2.457	3.729	2.589
Forderung an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe .	2.462	1.534	783	722	722	387	722	386
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite	3.256	2.448	3.969	1.699	3.559	1.959	3.935	1.992
<i>darunter</i> : a) an I.W.F.	1.390	670	2.082	...	1.824	...	2.200	...
b) an Weltbank	1.446	1.447	1.644	1.544	1.580	1.892	1.580	1.925
c) aus der Abwicklung der E.Z.U.	420	331	243	155	155	67	155	67
Ausgleichsbedarf für Neubewertung der Gold- und Devisenpositionen	—	—	—	—	—	—	—	—
Sonstige Aktiva	357	830	813	2.017	658	757	744	1.402
	54.914	53.869	58.711	58.696	64.346	71.080	67.003	73.938
PASSIVA								
Banknotenumlauf	30.770	31.574	32.499	34.617	33.141	34.886	32.548	34.322
Einlagen von	19.784	17.628	21.255	21.089	25.757	28.155	28.715	30.508
<i>Kreditinstituten</i>	17.386	15.179	17.579	16.890	22.295	25.467	22.156	26.000
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	2.109	2.115	3.299	3.826	3.177	2.413	6.246	4.198
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	289	334	377	373	285	275	313	310
Sondereinlagen	—	—	—	—	—	2.971	—	3.687
<i>Konjunkturausgleichsrücklagen</i>	—	—	—	—	—	2.936	—	2.936
<i>Konjunkturzuschlag zu den Einkom- mensteuern</i>	—	—	—	—	—	35	—	751
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	552	643	365	472	465	492	516	423
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	494	506	322	383	440	413	483	377
<i>Sonstige</i>	58	137	43	89	25	79	33	46
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte	—	—	—	—	—	738	—	738
Rückstellungen	1.690	1.925	2.110	1.170	2.570	1.170	2.570	1.170
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	963	1.080	1.180	860	1.280	860	1.280	860
Sonstige Passiva	863	729	1.012	198	843	1.518	1.084	1.940
	54.914	53.869	58.711	58.696	64.346	71.080	67.003	73.938

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1969 5 septembre	1970 7 septembre	1969 7 octobre	1970 7 octobre
ACTIF								
Encaisse or	12.297	13.370	11.356	11.435	11.435	11.770	11.435	11.770
Devises	2.060	1.987	5.601	5.793	1.105	3.310	2.481	3.827
Bons du Trésor étrangers en FS	432	432	1.442	1.851	1.851	1.851	1.851	1.851
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	519	174	108	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	158	142	288	731	113	110	157	115
<i>Effets de change</i>	141	142	281	613	113	110	117	110
<i>Bons du Trésor de la Confédération suisse</i>	17	...	7	118	40	5
Avances sur nantissement	109	86	160	277	52	19	44	17
Titres	182	182	181	170	175	166	176	166
<i>pouvant servir de couverture</i>	9	17	43	34	55	35	55
<i>autres</i>	182	173	164	127	141	111	141	111
Correspondants :	97	87	122	109	61	49	51	53
<i>en Suisse</i>	82	72	100	89	24	28	28	26
<i>à l'étranger</i>	15	15	22	20	37	21	23	27
Autres postes de l'actif	68	59	57	91	92	88	97	89
Total ...	15.922	16.519	19.315	20.457	14.884	17.363	16.292	17.888
PASSIF								
Fonds propres	58	59	60	61	61	62	61	62
Billets en circulation	10.651	11.327	12.047	12.518	11.128	11.696	11.210	11.829
Engagements à vue	3.431	4.145	6.414	6.955	2.674	4.153	3.965	4.490
<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	2.982	3.811	5.776	6.354	2.368	3.268	3.504	3.778
<i>Autres engagements à vue</i>	449	334	638	601	306	885	461	712
Comptes de virements de banques tempo- rairement liés	1.035	—	—	—	—	—	—	—
Engagements à terme :								
Rescriptions de stérilisation	389	550	233	142	319	313	318	313
Compte spécial P.T.T.	—	—	—	—	—	130	—	150
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	2	—	—	—	—	—	—	—
Autres postes du passif	356	438	561	781	702	1.009	738	1.044
Total ...	15.922	16.519	19.315	20.457	14.884	17.363	16.292	17.888

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1969 31 août	1970 31 août	1969 30 septembre	1970 30 septembre
I. Or	4.057	4.177	4.110	4.148	4.262	4.157
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue .	42	46	94	40	132	45
III. Bons du Trésor	70	7	7	598	7	720
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	62	63	63	—	60	—
Y. Dépôts à terme et avances :	9.949	10.673	10.884	11.976	10.552	12.834
a) à 3 mois au maximum	6.004	8.223	8.234	9.393	8.502	9.906
b) à 3 mois au maximum (or)	—	—	—	55	—	51
c) à plus de 3 mois	3.945	2.450	2.650	2.528	2.050	2.877
VI. Titres à terme :	1.563	4.548	1.855	3.903	2.445	2.903
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	299	299	370	356	299	288
b) à plus de 3 mois	118	118	48	65	118	131
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	999	3.696	1.343	3.022	1.951	2.112
b) à plus de 3 mois	147	435	94	460	77	372
VII. Divers	20	17	2	4	1	1
<i>Total actif</i> ...	15.763	19.531	17.015	20.669	17.459	20.660

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	1968	1969	1969	1970	1969	1970
	31 décembre	31 décembre	31 août	31 août	30 septembre	30 septembre
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	125	250	125	280	125	280
II. Réserves	75	168	105	243	105	243
1. Fonds de Réserve Légale	12	25	12	28	12	28
2. Fonds de Réserve Générale	38	53	53	95	53	95
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes ..	10	10	10	22	10	22
4. Fonds de Réserve Libre	15	80	30	98	30	98
III. Dépôts (or) :	5.543	6.064	5.349	5.575	5.551	5.555
1. Banques centrales :						
a) à vue	2.066	1.936	1.823	2.091	1.973	2.088
b) à 3 mois au maximum	2.665	2.811	2.728	3.014	2.827	2.996
c) à plus de 3 mois	226	258	232	173	204	254
2. Autres déposants :						
a) à vue	489	448	532	217	513	217
b) à 3 mois au maximum	97	—	34	—	34	—
c) à plus de 3 mois	—	611	—	—	—	—
IV. Dépôts (monnaies) :	8.241	12.061	9.809	13.874	10.030	13.877
1. Banques centrales :						
a) à vue	32	58	30	78	38	62
b) à 3 mois au maximum	5.714	9.451	6.924	12.303	7.798	11.960
c) à plus de 3 mois	1.942	1.373	1.971	963	1.734	951
2. Autres déposants :						
a) à vue	16	19	26	20	16	17
b) à 3 mois au maximum	447	1.079	858	485	444	842
c) à plus de 3 mois	90	81	—	25	—	45
V. Effets :	1.466	835	1.320	561	1.327	562
a) à 3 mois au maximum	529	468	684	100	687	101
b) à plus de 3 mois	937	367	636	461	640	461
VI. Divers	85	121	87	87	101	94
VII. Comptes de profits et pertes	—	—	—	—	—	—
VIII. Dividende payable le 1^{er} juillet	—	—	—	—	—	—
IX. Provision	238	32	220	49	220	49
<i>Total passif ...</i>	15.763	19.531	17.015	20.669	17.459	20.660

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.C.C.B.R.U.	Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
	B.N.B. Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
	C.A.D.G. Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
	CGER Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P. Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	D.U.L.B.E.A. Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
	FEBELTEX Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	F.I.B. Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
	I.N.S. Institut National de Statistique.
	I.R.G. Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E. Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.P. Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	O.N.D. Office National du Dueroire.
	ONEM Office National de l'Emploi.
	O.N.S.S. Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
	R.T.B. Radiodiffusion-Télévision Belge.
	R.T.T. Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	R.Y.A. Régie des Voies Aériennes.
	SABENA Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B. Société Nationale des Chemins de fer belges.
	S.N.C.I. Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.C.Y. Société Nationale des Chemins de fer vicinaux.
	S.N.D.E. Société Nationale des Distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
(e)	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	
1. Population	I - 1	1. Tableau général	VIII - 1
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2
3. Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché	I - 3	3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3
Affectation du produit national :		4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a
a) Estimations à prix courants	I - 4a	b) Indices du volume	VIII - 4b
b) Indices des estimations aux prix de 1963	I - 4b	5. Orientation géographique	VIII - 5
II. — Emploi et chômage.		IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.	
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1	1. Chiffres annuels	IX - 1
2. Demandes et offres d'emploi	II - 2	2. Soldes trimestriels	IX - 2
III. — Agriculture et pêche.		3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3
1. Production agricole	III - 1	X. — Marché des changes.	
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1
IV. — Industrie.		2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1	XI. — Finances publiques.	
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2	1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1
3. Energie	IV - 3	2. Impasse de trésorerie et son financement	XI - 2
4. Métallurgie	IV - 4	3. Besoins nets de financement de l'Etat et leur couverture	XI - 3
5. Construction : données annuelles	IV - 5	4. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 4
6. Construction : données mensuelles	IV - 6	5. Détail des recettes fiscales	XI - 5
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7	6. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6
V. — Services.		XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.	
Transports :		1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1966	XII - 1a
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a	b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1967	XII - 1b
b) Navigation maritime	V - 1b	2. Mouvements des créances et des dettes en 1967 ...	XII - 2
c) Navigation intérieure	V - 1c	3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1966 (totaux sectoriels)	XII - 3a
3. Tourisme	V - 2	b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1967 (totaux sectoriels)	XII - 3b
Commerce intérieur :		4. Mouvements des créances et des dettes en 1967 (totaux sectoriels)	XII - 4
a) Indices des ventes	V - 3a	XIII. — Organismes monétaires.	
b) Ventes à tempérament	V - 3b	1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1
VI. — Revenus.		2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts : a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1	b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
2. Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2	c) Banques de dépôts	XIII - 2c
VII. — Prix et indices des prix.		d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1	3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2	4. Stock monétaire	XIII - 4
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3	5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
4. Indices des prix à la consommation en Belgique ...	VII - 4	6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger : — Destination économique apparente	XIII - 6
		— Forme et localisation	XIII - 7
		8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8

Numéros
des tableaux

Numéros
des tableaux

9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11
12. Situation globale des banques	XIII - 12
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13

XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10

XV. — Principales modalités d'épargne des particuliers et des entreprises disponibles à l'intérieur du pays

XV

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en francs belges à long et moyen terme .	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2
3. Dettes de l'Etat :	
a) Situation officielle	XVI - 3a
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers.

1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5
6. Encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers	XVII - 6

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
3. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3
4. Taux de dépôts en francs belges dans les banques	XIX - 4
5. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 5
6. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 6

XX. — Banques d'émission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France (ancienne et nouvelle présentation)	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9

Principales abréviations utilisées.

Liste des graphiques :

I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses.
II - 2. — Demandes et offres d'emploi.
IV - 0. — Résultats des enquêtes sur la conjoncture.
IV - 2. — Indices de la production industrielle.
IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée.
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique.
VII - 4. — Indices des prix de détail et des prix à la consommation en Belgique.
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.
XI - 6. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice.
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires.
XIII - 13. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks.
XIV - 5a. — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts.
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant.

Prix de l'abonnement annuel	{	Belgique, 250 francs. Etranger, 300 francs.
Prix du numéro séparé	{	Belgique, 25 francs. Etranger, 30 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
